

# RAPPORT SUR LES FEMMES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'OCI 2018



ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE  
CENTRE DE RECHERCHES STATISTIQUES, ÉCONOMIQUES ET  
SOCIALES ET DE FORMATION POUR LES PAYS ISLAMIQUES



# RAPPORT SUR LES FEMMES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'OCI 2018

*“Améliorer l'entrepreneuriat féminin pour le  
développement”*



ORGANISATION DE LA COOPERATION ISLAMIQUE  
LE CENTRE DE RECHERCHES STATISTIQUES, ECONOMIQUES ET  
SOCIALES ET DE FORMATION POUR LES PAYS ISLAMIQUES  
(SESRIC)



© Août 2018 | Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRIC)

Kudüs Cad. No: 9, Diplomatik Site, 06450 Oran, Ankara –Turquie

Téléphone +90–312–468 6172

Internet [www.sesric.org](http://www.sesric.org)

E-mail [pubs@sesric.org](mailto:pubs@sesric.org)

Le matériel présenté dans cette publication est protégé par les droits d'auteur. Les auteurs accordent l'autorisation d'afficher, copier, télécharger et imprimer les contenus présentés tant que ces matériaux ne seront réutilisés, sous aucune condition, à des fins commerciales. Pour obtenir l'autorisation de copier ou réimprimer toute partie de ce document, veuillez adresser votre demande, en fournissant tous les renseignements nécessaires, au Département des publications du SESRIC.

Toutes les demandes relatives aux droits et licences doivent être adressées au Département des publications, SESRIC, à l'adresse susmentionnée.

ISBN: 978-975-6427-73-6

La conception de la couverture a été faite par M. Savaş Pehlivan, Département des publications, SESRIC.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Département des recherches, SESRIC au courriel suivant: [research@sesric.org](mailto:research@sesric.org)

# TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	I
ACRONYMES.....	IV
AVANT-PROPOS .....	VII
REMERCIEMENTS.....	VIII
RÉSUMÉ ANALYTIQUE .....	1
PARTIE I: SITUATION DES FEMMES DANS LES PAYS DE L'OCI .....	6
<b>1 LE ROLE DE LA FEMME DANS LE DEVELOPPEMENT DES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI.....</b>	<b>7</b>
1.1 Préparer le terrain: concepts clés et revue de la littérature .....	9
1.2 Situation des femmes dans les pays de l'OCI .....	12
1.2.1 Indice d'écart entre les sexes (GGI).....	12
1.2.2 Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE) .....	16
1.2.3 Indice de développement de genre (IDG) .....	18
<b>2 LES FEMMES ET L'EDUCATION .....</b>	<b>21</b>
2.1 Écart entre les sexes dans l'éducation .....	24
2.2 Taux d'alphabétisation .....	27
2.3 Parité hommes-femmes dans la participation à l'éducation .....	30
2.4 Enfants non scolarisés .....	32
2.5 Durée moyenne de scolarisation.....	35
<b>3 FEMMES ET ECONOMIE.....</b>	<b>37</b>
3.1 Participation et opportunités économiques .....	39
3.2 Participation au marché du travail .....	40
3.3 Situation dans la profession .....	44
3.4 Emploi par secteur.....	47
3.5 Chômage.....	49



3.6	Écart salarial entre les sexes.....	51
3.7	Congé de maternité.....	52
<b>4</b>	<b>FEMMES ET SANTE .....</b>	<b>55</b>
4.1	Sous-indice de survie et de santé.....	57
4.2	Espérance de vie à la naissance.....	59
4.3	Mortalité chez les adultes .....	61
4.4	La fécondité .....	64
4.5	Les soins prénatals .....	66
4.6	Naissances assistées par du personnel de santé qualifié.....	67
4.7	Mortalité maternelle .....	68
<b>5</b>	<b>FEMMES ET FAMILLE .....</b>	<b>72</b>
5.1	Discrimination .....	74
5.2	Violence contre les femmes .....	75
5.3	Mutilation génitale féminine/excision (MGF/E).....	80
5.4	Âge au premier mariage (APM).....	82
5.5	Mariage d'enfants .....	83
5.6	Âge moyen de procréation.....	85
5.7	Mariage et divorce .....	86
<b>6</b>	<b>LES FEMMES ET LA PRISE DE DECISIONS.....</b>	<b>92</b>
6.1	Les femmes en politique .....	95
6.2	Les femmes aux postes de direction .....	102
	<b>PARTIE II: AMELIORER L'ENTREPRENEURIAT FEMININ POUR LE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>106</b>
<b>7</b>	<b>SITUATION DES FEMMES ENTREPRENEURS DANS LES PAYS DE L'OCI .....</b>	<b>108</b>
7.1	Pourquoi l'entrepreneuriat féminin est-il important ? .....	109



7.2	Comprendre les principales caractéristiques de l'activité entrepreneuriale dans le contexte des pays en développement .....	111
7.3	Écosystème entrepreneurial dans les pays de l'OCI.....	112
7.4	État de l'entrepreneuriat féminin dans les pays de l'OCI.....	117
<b>8</b>	<b>PRINCIPAUX DEFIS DES FEMMES ENTREPRENEURS DANS LES PAYS DE L'OCI .....</b>	<b>122</b>
8.1	Faible développement du capital humain.....	123
8.2	Forte concentration sectorielle .....	124
8.3	Accès limité au financement .....	126
8.4	Infrastructure inadéquate .....	127
8.5	Questions juridiques et politiques .....	128
8.6	Barrières structurelles et culturelles .....	128
<b>9</b>	<b>CAS DE REUSSITE DE PAYS DE L'OCI SELECTIONNES SUR LES INITIATIVES DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ .....</b>	<b>130</b>
9.1	Programme d'entrepreneuriat féminin d'Ouganda (PEFO) – Ouganda..	131
9.2	Programme de développement de l'entrepreneuriat féminin (PDEF)– Nigeria .....	132
9.3	Programme de promotion de l'investissement et du développement entrepreneurial – Bahreïn .....	132
9.4	PME- Malaisie .....	133
9.5	Financement des entreprises à domicile, micros, petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire de l'Unité de développement de l'entrepreneuriat féminin - Bangladesh.....	134
9.6	Le Women Business Development Centre (WBDC) – Égypte.....	135
<b>10</b>	<b>IMPLICATIONS POLITIQUES SUR L'AMELIORATION DE L'ENTREPRENEURIAT FEMININ POUR LE DEVELOPPEMENT DES PAYS DE L'OCI.....</b>	<b>137</b>
	<b>APPENDICE .....</b>	<b>143</b>
	<b>REFERENCES.....</b>	<b>154</b>



# ACRONYMES

AFI	Alliance pour l'inclusion financière
APM	Âge au premier mariage
AFR	Taux de fécondité des adolescents
TMA	Taux de mortalité chez les adultes
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
BAP	Programme d'accélération d'entreprise
ADC	Autorité de développement communautaire
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CGC	Credit Guarantee Corporation Malaysia Berhad
DMPME	Entreprises à domicile, micro-, petites et moyennes entreprises
COMCEC	Comité permanent de la coopération économique et commerciale de l'OCI
EAC	Europe et Asie centrale
EDIP	Programme commun ONUDI/CNUCED pour la promotion des investissements et le développement des entreprises en Afrique
EDP	Programmes de développement de l'entrepreneuriat
EmOC	Le système de bons de santé maternelle et des services de soins obstétricaux d'urgence
AESAL	Asie de l'Est et du Sud et Amérique latine
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FEI	Indice de l'entrepreneuriat féminin
MGF/E	Mutilation génitale féminine/excision
MDF	Ménage dirigé par une femme
GED	Genre et développement
IDG	Indice de développement de genre
PIB	Produit intérieur brut
GEDI	Indice mondial de l'entrepreneuriat et du développement
GEI	Indice mondial de l'entrepreneuriat
GEM	Global Entrepreneurship Monitor



TBS	Taux brut de scolarisation
GGI	Indice mondial de l'écart entre les sexes
IPS	Indice de parité entre les sexes
IDH	Indice de développement humain
HEARTS	Housewives Enhancement and Reactive Talent Scheme
CICIA	Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture
CIDC	Centre islamique pour le développement du commerce
TIC	Technologies de l'information et de la communication
BID	Banque islamique de développement
I-KeuNITA	Inkubator Keusahawanan Wanita
I-KIT	Inkubator Kemahiran Ibu Tunggal
OIT	Organisation internationale du travail
UIP	Union interparlementaire
JPW	Département du développement de la femme
ICMT ou KILM	Indicateurs Clés du Marché du Travail
KPWKM	Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement communautaire
LCQ	Quotas des candidats fixés par la loi
EVN	Espérance de vie à la naissance
TPPA	Taux de participation à la population active
MATRADE	Société malaisienne pour le développement du commerce extérieur
MDeC	Société de développement multimédia
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
CNF	Conseil national de la femme
ONG	Organisations non gouvernementales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Organisation de la coopération islamique
OPAAW	Plan d'action pour la promotion de la femme
PSMB	Pembangunan Sumber Manusia Berhad
RS	Sièges réservés
ODD	Objectifs du développement durables
ISE	Indice Institutions sociales et égalité homme-femme
SMEDAN	Agence pour le Développement des Petites et Moyennes Entreprises du Nigeria



PME	Petites et moyennes entreprises
SPW	Conseil suprême pour les femmes
ASS	Afrique subsaharienne
ASS	Afrique subsaharienne
STIM	Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques
TEA	Activité entrepreneuriale totale
TYPO	Programme d'action décennal de l'OCI
UIL	Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie
ONU	Organisation des Nations Unies
DAES	Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
DPF	Division de la promotion de la femme des Nations Unies
PUND	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
UNGA	Assemblée générale des Nations unies
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNHLP	Groupe de travail de haut niveau du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'autonomisation économique des femmes
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
USDA	Département de l'Agriculture des États-Unis
UWEP	Programme d'entrepreneuriat féminin en Ouganda
VAW	Violence contre les femmes
EFP	Enseignement et formation professionnels
EFP	Enseignement et formation professionnels
BM	Banque mondiale
WBDC	Centre pour le développement des entreprises détenues par des femmes
DEF	Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Féminin
WEF	Forum économique mondial
WEP-LEAP	Programme de financement des femmes entrepreneurs-Programme d'accélération des chefs entrepreneurs
PAM	Programme alimentaire mondial
WHO.	Organisation mondiale de la Santé
WID	Femmes dans le développement



# AVANT-PROPOS

Les sociétés fortes et saines se composent de familles unies dans lesquelles les femmes et les hommes sont traités de manière égale. Néanmoins, dans de nombreuses sociétés à travers le monde, y compris les pays de l'OCI, les femmes ont été confrontées à divers défis au cours de leur participation à la vie sociale et économique. Ces défis affectent non seulement leur bien-être mais limitent également leur contribution au développement de leurs sociétés respectives.

Au cours des deux dernières décennies, les problèmes rencontrés par les femmes et les questions d'inégalité entre les sexes ont été inclus dans les programmes de développement des institutions nationales, régionales et internationales. Par exemple, les objectifs de développement durable (ODD) et le Programme d'action décennal de l'OCI (PAD) incluaient des buts et / ou objectifs concernant l'autonomisation des femmes et l'élimination des inégalités entre les sexes. En particulier, l'adoption du Plan d'action de l'OCI pour la promotion des femmes (OPAAW) en 2016 à Istanbul lors de la sixième session de la Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des États membres de l'OCI a été une étape clé au niveau de l'OCI. L'OPAAW amendé fournit une liste de mesures visant à améliorer le statut des femmes et à renforcer leur rôle dans le développement des pays de l'OCI.

Dans cet esprit, le SESRIC apporte une contribution significative à l'agenda de l'OCI en préparant et en publiant son premier rapport analytique sur le thème des femmes et du développement pour mettre en évidence les défis des femmes dans les pays de l'OCI et explorer les moyens d'améliorer leur contribution au développement de leurs sociétés.

Dans ce contexte, le présent rapport examine la situation des femmes dans les pays de l'OCI dans une perspective comparative et identifie les principaux défis auxquels sont confrontées les femmes dans la vie sociale et économique en utilisant les informations et ensembles de données qualitatifs et quantitatifs disponibles. Le rapport se concentre spécifiquement sur la question des femmes et de l'entrepreneuriat dans sa partie thématique (Partie II) et souligne l'importance d'encourager et d'aider les femmes à devenir des entrepreneurs dans les pays de l'OCI. Le rapport propose également des recommandations pour servir de directives générales afin de surmonter les difficultés spécifiques rencontrées par les femmes et de renforcer leur contribution au développement des pays de l'OCI.

Amb. Musa Kulaklıkaya  
Directeur général  
SESRIC



# REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été préparé par une équipe de chercheurs du SESRIC dirigée par M. Cem Tintin et composée de Tazeen Qureshi et Ayse Sena Kosger. Le processus de recherche a été coordonné et supervisé par Kenan Bağcı.

La contribution des auteurs pour les chapitres spécifiques du rapport est répartie comme suit : Le chapitre 1 sur le rôle des femmes dans le développement des pays de l'OCI et le chapitre 4 sur les femmes et la santé sont préparés par Cem Tintin. Le chapitre 2 sur les femmes et l'éducation, le chapitre 6 sur les femmes et la prise de décision, et le chapitre 8 sur les principaux défis des femmes entrepreneurs dans les pays de l'OCI sont préparés par Tazeen Qureshi. Ayse Sena Kosger a contribué à la préparation du chapitre 3 sur les femmes et l'économie, le chapitre 5 sur les femmes et la famille et le chapitre 7 sur l'état des femmes entrepreneures dans les pays de l'OCI. Le chapitre 9 sur les exemples de réussite à partir des pays sélectionnés de l'OCI sur les initiatives d'entrepreneuriat féminin a été préparé conjointement par Ayse Sena Kosger et Tazeen Qureshi. Cem Tintin, Ayse Sena Kosger et Tazeen Qureshi ont contribué à la préparation du chapitre 10 sur les implications politiques sur l'amélioration de l'entrepreneuriat féminin pour le développement dans les pays de l'OCI.



# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de la vie sociale et économique gagnent de plus en plus d'importance du point de vue du développement de la politique et des droits humains. De nombreux pays de l'OCI souffrent des inégalités entre les sexes à des degrés divers. Ces inégalités et les principaux défis auxquels les femmes sont confrontées dans la vie sociale et économique les empêchent d'atteindre leur plein potentiel. Ces obstacles limitent également la contribution des femmes au développement des pays de l'OCI. Dans ce contexte, le présent rapport examine le rôle des femmes dans le développement des pays<sup>1</sup> de l'OCI sous différents aspects. Le rapport met en évidence les différences entre les hommes et les femmes dans certains aspects sociaux et économiques des pays de l'OCI, identifie les principaux défis auxquels ils sont confrontés et propose des recommandations politiques pour relever ces défis. Dans la première partie du rapport, cinq aspects essentiels de la vie sociale et économique, à savoir l'éducation, l'économie, la santé, la famille et la prise de décisions, sont examinés dans une perspective de l'égalité entre les sexes. La deuxième partie du rapport met l'accent sur le lien entre les femmes et l'entrepreneuriat et fournit une analyse détaillée de l'état des activités entrepreneuriales entreprises par les femmes dans les pays de l'OCI.

## PARTIE I: SITUATION DES FEMMES DANS LES PAYS DE L'OCI

### *Le rôle de la femme dans le développement des États membres de l'OCI*

L'autonomisation des femmes nécessite de leur permettre et de les équiper pour faire des choix déterminants pour différentes questions telles que l'économie, l'éducation et la santé. Alors que les femmes représentant près de 50 % de la population aussi bien dans le monde que dans les pays de l'OCI, les pays ne peuvent atteindre leurs objectifs de développement en ignorant ou en ne répondant pas pleinement aux problèmes de la moitié de la population. Dans ce contexte, l'état de l'égalité des sexes est examiné dans les pays membres de l'OCI en analysant trois indices globaux reconnus à l'échelle mondiale, à savoir l'indice mondial d'écart entre les sexes du Forum économique mondial, l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme (SIGI) de l'OCDE et l'indice de développement de genre (IDG) du PNUD. Les chiffres

---

<sup>1</sup> Pour une liste complète des classifications des pays de l'OCI, voir l'annexe V et l'annexe VI.



révèlent que l'inégalité entre les sexes dans les pays membres de l'OCI a légèrement diminué, la note moyenne de l'indice d'écart entre les sexes étant passée de 0,60 en 2006 à 0,64 en 2017. Les résultats confirment également l'existence de grandes disparités entre les sous-régions de l'OCI ainsi que les pays membres individuels en termes d'inégalité entre les sexes. Les résultats suggèrent en outre que les pays de l'OCI, en tant que groupe, doivent encore enregistrer plus de progrès afin d'éradiquer les inégalités entre les sexes découlant de raisons sociales et économiques qui permettraient aux femmes de refléter tout leur potentiel dans la réalisation du développement durable.

### *Les femmes et l'éducation*

Le niveau global de l'éducation dans les pays de l'OCI s'est amélioré au cours des deux dernières décennies. Cependant, il existe toujours une disparité significative dans les taux d'alphabétisation entre hommes et femmes. Entre 2008 et 2016, en moyenne, sur 100 femmes adultes, seules 69,4 femmes peuvent lire et écrire, tandis que sur 100 hommes adultes, 80,7 sont alphabétisés, soit une disparité de 11,3 %. Entre 2006 et 2016, 18,9 % de toutes les filles en âge de fréquenter l'école primaire dans les pays de l'OCI étaient non scolarisées. Pendant la même période, 23,3 % de toutes les filles en âge de fréquenter l'école secondaire ne fréquentaient pas l'école. Dans les pays de l'OCI, les taux des filles non-scolarisées sont élevés, notamment en raison de la discrimination fondée sur le sexe, des obstacles culturels et de l'éducation. Dans l'ensemble, les facteurs affectant le niveau de scolarité des femmes sont évitables, mais ils persistent en raison d'un manque de réponse ciblée de la part des décideurs. Il est important de comprendre l'importance d'un effort social et législatif ciblé pour accroître la scolarisation des femmes.

### *Femmes et économie*

L'inégalité entre les sexes dans la vie économique est une préoccupation majeure dans les pays en développement et les pays développés, car elle entrave la croissance économique et le développement durable. Les femmes sont moins susceptibles que les hommes de participer au marché du travail en raison de divers obstacles. Toutefois, l'émancipation économique des femmes peut favoriser la croissance économique, réduire la pauvreté et les inégalités de revenus, améliorer le bien-être de la société, équilibrer les taux de fécondité, accroître les performances et l'innovation et favoriser le développement durable. Au cours de la période 2008-2017, les pays membres de l'OCI ont enregistré une légère augmentation du taux d'activité de la population féminine, qui est passé de 36,3 % à 38,1 %. Bien qu'il y ait une amélioration progressive concernant l'écart entre les taux d'activité des femmes et des hommes, l'écart est resté aussi grand atteignant 37,7 points de pourcentage en 2017. Bien que l'écart de rémunération entre les sexes se soit réduit dans les pays de l'OCI, il demeure grand. Afin d'améliorer la participation des femmes à l'économie, les décideurs devraient prendre des mesures pour assurer une participation égale des femmes et des hommes au marché du travail et améliorer le statut des femmes sur le marché du travail. Une meilleure intégration des femmes sur les marchés du travail pourrait être obtenue en garantissant des



conditions de travail sûres et saines aux femmes et en mettant en œuvre des politiques favorables à la famille.

### *Femmes et santé*

La santé est un facteur crucial qui concerne directement le bien-être des individus, la famille et les sociétés. Les personnes en bonne santé contribuent au progrès et au développement économiques dans une plus large mesure où elles vivent plus longtemps et restent plus productives. De multiples facteurs influent sur l'état de santé et la capacité d'un pays à fournir des services de santé de qualité pour son peuple. En particulier, l'état de santé des femmes peut avoir un impact sur le développement de plusieurs manières, par exemple en influençant les résultats scolaires des filles et en influant sur leur décision d'entrer sur le marché du travail. Les conditions sociales, les réalités économiques et les normes culturelles tendent à limiter l'accès des femmes aux services de santé dans les pays de l'OCI, comme le montrent plusieurs indicateurs du chapitre. En termes de note de sous-indice de santé et de survie, les pays de l'OCI, en moyenne, ont obtenu la note la plus basse à la fois en 2013 et 2017 en comparaison avec les pays non membres de l'OCI, les pays développés et la moyenne mondiale. De plus, les femmes des pays de l'OCI avaient en moyenne l'espérance de vie à la naissance la plus faible en 2006 et en 2016. Un tableau similaire est également observé en ce qui concerne les taux de mortalité des femmes adultes, où la moyenne de l'OCI était mesurée à 158 (pour 1000 adultes) en 2016, soit près de quatre fois plus que la moyenne des pays développés. Les résultats suggèrent que les pays de l'OCI devraient déployer davantage d'efforts pour améliorer les résultats sanitaires tant pour les hommes que pour les femmes. Des politiques spécifiques doivent également être conçues pour faire face à certains problèmes rencontrés par les femmes dans les pays de l'OCI comme les soins prénatals pour réduire les taux de mortalité maternelle.

### *Femmes et famille*

La famille est le principal mécanisme de soutien des individus. Le bien-être des femmes dépend du bien-être de sa famille. Par conséquent, l'autonomisation des femmes dans la famille devrait être l'un des principaux objectifs des gouvernements pour favoriser le développement durable. Toutefois, des pratiques néfastes persistantes telles que la violence à l'égard des femmes, le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines et d'autres entravent le bien-être des femmes et entravent leur contribution au développement dans les pays de l'OCI. La violence à l'égard des femmes est une violation majeure des droits fondamentaux des femmes. Dans les pays de l'OCI, les normes sociales et l'attitude des femmes empêchent de mesurer correctement la violence à l'égard des femmes et de faire face à ce problème social. La prévalence des MGF dans le groupe de l'OCI est la plus élevée (48,1 %) par rapport aux groupes de pays en 2017. D'autre part, le groupe de l'OCI possède la plus forte prévalence de mariage des enfants où 7 % des mariages sont célébrés avant l'âge de 15 ans et 25,5 % avant l'âge de 18 ans. Les pays de l'OCI doivent relever de tels défis avec des politiques appropriées en vue de renforcer l'union familiale.

### *Les femmes et la prise de décisions*

La prise de décisions par les femmes est la pierre angulaire des politiques normatives susceptibles d'avoir un impact significatif sur le développement. Les femmes dans les pays de l'OCI ont été confrontées à certaines restrictions tout en prenant part aux processus de prise de décision en raison des obstacles institutionnels (par exemple, la discrimination) et individuels (par exemple l'éducation). Dans 27 pays de l'OCI, les membres de parlements de sexe féminin représentent moins de 20 % dans les chambres basses et les chambres hautes (sénats). Entre 2014 et 2016, seulement 13 % des postes ministériels dans les pays de l'OCI étaient occupés par des femmes. La mise en place de systèmes de quotas basés sur le sexe dans les assemblées législatives et les parlements et l'élaboration de politiques tenant compte de l'égalité entre les sexes augmenteraient la participation des femmes aux processus de prise de décisions à tous les niveaux. Cela contribuerait à libérer le potentiel des femmes dans la réalisation du développement socioéconomique.

## **PARTIE II: AMÉLIORER L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ POUR LE DÉVELOPPEMENT**

### *Améliorer l'entrepreneuriat féminin pour le développement*

L'entrepreneuriat féminin a des effets positifs sur le développement économique et social d'un pays. Pourtant, même si l'entrepreneuriat féminin est en hausse partout dans le monde, dans de nombreux pays en développement, y compris dans les pays de l'OCI, l'environnement entrepreneurial n'est pas très favorable aux femmes, ce qui entraîne un écart entre les sexes. Cependant, l'écart entre les sexes en matière d'entrepreneuriat n'existe pas en dehors de tout contexte où il est associé à l'inégalité entre les sexes dans presque tous les aspects de la vie d'une femme, de l'éducation à la santé.

Les caractéristiques de l'entrepreneuriat féminin sont différentes de celles de leurs homologues masculins. Par exemple, les femmes entrepreneurs sont plus susceptibles de créer une entreprise par nécessité, car il n'y a pas d'autres alternatives pour gagner leur vie. Les femmes entrepreneurs ont également tendance à rester dans l'économie informelle dans les pays de l'OCI en raison de l'accès limité au financement et des obstacles bureaucratiques pour enregistrer leurs entreprises.

Le nombre de femmes entrepreneurs reste limité dans les pays de l'OCI, en particulier par rapport aux hommes. Les femmes entrepreneurs dans les pays de l'OCI font face à des défis considérables, à la fois pendant le démarrage et la gestion de leurs entreprises découlant de problèmes dans le climat général des affaires. Dans de nombreux pays de l'OCI, les femmes entrepreneurs restent également sans protection contre la discrimination, ce qui réduit leur accès aux marchés du financement ou du crédit. Par exemple, dans 22 pays de l'OCI seulement, la loi interdit la discrimination fondée sur le sexe par les créanciers, en ce qui concerne l'accès au crédit. Ces défis non seulement limitent la croissance des entreprises



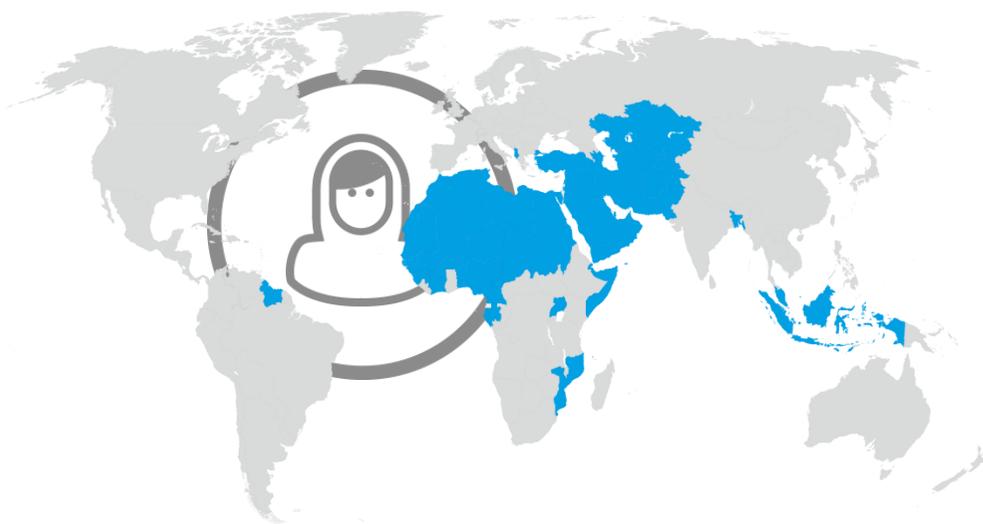
dirigées par des femmes, mais aussi réduisent leur contribution potentielle au développement de leurs sociétés respectives.

À la lumière des statistiques présentées dans la deuxième partie, dans les pays de l'OCI, les principales difficultés rencontrées par les femmes entrepreneurs peuvent être regroupées comme suit: faible développement du capital humain, forte concentration sectorielle, accès limité au financement, infrastructures inefficaces, questions politiques et juridiques et barrières structurelles. De plus, les procédures, le temps et les coûts nécessaires pour que les femmes créent une entreprise sont plus élevés que ceux de leurs homologues masculins dans les pays de l'OCI. En termes de cadre politique, les efforts concertés pour améliorer l'entrepreneuriat féminin aux niveaux national et intra-OCI sont insuffisants.

Afin d'améliorer l'entrepreneuriat féminin pour le développement dans les pays de l'OCI, il est nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre un ensemble d'interventions complètes allant du secteur de l'éducation aux institutions financières. Compte tenu de leurs conditions locales respectives, les décideurs politiques des pays de l'OCI pourraient tirer profit de l'expérience de certains exemples réussis tels que le Bahreïn, le Bangladesh, l'Égypte, la Malaisie, le Nigeria et l'Ouganda présentés dans ce rapport. De telles initiatives et / ou politiques peuvent également contribuer à renforcer la coopération et les partenariats intra-OCI en vue d'améliorer les écosystèmes d'entreprise dans les pays de l'OCI, en particulier pour les femmes.



# **PARTIE I: SITUATION DES FEMMES DANS LES PAYS DE L'OCI**



## CHAPITRE 1

# Le rôle de la femme dans le développement des États membres de l'OCI



L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de la vie sociale et économique gagnent de plus en plus d'importance du point de vue du développement de la politique et des droits humains. En tant qu'unité la plus petite de la société, sans structure familiale solide et saine, il n'est pas facile d'autonomiser les femmes et de parvenir à l'égalité des sexes.

Conformément aux engagements et directives internationaux, la plupart des politiques de développement reposent déjà sur le principe d'intégrer les priorités et les besoins des femmes et des hommes afin d'offrir des chances égales d'accès à tous les avantages et services fournis à la société. La Déclaration des Nations Unies de Beijing (1995) est l'un des documents clés dans ce domaine. Les 12 domaines critiques de la Déclaration des Nations Unies de Beijing ont fourni un cadre international d'action pour la promotion et l'autonomisation des femmes, mais il subsiste des problèmes d'intégration des aspects fondés sur l'égalité des sexes dans tous les niveaux opérationnels de la mise en œuvre des politiques à travers le monde (ONU, 2010).

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le genre « désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributs qu'une société donnée considère à un moment donné comme appropriés pour les hommes et les femmes ». Par conséquent, les relations de genre sont la manière dont une culture ou une société définit les droits, les responsabilités et l'identité des hommes et des femmes les uns par rapport aux autres. Malheureusement, le terme *genre* est souvent mal compris comme se référant uniquement aux femmes. Cependant, les questions de genre englobent les relations entre hommes et femmes, leurs rôles, l'accès aux ressources et leur contrôle, la division du travail, etc. En outre, le genre ne concerne pas uniquement les disparités entre hommes et femmes, ce qui a des conséquences sur les ménages, la planification de la fécondité, la production et de nombreux autres aspects de la vie socioéconomique (Bravo-Baumann, 2000).

Étant donné que de nombreux pays membres de l'OCI ont connu des inégalités entre les sexes à des degrés divers et partagent des préoccupations communes sur l'état de l'union familiale et le bien-être, des questions liées au genre ont été incorporées dans l'agenda politique de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Le Programme d'action décennal de l'OCI (2005) appelle à renforcer la participation des femmes dans les domaines économique, culturel, social et politique et encourage les États membres à signer et ratifier des accords pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Une autre étape importante a été prise par l'OCI en vue d'assurer la promotion de la femme a été l'adoption du Plan d'Action pour la promotion de la femme (OPAAW) par la deuxième Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des États membres de l'OCI, tenue au Caire en 2008. Le document OPAAW fournit une feuille de route pour la promotion de la femme dans les pays membres de l'OCI en prenant en compte leurs préoccupations et domaines prioritaires des pays membres. En 2016, les pays membres de l'OCI ont adopté la version mise à jour de l'OPAAW avec une structure analytique et une matrice de mise en œuvre à Istanbul



lors de la sixième Conférence ministérielle sur le rôle des femmes dans le développement des États membres de l'OCI.

Dans ce contexte, ce rapport met en évidence les différences entre les hommes et les femmes dans des aspects sociaux et économiques choisis et examine l'état de la femme dans les pays membres de l'OCI dans une perspective comparative. En outre, le rapport met l'accent sur le rôle des femmes dans le développement des pays de l'OCI. Dans la première partie, cinq aspects essentiels de la vie sociale et économique, à savoir l'éducation, l'économie, la santé, la famille et la prise de décisions, sont examinés dans une perspective de l'égalité entre les sexes.

Dans la deuxième partie, l'état de l'entrepreneuriat féminin est abordé comme thème spécial du rapport de cette année, qui examine les moyens de renforcer l'entrepreneuriat féminin pour favoriser le développement des pays de l'OCI. Dans ce contexte, les aspects théoriques de l'entrepreneuriat et la promotion des femmes ont été abordés. Deuxièmement, l'état de l'entrepreneuriat féminin dans les pays de l'OCI est évalué en utilisant des indicateurs comparables choisis dans un contexte transnational. À la lumière des conclusions, les principaux défis rencontrés par les femmes entrepreneurs ont été élaborés. Une série de réussites de femmes entrepreneurs des pays de l'OCI ont également été présentées. La deuxième partie se termine par des implications politiques spécifiques sur la manière d'améliorer l'entrepreneuriat féminin et d'accroître la contribution des femmes entrepreneurs au développement des pays de l'OCI.

## 1.1 Préparer le terrain: Concepts clés et revue de la littérature

Le sujet des femmes et du développement a été abordé dans la littérature dans plusieurs études théoriques et empiriques. Cependant, l'examen de la littérature révèle que certains termes et concepts clés tels que l'autonomisation des femmes et l'inégalité entre les sexes n'ont pas été utilisés au mieux. À cet égard, pour préparer le terrain aux analyses et aux discussions présentées dans ce rapport, certains concepts clés ont été décrits ci-dessous.

L'autonomisation peut se définir comme un « processus social multidimensionnel qui permet aux individus à prendre le contrôle de leur propre vie. C'est un processus qui favorise la prise de pouvoir chez les personnes, pour une utilisation dans leur propre vie, leur communauté et dans leur société, en agissant sur les questions qu'ils définissent comme important » (Page et Czuba, 1999).

Dans le même ordre d'idées, l'autonomisation des femmes désigne « la capacité des femmes à faire des choix de vie stratégiques lorsque cette capacité leur avait été précédemment refusée » (Malhotra et al., 2009). À cet égard, l'autonomisation est essentielle pour maintenir les avantages des femmes aux niveaux individuel, familial, communautaire et plus large. Cela implique l'action de renforcer le statut des femmes par l'alphabétisation, l'éducation, la formation et la sensibilisation (Alvarez, 2013). L'autonomisation des femmes permet aux femmes de faire des choix déterminants dans différentes questions dans le pays (Bayeh, 2016).



D'autre part, le terme égalité des sexes signifie que « les droits, responsabilités et possibilités des individus ne dépendront pas du fait qu'ils soient nés de sexe masculin ou féminin » (Warth and Koparanova, 2012). Selon Holzner et al. (2010) il est également défini comme une situation où « tous les êtres humains sont libres de développer leurs capacités personnelles et de faire des choix sans les limites imposées par les rôles de genre stricts; que les différentes aspirations et besoins des femmes et des hommes soient pris en compte, valorisés et favorisés de manière égale ». Veiller à l'égalité des sexes vise à éliminer l'existence de discrimination fondée sur le sexe (Alvarez et Lopez, 2013).

Dans ce contexte, on peut en déduire que l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes sont interdépendantes et essentielles pour parvenir à un développement durable pour les nations. Alors que les femmes représentant près de 50 % de la population, une nation ne peut atteindre ses objectifs de développement en ignorant ou en ne répondant pas pleinement aux problèmes de la moitié de la population. Un certain nombre d'études ont documenté et fourni des évidences à l'appui dans ce contexte.

Stevens (2010) a souligné qu'« un nombre croissant d'études indiquent que les inégalités entre les sexes entraînent des coûts économiques élevés et conduisent à des inégalités sociales et à une dégradation de l'environnement dans le monde entier ». ONU Femmes (2014) a montré que pour créer un monde juste et durable et renforcer le rôle des femmes dans le soutien de leurs familles et communautés, il est primordial de parvenir à l'égalité des sexes.

Il y a un certain nombre de grandes approches théoriques qui relient les femmes et le développement. L'approche des femmes dans le développement (WID) appelle à accorder plus d'attention aux femmes dans les politiques et les pratiques de développement et souligne la nécessité de les intégrer dans le processus de développement. L'approche genre et développement (GAD) se concentre sur les différences socialement construites entre les hommes et les femmes et sur la nécessité de remettre en question les rôles et les relations existantes entre les sexes. L'économie intelligente est une approche visant à définir l'égalité des sexes et le rôle des femmes en tant que partie intégrante du développement économique et vise à stimuler le développement en investissant plus efficacement dans les femmes et les filles. Elle souligne que le fossé entre hommes et femmes en matière de capital humain, d'opportunités économiques et de voix / pouvoir constitue un obstacle majeur à la réalisation d'un développement plus efficace. Malgré les différences dans la manière dont les femmes peuvent être intégrées dans le processus de développement des nations, toutes ces approches théoriques considèrent généralement la femme comme un acteur clé et un catalyseur du développement.

L'autonomisation économique accroît l'accès des femmes aux ressources et aux possibilités économiques, y compris les emplois, les services financiers, les biens immobiliers et autres actifs productifs, le développement des compétences et l'information sur les marchés. La participation et l'autonomisation économiques des femmes sont essentielles pour renforcer les droits des femmes et permettre aux femmes d'avoir le contrôle de leur vie et exercer une influence dans la société. Selon l'OCDE (2011), les femmes effectuent 66 % du travail dans le



monde et produisent 50 % de la nourriture, mais ne gagnent que 10 % du revenu et possèdent 1 % des biens.

L'autonomisation économique des femmes est importante pour la croissance en faveur des pauvres et pour le développement. Selon l'OCDE (2011), la production agricole totale en Afrique pourrait augmenter de 20 % si l'accès des femmes aux intrants agricoles était égal à celui des hommes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a estimé que l'accès égal des femmes et des hommes aux ressources productives pourrait accroître la production agricole de 2,5 à 4 % dans les pays en développement (FAO, 2011).

L'amélioration de l'éducation et de la santé des femmes a également des effets positifs sur ces résultats et sur d'autres pour leurs enfants. Une étude a révélé qu'au Pakistan, les enfants dont les mères ont une seule année d'éducation passent une heure de plus à étudier à la maison chaque jour et ont des résultats plus élevés. Le WEF (2017) rapporte que, sur la base d'un échantillon de pays en développement très divers, investir dans les filles pour qu'elles terminent leurs études au même rythme que les garçons entraînerait une augmentation des gains de la cohorte des filles de 54 % à 68 % du PIB des pays, soit une augmentation du taux de croissance annuel du PIB d'environ 1,5 %.

Une étude menée par Quentin et de la Brier (2018) estime que sur un échantillon de 141 pays à travers le monde, l'inégalité des revenus par habitant pourrait entraîner des pertes de richesse de 23 620 dollars par personne, soit 160 billions de dollars.

Réduire les disparités entre les sexes entraînerait une augmentation de la part des recettes publiques dans le PIB. Selon le WEF (2017), en l'absence de disparité entre les sexes, des recettes fiscales mondiales supplémentaires de 1,4 billion de dollars américains pourraient être générées (940 milliards de dollars américains) principalement dans les économies émergentes. La Fédération internationale pour la planification familiale estime qu'en moyenne, les femmes réinvestissent jusqu'à 90 % de leurs revenus dans leur propre foyer, contre 30 à 40 % chez les hommes. En d'autres termes, utiliser pleinement les capacités des femmes ouvre la voie à l'optimisation du potentiel en capital humain d'un pays.

De même, des études transnationales montrent que des niveaux élevés d'inégalité entre les sexes et de violence sexiste dans une société sont associés à une vulnérabilité accrue aux guerres civiles et aux guerres interétatiques et aux formes de violence plus graves en conflit (Caprioli et al., 2007; Kelly, 2017). Les changements de statut ou de vulnérabilité des femmes, tels que l'augmentation de la violence domestique ou la réduction de la fréquentation scolaire des filles, sont souvent perçus comme des signes précurseurs d'insécurité sociale et politique (Hudson et al., 2012).

La condition de la femme en islam est soulignée dans son droit à l'estime de soi, au respect, à la dignité et à la gestion de sa vie. Les femmes musulmanes sont autorisées à participer à des activités sociales, religieuses et publiques et jouissent de droits égaux pour la justice sociale et économique. Les traditions islamiques stipulent qu'une femme a droit à l'égalité des chances en matière d'éducation, d'emploi, d'héritage, de propriété, et peut disposer de ses biens et de



ses gains à sa guise. À cet égard, selon l'islam, les femmes sont indispensables au développement dans tous les aspects de la vie. Cependant, les femmes dans les pays de l'OCI ont été confrontées à un certain nombre de défis socio-économiques qui limitent leur contribution au développement de leurs sociétés respectives. Ces défis affectent également leur développement personnel et leur qualité de vie dans une certaine mesure. À cet égard, les sections suivantes examinent en détail la situation des femmes dans les pays de l'OCI et visent à identifier ces défis en vue de présenter des solutions politiques appropriées à l'intention des décideurs politiques.

## 1.2 Situation des femmes dans les pays de l'OCI

Cette section se penche sur la situation des femmes dans les pays membres de l'OCI en analysant trois indices globaux reconnus à l'échelle mondiale, à savoir l'indice mondial d'écart entre les sexes du Forum économique mondial, l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme (SIGI) de l'OCDE et l'indice de développement de genre (IDG) du PNUD. Ce faisant, elle vise à évaluer la situation générale des femmes et l'égalité des sexes dans les pays de l'OCI dans une perspective comparative. Il est essentiel de discuter de la contribution des femmes au développement en tenant compte de leur statut dans leurs sociétés respectives. En ignorant les difficultés rencontrées par les femmes, en particulier dans les pays en développement, y compris les pays de l'OCI, le tableau sur le lien entre les femmes et le développement serait incomplet. Afin de parvenir à une compréhension claire de la situation des femmes et des principaux défis auxquels elles sont confrontées, les autres sections de la première partie du rapport visent à mettre en évidence et à examiner les causes profondes de l'inégalité entre les sexes en mettant l'accent sur cinq aspects, à savoir l'éducation, l'économie, la santé, la famille et la prise de décisions.

### 1.2.1 Indice d'écart entre les sexes (GGI)

L'écart entre les hommes et les femmes dans la vie socioéconomique, ou ce que l'on appelle la disparité entre les sexes, est fondamental pour savoir si et comment les économies et les sociétés prospèrent. Assurer le développement complet et le déploiement approprié de la moitié du réservoir mondial de talents a une incidence considérable sur la croissance, la compétitivité et l'état de préparation des économies et des entreprises du monde entier (WEF, 2017). Comme nous l'avons vu dans la section précédente, divers modèles et études empiriques ont suggéré que l'amélioration de la parité hommes-femmes peut entraîner des dividendes économiques importants, qui varient selon la situation des différentes économies et les défis spécifiques auxquels ils sont confrontés.

Afin de mesurer et de rendre compte de l'écart entre les sexes, le Forum économique mondial (WEF) prépare depuis 2006 un rapport phare intitulé « Rapport mondial sur l'écart entre les sexes » afin de mesurer l'ampleur des disparités entre les sexes et de suivre les progrès accomplis dans ce domaine. Dans ces rapports, le WEF utilise son index unique appelé indice d'écart entre les sexes qui couvre quatre dimensions principales:



- a) participation et opportunités économiques;
- b) éducation;
- c) santé et survie; et
- d) responsabilisation en politique.

L'indice d'écart entre les sexes du WEF comporte deux caractéristiques principales. Premièrement, l'indice englobe quatre dimensions principales qui aident à saisir les aspects sociaux et économiques liés à l'écart / l'inégalité entre les sexes. Deuxièmement, l'indice est publié depuis 2006 de façon régulière, ce qui permet de maintenir une analyse au fil du temps et de suivre l'évolution de l'inégalité entre les sexes aux niveaux national, régional et mondial.

Le dernier ensemble de données du WEF sur l'indice d'écart entre les sexes fournit des données entre 2006 et 2017 pour 144 pays, dont 42 sont membres de l'OCI.<sup>2</sup> Dans l'indice d'écart entre les sexes, un pays peut obtenir une note maximale de 1 (égalité). La note la plus basse possible est 0 (inégalité). Par conséquent, une amélioration de la note implique un progrès vers l'égalité des sexes. En d'autres termes, une société qui passe d'une note de 0 à une note de 1 enregistre le développement en garantissant l'égalité des chances pour les hommes et les femmes dans tous les domaines, de la participation économique à la responsabilisation en politique.

Selon le WEF (2017), compte tenu des tendances actuelles, l'écart mondial entre les sexes peut être comblé dans exactement 100 ans dans les 106 pays couverts depuis le lancement du rapport, par rapport à 83 ans l'an dernier. Les écarts entre les sexes les plus difficiles à combler demeurent dans les domaines économiques et sanitaires. Compte tenu de l'élargissement continu de l'écart économique entre les sexes, celui-ci ne sera pas comblé avant 217 ans. Cependant, l'écart entre les sexes en matière d'éducation pourrait être réduit à la parité au cours des 13 prochaines années. La dimension politique présente actuellement le plus grand écart entre les sexes et est également celle qui affiche le plus de progrès, malgré un ralentissement en cours cette année. Il pourrait être comblé d'ici 99 ans. L'écart entre les sexes en matière de santé est plus important qu'en 2006.

Le graphique 1.1 (à gauche) compare les notes moyennes de l'indice d'écart entre les sexes des groupes de pays en 2006 avec leurs notes en 2017. Le graphique révèle que l'écart (inégalité) entre les sexes dans les pays membres de l'OCI a légèrement diminué, la note moyenne est passée de 0,60 en 2006 à 0,64 en 2017. Les pays en développement non membres de l'OCI et les pays développés ont également connu une augmentation similaire de leurs notes moyennes. Les pays développés, en moyenne, ont obtenu la note la plus élevée avec 0,74 en 2017, parmi les groupes de pays analysés. Au cours de la période considérée, la moyenne mondiale est également passée de 0,66 en 2006 à 0,70 en 2017, ce qui implique une amélioration globale de l'égalité entre les sexes.

Le graphique 1.1 (à droite) montre la performance des sous-régions de l'OCI en 2017 en termes de notes moyennes de l'indice de parité entre les sexes. Selon ce graphique, les pays

---

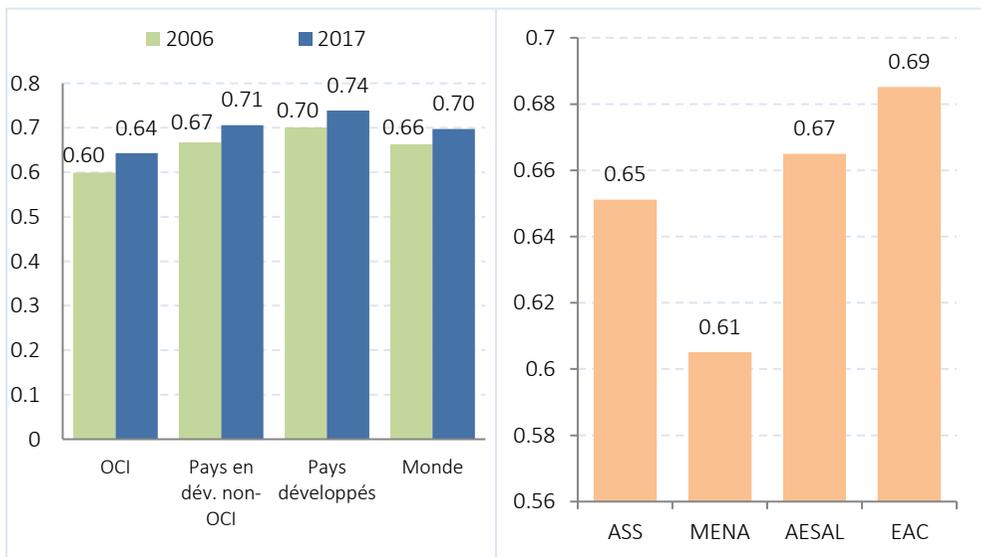
<sup>2</sup> Les détails de l'indice et la méthode de calcul se trouvent dans WEF (2017).

de l'OCI dans la région MENA avaient le plus haut niveau d'écart entre les sexes; ils ont obtenu une note de 0,61 en 2017, ce qui est la note la plus basse parmi les sous-régions de l'OCI. De l'autre côté du spectre, les pays de l'OCI dans la région EAC avaient en moyenne un écart relativement faible entre les hommes et les femmes, soit une note de 0,69, la note moyenne régionale la plus élevée parmi les sous-régions de l'OCI en 2017.

Dans le même ordre d'idées, le graphique 1.2 présente la performance des pays de l'OCI au niveau de chaque pays, en termes de notes de l'indice d'écart entre les sexes. En 2017, le Yémen a obtenu la note la plus basse (0,52) de l'indice d'écart entre les sexes, suivi du Pakistan (0,55). En revanche, le Mozambique (0,74) et l'Albanie (0,73) ont obtenu les scores les plus élevés en 2017 parmi les pays de l'OCI avec les données disponibles.

Trois principaux messages ressortent des données présentées dans les graphiques 1.1 et 1.2. Premièrement, même si le rythme a été lent, tous les groupes de pays, y compris le groupe de l'OCI, ont enregistré une diminution de leur écart entre les sexes (inégalité), ce qui se reflète dans l'augmentation de leurs notes moyennes. Deuxièmement, les différences entre les notes moyennes d'écart entre les sexes entre les groupes de pays n'ont pas changé de façon remarquable au cours de la période analysée, où le groupe de l'OCI est resté en dessous de la moyenne mondiale pendant toute la période. Enfin, il existe de grandes disparités entre les sous-régions de l'OCI en termes d'inégalité entre les sexes. En particulier, de nombreux pays de l'OCI dans la région MENA doivent déployer davantage d'efforts pour réduire l'écart entre les hommes et les femmes dans leurs sociétés respectives.

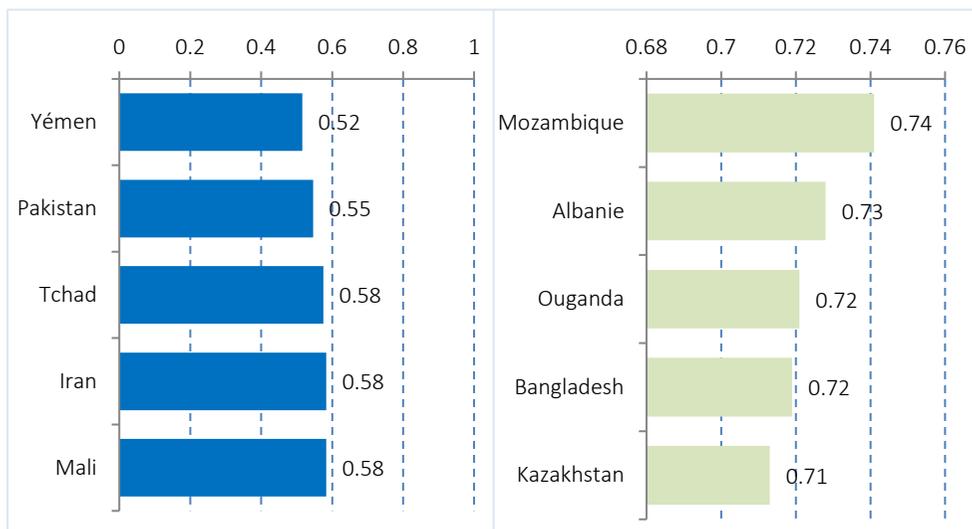
**Graphique 1.1:** Les notes de l'Indice mondial de l'écart entre les sexes (GGI) (à gauche) et la performance des sous-régions de l'OCI en 2017 (à droite)



Source: calculs du personnel SESRIC sur la base du Forum économique mondial, Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2017



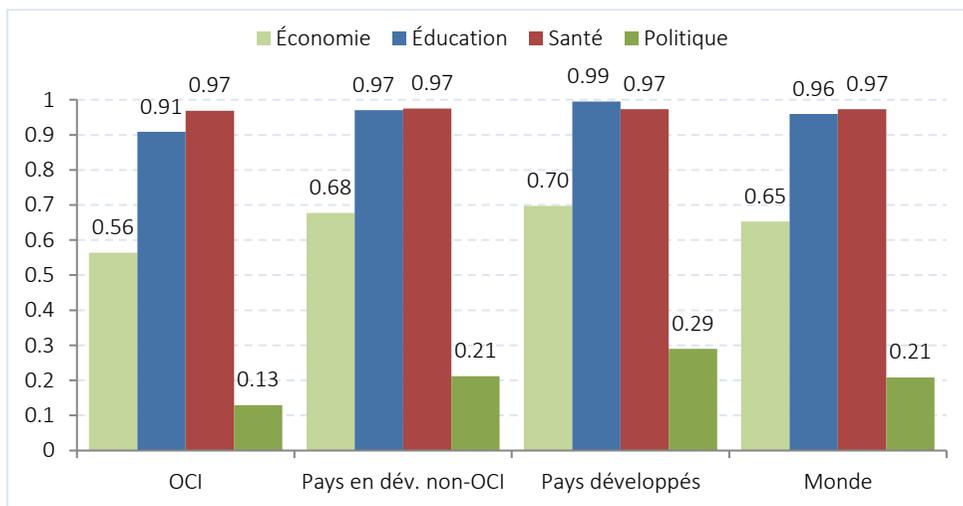
**Graphique 1.2:** Pays de l'OCI ayant les notes les plus basses (à gauche) et les plus élevées (à droite) en 2017



Source: Forum économique mondial, Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2017

Le graphique 1.3 présente la performance détaillée des groupes de pays dans les sous-dimensions de l'indice d'écart entre les sexes en 2017. La responsabilisation en politique est l'anneau le plus faible de l'indice d'écart entre les sexes pour tous les groupes de pays où la moyenne mondiale s'établit à 0,21. Il est important de souligner que la performance des pays de l'OCI, en moyenne, se révèle particulièrement faible dans cette dimension où la note moyenne a été mesurée à 0,13. Pour ce qui est de la santé et survie, tous les groupes de pays, y compris les pays de l'OCI, ont obtenu des notes similaires comprises entre 0,96 et 0,97. Cela implique que l'accès aux services de santé pour les hommes et les femmes ne diffère pas beaucoup. En ce qui concerne l'éducation, les pays de l'OCI, en moyenne, ont obtenu la note la plus basse (0,91), la moyenne mondiale étant de 0,96. Enfin, en termes de participation et d'opportunités économiques, la performance des pays de l'OCI, en moyenne, s'est à nouveau avérée la plus faible avec une note de 0,56. En résumé, les pays de l'OCI, en moyenne, ne pouvaient obtenir une note plus élevée dans aucune dimension de l'indice d'écart entre les sexes par rapport à d'autres groupes de pays en 2017. Cela implique que les pays de l'OCI doivent prendre plus de mesures politiques et mettre en œuvre des politiques bien articulées dans les quatre aspects pour réduire les inégalités entre hommes et femmes.

Graphique 1.3: Notes des sous-catégories de l'indice mondial d'écart entre les sexes en 2017



Source: calculs du personnel SESRIC sur la base du Forum économique mondial, Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2017

### 1.2.2 Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE)

L'Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE) a été développé par l'OCDE (2014). Il mesure, à l'échelle internationale, les discriminations à l'encontre des femmes dans les institutions sociales (lois formelles et informelles, normes sociales et pratiques) et couvre 160 pays. Des institutions sociales discriminatoires peuvent exister à toutes les étapes de la vie des filles et des femmes, en limitant leur accès à la justice, leurs droits et leurs possibilités d'émancipation, mais aussi en réduisant leur capacité d'action et leur pouvoir de décision sur leur propre vie. Causes sous-jacentes des inégalités entre les sexes, les institutions sociales discriminatoires perpétuent les disparités entre hommes et femmes dans des domaines tels que l'éducation, l'emploi et la santé, et freinent les progrès en vue d'une transformation sociale fondée sur l'égalité des droits et bénéficiant aux femmes comme aux hommes.

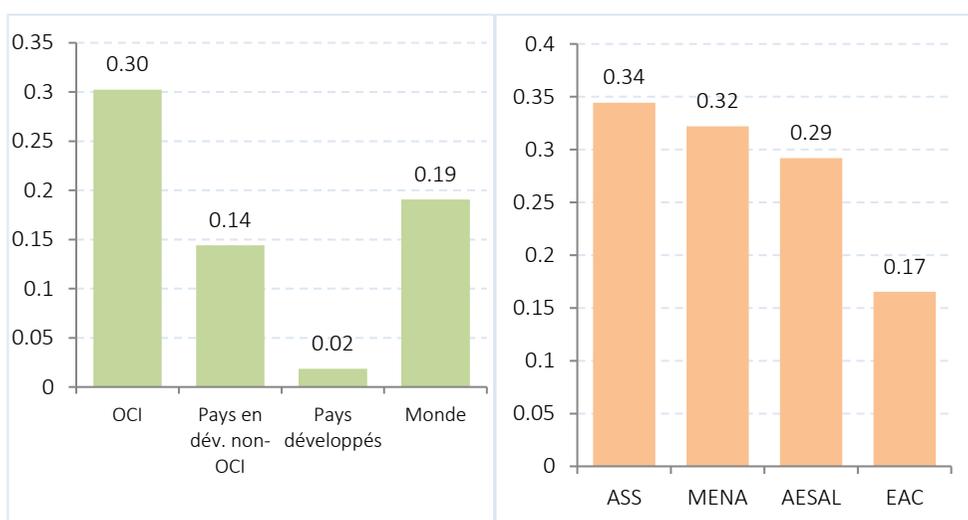
L'ISE présente 12 indicateurs innovants sur les institutions sociales regroupés sous cinq dimensions: le code de la famille discriminatoire, l'intégrité physique restreinte, la préférence pour les fils, les ressources et droits restreints et les libertés civiles restreintes. Les variables de l'ISE quantifient les institutions sociales discriminatoires telles que les droits de succession inégaux, le mariage précoce, la violence à l'égard des femmes et les droits inégaux à la terre et à la propriété. Chacun des indicateurs de l'ISE est codé entre 0, ce qui signifie une inégalité nulle ou très faible, et 1, qui indique une très forte inégalité. À cet égard, les pays dotés d'institutions sociales améliorées ont tendance à obtenir des notes plus faibles, ce qui signifie également une réduction des inégalités entre les sexes.

Selon le graphique 1.4, les pays de l'OCI ont obtenu en moyenne une note de 0,30, ce qui est la note ISE la plus élevée en 2014 parmi les groupes de pays. La moyenne mondiale a été



enregistrée à 0,19 dans la même année. Les pays développés ont obtenu en moyenne la note ISE la plus basse de 0,02. En d'autres termes, les résultats indiquent l'existence d'inégalités très élevées dans le groupe de l'OCI en termes d'institutions sociales contribuant ainsi à élargir l'écart entre les sexes. Du point de vue sous-régions de l'OCI, la région ASS a obtenu la note la plus élevée. La région ASS est suivie par la région MENA (0,32) et AESAL (0,29). La note de la région EAC est même inférieure à la moyenne mondiale de 0,19. Les institutions sociales relativement sous-développées des pays de l'OCI situées en Afrique subsaharienne exercent en moyenne une pression supplémentaire sur l'égalité des sexes et limitent la contribution des femmes au développement de leurs sociétés respectives.

**Graphique 1.4:** L'Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE) en 2014 (à gauche) et la performance des sous-régions de l'OCI en 2014 (à droite)



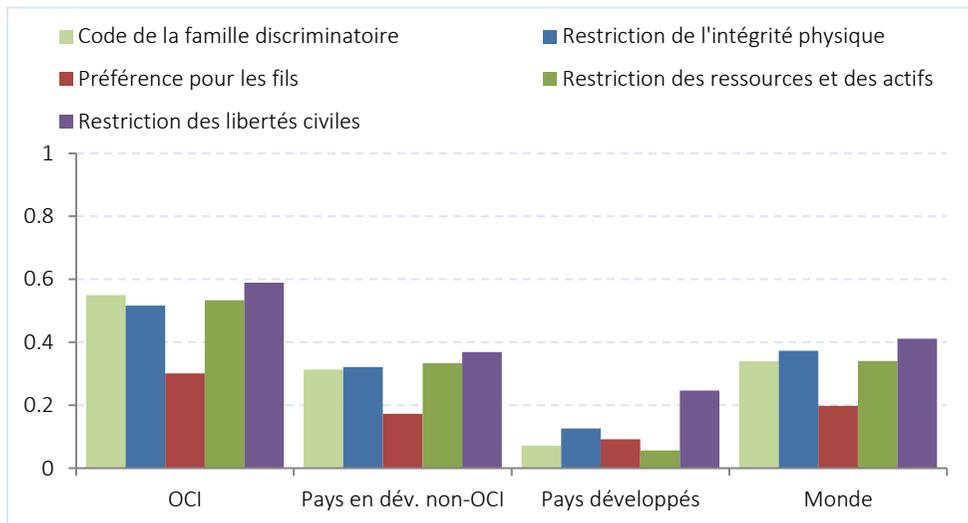
Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur le Centre de développement de l'OCDE

Le graphique 1.4 (à droite) révèle des disparités importantes entre les sous-régions de l'OCI en termes de notes ISE moyens. L'existence de grands écarts entre les notes des meilleures et des moins performantes sous-régions de l'OCI indique l'existence de disparités remarquables en termes de politiques en faveur de l'égalité des sexes, de la qualité des institutions sociales et du statut des femmes. Dans les sous-régions de l'OCI, avec des institutions sociales relativement très discriminatoires, pratiquer une discrimination positive envers les femmes et mettre en œuvre des politiques tenant compte l'égalité des sexes, comme l'éducation et la politique, contribuerait à créer des sociétés où les hommes et les femmes sont traités de manière plus équitable. En outre, ces pays de l'OCI doivent également œuvrer à la mise en place de réformes dans leurs institutions sociales en vue d'améliorer la qualité des institutions et de réduire la discrimination entre hommes et femmes.

Le graphique 1.5 présente une image plus détaillée sur la performance des groupes de pays en ce qui concerne les sous-catégories de l'ISE. Parmi les cinq sous-catégories, les pays de

l'OCI, en moyenne, ont obtenu la note la plus basse en ce qui concerne la préférence pour les fils. Les libertés civiles restreintes semblent être le domaine le plus problématique où la moyenne de l'OCI est la plus élevée (0,59) par rapport aux notes du groupe de l'OCI dans d'autres sous-catégories. En fait, cela correspond aux tendances mondiales. La moyenne mondiale sur les libertés civiles restreintes est également la plus élevée (0,41) par rapport aux notes des autres sous-catégories. La note de la catégorie sur la préférence pour les fils est à nouveau la note la plus basse obtenue au niveau mondial parmi toutes les catégories de l'ISE. Les résultats suggèrent que tant au niveau de l'OCI qu'au niveau mondial, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour éliminer les restrictions aux libertés civiles en améliorant les institutions sociales en vue de réduire les inégalités entre les sexes.

**Graphique 1.5:** Valeurs de sous-catégorie de l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE) en 2014



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur le Centre de développement de l'OCDE

### 1.2.3 Indice de développement de genre (IDG)

L'indice de développement de genre (GDI) mesure les disparités entre les sexes dans les réalisations du développement humain en tenant compte des disparités entre les femmes et les hommes dans trois dimensions fondamentales du développement humain: santé, connaissances et conditions de vie en utilisant les mêmes indicateurs que l'indice de développement humain (IDH). L'IDG est le ratio des IDH calculés séparément pour les femmes et les hommes en utilisant la même méthodologie que l'IDH. Il s'agit d'une mesure directe de l'écart entre les sexes, exprimant l'IDH féminin en pourcentage de l'IDH masculin.

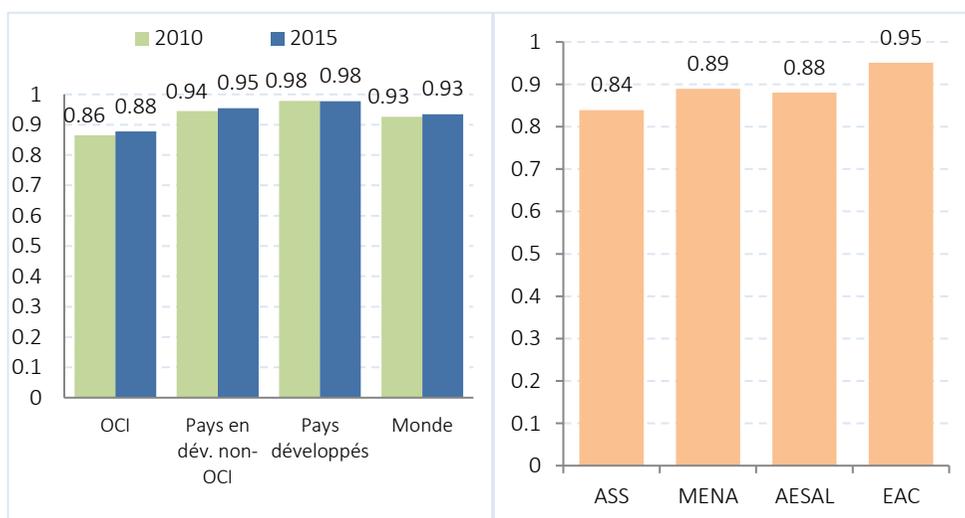
En d'autres termes, l'IDG montre à quel point les femmes sont à la traîne par rapport à leurs homologues masculins et à quel point les femmes doivent rattraper leur retard dans chaque dimension du développement humain. Il est utile pour comprendre le véritable fossé entre les sexes dans les réalisations en matière de développement humain et informatif pour concevoir



des outils politiques permettant de le combler. L'IDG est calculé pour 160 pays et est développé par le PNUD. Une note IDG plus élevée est associée à une réduction des inégalités entre les sexes.

De manière plus détaillée, l'Indice de développement du genre (IDG) mesure les inégalités de genre dans les trois dimensions fondamentales du développement humain: la santé, mesurée par l'espérance de vie des femmes et des hommes à la naissance; l'éducation, mesurée par les années de scolarisation escomptées des femmes et des hommes pour les enfants et les femmes et les années moyennes de scolarisation escomptées des hommes pour les adultes âgés de 25 ans et plus; et la maîtrise des ressources économiques, mesurées par le revenu gagné estimé des hommes et des femmes.

**Graphique 1.6:** Les notes de l'Indice de développement de genre (IDG) (à gauche) et la performance des sous-régions de l'OCI en 2015 (à droite)

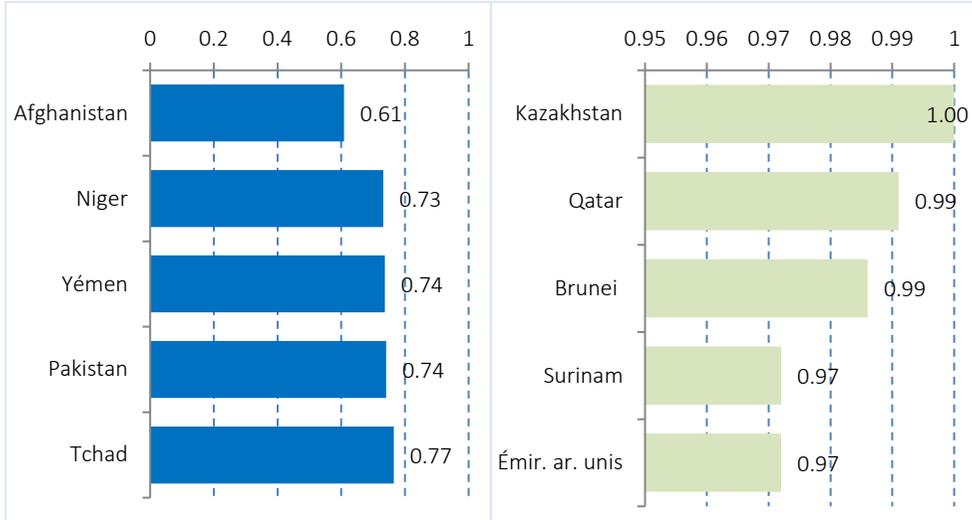


Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur l'ensemble de données du PNUD sur l'IDG

Le graphique 1.6 (à gauche) présente les notes moyennes de l'IDG pour les groupes de pays en 2010 et 2015. Le groupe de l'OCI a la plus basse note d'IDG par rapport aux trois groupes de pays (pays en développement non membres de l'OCI, pays développés et monde) pour les deux années. En moyenne, les pays de l'OCI n'ont pu obtenir qu'une note de 0,86, tandis que les pays en développement non membres de l'OCI ont obtenu une note de 0,94 alors que la moyenne mondiale était de 0,93 en 2010. Les pays de l'OCI ont réussi à augmenter leur note moyenne d'IDG à 0,88 en 2015. Cependant, elle est restée inférieure à la moyenne mondiale de 0,93 dans la même année. Au niveau sous-régional, l'ASS a obtenu la note la plus basse de 0,84 parmi quatre sous-régions de l'OCI en 2015. De l'autre côté du spectre, l'EAC a obtenu une note de 0,95, dépassant même la moyenne mondiale de 0,93 (graphique 1.6, à droite). Au niveau des pays individuels, l'Afghanistan et le Niger ont enregistré les notes les plus basses

en matière d'IDG en 2015. Le Kazakhstan (1,0) et le Qatar (0,99) étaient les pays de l'OCI avec les notes les plus élevées d'IDG en 2015 (graphique 1.7).

**Graphique 1.7:** Pays de l'OCI ayant les notes d'indice de développement de genre (IDG) les plus basses (à gauche) et les plus élevées (à droite) en 2015



Source: Ensemble de données du PNUD sur l'IDG

Le sommaire des performances des pays et des sous-régions de l'OCI dans une perspective comparative indique l'existence de disparités remarquables entre les pays membres et les régions géographiques. D'autre part, la tendance positive observée dans la moyenne du groupe de l'OCI révèle que les efforts des gouvernements portent leurs fruits et que des progrès ont été accomplis au fil du temps pour éliminer les inégalités entre les sexes dans trois dimensions du développement, à savoir la santé, l'éducation et le revenu. Cependant, les efforts et le niveau de progrès semblent insuffisants pour réduire l'écart entre la moyenne de l'OCI et la moyenne mondiale. Par conséquent, il est important d'intensifier les efforts de politique déployés pour générer des sociétés avec des inégalités de genre réduites. C'est seulement dans ces sociétés que les femmes peuvent mieux refléter leurs potentiels et contribuer efficacement au développement de leurs nations de manière significative.



# CHAPITRE DEUX

## Les femmes et l'éducation



L'éducation est un facteur clé de succès pour le développement social et économique d'un pays. L'étude du lien entre l'éducation et le développement dans une perspective de genre est importante pour les pays membres de l'OCl pour un certain nombre de raisons sociales et économiques. Un rapport de WEF (2015) révèle que les pays qui sont parvenus à atteindre la parité des sexes dans l'éducation bénéficient d'une meilleure santé globale, de l'égalité et de la création d'emplois. De même, selon Hanushek et Woessmann (2015), la réduction des disparités entre les sexes en matière d'éducation peut stimuler la production / la productivité économique d'un pays et améliorer son efficacité économique. La Banque mondiale (2014) a également relevé qu'atteindre la parité des sexes dans l'éducation pouvait aider à atteindre les objectifs de développement et permettre l'établissement de politiques, de programmes et d'institutions inclusives.

Du point de vue économique, l'investissement dans l'éducation des femmes contribue «à bâtir un capital humain qui se traduit par une croissance économique» (Patrinos, 2016; Banque mondiale, 2018). Un rapport de l'OCDE sur les avantages de l'éducation pour les pays montre qu'investir dans l'éducation et le développement des compétences des enfants peut augmenter le PIB annuel de 28 % en moyenne dans les pays à faible revenu et de 16 % dans les pays à revenu élevé (2015). Pour les pays dépourvus de ressources / avoirs physiques, le développement du capital humain est particulièrement important car «la valeur du capital humain [pour un pays] est quatre fois supérieure à celle du capital naturel » (Hamilton et Liu, 2014).

L'éducation des femmes est particulièrement avantageuse pour les sociétés en développement, telles que celles des pays de l'OCl. Les femmes qui suivent des études supérieures sont propices au développement, car un ensemble de compétences plus solides peut les rendre plus adaptées aux nouvelles technologies et aux environnements de travail en mutation. Par rapport aux pays développés, l'éducation féminine généralisée est importante pour absorber et adapter les technologies existantes aux pays qui ne disposent pas de capacités d'innovation technologique (Madsen, 2014).

Selon une approche axée sur les capacités, l'éducation augmente les atouts d'un individu et sa capacité à les transformer en bien-être monétaire et non monétaire (Walker, 2011). L'éducation améliore les opportunités économiques offertes aux individus en développant leurs compétences pour augmenter leur productivité et leur rendement. Un grand nombre d'études académiques prouve qu'une scolarisation accrue entraîne une augmentation des revenus. Pour les femmes, chaque année supplémentaire de scolarité augmente leurs revenus de 8 % à 14 % (Montenegro et Patrinos, 2017). En conséquence, une couverture accrue de l'éducation des femmes peut contribuer à réduire la pauvreté au sein des familles, à réduire l'écart de revenu entre les ménages et à réduire les inégalités de revenu au sein d'un ménage.

Du point de vue du développement social, la santé est un indicateur de développement important et l'éducation est positivement liée à la santé. Selon la Banque mondiale (2018), les individus éduqués vivent plus longtemps et en meilleure santé. Pour les femmes, l'éducation



est associée à une sensibilisation accrue (et à une utilisation accrue) des informations et des interventions médicales (De Walque, 2007; Gunes, 2016; Lavy et Zablotsky, 2011).

Les mères éduquées sont connues pour élever des enfants en meilleure santé et plus éduqués, contribuant ainsi au développement sociétal à long terme. Les données des pays comme le Pakistan et le Sénégal prouvent que les enfants de mères plus éduquées sont plus susceptibles d'avoir des taux de vaccination plus élevés, une nutrition améliorée et des taux de mortalité plus bas (Banque mondiale, 2011). De même, les mères éduquées sont plus susceptibles d'offrir à leurs enfants une meilleure éducation.

#### **Encadré 2.1: Le revenu d'un pays est le principal déterminant de l'éducation des femmes dans le monde musulman**

Une récente étude sur 151 pays menée par McClendon, Hackett, Potancokova, Stonawski et Skirbekk (2018), citée sur le site Web du Pew Research Center, révèle que les conditions économiques (revenu d'un pays), et non la religion, sont les principaux déterminants du retard dans l'éducation des femmes musulmanes. L'étude aborde les idées fausses concernant le rôle de l'Islam dans la condition de la femme dans le monde musulman.

Historiquement, les disparités entre les sexes dans l'éducation dans les pays islamiques ont été les plus élevées au monde. Cependant, les taux de participation et d'achèvement des femmes musulmanes ont progressivement augmenté au cours des deux dernières décennies, en particulier dans la région MENA, grâce aux efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation.

Ces résultats remettent en question les idées fausses entourant les obstacles culturels à l'éducation des femmes musulmanes. En étudiant les « années moyennes de scolarisation des femmes » et en citant des cas aux États-Unis (13 ans), en Arabie saoudite (11,5 ans), en Afrique subsaharienne (2,5 ans) et au Mali (1,4 ans), l'étude montre que les performances économiques d'un pays déterminent le nombre moyen d'années d'éducation des femmes plutôt que des facteurs socio-religieux tels que la discrimination fondée sur le sexe dans les lois de la famille.

*Source: McClendon, et al. (2018).*

Outre les avantages économiques et sanitaires, l'éducation des femmes encourage les facteurs favorables au progrès sociopolitique d'un pays. Les femmes éduquées sont moins susceptibles de se livrer à des activités criminelles car elles sont conscientes des conséquences de la criminalité. Le Rapport sur le développement dans le monde (2018) révèle que les sociétés qui connaissent un progrès fondé sur le capital humain (main-d'œuvre instruite) risquent moins d'être confrontées à des conflits, car l'appropriation du capital humain et le recrutement d'une population instruite par des groupes radicaux sont plus difficiles. Par conséquent, l'extension de la couverture de l'éducation aux femmes peut contribuer à la préservation de la liberté, de la justice et de la paix dans un pays (Banque mondiale, 2018).

D'un point de vue politique, l'éducation des femmes peut également avoir un effet positif sur le développement politique des pays car il est connu que les femmes éduquées pratiquent un



engagement civique accru. En général, les pays qui connaissent une croissance et un développement continu manifestent la volonté d'élargir l'éducation des femmes, des enfants et des groupes défavorisés. En retour, la croissance économique permet à ces pays d'investir dans l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité de l'éducation.

Dans ce contexte, ce chapitre examine le lien entre l'éducation des femmes et le développement et tente de comprendre les causes profondes de la disparité entre les sexes dans l'éducation, en mettant un accent particulier sur les pays de l'OCI. Le chapitre explore les facteurs qui exacerbent les inégalités entre les sexes dans l'éducation en utilisant des indices alternatifs d'écart et d'inégalité entre les sexes, les taux d'alphabétisation des adultes et des jeunes, les taux de non scolarisation des enfants d'âge primaire et secondaire et les années moyennes de scolarisation. L'analyse qui en résulte offre un ensemble d'options politiques possibles pour améliorer l'accès des femmes aux établissements d'éducation de la région de l'OCI.

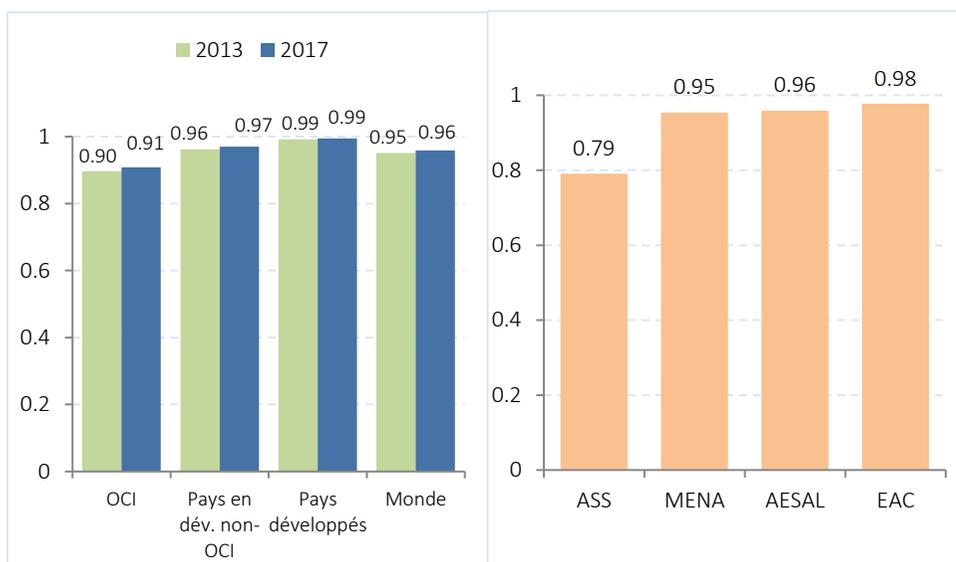
## 2.1 Écart entre les sexes dans l'éducation

Bien que, en théorie, l'importance de l'éducation des femmes soit largement étudiée et promue comme une prescription politique, en réalité, le succès des programmes et des politiques d'éducation est souvent mesuré à l'aide de moyennes mondiales / nationales plutôt que de se concentrer sur les différences entre divers groupes démographiques et socio-économiques au sein d'un pays (résolution 35/22 de l'Assemblée générale des Nations unies, 2017). Il en résulte un « masquage » des inégalités liées à l'éducation - en particulier entre les hommes et les femmes, qui ont des effets néfastes sur le développement social et économique global d'un pays. Par exemple, alors que les taux d'alphabétisation moyens dans les pays membres de l'OCI sont passés de 71,7 % en 2010 à 75,1 % en 2016 (SESRIC, 2012; SESRIC, 2014; SESRIC, 2016), les disparités entre l'alphabétisation des hommes et des femmes persistent. Ces disparités sont perceptibles à travers les faibles taux de scolarisation des filles, le nombre élevé de filles non scolarisées et le nombre moyen d'années d'éducation des filles dans le monde. Il est important que les pays membres de l'OCI s'attaquent à ces disparités car, pour les femmes (plus que pour les hommes), les obstacles à l'éducation déterminent non seulement leurs revenus, mais également leurs choix, leurs capacités et leurs libertés au sein d'une société.

En adoptant une perspective sexospécifique sur les inégalités dans l'éducation, le Forum économique mondial a évalué des facteurs tels que les différences entre les enfants non scolarisés et non scolarisés aux niveaux primaire et secondaire, les taux de réussite scolaire, les diplômes avancés et professionnels et les disparités entre les sexes dans divers domaines d'étude et a proposé une sous-catégorie dans l'indice d'écart entre les sexes, à savoir le « niveau d'instruction ».



**Graphique 2.1:** Les notes\* de l'Indice mondial de l'écart entre les sexes sur la sous-catégorie de l'éducation (à gauche) et la performance des sous-régions de l'OCI en 2017 (à droite)



Source: Calculs du personnel SESRIC sur la base du Forum économique mondial, Rapport mondial sur l'écart entre les sexes

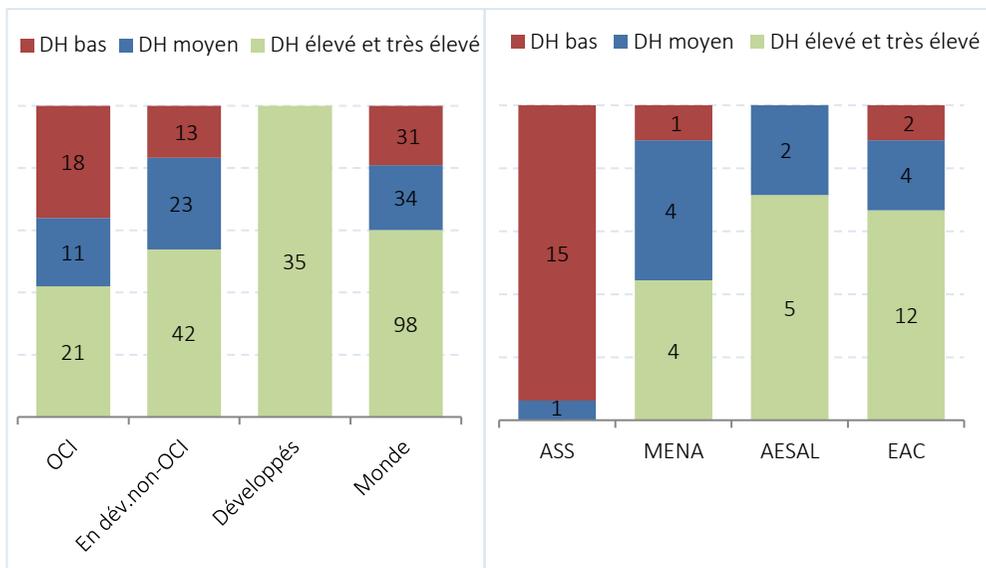
\* Score (0-1)=le niveau le plus élevé d'égalité des sexes

Comme le montre le graphique 2.1 (à gauche), en 2017, la note moyenne de l'indice d'écart entre les sexes des pays membres de l'OCI était la plus basse (0,91) dans la catégorie de niveau d'instruction par rapport aux moyennes des pays en développement non membres de l'OCI (0,97), aux pays développés (0,99), et au monde (0,96). Cependant, les notes dans les sous-régions de l'OCI varient remarquablement (graphique 2.1, à droite). Par exemple, d'une part, les pays membres de l'OCI d'Europe et d'Asie centrale (0,98) ont obtenu des résultats parmi les plus élevés au monde en matière de niveau d'instruction des femmes. D'autre part, les pays de l'OCI d'Afrique subsaharienne (0,79) ont, en moyenne, les notes les plus basses impliquant une forte inégalité entre les sexes dans l'éducation en 2017. L'inégalité constatée dans les pays de l'OCI d'Afrique subsaharienne résulte d'une combinaison de facteurs sociaux, économiques et culturels qui influent de manière disproportionnée sur l'accès à l'éducation des filles et des femmes.

L'indice d'inégalité de genre (IIG) du PNUD, qui relie l'éducation au développement, quantifie la perte de « développement humain dans un pays due à l'inégalité des réalisations entre les femmes et les hommes dans trois catégories: la santé génésique, l'autonomisation et la participation au marché du travail ». Dans la catégorie de l'autonomisation, le niveau d'instruction est lié au niveau de développement humain dans un pays. Par conséquent, le niveau d'éducation des femmes est un facteur déterminant du niveau de développement selon le PNUD. Sur la base du pourcentage de femmes ayant au moins un niveau d'enseignement secondaire, 21 pays membres de l'OCI ont un développement humain très

élevé et élevé, 11 pays membres de l'OCI ont un développement humain moyen et 18 pays membres de l'OCI ont un développement humain faible (graphique 2.2, à gauche). 15 des 18 pays de l'OCI appartenant à la catégorie de pays ayant un développement humain faible se situent en Afrique subsaharienne (graphique 2.2, à droite). D'autre part, 12 des 21 pays de l'OCI dans la catégorie de pays ayant un développement humain très élevé et élevé sont situés en Europe et en Asie centrale (graphique 2.2, à droite).

**Graphique 2.2:** Composition par pays de l'indice d'inégalité de genre\* sur la sous-catégorie de niveau d'instruction (à gauche) et composition de pays de l'OCI (à droite) (nombre de pays), 2016



Source: Forum économique mondial, Rapport mondial sur l'écart entre les sexes

\*Représente le nombre de pays d'un groupe spécifique à chaque niveau de développement humain

Cela implique que l'inégalité entre les sous-régions de l'OCI varie de façon remarquable. Dans ce contexte, les pays de l'OCI de la région ASS doivent déployer plus d'efforts pour éliminer ces inégalités.

Dans l'ensemble, les pays de l'OCI ont connu des progrès au cours des deux dernières décennies dans la réduction de l'écart entre la population féminine et masculine en termes d'éducation. Cependant, l'écart actuel semble rester trop grand par rapport aux pays développés. Dans les pays de l'OCI, l'écart entre les sexes dans l'éducation peut être résolu avec une combinaison de politiques, de programmes et de pratiques propices à une éducation abordable et accessible aux femmes. Les décideurs politiques des pays membres de l'OCI doivent comprendre que, sans recommandations politiques adéquates, le savoir est un mythe pour de nombreuses filles et femmes. Faire de petits pas vers l'amélioration des indices de base de l'éducation pour les femmes aujourd'hui peut donner des résultats précieux pour le développement général à l'avenir.



## 2.2 Taux d'alphabétisation

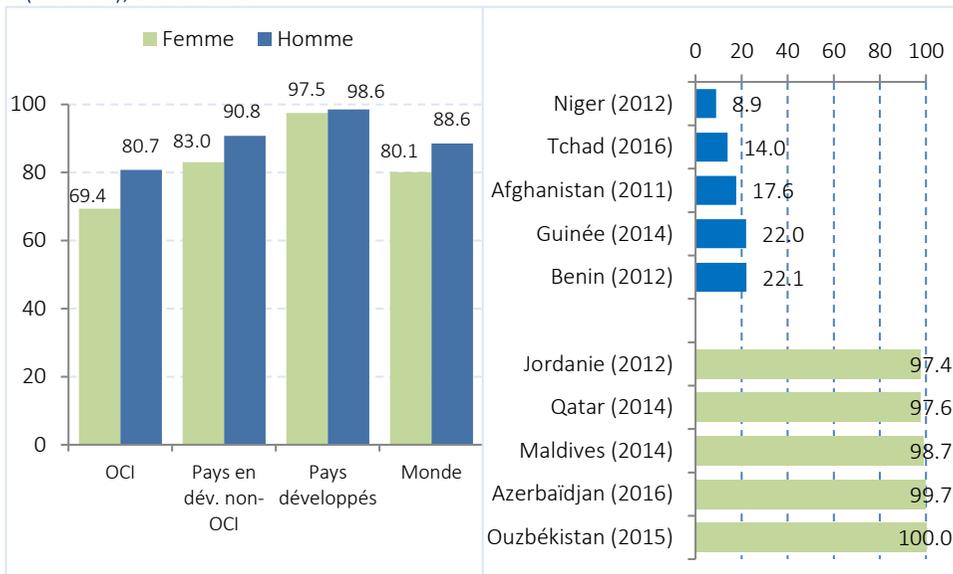
L'alphabétisation est un indicateur de développement social qui mesure la capacité d'un individu à lecture et à écriture. L'alphabétisation des filles et des femmes a «un effet d'entraînement positif sur tous les indicateurs de développement» tels que la santé maternelle et infantile, l'autonomie économique, la réduction de la pauvreté et l'engagement civique et politique (Nations Unies, 2010). L'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) considère l'alphabétisation des femmes comme «un élément du paradigme de l'inclusion et de l'autonomisation» (UIL, 2013). Au cours des 10 dernières années, l'alphabétisation dans les pays membres de l'OCI s'est progressivement améliorée.

De nombreuses études sur l'alphabétisation des femmes montrent que des taux d'alphabétisme plus élevés ont un impact sur l'amélioration de l'état de santé général des femmes, notamment en réduisant les taux de fécondité. Par exemple, De Walque (2007) rapporte une plus grande réactivité aux campagnes d'information sur le VIH / SIDA en Ouganda parmi les femmes plus éduquées. De même, Osili et Long (2008) ont constaté qu'au Nigéria, chaque année supplémentaire d'éducation féminine réduisait la fécondité de 0,26 enfant par femme. Cela s'explique par le fait que les femmes éduquées contrôlent davantage la taille et la structure de leur famille en raison de l'utilisation de la contraception, de l'augmentation du pouvoir décisionnel et de la prise de conscience des coûts d'opportunité d'avoir beaucoup d'enfants (Lavy et Zablotsky, 2011). En revanche, les femmes peu ou pas éduquées sont plus susceptibles de souffrir de mariages précoces, de violences domestiques et d'un faible pouvoir décisionnel dans leur foyer et à l'extérieur (Banque mondiale, 2014).

En moyenne, sur 100 hommes adultes, 80,7 savent lire et écrire et sur 100 femmes, seules 69,4 sont alphabétisées. Cela signifie une disparité d'environ 11 points de pourcentage entre l'alphabétisation des hommes et des femmes (graphique 2.3, à gauche). Le taux d'alphabétisation moyen des hommes adultes dans le monde (88,6 %) est supérieur à la moyenne des pays membres de l'OCI. L'écart entre les niveaux d'alphabétisation des hommes et des femmes existe dans tous les groupes de pays - ce qui met en évidence les inégalités dans l'accès des femmes à l'éducation de base dans le monde. Cependant, cette inégalité est plus persistante dans les pays membres de l'OCI, où l'alphabétisation des femmes dans le groupe de l'OCI est nettement inférieure aux moyennes des pays en développement non membres de l'OCI (90,8 %), des pays développés (97,5 %) et du monde (80,1 %).



**Graphique 2.3:** Taux d'alphabétisation des adultes (%) (à gauche) et pays de l'OCI ayant les taux d'alphabétisation des femmes adultes les plus hauts et les plus bas (%) (à droite), 2008 - 2016\*



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur l'UNESCO monde, Centre de données de l'ISU

Remarque: La taille de l'échantillon manque de données sur plusieurs pays développés en raison des contraintes de données de la source

\*Les données portent sur l'année la plus récente disponible au cours de la période spécifiée

Au

niveau des pays, les pays membres de l'OCI d'Europe, d'Asie centrale, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont atteint des niveaux louables de taux d'alphabétisation des femmes. Selon le graphique 2.3 (à droite), Ouzbékistan (99,9 %), Azerbaïdjan (99,7 %), Maldives (98,6 %) et Qatar (97,5 %) avaient les taux d'alphabétisation des femmes adultes les plus élevés de tous les pays membres de l'OCI. En revanche, les pays membres de l'OCI en Afrique subsaharienne avaient des taux d'alphabétisation les plus bas au monde. Le Niger, le Tchad, l'Afghanistan et la Guinée affichaient des taux d'alphabétisation inférieurs à 25 % (graphique 2.3, à droite).

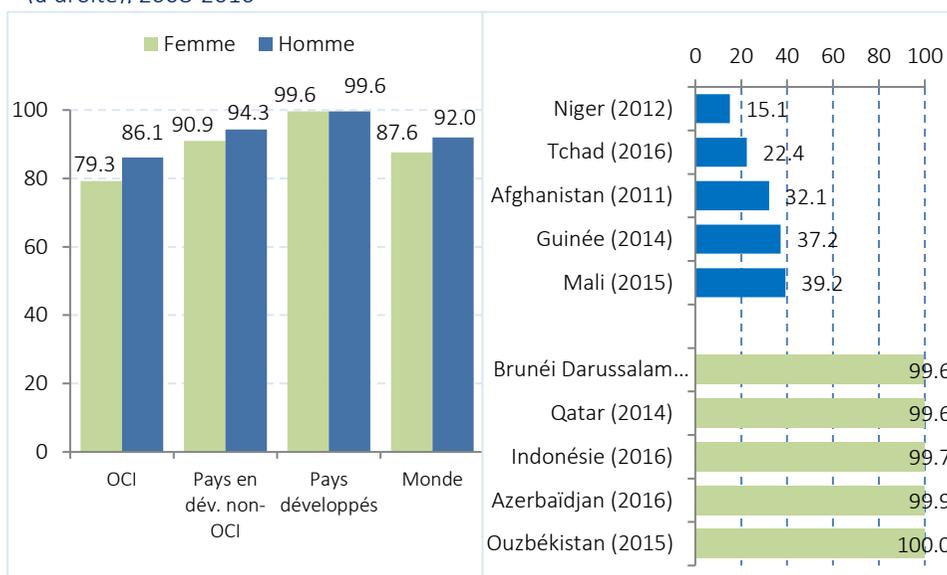
Dans tous les groupes de pays, les taux d'alphabétisation des jeunes étaient considérablement supérieurs à ceux des adultes. Compte tenu de la très forte proportion de jeunes dans les pays membres de l'OCI, des taux d'alphabétisation plus élevés chez les jeunes indiquent un potentiel de développement positif à long terme. Le taux d'alphabétisation des jeunes femmes dans les pays membres de l'OCI (79,3 %) est en moyenne nettement inférieur à celui des pays en développement non membres de l'OCI (90,9 %), des pays développés (99,6 %) et du monde (87,6 %) (graphique 2.4, à gauche).

De plus, l'écart entre les taux d'alphabétisation des femmes et des hommes dans les pays membres de l'OCI est le plus grand comparé aux autres groupes de pays. En moyenne, 86,1 jeunes garçons sur 100 garçons et seulement 79,3 filles sur 100 filles savent lire et écrire dans le groupe de l'OCI. Au niveau individuel des pays, l'Ouzbékistan, l'Azerbaïdjan, l'Indonésie et



le Qatar se sont classés au premier rang des pays de l'OCI ayant des taux d'alphabétisation supérieurs à 99,5 % chez les jeunes femmes. D'autre part, le Niger (15,1 %), le Tchad (22,4 %), l'Afghanistan (32,1 %) et la Guinée (37,2 %) affichaient les taux d'alphabétisation des jeunes femmes les plus bas (graphique 2.4, à droite).

**Graphique 2.4:** Taux d'alphabétisation des jeunes (%), (à gauche), et les pays de l'OCI ayant les taux d'alphabétisation des jeunes femmes les plus élevés et les plus bas (%) (à droite), 2008-2016\*



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur l'UNESCO, Centre de données de l'ISU

Remarque : La taille de l'échantillon manque de données sur plusieurs pays développés en raison des contraintes de données de la source

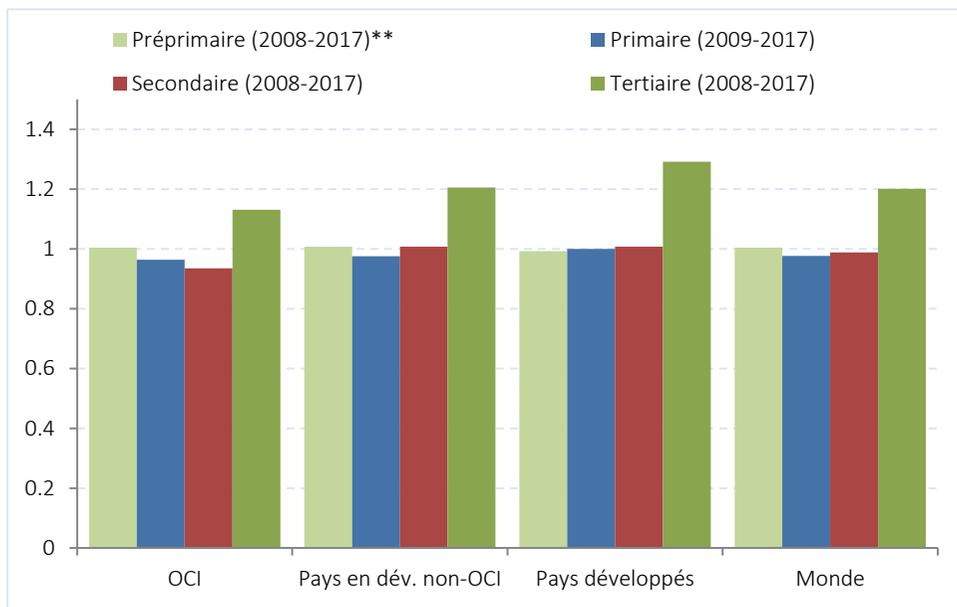
\*Les données portent sur l'année la plus récente disponible au cours de la période spécifiée

L'écart persistant entre les sexes en matière d'éducation entrave le développement des jeunes. Les pays membres de l'OCI doivent comprendre l'importance de la connaissance et de l'éducation en tant que facteurs clés de la participation pleine et effective des jeunes aux processus de développement social, économique et politique. Les décideurs doivent accorder une attention accrue à l'amélioration des taux de participation des jeunes, en particulier des jeunes marginalisés, afin de leur permettre d'acquérir les connaissances, les capacités, les compétences et les valeurs éthiques nécessaires pour jouer pleinement leur rôle d'agents de développement, de bonne gouvernance, d'inclusion sociale, de tolérance et de paix. Les politiques de développement dans les pays membres de l'OCI doivent prendre en considération le fait que l'accès universel à l'éducation, une éducation de qualité, l'éducation et l'apprentissage aux droits de l'homme, ainsi qu'un meilleur accès à la complémentarité des pratiques d'éducation professionnelle, formelle, informelle et non formelle de manière non discriminatoire - en particulier pour les jeunes femmes - est essentiel pour que les jeunes puissent faire face à leurs aspirations et défis, s'épanouir pleinement et influencer les conditions et les opportunités sociales et économiques actuelles et futures.

### 2.3 Parité hommes-femmes dans la participation à l'éducation

Le taux brut de scolarisation (TBS) indique la capacité du système éducatif d'inscrire des élèves d'un groupe d'âge particulier et sert à fournir un indicateur plus standardisé et comparable de la participation à différents niveaux du système éducatif. L'Indice de parité entre les sexes (IPS) du taux brut de scolarisation (TBS) mesure les progrès accomplis sur la voie de la parité entre les sexes en matière de scolarisation et/ou d'opportunités d'apprentissage disponibles aux individus de sexe féminin par comparaison avec les individus de sexe masculin en fonction du taux brut de scolarisation (TBS). Un IPS égal à 1 indique une parfaite parité entre individus de sexe féminin et de sexe masculin dans la participation à l'éducation. En général, une valeur inférieure à 1 est le signe de disparité en faveur des individus de sexe masculin et une valeur supérieure à 1 reflète une disparité en faveur des individus de sexe féminin.

**Graphique 2.5:** Indice de parité entre les sexes (IPS)\* du taux brut de scolarisation



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur l'UNESCO, Centre de données de l'ISU

\*L'IPS : les progrès accomplis sur la voie de la parité entre les sexes en matière de scolarisation et/ou d'opportunités d'apprentissage disponibles aux individus de sexe féminin par comparaison avec les individus de sexe masculin.

\*\* Les données portent sur l'année la plus récente disponible au cours de la période spécifiée

Le graphique 2.5 présente les notes de l'indice de parité entre les sexes (IPS) (sur la base du TBS) à tous les niveaux d'enseignements (pré-primaire, primaire et secondaire) pour quatre groupes de pays. En général, les modifications du TBS peuvent avoir un impact sur la demande de ressources liée à l'éducation telles que les enseignants, le financement et les ressources matérielles. Au niveau préprimaire, des programmes éducatifs efficaces sont responsables de la préparation sociale et académique des enfants à la scolarisation. Le groupe de l'OCI a une



note IPS de 1 dans l'enseignement préprimaire indiquant qu'il n'y a pas d'inégalité significative entre les sexes (graphique 2.5).

Aux niveaux de l'enseignement primaire et secondaire, des programmes éducatifs efficaces sont responsables du développement des connaissances, des compétences et de la socialisation des jeunes hommes et femmes. Les performances des individus aux niveaux primaire et secondaire ont un impact sur leur apprentissage et leur productivité dans la vie. Selon le SESRIC (2016), dans les pays membres de l'OCI, l'enseignement obligatoire aux niveaux primaire et secondaire est de 8,8 ans. Tout changement dans les taux de natalité, l'immigration et d'autres changements démographiques est reflété dans le TBS aux niveaux primaire et secondaire. Aux niveaux primaire et secondaire, la note IPS pour les pays membres de l'OCI diminue à 0,96 et 0,94 respectivement, ce qui implique un petit écart en faveur des garçons (graphique 2.5).

Au niveau tertiaire, les systèmes éducatifs sont chargés de doter les étudiants de connaissances et de compétences avancées. Sachant que l'enseignement supérieur est volontaire, toute modification de la disponibilité et de la perception de la valeur de l'enseignement supérieur peut affecter le TBS de l'enseignement supérieur. Comme dans les autres groupes de pays, la note IPS de l'enseignement supérieur dans le groupe des pays de l'OCI est supérieure à 1 où les filles sont dans une condition plus favorable que les garçons (graphique 2.5).

L'écart entre les sexes dans le groupe de l'OCI en termes de participation scolaire est concentré davantage au niveau de l'enseignement primaire et secondaire. Pour combler cet écart dans l'enseignement primaire et secondaire, il est important d'améliorer la qualité de l'enseignement pour attirer davantage de filles. Les politiques devraient être conçues de manière à encourager la scolarisation des filles dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire et à assurer la progression et l'achèvement de la scolarité des filles.

### Encadré 2.2: Les filles fans de la technologie au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

Les notes de l'indice de parité entre les sexes au niveau tertiaire dans les pays membres de l'OCI sont bien meilleures que celles aux niveaux préprimaire, primaire et secondaire (graphique 2.5). Toutefois, au niveau tertiaire, les femmes sont plus susceptibles de poursuivre d'autres domaines que les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). De plus, l'inscription des femmes dans les domaines des STIM en maîtrise ou au doctorat ne se traduit pas toujours par une carrière dans le même domaine. Bien que la raison exacte de cet événement ne soit pas concluante, les décideurs politiques dans les pays développés ont entrepris plusieurs initiatives visant à encourager la participation des femmes dans les domaines des STIM (à l'école et en milieu de travail).

TechGirls est un programme d'échange d'été qui vise à responsabiliser et à inspirer les jeunes filles du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord à poursuivre des études supérieures et à exercer une profession dans les domaines des STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques). Depuis 2012, TechGirls a formé et encadré environ 162 adolescentes âgées de 15 à 17 ans originaires d'Algérie, d'Égypte, de Jordanie, du Liban, de Libye, du Maroc, de Palestine, de Tunisie et du Yémen.

Le programme consiste en un camp technologique d'une semaine qui offre aux jeunes filles un examen approfondi de sujets liés à la technologie, tels que la programmation Java et le développement d'applications mobiles, et les incite à suivre plus de 45 heures d'activités pratiques. Il y a aussi « l'effet multiplicateur » de TechGirls - inspirer les autres membres de leur communauté à suivre les STIM. « Une fois rentrées chez elles, les anciennes élèves ont incité des centaines d'autres étudiantes à devenir TechGirls et à promouvoir une vision positive de leur pays et de la région. » En 2015 seulement, environ 80 anciennes TechGirls avaient partagé leurs compétences avec plus de 2 000 filles dans leur pays d'origine, dirigé des conférences et poursuivi leurs études dans certaines des plus grandes universités du monde.

Source: McNair (2015) et TechGirls (2018).

## 2.4 Enfants non scolarisés

À l'échelle mondiale, l'amélioration de l'alphabétisation de base et de la scolarisation dans le primaire est au centre de nombreuses politiques et programmes de développement. Des exemples de tels programmes sont : Les Objectifs de développement durable (cibles 4.1, 4.2 et 4.6) et le Plan d'action de l'OCI pour la promotion de la femme (objectif 2 (c)). Alors que les taux globaux de scolarisation dans le primaire ont augmenté au cours des deux dernières décennies, le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (2018) indique que, en 2015, environ 61 millions d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire n'étaient pas scolarisés.

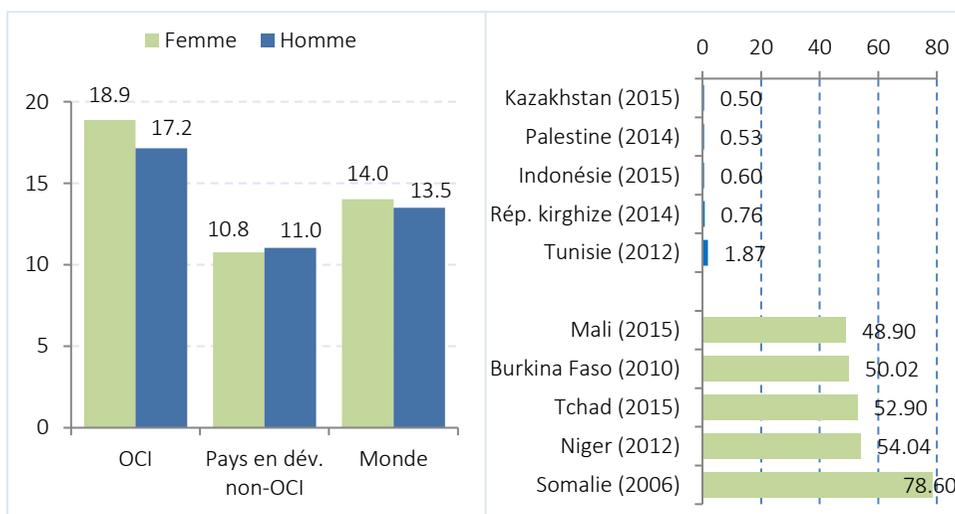
Pour les enfants non scolarisés, le droit fondamental à l'éducation est impossible à atteindre. Les facteurs qui empêchent les enfants d'aller à l'école aux niveaux primaire et secondaire sont plus graves pour les filles et les enfants vivant dans la pauvreté dans les zones rurales. Ces facteurs incluent, mais sans s'y limiter: la discrimination fondée sur le sexe ou les obstacles culturels à l'éducation, le travail des enfants, les obstacles institutionnels pour les minorités et les enfants handicapés, la pauvreté et les conflits. En conséquence, les filles qui ne suivent pas l'enseignement primaire risquent davantage d'être victimes de grossesses précoces, de grossesses à l'adolescence et de mariages précoces. Divers rapports indépendants ont



constaté que l'enseignement primaire obligatoire était un outil permettant de réduire le nombre de mariages d'enfants, de grossesses précoces et de grossesses à l'adolescence. En effet, la scolarisation permet aux filles de faire preuve de plus d'autorité sur leur vie et leur avenir. Par exemple, Gunes (2016) a constaté qu'en rendant obligatoire l'achèvement des études primaires, la loi réduisait la fécondité des adolescentes de 0,37 enfant par femme en Turquie.

Le pourcentage d'enfants non scolarisés aux niveaux primaire et secondaire dans les pays membres de l'OCI est le plus élevé au monde (graphique 2.6, à gauche). 18,9 % de toutes les filles et 17,2 % de tous les garçons en âge d'aller à l'école primaire dans les pays membres de l'OCI n'étaient pas scolarisés au cours de la période 2006-2016. La situation est particulièrement pire dans les pays membres de l'OCI de la région de l'Afrique subsaharienne, notamment en Somalie, au Niger, au Tchad et au Burkina Faso, où 50 % ou plus des filles en âge d'aller à l'école primaire ne vont pas à l'école. En revanche, les pays membres de l'OCI tels que le Kazakhstan, la Palestine, l'Indonésie et la République kirghize ont réussi à ramener le pourcentage de filles non scolarisées à l'école primaire à moins de 1 % grâce à des politiques éducatives progressistes favorisant l'égalité des sexes (graphique 2.6, à droite).

**Graphique 2.6:** Taux de non-scolarisation pour les enfants d'âge primaire dans le monde (à gauche) et les pays membres de l'OCI présentant le taux de non-scolarisation le plus élevé et le plus faible (à droite) pour les filles d'âge primaire (%), 2006-2016\*



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur l'UNICEF

\*Les données portent sur l'année la plus récente disponible au cours de la période spécifiée

Par rapport aux filles non scolarisées en âge d'aller à l'école primaire, le nombre de filles en âge d'aller à l'école secondaire qui sont actuellement non scolarisées est plus élevé dans tous les groupes de pays. Bien que l'enseignement primaire soit considéré comme un objectif politique important pour les pays en développement, l'admission dans les écoles primaires ne garantit pas l'enseignement secondaire ni l'achèvement des études - en particulier pour les

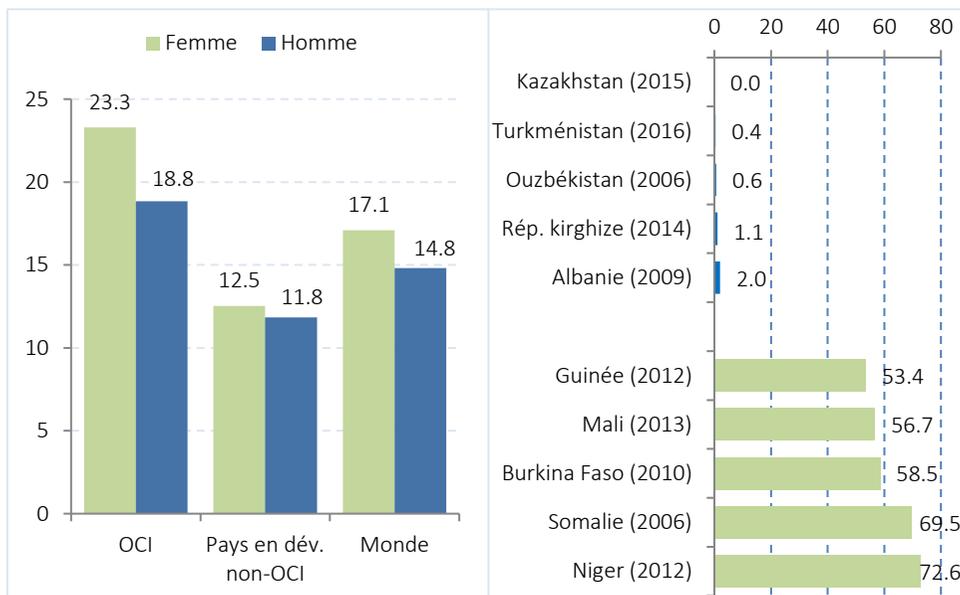
filles. Un taux élevé d'abandon scolaire chez les filles du secondaire est un facteur majeur de l'inégalité accrue entre les sexes en matière de scolarisation au niveau secondaire.

Sur la période 2006-2016, 23,3 % des filles et 18,8 % des garçons en âge de fréquenter l'école secondaire dans les pays membres de l'OCI n'étaient pas scolarisés (graphique 2.7, à gauche). Ces chiffres dépassaient de loin les moyennes des pays en développement non membres de l'OCI et du monde.

Dans les pays en développement, les taux d'abandon des études secondaires chez les femmes sont élevés en raison d'une combinaison de facteurs sociaux, culturels et structurels. Les raisons structurelles comprennent un manque de politiques et de programmes d'éducation obligatoires destinés aux filles, des infrastructures insuffisantes dans les écoles publiques telles que des toilettes - en particulier dans les zones rurales, la qualité médiocre des programmes et du personnel enseignant, et le manque de programmes axés sur la réinscription des étudiantes. Culturellement, les parents des communautés pauvres retirent leurs filles de l'école pour se marier très jeunes, s'occuper des membres de leur famille ou assumer des responsabilités domestiques.

Au sein du groupe de l'OCI, le Turkménistan (0,4 %) a le plus faible pourcentage de filles non-scolarisées au niveau secondaire (graphique 2.7, à droite). D'autre part, le Niger (72,6 %) a le plus faible pourcentage de filles non-scolarisées au niveau secondaire.

**Graphique 2.7:** Taux de non-scolarisation pour les enfants d'âge secondaire dans le monde (à gauche) et les pays membres de l'OCI présentant le taux de non-scolarisation le plus élevé et le plus faible (à droite) pour les filles d'âge secondaire (%). 2006-2016\*



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur l'UNICEF

\*Les données portent sur l'année la plus récente disponible au cours de la période spécifiée



### Encadré 2.3: Haydi Kizlar Okula! (Vous les filles, allons à l'école!) - La campagne d'éducation des filles en Turquie

En 2003, le Ministère de l'Éducation nationale de Turquie a lancé la campagne «Haydi Kizlar Okula» destinée à réduire l'écart entre les sexes en matière de scolarisation dans le primaire dans 53 provinces. Selon les données nationales, plus de 50 % des filles âgées de 6 à 14 ans n'étaient pas scolarisées à l'époque.

La campagne visait principalement à résoudre les problèmes sociaux et économiques entraînant une faible scolarisation des filles dans l'enseignement primaire, notamment la pénurie d'écoles, l'éloignement des écoles des villages / villes, les stéréotypes sexistes, les difficultés financières, la mauvaise infrastructure matérielle et le manque de possibilités d'enseignement secondaire. Dans l'ensemble, la campagne a réussi à inscrire 120 000 filles dans des écoles primaires en Turquie entre 2003 et 2005, notamment à Van, Siirt et Mus.

Le succès de la campagne *Haydi Kizlar Okula* peut être attribué à un effort coordonné des secteurs public et privé aux niveaux local et national, sous la direction d'un leadership fort. Au stade de la planification, la collaboration intersectorielle a joué un rôle important dans l'élaboration d'un plan comportant des buts, des objectifs et des rôles et responsabilités définis pour les principales parties prenantes. Le Comité directeur central intersectoriel était composé de sous-secrétaires adjoints du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Santé, de l'Agence des services sociaux et de la protection de l'enfance, du ministère des Affaires religieuses et de l'UNICEF.

Dans les zones rurales, le principal outil de mobilisation était une campagne intensive de recrutement de porte à porte visant à convaincre les parents d'inscrire leurs jeunes filles à l'école. Pour sensibiliser davantage le public à la campagne, la presse écrite, les médias électroniques et la télévision ont été utilisés pour présenter des personnalités publiques, des célébrités et des hommes politiques qui se sont exprimés en faveur de l'éducation des filles. Les chefs religieux ont joué un rôle important dans la campagne en faisant valoir l'importance d'éduquer les filles à l'islam dans le cadre de leurs sermons du vendredi. Dans certaines provinces, des chefs religieux locaux (imams) ont même participé à la campagne de recrutement à domicile visant à convaincre les familles d'inscrire leurs filles à l'école.

Pour encourager la participation du secteur privé au financement de la campagne, le ministère de l'Éducation nationale a offert un crédit d'impôt de 100 % aux donateurs privés et aux entreprises qui investissent dans l'éducation. En conséquence, des entités des secteurs public et privé et des personnalités de divers horizons ont contribué à la campagne.

Source: Fonds des Nations Unies pour l'enfance (2018).

## 2.5 Durée moyenne de scolarisation

Avec l'émergence des économies du savoir, il est de plus en plus nécessaire d'accroître la scolarisation afin d'améliorer le stock de capital humain des pays. En général, le niveau de connaissance d'un pays est mesuré par le nombre moyen d'années d'études. Le nombre moyen d'années de scolarisation est défini comme le niveau d'instruction de la population d'un pays âgé de 25 ans et plus.

Par rapport au niveau tertiaire, l'augmentation du niveau d'instruction (durée moyenne de scolarisation) aux niveaux primaire et secondaire a un impact significatif sur la croissance (Periera et Aubyn, 2004). Selon un certain nombre de modèles de croissance endogène,

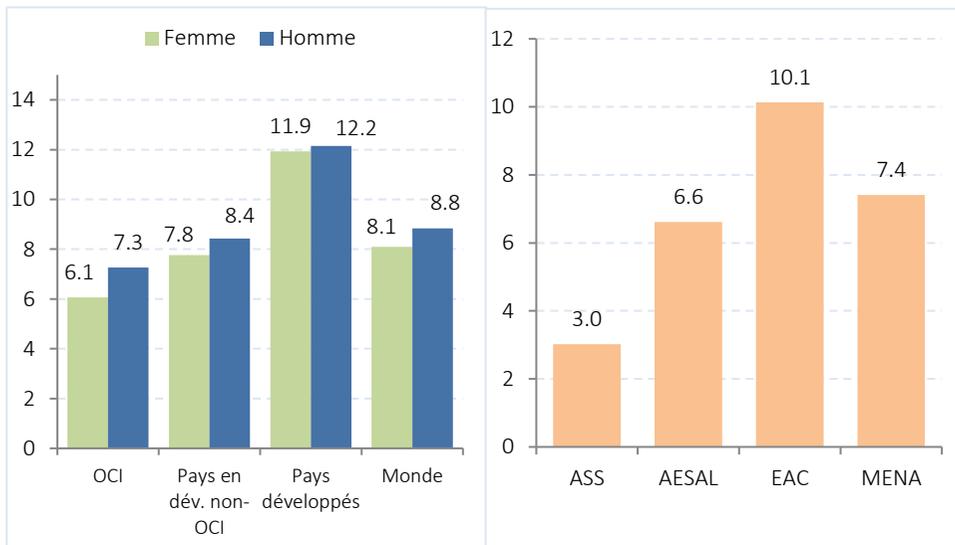


l'investissement en capital humain dans la scolarisation implique un stock de capital humain plus précieux et des niveaux de revenus élevés à long terme (Periera et Aubyn, 2004).

Pour les pays membres de l'OCI, les années de scolarisation moyennes s'établissent à 6,1 ans pour les femmes et à 7,3 ans pour les hommes en 2015. Ceci est inférieur aux moyennes des pays développés (11,9 ans pour les femmes et 12,2 ans pour les hommes), des pays en développement non membres de l'OCI (7,8 ans pour les femmes et 8,4 ans pour les hommes) et du monde (8,1 ans pour les femmes et 8,8 ans pour les hommes) en 2015.

Au niveau des pays, les pays d'Europe et d'Asie centrale présentent les années de scolarisation moyennes les plus élevées pour les femmes à 10,1 ans (graphique 2.8, à droite). D'autre part, les pays de l'OCI en Afrique sub-saharienne, en moyenne, n'ont pas été en mesure de fournir une scolarité de plus de 3 ans aux femmes.

**Graphique 2.8:** Années de scolarisation moyennes (à gauche) et années de scolarisation moyennes des étudiant de sexe féminin dans les sous-régions de l'OCI (à droite), 2015



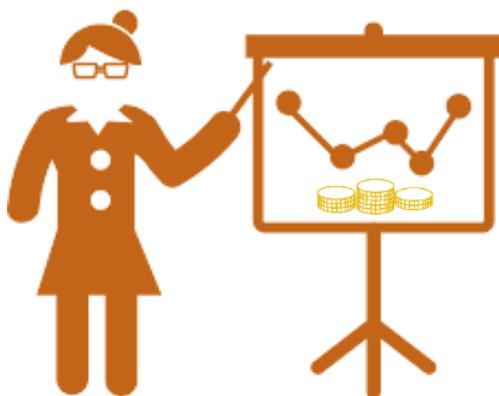
Source: Calculs effectués par le personnel du SESRIC basés sur l'indice de développement du genre du PNUD

L'écart entre les niveaux de scolarité des hommes et des femmes est associé à des pertes économiques dues à la sous-utilisation du capital humain. Les facteurs affectant le niveau de scolarité des femmes sont évitables, mais ils persistent en raison d'un manque de réponse ciblée de la part des décideurs. Dans ce contexte, les pays membres de l'OCI doivent comprendre l'importance d'un effort social et législatif ciblé pour accroître la scolarisation des femmes. Là où l'éducation formelle est inadéquate ou inaccessible, les programmes d'éducation non formelle transformateurs sont connus pour avoir des résultats positifs, en particulier pour les femmes. Ils offrent aux femmes un espace pour apprendre, discuter et réfléchir de manière critique sur leur rôle et leurs contributions dans la société (Warner, Stoebenau et Glinski, 2014).



# CHAPITRE TROIS

## Femmes et économie



L'émancipation économique des femmes correspond à l'égalité économique (par exemple, combler l'écart de rémunération entre hommes et femmes, accroître les possibilités d'emploi, améliorer l'accès au financement) et faire exploser le plafond de verre (par exemple, lois discriminatoires à l'égard des femmes et déséquilibre travail-famille). Si elle est gérée avec succès, l'autonomisation économique des femmes apporte la prospérité non seulement aux femmes elles-mêmes, mais aussi pour leurs familles et leurs sociétés en général. Malheureusement, dans la plupart des régions du monde, l'inégalité entre les sexes persiste dans la vie économique. Cela place les femmes dans des positions vulnérables et entrave la croissance économique d'un pays. L'autonomisation économique des femmes est essentielle pour éliminer ce problème.

L'autonomisation des femmes dans l'économie est cruciale pour plusieurs raisons compte tenu du fait que les femmes apportent une valeur ajoutée dans toutes les dimensions de la vie économique. Le Groupe de travail de haut niveau du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'autonomisation économique des femmes (UNHLP) (2016) révèle que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de travailler dans le secteur public et de dépendre des services publics. De plus, les femmes ont tendance à investir leurs revenus dans leur ménage, ce qui augmente les dépenses consacrées à l'éducation et à la santé des enfants. A cet égard, l'émancipation économique des femmes favorise la croissance économique, réduit la pauvreté et les inégalités de revenus, améliore le bien-être de la société, équilibre les taux de fécondité, accroît les performances et l'innovation et favorise le développement durable (OCDE, 2008).

Un grand nombre de recherches révèle qu'il existe une corrélation très positive entre l'égalité des sexes et la croissance économique. En d'autres termes, les pays où l'égalité des sexes est élevée ont des niveaux de PIB par habitant plus élevés. Par exemple, les pays développés qui ont réduit les inégalités entre hommes et femmes jouissent d'une prospérité économique plus grande alors que dans les pays en développement où les disparités entre les sexes sont importantes, le PIB par habitant a tendance à être faible (Diebolt et Perrin, 2013).

Le développement durable ne peut être réalisé sans la participation pleine et active des femmes. Le développement économique et social est étroitement lié à la taille et à la qualité du capital humain dans une société. Considérant que près de la moitié de la population mondiale est féminine, la contribution des femmes au développement durable est inestimable.

Dans le même ordre d'idées, l'égalité des sexes est un élément clé des objectifs de développement durable (ODD). De même, l'autonomisation économique des femmes est une composante essentielle des ODD. Outre l'égalité entre les sexes (objectif 5), d'autres objectifs de développement durable tels que pas de pauvreté (objectif 1), faim « zéro » (objectif 2), travail décent et croissance économique (objectif 8) et réduction des inégalités (objectif 10) exigent l'autonomisation économique des femmes. En outre, en suivant les développements et les débats sur la scène internationale en matière d'égalité des sexes, l'OCI a élaboré et adopté son Plan d'action pour la promotion de la femme (OPAAW) en 2008 afin d'autonomiser



les femmes à la maison et au travail et d'améliorer l'égalité des sexes dans les pays membres de l'OCI.

À cet égard, cette section examine la situation des femmes dans l'économie et les défis auxquels elles sont confrontées dans la vie économique. À cet égard, les indicateurs choisis tels que la participation au marché du travail, le taux de chômage et l'écart de salaire entre hommes et femmes sont examinés afin d'identifier les causes fondamentales de la contribution limitée des femmes au développement des pays membres de l'OCI.

### 3.1 Participation et opportunités économiques

L'indice mondial de l'écart entre les sexes mesure les parités entre les sexes dans 144 pays et les classe dans quatre domaines thématiques: Participation et opportunités économiques, niveau d'instruction, santé et survie, et responsabilisation en politique. Le sous-indice de la participation et des opportunités économiques comprend cinq sous-indicateurs, à savoir la participation au marché du travail; l'égalité des salaires pour un travail similaire; le revenu gagné estimé; les législateurs, les hauts fonctionnaires et les gestionnaires; et les professionnels et techniciens. À cet égard, la note de l'indice couvre presque toutes les dimensions clés de la vie économique à travers le genre. Une note plus élevée reflète l'existence d'une réduction de l'écart entre les sexes.

En 2017, les pays membres de l'OCI avaient en moyenne la note la plus basse dans ce domaine avec 0,56 comparé aux moyennes des pays non membres de l'OCI (0,68), des pays développés (0,70) et du monde (0,65) (graphique 3.1). En ce qui concerne la performance des sous-régions de l'OCI, la note la plus élevée a été enregistrée en Afrique subsaharienne (0,68), suivie de l'Asie de l'Est et centrale (0,66), de l'Asie du Sud et de l'Est et de l'Amérique latine (0,57). Le Moyen-Orient et Afrique du Nord (0,43) ont obtenu la note la plus basse. Cela reflète l'existence de défis majeurs en termes de participation des femmes dans les régions MENA. Les décideurs devraient prendre des mesures pour assurer une participation égale des femmes et des hommes à la population active et améliorer le statut des femmes sur le marché du travail dans cette région.



**Graphique 3.1:** Notes du sous-indice de participation et opportunités économiques (à gauche) et performance des sous-régions de l'OCI en 2017 (à droite)



Source: Calculs du personnel de SESRIC sur la base du Forum économique mondial, Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2017

Remarque : Le sous-indice « Participation et opportunités économiques » est une sous-composante de l'indice mondial de l'écart entre les sexes du Forum économique mondial.

### 3.2 Participation au marché du travail

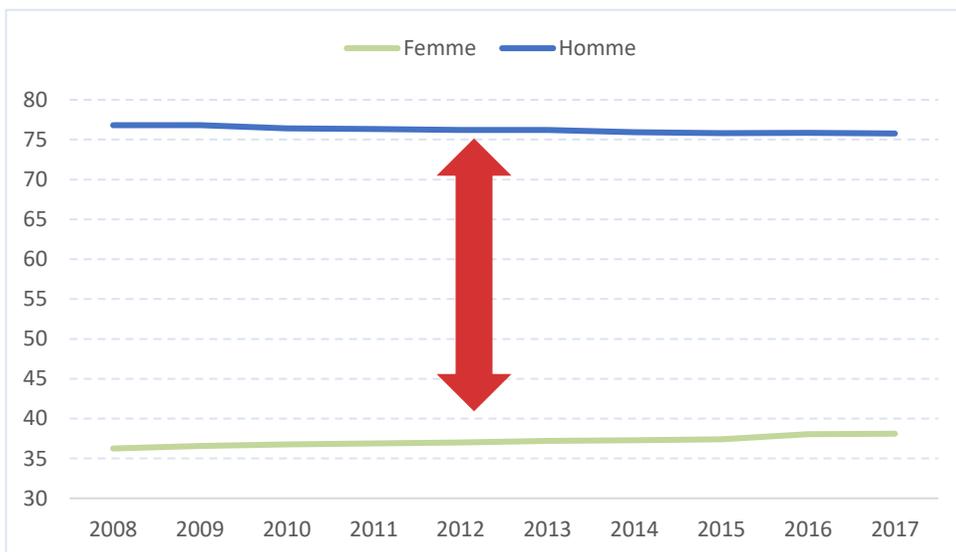
L'inégalité entre les sexes persiste sur les marchés du travail en termes d'opportunités, de traitement et de résultats (OIT, 2016). Les femmes sont moins susceptibles que les hommes de participer au marché du travail en raison du nombre réduit de possibilités. De plus, lorsque les femmes participent au marché du travail, elles acceptent souvent des emplois de moindre qualité.

Le taux de participation à la population active est un bon indicateur pour comprendre le niveau de participation des femmes aux activités économiques. Plus techniquement, le taux de participation à la population active mesure la part de la population en âge de travailler (15 ans et plus) qui participe activement au marché du travail, que ce soit en travaillant (travailleurs salariés) ou en recherchant activement un emploi (travailleurs au chômage).

Au cours de la période 2008-2017, les pays membres de l'OCI ont enregistré une légère augmentation du taux de participation à la population active (TPPA) des femmes, qui est passé de 36,3 % à 38,1 % (graphique 3.2). En revanche, le TPPA chez les hommes dans les pays membres de l'OCI a légèrement diminué, passant de 76,8 % en 2008 à 75,8 % en 2017. Bien qu'il y eût une amélioration progressive concernant l'écart entre les taux de participation des femmes et des hommes, l'écart est resté aussi grand atteignant 37,7 points de pourcentage en 2017.



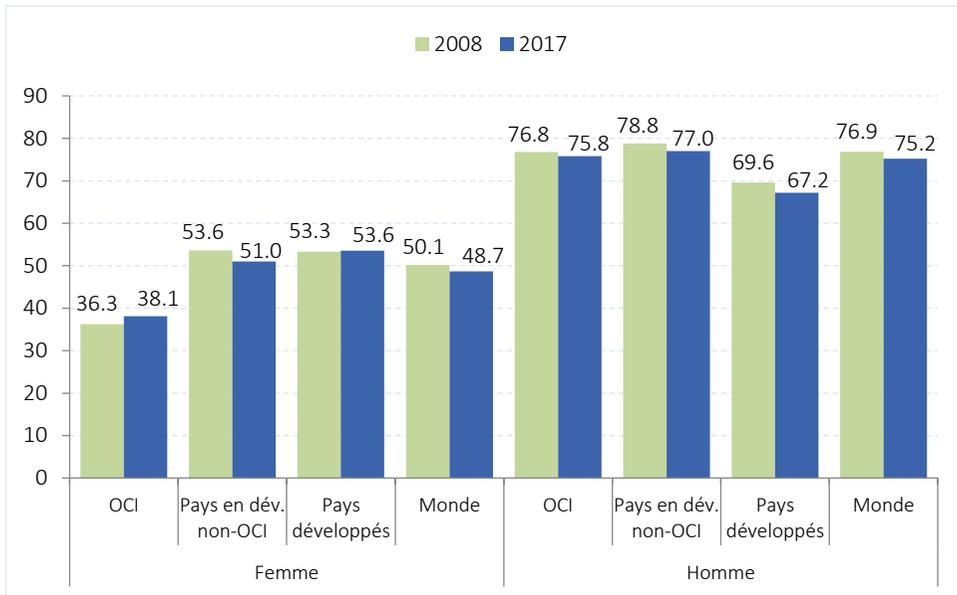
**Graphique 3.2:** Taux de participation à la population active (%) des pays de l'OCI selon le sexe, personnes âgées de 15 ans et plus, 2008-2017



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, statistiques sur l'égalité hommes-femmes

Comme le montre le graphique 3.3, les taux de participation des femmes à la population active sont restés inférieurs à ceux des hommes dans tous les groupes de pays. Sur la période 2008-2017, les pays membres de l'OCI, en moyenne, ont enregistré la plus forte augmentation avec 1,9 point de pourcentage, alors que les moyennes des pays en développement non membres de l'OCI et du monde ont diminué en termes de participation féminine à la population active. Le TPPA mondial des femmes est passé de 50,1 % en 2008 à 48,1 %. L'écart entre les moyennes de l'OCI et du monde a dépassé 10 points de pourcentage en 2017.

**Graphique 3.3:** Taux de participation à la population active (%) des pays membres de l'OCI selon le sexe et selon le groupe de pays, 2008 contre 2017

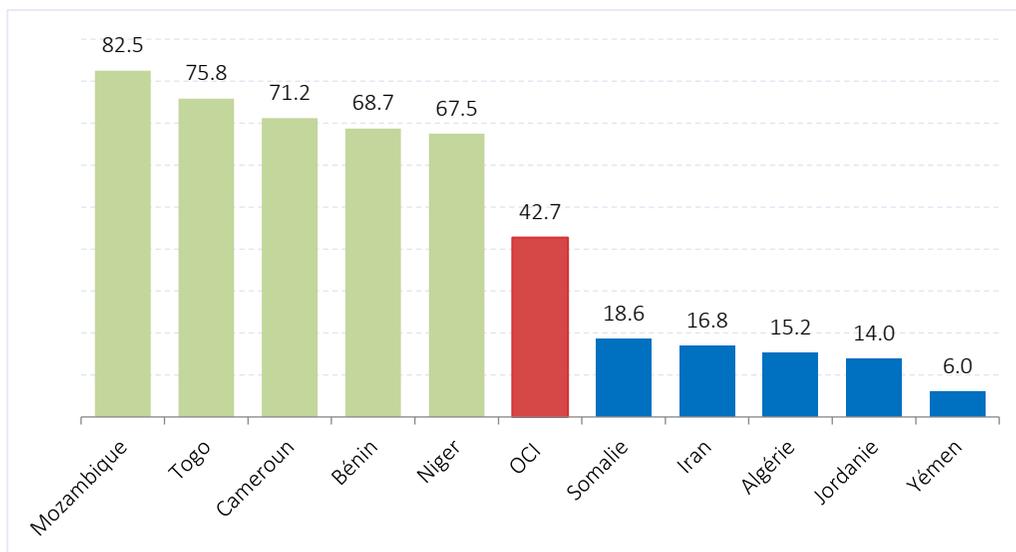


Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, statistiques sur l'égalité hommes-femmes

Le graphique 3.4 présente les pays membres de l'OCI ayant les taux de participation des femmes les plus élevés et les plus bas à la population active. Au niveau des pays, les taux de participation à la population active varient considérablement. En 2017, le Mozambique affichait le TPPA le plus élevé (82,5 %), suivi du Togo (75,8 %), du Cameroun (71,2 %), du Bénin (68,7 %) et du Niger (67,5 %). En revanche, le TPPA le plus bas chez les femmes a été enregistré au Yémen (6 %), suivi de la Jordanie (14 %), de l'Algérie (15,2 %), de l'Iran (16,8 %) et de la Somalie (18,6 %).



**Graphique 3.4:** Pays membres de l'OCI ayant les taux de participation des femmes à la population active les plus élevés et les plus bas (%), 2017



Source: Banque mondiale, statistiques sur l'égalité hommes-femmes

Les facteurs qui influent sur la participation des femmes à la population active varient selon les sous-régions de l'OCI. Certains facteurs communs qui déterminent la participation des femmes au marché du travail peuvent être signalés comme suit: normes et préférences (par exemple, la mobilité des femmes, la valeur du travail des femmes, la justification de la violence à l'égard des femmes, les attentes en matière d'égalité de salaire, de respect au travail); facteurs économiques (par exemple, comparaison du bénéfice net avec les avantages du travail non rémunéré, manque de soutien financier); facteurs sociaux et institutionnels (p. ex. état matrimonial, responsabilités en matière de soins, manque d'éducation et de formation, politiques de congés insuffisantes, services de soins non abordables) (UNHLP, 2016).

Les résultats impliquent que les pays membres de l'OCI doivent concevoir des politiques du marché du travail afin d'améliorer la participation des femmes à la vie économique. En particulier, des incitations fiscales et des systèmes de quotas peuvent être envisagés afin de promouvoir la participation des femmes au marché du travail. En outre, les programmes de sécurité sociale et de protection pour les femmes qui travaillent doivent être renforcés pour encourager les femmes à être plus actives. En outre, il est essentiel d'éliminer les obstacles juridiques à l'autonomisation économique des femmes et garantir la sécurité sociale et la protection du droit du travail contribuerait à promouvoir la participation des femmes à la population active. En outre, les politiques favorables à la famille peuvent accroître la participation des femmes à la population active. Une meilleure intégration des femmes sur les marchés du travail pourrait être obtenue en garantissant des conditions de travail sûres et saines aux femmes. Dernier point mais non le moindre, soutenir des campagnes et des initiatives qui

promeuvent l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes et multiplier les partenariats entre les pays membres de l'OCI au sujet d'initiatives fructueuses contribuerait à accroître la participation des femmes au marché du travail.

### Encadré 3.1: Emplois informels

*L'emploi informel* désigne l'emploi sans travail ni protection sociale, ou sans droit à des prestations d'emploi dans les entreprises formelles et informelles, ou dans les ménages. C'est l'un des défis majeurs des marchés du travail des pays en développement.

De nombreux facteurs poussent les gens vers l'emploi informel. L'opinion générale est que l'exclusion des pauvres de l'emploi formel en raison des possibilités de subsistance limitées, des faibles revenus, de l'accès limité aux institutions publiques et du manque d'éducation oblige les travailleurs pauvres à accéder à un emploi informel. Chez les femmes, le travail non rémunéré à la maison sans enregistrement officiel auprès des systèmes de sécurité sociale est courant. Ces femmes peuvent être considérées comme faisant partie de l'économie informelle et de l'emploi informel, car elles ne sont pas officiellement enregistrées dans les statistiques de l'emploi.

Bien que l'emploi informel présente des risques tant pour les hommes que pour les femmes, les femmes ont tendance à souffrir davantage du risque de pauvreté et de marginalisation dans l'économie informelle. L'emploi informel présente plusieurs autres inconvénients pour les femmes : elles sont regroupées au bas de la segmentation de l'emploi informel en travailleuses à domicile et productrices à domicile ; elles gagnent moins que les hommes dans l'emploi informel ; elles sont souvent victimes de harcèlement sexuel, de violence et de restrictions à leurs droits en matière de procréation dans le secteur informel.

Offrir aux femmes des opportunités d'emploi formel adéquates et améliorer les conditions de travail décentes peuvent protéger les femmes sur le marché du travail et les orienter vers un emploi formel. À court terme, reconnaître la contribution des femmes à l'économie informelle en prenant les dispositions nécessaires, telles que l'octroi d'une protection juridique et sociale, améliorerait les conditions de travail des femmes.

*Source: OIT (2013) et UNHLP (2016).*

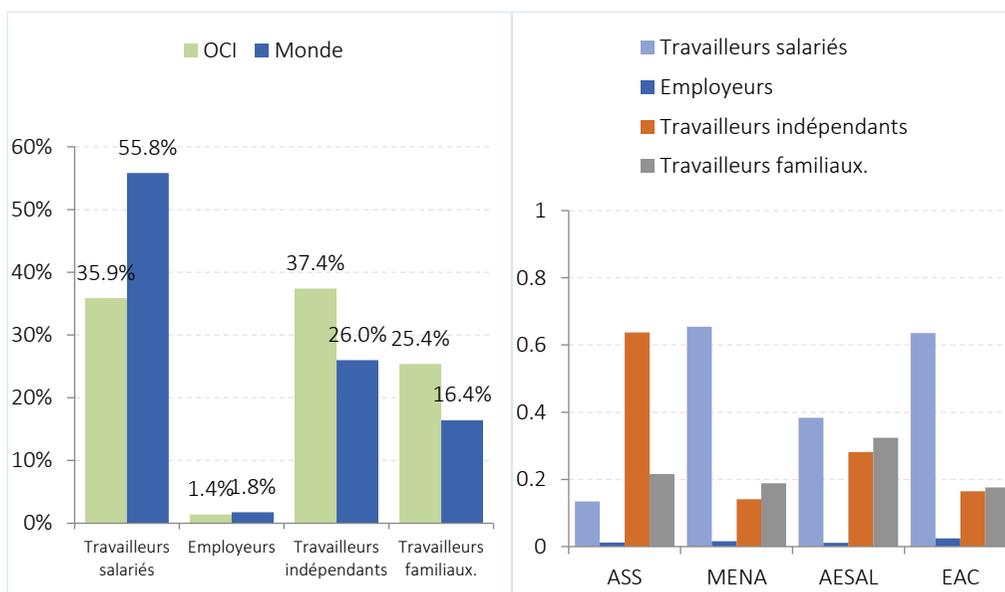
### 3.3 Situation dans la profession

Partout dans le monde, les femmes et les hommes ont tendance à préférer des professions et des postes différents. Dans la plupart des cas, les femmes ont un statut inférieur dans l'emploi et des postes moins bien rémunérés qui les rendent vulnérables. Classer les personnes occupées en fonction de leur situation dans l'emploi fournit une base statistique permettant de décrire le comportement et les conditions de travail des travailleurs et de définir le groupe socio-économique d'un individu. En outre, il donne des indications sur la dynamique du marché du travail, l'écart entre les sexes en matière d'emploi et le niveau de développement des pays. En termes techniques, l'indicateur de la situation dans la profession reflète les types d'emplois selon le type de risque économique et le type d'autorité des titulaires d'emplois sur les établissements et autres travailleurs.



L'OIT détermine deux grandes catégories de travailleurs : les travailleurs salariés (aussi appelés employés) et les travailleurs indépendants. La catégorie des travailleurs indépendants est divisée en trois sous-catégories : les employeurs, les travailleurs à leur propre compte et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale. Un nombre élevé de travailleurs salariés représente un développement économique avancé, alors que la prédominance de travailleurs à leur propre compte et des travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale est associée à un faible développement et une croissance économique limitée dans un pays (OIT, 2017).

**Graphique 3.5:** Situation des femmes dans l'emploi (à gauche) et situation des femmes dans l'emploi dans les sous-régions de l'OCI, 2017



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur l'OIT, Base de données des Indicateurs clés du marché du travail (ICMT)

Remarque : Cet indicateur fournit des informations sur la manière dont les emplois occupés par des personnes sont classés en fonction du type de risque économique associé et le type d'autorité des titulaires d'emplois sur les établissements et les autres travailleurs

En 2017, la proportion de travailleuses à leur propre compte est la plus élevée (37,4 %) dans les pays membres de l'OCI dans quatre catégories (graphique 3.5). La moyenne mondiale dans cette catégorie était de 26 %. En d'autres termes, 37,8 % des femmes dans les pays membres de l'OCI préfèrent travailler pour leur propre compte. Dans les pays membres de l'OCI, en moyenne, les travailleuses salariées représentaient 35,9 % (de la main-d'œuvre féminine) alors que la moyenne mondiale était de 55,8 %. En fait, la faible proportion de femmes salariées dans le groupe de l'OCI est l'une des raisons des taux élevés d'emploi informel observés chez les femmes. Les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale représentent une part de 25,4 % de la main-d'œuvre féminine dans le groupe de l'OCI. Les femmes n'ont obtenu qu'une part infime de 1,4 %, légèrement inférieure à la moyenne mondiale de 1,8 %.

La distribution de la situation dans l'emploi dans les sous-régions de l'OCI n'est pas égale. La plus forte proportion de travailleuses et de travailleurs salariés se situe dans la région MENA, avec 65,5 % (graphique 3.5). Les travailleuses à leur propre compte représentent 63,8 % de la main-d'œuvre féminine dans les pays membres de l'OCI situés dans la région de l'Afrique subsaharienne. Le taux le plus élevé de travailleuses familiales collaborant à l'entreprise familiale a été observé dans la région AESAL (32 %). Dans la région EAC, 2,4 % des femmes étaient des employées, ce qui représente le taux le plus élevé parmi les sous-régions de l'OCI.

### Encadré 3.2: Travail et soins non rémunérés

Le travail non rémunéré désigne toutes les activités de travail non rémunéré effectuées au sein d'un ménage pour ses membres. Cela comprend les travaux ménagers, les soins aux enfants, aux malades ou aux personnes âgées, la production de biens pour l'autoconsommation (par exemple, la collecte d'eau ou de bois à brûler), la fourniture de services pour l'autoconsommation (par exemple, cuisine, nettoyage), le travail communautaire bénévole et l'aide dans les affaires familiales.

Le travail non rémunéré a des effets positifs tant sur le développement humain que sur le développement économique. En fournissant des biens et services de base aux gens, le travail non rémunéré assure une main-d'œuvre productive. Malgré cette contribution, le travail non rémunéré reste pratiquement invisible dans l'évaluation du marché du travail.

La disparité entre les sexes dans le travail non rémunéré est élevée. Traditionnellement, les femmes sont affectées à un travail non rémunéré dans le monde entier. Le travail non rémunéré détermine la capacité, la durée et les types de travail rémunéré des femmes. En moyenne, les femmes consacrent deux à dix fois plus de temps à leurs travaux non rémunérés que les hommes. Aujourd'hui, bien que les femmes participent à un travail rémunéré, elles continuent à effectuer la plus grande partie du travail non rémunéré. En conséquence, la participation des femmes au marché du travail est affectée négativement: les femmes préfèrent la plupart des emplois à temps partiel ou informels qui peuvent être combinés avec des responsabilités de travail non rémunérées et sont généralement contraintes à des emplois précaires et à faible revenu. En d'autres termes, les femmes sont susceptibles de consacrer moins de temps à la rémunération ou au profit, et plus de temps au travail et aux soins non rémunérés et donc gagner moins que leurs pairs masculins.

En termes de développement économique, il existe une corrélation négative entre le revenu et le niveau des inégalités entre les sexes dans le travail non rémunéré. Par exemple, les pays à revenu élevé ont une égalité entre les sexes relativement élevée concernant le travail non rémunéré alors que les pays à faible revenu ne parviennent pas à atteindre l'égalité entre les sexes dans le travail non rémunéré.

Pour réduire l'écart entre hommes et femmes dans le travail non rémunéré, les politiques devraient viser à accroître les services publics et de prise en charge et à améliorer les infrastructures nécessaires. L'amélioration de l'accès aux services publics de soins et l'allongement des journées ou des heures d'école peuvent également entraîner une augmentation de la participation des femmes au marché du travail. Les politiques de travail favorables à la famille permettent aux femmes d'équilibrer leur travail et leurs responsabilités non rémunérées.

Source: OCDE (2014) et ONU Femmes (2015).



Les responsables politiques devraient accorder une attention particulière aux femmes travaillant pour leur propre compte et travailleuses familiales collaborant à l'entreprise familiale, et prendre les mesures qui s'imposent pour éliminer leur vulnérabilité. La formation, l'éducation et le renforcement des capacités des travailleuses pourraient jouer un rôle majeur dans l'évolution du paysage du statut de la femme sur le marché du travail. En outre, fournir un soutien adéquat, par exemple en améliorant la protection sociale ou les filets de sécurité, encouragerait les femmes des pays membres de l'OCI à travailler en tant que salariées et dans le secteur formel.

### 3.4 Emploi par secteur

L'indicateur de l'emploi par secteur fournit des informations sur l'importance relative des différents secteurs économiques en matière d'emploi. En outre, cet indicateur est essentiel pour identifier les grands changements dans l'emploi et les stades de développement. De nombreuses recherches ont révélé que le développement économique résultait de la réaffectation des emplois de l'agriculture et d'autres activités primaires à forte intensité de main-d'œuvre vers l'industrie et enfin vers le secteur des services (OIT, 2013). En outre, l'évaluation de l'indicateur de l'emploi par secteur sous l'angle du genre permet d'analyser la ségrégation de l'emploi par secteur et de voir, par exemple, si l'emploi des hommes et des femmes est également réparti entre différents secteurs.

Comme le montre le tableau 3.1, dans tous les groupes de pays, tant pour les femmes que pour les hommes, la part du secteur des services dans l'emploi a continué d'augmenter tandis que la part du secteur agricole a diminué progressivement entre 2007 et 2017. Cela reflète le mouvement de la main-d'œuvre du secteur agricole vers le secteur des services. Au cours de la même période, l'importance relative de l'industrie a diminué pour tous les groupes de pays sauf le groupe de l'OCI en termes de création d'emplois pour les femmes. Le secteur industriel a continué d'employer une proportion importante d'hommes dans tous les groupes de pays, sauf dans les pays développés.

**Tableau 3.1:** Evolution de la part sectorielle de l'emploi entre 2007 et 2017, par sexe et par groupe de pays

	Femme			Homme		
	Agriculture	Industrie (%)	Services	Agriculture	Industrie (%)	Services
<b>OCI</b>	↓	↑	↑	↓	↑	↑
<b>Pays en dév. non-OCI</b>	↓	↓	↑	↓	↑	↑
<b>Pays développés</b>	↓	↓	↑	↓	↓	↑
<b>Monde</b>	↓	↓	↑	↓	↓	↑

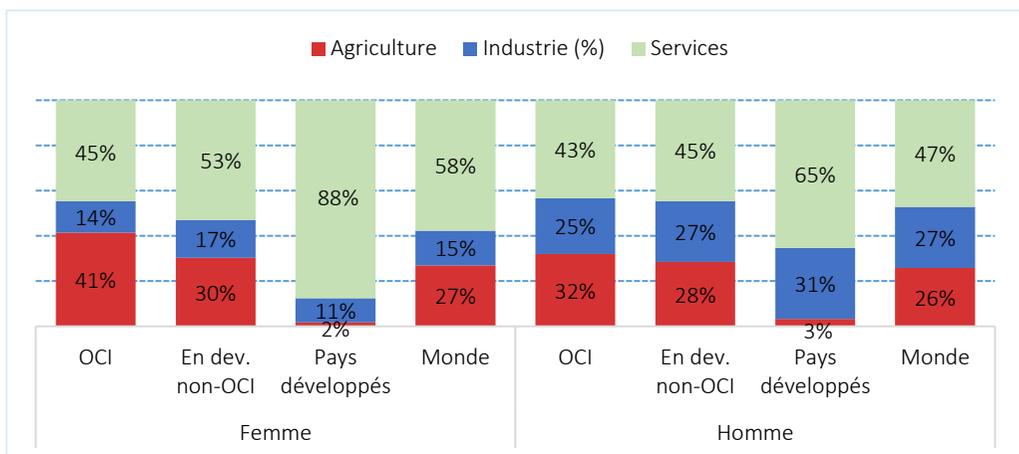
Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur l'OIT, Base de données des Indicateurs clés du marché du

En outre, comme le montre le graphique 3.6, les femmes sont majoritairement employées dans le secteur des services dans tous les groupes de pays. Ce secteur représente la part la

plus élevée de l'emploi des femmes dans les pays développés avec 88 %. Dans les pays membres de l'OCI, seulement 45 % des femmes sont employées dans le secteur des services en 2017. Le secteur industriel a détenu la plus faible part (14 %) dans l'emploi des femmes dans les pays membres de l'OCI, bien que la part de l'emploi des femmes dans le secteur industriel ait augmenté sur la période 2007-2017. Le secteur agricole s'est taillé la part du lion et emploie 41 % des femmes dans les pays membres de l'OCI. C'est la part la plus élevée par rapport aux moyennes des pays en développement non membres de l'OCI (30 %), des pays développés (2 %) et du monde (27 %). En résumé, les femmes dans les pays membres de l'OCI travaillent principalement dans les secteurs des services (45 %) et de l'agriculture (41 %). Cependant, dans les pays développés, les femmes ont tendance à travailler davantage dans les secteurs des services (88 %) et de l'industrie (15 %). Au niveau sous régional de l'OCI, l'Afrique subsaharienne a la part la plus élevée en termes d'emploi féminin dans le secteur agricole (50 %).

En ce qui concerne la répartition des hommes et des femmes entre les secteurs, la population masculine a une répartition plus équilibrée dans les trois secteurs par rapport à la population féminine dans les pays membres de l'OCI. Par exemple, dans le groupe de l'OCI, le secteur des services emploie 43 % de toute la main-d'œuvre masculine, suivi du secteur industriel (25 %) et du secteur agricole (32 %). Au niveau mondial, le secteur des services représente 47 % de l'emploi masculin, suivi du secteur industriel avec une part de 27 %. Enfin, le secteur agricole emploie 26 % des travailleurs masculins dans le monde.

**Graphique 3.6:** Répartition sectorielle des personnes employées, par groupes de pays et par



Source: Calculs du personnel du SESRIC basés sur l'OIT, Base de données des Indicateurs clés du marché du travail (ICMT)

Il est surprenant de constater que le travail dans le secteur agricole dans les pays en développement n'a pas pu fournir une protection sociale et une sécurité de l'emploi suffisantes (UNHLP, 2016). A cet égard, avec les politiques et programmes à long terme, les États membres de l'OCI doivent réaliser progressivement une transformation structurelle en réduisant l'emploi des femmes dans l'agriculture et en augmentant leurs secteurs de l'emploi au niveau de l'industrie et des services.



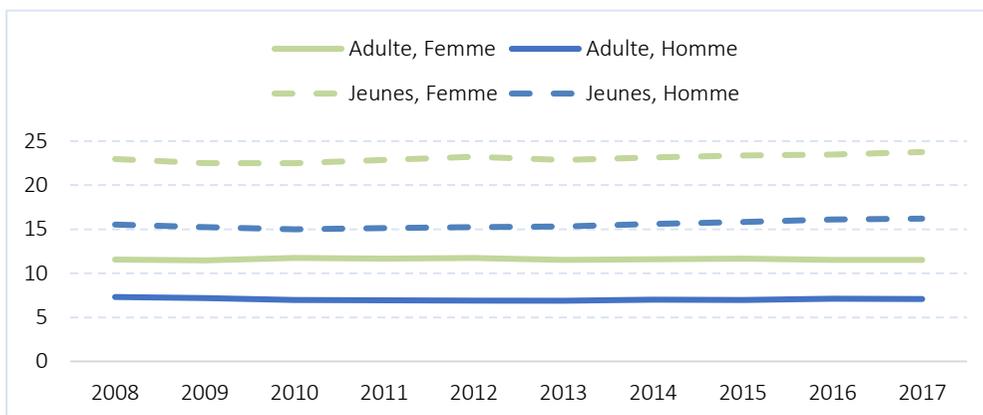
La mise en place de programmes d'éducation, de formation et de renforcement des capacités est essentielle à une telle transformation, ce qui nécessite une augmentation du capital humain. En outre, l'augmentation des investissements dans les infrastructures et la protection sociale peut améliorer les conditions de travail des travailleuses dans chaque secteur.

### 3.5 Chômage

Le chômage des jeunes fait référence à la part de la population active sans travail mais prête à travailler et à chercher un emploi. Le chômage est un défi mondial pour le développement économique. Le taux de chômage est un instrument clé pour surveiller les efforts en faveur d'une croissance économique inclusive et durable, un plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Le graphique 3.7 présente les taux de chômage des jeunes et des adultes à la fois pour la population masculine et féminine dans les pays membres de l'OCI. Entre 2008 et 2017, le taux de chômage des jeunes dans les pays membres de l'OCI était considérablement plus élevé par rapport à la catégorie adulte et le taux de chômage des femmes était plus élevé que celui des hommes. En conséquence, les jeunes femmes représentent la catégorie la plus vulnérable en termes d'emploi sur le marché du travail dans les pays membres de l'OCI. En 2017, le taux de chômage des jeunes femmes était de 23,8 % alors que le taux de chômage des femmes adultes n'était que de 11,5 %. Par rapport aux hommes dans les deux catégories, l'écart entre les sexes en matière de taux de chômage variait de 4 à 5 points de pourcentage chez les adultes et de 7 à 8 points de pourcentage chez les jeunes dans le groupe de l'OCI.

**Graphique 3.7:** Taux de chômage des adultes et des jeunes (en%) dans les pays membres de l'OCI, selon le sexe



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, statistiques sur l'égalité hommes-femmes

Tel que discuté dans les sections précédentes, les femmes sont moins susceptibles de participer à la population active par rapport aux hommes. Même lorsqu'elles participent, elles sont plus exposées au risque de chômage (graphique 3.7). Des niveaux élevés dans les taux de chômage des femmes dans les populations adultes et jeunes ont plusieurs impacts sur les individus, les communautés, les économies et les sociétés en général. Les taux élevés de

chômage chez les femmes signifient qu'elles sont moins en mesure de contribuer au développement durable et ont moins de possibilités dans la vie. À cet égard, certaines politiques doivent être conçues pour relever ce défi. Tout en tenant compte du chômage des femmes, les politiques de l'éducation semblent avoir de multiples effets positifs. Grâce aux programmes de l'enseignement et la formation professionnels (EFP), les femmes peuvent acquérir des compétences supplémentaires, ce qui peut les aider à trouver de nouveaux emplois. Cela permettrait aussi de les encourager à rester plus actives sur le marché du travail. En participant au marché du travail, les femmes sont économiquement actives dans la société et vivent dans de meilleures conditions tout au long de leur vie. L'augmentation de la participation au marché du travail, en raison de l'amélioration de l'éducation et des programmes de l'EFP, permettrait aux pays membres de l'OCI d'atteindre leur potentiel de croissance économique élevé qui apporterait une plus grande prospérité pour tous.

### Encadré 3.3: Programme Oasis pour les femmes et les jeunes filles en Jordanie

Au cours des sept dernières années, la Syrie est restée le pays avec la plus forte population déplacée de force en 2017 avec 12,6 millions à la fin de l'année. Ce total comprend 6,3 millions de réfugiés, 146 700 demandeurs d'asile et 6,2 millions de personnes déplacées. Il y a eu un afflux de réfugiés fuyant vers les pays voisins comme le Liban, la Turquie, la Jordanie, l'Irak et l'Égypte. Tant de vies ont changé au cours de la guerre civile. Les familles ont été déchirées, les hommes ont été tués, emprisonnés ou blessés. Soutenues auparavant par leurs hommes qui se retrouvent chefs de famille, les femmes réfugiées syriennes sont devenues les principaux prestataires et chef de famille. Par conséquent, l'accès aux services de base et la génération de revenus dans le pays hôte est devenue l'une des principales raisons de survie prioritaires parmi les femmes syriennes réfugiées.

En 2002, les l'ONU-femmes et le Programme alimentaire mondial (PAM) se sont joints à leurs forces en Jordanie et ont lancé un projet d'autonomisation des femmes syriennes réfugiées. Oasis pour les femmes et les filles est un programme de renforcement de la résilience garantissant la sécurité des moyens de subsistance (tels que les possibilités d'emploi), la protection et l'engagement civique des services (comme la formation professionnelle) pour les femmes syriennes réfugiés vulnérables. L'objectif général de ce programme est d'assurer une bonne participation des femmes à la vie de camp et de les renforcer par l'autosuffisance économique. Le programme comprend la couture, l'artisanat, l'enseignement, la coiffure, travailler comme esthéticienne, gardes de sécurité et des professionnels de la petite enfance, de l'éducation, l'alphabetisation, les cours de langue en anglais et en français, ainsi que fournir des subventions en nature pour soutenir l'activité économique modeste. Il offre également un espace pour les femmes et les adolescentes de prendre part à des activités récréatives, y compris le dessin, la mosaïque et les sports.

Depuis 2002, l'ONU-femmes et le PAM ont ouvert trois centres dans le camp de réfugiés de Zaatar en Jordanie. Seulement en 2017, environ 4 000 femmes ont bénéficié directement de ce programme et environ 16 000 femmes ont également bénéficié indirectement.

Les évaluations montrent que le projet a généré certains avantages pour les femmes réfugiées syriennes où les femmes bénéficiaires ont commencé à générer des revenus, leur indépendance économique, augmenter leur prise de décision dans la famille et l'engagement dans leur communauté, et fournir une base pour leur propre émancipation.

*Source: HCR (2014) et SESRIC (2016) et l'ONU-Femmes (2015 et 2018).*

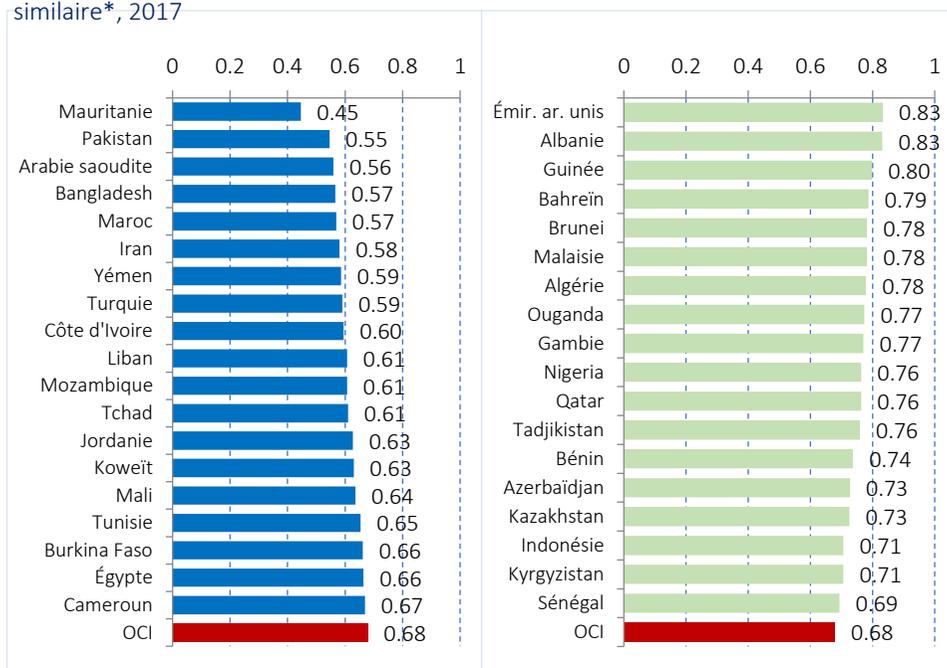


### 3.6 Écart salarial entre les sexes

Même lorsque les femmes font le même travail que les hommes ou effectuent un travail de valeur égale, elles sont souvent moins bien payées. En termes généraux, l'écart salarial entre les sexes indique les différences et les inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes tant horizontalement (selon la profession) que verticalement (au sein de la hiérarchie des professions) dans le marché du travail (Commission européenne, 2007). Bien que l'écart salarial entre les sexes se soit rétréci, il y a encore des différences dans de nombreux pays partout dans le monde. Plusieurs facteurs interdépendants élargissent l'écart salarial entre les sexes tels que le travail à temps partiel, le travail non rémunéré, les responsabilités familiales, la ségrégation professionnelle, les normes sociales, les préjugés implicites, la discrimination et la faiblesse des institutions du marché du travail (UNHLP, 2016). Parmi ces derniers, la discrimination à l'égard des femmes est la plus importante (OIT, 2017).

Pour aborder la question de l'écart salarial entre les sexes, l'indicateur de l'égalité salariale de l'Indice mondial de l'écart entre les sexes (Global Gender Gap Index) est utilisé dans cette section. L'égalité salariale se réfère au rapport entre les salaires des femmes par rapport aux hommes pour un travail similaire dans les secteurs non agricoles, exprimé sous forme de valeur entre 0 (égalité complète) et 1 (inégalité complète).

**Graphique 3.8:** L'égalité salariale entre les femmes et les hommes pour un travail similaire\*, 2017



Source: Global Gender Gap Report, 2017

\*Les pays de l'OCI au-dessous de la moyenne de l'OCI (à gauche) et les pays de l'OCI au-dessus de la moyenne de l'OCI (à droite)

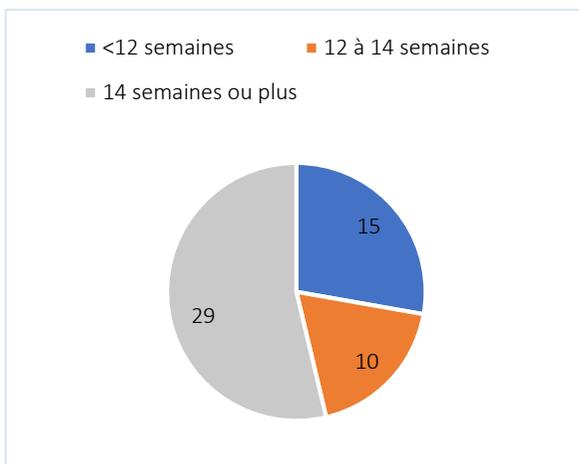
Le graphique 3.8 illustre le résultat de l'égalité salariale de 37 pays membres de l'OCI, où les données sont disponibles. La moyenne de l'OCI a été enregistrée à 0,68 en 2017. Les Émirats arabes unis et l'Albanie avaient enregistré le score de l'égalité salariale le plus élevé avec 0,83 point. Le Guinée (0,80), le Bahreïn (0,79) et la Malaisie (0,78) sont d'autres pays membres de l'OCI qui ont des niveaux élevés d'égalité salariale. Cela signifie que les pays ont relativement peu d'écart salarial entre les sexes. D'autre part, la Mauritanie a le niveau de l'égalité salariale le plus bas avec 0,45 point, suivie par le Pakistan (0,55), l'Arabie saoudite (0,56), le Bangladesh (0,57) et le Maroc (0,57). Par conséquent, l'écart salarial entre les sexes est relativement plus élevé dans ces pays membres de l'OCI.

Afin de réduire l'écart salarial entre les sexes, les décideurs politiques dans les pays membres de l'OCI doivent élaborer des stratégies nationales et assurer la coordination entre les parties prenantes nationales concernées. Mettre en place des mécanismes pour faire face à la discrimination entre les sexes en ce qui concerne les salaires et les traitements, et pour assurer une égalité salariale pour un travail de valeur égale permettrait d'améliorer la condition des femmes dans l'emploi dans les pays membres de l'OCI.

### 3.7 Congé de maternité

Le congé de maternité est un droit de l'homme ainsi qu'un droit fondamental du travail. Assurer la sécurité sociale et les droits des soins de santé d'une mère employée et de son nouveau-né jouent un rôle très important pour encourager les femmes à être actives sur le

**Graphique 3.9:** Répartition des 54 pays membres de l'OCI par les durées de congé de maternité payé imposées par la loi (nombre de pays), 2018



Source: *Données des femmes, entreprises et loi, 2018*

Remarque : La durée du congé de maternité payé est le nombre minimum de jours de calendrier de congé de maternité qui doit légalement être payé soit par le gouvernement, l'employeur ou les deux.

marché du travail. Pour y parvenir, il est essentiel d'assurer le maintien des salaires et les avantages sociaux pendant le congé de maternité, la prévention du licenciement lors de la grossesse, l'accord du congé de maternité et la période de temps après avoir repris son travail (ONU, 2010).

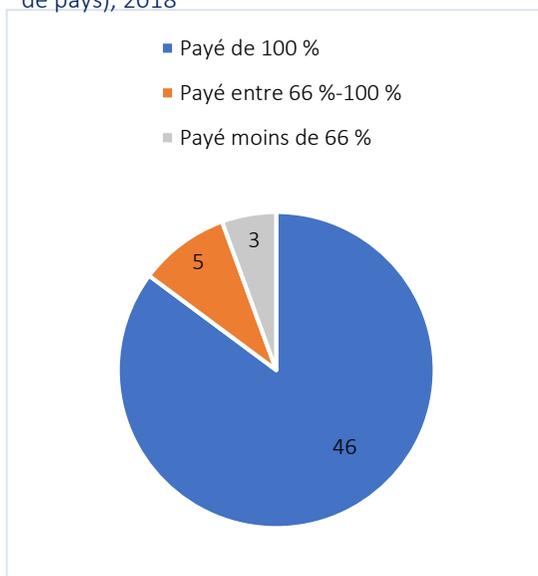
La durée du congé de maternité est cruciale et doit couvrir la période de récupération des mères après l'accouchement. Autrement, les mères choisiraient de quitter leur travail et être inactives sur le marché du travail. La norme internationale pour la durée du congé de maternité, telle que prévue dans la Convention de 2000 sur la protection de la maternité de l'OIT (No. 183), est de 14 semaines.



Il s'agit d'une augmentation de la norme de 12 semaines spécifiée dans la Convention précédente. Aujourd'hui, presque tous les pays du monde offrent des congés de maternité payés pour les mères. Mais la durée et les droits lors du congé varient entre les pays.

Une bonne mise en œuvre des congés de maternité payés a plusieurs impacts positifs sur le développement économique pour diverses raisons. Tout d'abord, la discrimination à l'embauche des femmes ayant une maternité potentielle ou actuelle diminue (UNHLP, 2016). Deuxièmement, les femmes ont tendance à retourner au travail après l'accouchement. Par conséquent, le taux de participation des femmes au marché du travail augmente. En outre, l'inégalité de traitement des femmes au travail due à son rôle de reproduction est diminuée, l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes est activée, et l'égalité des sexes est réalisée sur le lieu de travail.

**Graphique 3.10:** Répartition des 54 pays membres de l'OCI par pourcentage des salaires payés pendant le congé de maternité (nombre de pays), 2018



Source: *Données des femmes, entreprises et loi, 2018*  
Remarque : Pourcentage des salaires payés pendant le congé de maternité est le pourcentage total des salaires couverts par toutes les sources au cours du congé de maternité payé.

nouveau-né lors d'un congé de maternité. La grande majorité des pays membres de l'OCI fournissent ces prestations, mais à des degrés différents. L'absence des prestations en espèces peuvent forcer les femmes à retourner au travail avant qu'elles soient entièrement rétablies.

La nouvelle Convention de l'OIT stipule que les prestations en espèces pendant un congé de maternité doivent être payées à raison d'au moins deux tiers du salaire antérieur ou assuré de la femme pendant une période minimale de 14 semaines. Actuellement, 51 pays membres de

Plusieurs pays membres de l'OCI ne satisfont pas à la nouvelle norme de 14 semaines. Comme le montre le graphique 3.9, en 2018, seulement 29 des 54 pays membres de l'OCI, dont les données sont disponibles, répondent à la nouvelle norme internationale de 14 semaines qui représente 54 % de tous les pays membres de l'OCI. 10 pays membres de l'OCI (18 % de tous) ont une durée d'un congé de maternité qui satisfait à la norme de 12 semaines prévue dans la Convention précédente de l'OIT. Cependant, 15 des 54 pays membres de l'OCI (28 % de tous) ne satisfont ni la nouvelle ni l'ancienne norme de maternité.

Les prestations en espèces pendant le congé de maternité sont un élément majeur aux droits des femmes à une pension alimentaire. La justification de cette pratique est de fournir les conditions adéquates pour la mère et son

l'OCI des 54 pays membres, où les données sont disponibles, fournissent des prestations en espèces pendant un congé de maternité d'au moins deux tiers du revenu moyen (graphique 3.10). Alors que 49 pays membres de l'OCI paient 100 % de la rémunération antérieure, 5 pays membres de l'OCI paient plus de deux tiers de la rémunération antérieure. Toutefois, 3 pays membres de l'OCI n'ont pas pu satisfaire à la norme de prestations en espèces.

Garantir un congé de maternité satisfaisant permettrait d'accroître soit la participation des femmes au marché du travail soit la croissance économique en général. À cet égard, le suivi de la mise en œuvre nécessaire de la législation sur les lieux de travail relative à la protection de la maternité garantit également le congé de maternité pour les mères.

D'un point de vue stratégique, garantir la mise en œuvre du congé de maternité payé est crucial pour les pays membres de l'OCI. Aborder les questions de maternité et de soins permettrait d'encourager les femmes à participer au marché du travail et améliorer le développement économique. L'adoption de lois et de politiques inclusives efficaces pour la protection de la maternité est essentielle pour les femmes vivant dans les pays membres de l'OCI. Dans ce contexte, les décideurs politiques et les ministères concernés dans les pays membres de l'OCI doivent travailler ensemble en vue d'apporter les changements nécessaires aux lois et règlements qui stipulent les droits au congé de maternité.



# CHAPITRE QUATRE

## Femmes et santé



La santé est un facteur crucial qui concerne directement le bien-être des individus, la famille et les sociétés. Les personnes en bonne santé contribuent au progrès et au développement économiques dans une plus large mesure où elles vivent plus longtemps et restent plus productives. De multiples facteurs influent sur l'état de santé et la capacité d'un pays à fournir des services de santé de qualité pour son peuple. Par exemple, les investissements dans les secteurs des transports et des communications peuvent améliorer l'accès aux services de santé. Les ministères de la santé jouent un rôle clé pour la fourniture de services de santé ; toutefois, les organismes gouvernementaux, les organismes donateurs et les organisations de la société civile contribuent aussi au fonctionnement global du secteur de la santé. Au cours des dernières décennies, la question de la santé a acquis une plus grande importance comme un facteur déterminant du progrès socio-économique dans le monde entier. Par conséquent, les indicateurs de santé font désormais partie intégrante de nombreux indices de développement.

Selon Bloom (2015), l'état de santé des femmes peut influencer sur le développement de quatre manières : (i) les femmes en bonne santé sont plus en mesure de participer de façon productive au marché du travail avec des conséquences directes sur l'offre de main d'œuvre effective et donc le niveau et la croissance de la production économique. (ii) l'amélioration de la santé accroît le rendement des investissements consentis dans l'éducation: Cela se produit à la fois par la réduction de la morbidité, ce qui permet une plus grande participation au marché du travail à la marge intensive, et une réduction de la mortalité, qui influent sur la participation au marché du travail à la marge extensive (Jayachandran et Lleras-Muney, 2009 ;). (iii) l'amélioration de la santé des mères affecte directement la santé des enfants grâce à des effets dans l'utérus et la capacité des mères à allaiter et à nourrir leurs enfants d'une autre façon (Field et al., 2009). La santé des femmes améliore ainsi les perspectives de développement à long terme grâce à une transmission intergénérationnelle du capital humain (Bloom et al., 2014). (iv) l'amélioration de la santé des femmes peut réduire la fécondité et ainsi la dépendance juvénile avec des répercussions sur la participation des femmes au travail et des investissements éducatifs (Bloom et al., 2009). Une baisse de la fécondité peut surgir comme une conséquence directe de l'amélioration de la santé reproductive grâce à la disponibilité des contraceptifs (Bailey, 2006), mais il est également déclenché indirectement en réponse aux changements dans les coûts d'opportunité d'élever des enfants et les changements dans le rendement de l'éducation (p. ex. de la Croix et Vander Donckt, 2010). Aussi la recherche de la Banque mondiale telle que Márquez et Walker (2017) ont affirmé que de nombreuses maladies de la mère et les modes de vie sains affectent également les enfants, en amplifiant leur impact négatif sur la société. Par exemple, le tabac et l'alcool, l'anémie, la suralimentation et la sous-alimentation ont tous des conséquences potentielles à long terme sur les enfants.

Les conditions sociales et les normes culturelles qui limitent l'accès des femmes aux services de santé, l'éducation et les possibilités économiques sont à l'origine des disparités en matière de santé et exacerbent la féminisation de la pauvreté telle que mesurée par le pourcentage élevé de ménages dirigés par les femmes qui sont pauvres. La prévalence de la violence sexiste



(p. ex., au milieu de situations de conflit, le trafic des êtres humains, et la violence domestique) est un autre facteur souvent caché qui détermine l'excès de morbidité et de mortalité des femmes.

Dans ce contexte, la présente section examine certains indicateurs de la santé d'une perspective d'égalité entre les femmes en faisant des comparaisons entre hommes et femmes, autant que possible. Elle fait également rapport à des indicateurs de santé choisis qui ont un effet direct sur l'état de santé des femmes, de la grossesse à la naissance.

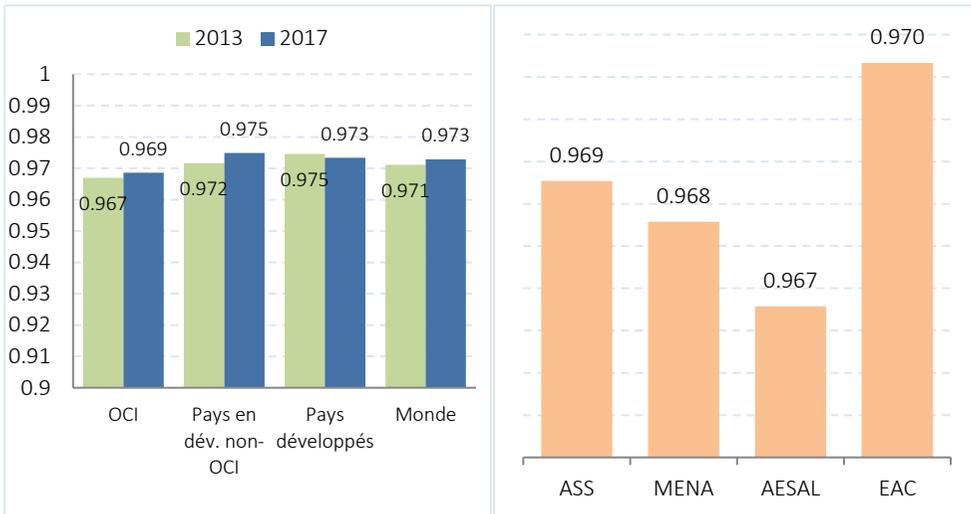
#### 4.1 Sous-indice de survie et de santé

Pour préparer le terrain dans le cadre du reste de l'analyse de la présente section concernant les indicateurs de santé en mettant l'accent particulier sur les femmes et l'inégalité, il faut d'abord examiner les performances des pays de l'OCI dans l'indice de santé et de survie de l'Indice mondial de l'écart entre les sexes. Ce sous-indice fournit une bonne compréhension de la situation des femmes dans les pays de l'OCI par rapport aux hommes dans le domaine de la santé. Le sous-indice donne un aperçu des différences entre la santé des femmes et des hommes à l'aide de deux indicateurs : le rapport de masculinité à la naissance (ratio des naissances filles-garçons) et l'espérance de vie à la naissance (valeur des filles-garçons). Un score élevé indique qu'il y a une réduction des inégalités.

Selon le graphique 4.1, les pays de l'OCI, en moyenne, ont obtenu le score le plus bas à la fois en 2013 et 2017 en comparaison avec les pays non membres de l'OCI, les pays développés et la moyenne mondiale. Cependant, il y a une amélioration négligeable dans la moyenne des pays de l'OCI qui est passée de 0,967 en 2013 à 0,969 en 2017. Néanmoins, le score moyen des pays de l'OCI a poursuivi de se maintenir en dessous de la moyenne de tous les autres groupes de pays en 2017. Afin de bien comprendre les facteurs de ce rendement relativement faible en ce qui concerne l'état de santé des femmes par rapport aux hommes dans les pays de l'OCI, le reste des sous-sections suivantes fournissent d'autres preuves et discussions sur les indicateurs liés à la santé.



**Graphique 4.1:** Les scores du sous-indice de santé et de survie dans le Score de l'Indice mondial de l'écart entre les sexes (GGI) (à gauche) et la performance des sous-régions de l'OCI en 2017 (à droite)



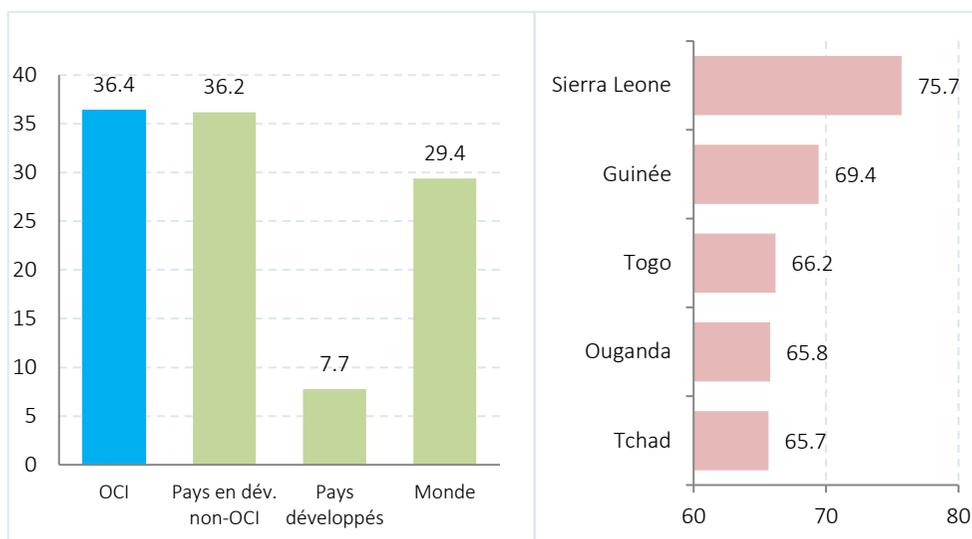
Source: calculs du personnel SESRIC sur la base du Forum économique mondial, Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2017

#### Encadré 4.1: L'insécurité alimentaire et la santé des femmes

L'USDA définit l'insécurité alimentaire comme un état dans lequel "un accès constant à une alimentation suffisante est limitée par le manque d'argent et d'autres ressources par moments au cours de l'année." Le nombre estimé de personnes sous-alimentées est passé de 777 millions en 2015 à 815 millions en 2016. L'insécurité alimentaire frappe le plus durement les femmes et les enfants, tant dans les pays en développement que dans les pays développés. En particulier, en raison de l'insécurité alimentaire, les femmes sont affectées à la fois mentalement et physiquement. En outre, l'insuffisance de la nutrition des femmes affecte le développement des enfants et leur santé de façon négative. Conformément au graphique 4.A, la sécurité alimentaire chez les femmes était la plus élevée (36,4 %) dans le groupe de l'OCI au cours de la période 2014-2015. La moyenne mondiale a été mesurée à 29,4 % lorsque la moyenne des pays développés était égale à seulement 7,7%. La moyenne des pays en développement non membres de l'OCI s'est avérée légèrement inférieure (36,2%) que la moyenne du groupe de l'OCI. Au niveau de chaque pays, les femmes vivant dans les pays de l'Afrique subsaharienne ont été les plus touchées. La prévalence de l'insécurité alimentaire chez les femmes en Sierra Leone a dépassé 75 % et au Tchad, en Ouganda, au Togo et en Guinée, plus de 60 % des femmes ont dû faire face à l'insécurité alimentaire qui menace leur santé mentale et physique. La croissance économique est un facteur de succès déterminant pour la réduction de la sous-alimentation. Les systèmes de protection sociale ont été essentiels pour promouvoir le progrès et pour répondre aux besoins des femmes dont l'état de santé est touché par l'insécurité alimentaire. Dans ce contexte, les programmes d'intervention spécifiques pour la santé et les capacités nationales doivent être développés dans les pays de l'OCI pour pouvoir aider les femmes et les assister à protéger leur santé.



**Graphique 4.A:** Prévalence de l'insécurité alimentaire chez les femmes (%) (à gauche) et les pays de l'OCI ayant la prévalence la plus élevée de l'insécurité alimentaire chez les femmes (%) (droite) 2014-2015



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur la FAO, 2017.

Remarque : L'insécurité alimentaire mesure le pourcentage d'individus dans la population nationale qui ont connu une insécurité alimentaire modérée à grave durant la période de référence de 12 mois.

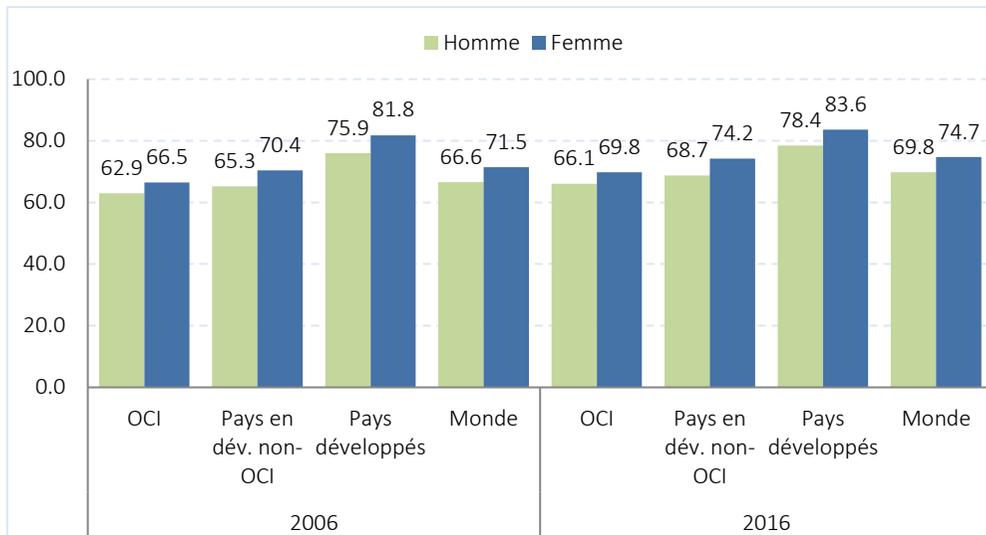
## 4.2 Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance (EVN) est un indicateur important de la situation générale de santé des personnes dans un pays et la qualité de soins de santé qu'elles reçoivent. Elle est définie en tant que nombre moyen d'années de l'espérance de vie d'un nouveau-né si la santé et les conditions de vie au moment de la naissance demeuraient les mêmes. Généralement, l'espérance de vie à la naissance dans un pays est déterminée par une grande variété de facteurs socio-économiques comme l'état de pauvreté et la sous-alimentation, l'accès à l'eau potable et aux moyens d'assainissement, la disponibilité des soins de santé primaires et la couverture vaccinale. Cette mesure fournit une estimation du nombre d'années que les femmes et les hommes peuvent espérer vivre en bonne santé en prenant en compte les années perdues dans la violence, la maladie, la malnutrition ou d'autres facteurs pertinents.

Le graphique 4.2 illustre le taux d'espérance de vie en 2006 et 2016 tant pour les hommes et les femmes à travers le monde. En examinant l'espérance de vie par l'utilisation de données ventilées selon le genre indique s'il y a de grandes différences dans les services de soins de santé disponibles pour les hommes et les femmes. En moyenne, les pays de l'OCI, en tant que groupe, ont connu une amélioration de l'espérance de vie à la naissance entre 2006 et 2016, où l'espérance de vie des hommes à la naissance est passée de 62,9 ans en 2006 à 66,1 ans en 2016. Dans la même période, l'espérance de vie des femmes à la naissance est passée de 66,5

en 2006 à 69,8 en 2016. Au cours de cette période, l'écart entre les sexes dans l'EVN est passé de 3,6 ans à 3,7 ans, ce qui indique une légère dégradation. L'écart mondial entre les sexes dans l'EVN aussi est passé de 4,7 à 4,9 ans dans la même période où les pays développés ont réussi à le réduire de 5,9 ans à 5,2 ans. L'espérance de vie des femmes à l'échelle mondiale s'est élevée à 74,7 ans en 2016, ce qui est supérieur à la moyenne du groupe de l'OCI de 4,9 ans. D'autre part, un homme dans les pays de l'OCI, ont une vie en moyenne de 3,7 ans plus courte que la moyenne mondiale.

**Graphique 4.2:** Espérance de vie à la naissance (années)



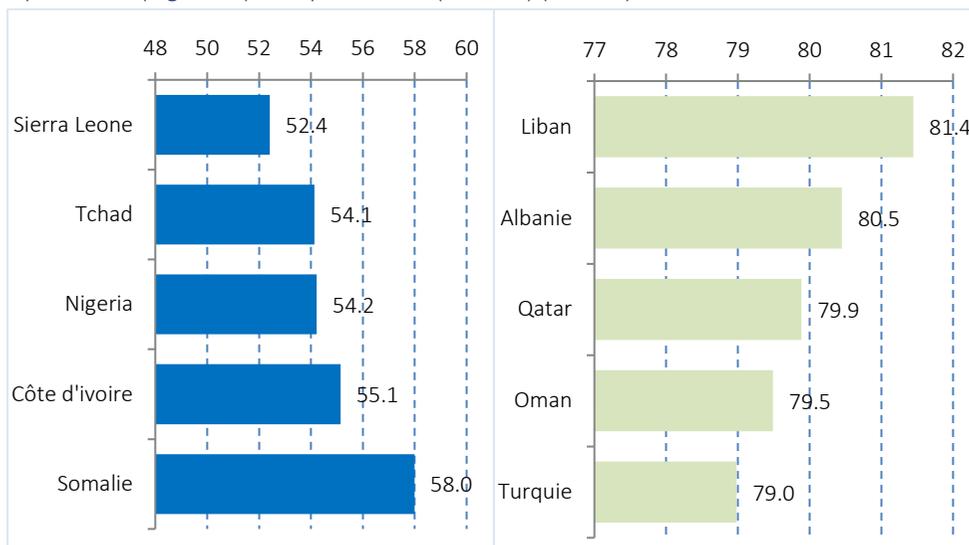
Source: calculs de personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde

En raison des systèmes de santé efficaces et efficients et des meilleurs niveaux de vie, plusieurs pays en développement, y compris les pays de l'OCI, ont enregistré des hausses de leur EVN. Cependant, les pays développés ont continué à améliorer leurs niveaux de vie, par conséquent, l'écart de l'EVN entre les pays en développement et les pays développés n'a pas été réduit.

Au niveau de chaque pays de l'OCI, en 2016, l'EVN la plus élevée pour les femmes a été observée au Liban (81,4 ans), suivi de l'Albanie (80,5 ans) et le Qatar (79,9 ans). En revanche, une femme au Sierra Leone a une EVN de 52,4 ans seulement (graphique 4.3).



**Graphique 4.3:** Les pays de l'OCI avec l'espérance de vie des femmes à la naissance la plus basse (à gauche) et la plus élevée (à droite) (années) en 2016



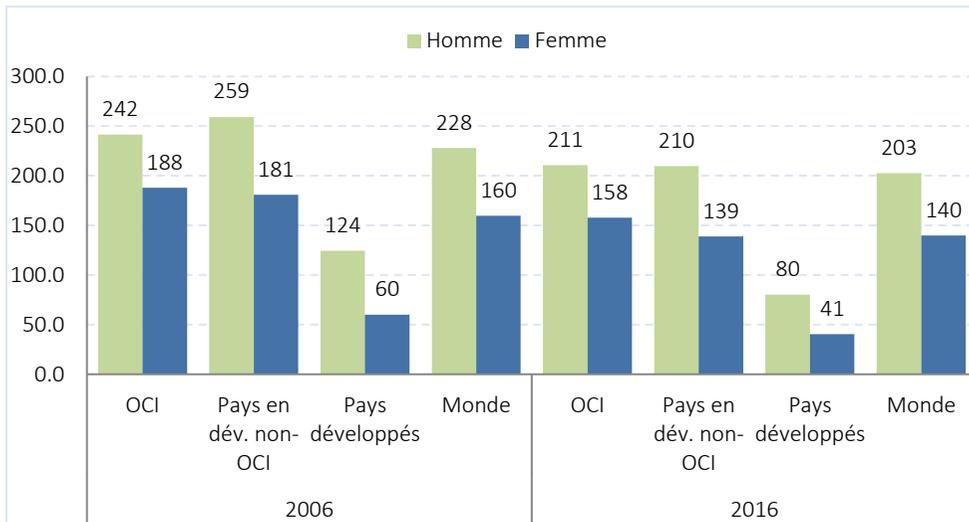
Source: calculs de personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde

Bien que l'espérance de vie des femmes et des hommes dans les pays de l'OCI ait augmenté au fil du temps, les moyennes du groupe de l'OCI sont nettement inférieures à la moyenne de l'EVN dans les pays développés. Il est également évident que dans les pays de l'OCI, l'EVN n'a pas augmenté de la même manière pour la population masculine et féminine qui est un obstacle pour l'égalité entre les sexes. À cet égard, les interventions axées sur la politique de la santé doivent cibler à la fois les hommes et les femmes pour améliorer les résultats en matière de santé de la même manière parmi eux.

### 4.3 Mortalité chez les adultes

Le taux de mortalité chez les adultes (TMA) est défini comme la probabilité de mourir entre les âges de 15 et 60 ans par 1000 personnes. On le considère comme l'une des mesures les plus communes pour évaluer la situation de santé dans un pays. Examiner les TMA pour les hommes et les femmes entre 2006 et 2016 pour des groupes de pays est utile pour comprendre le niveau du progrès de santé réalisé par ces groupes de pays.

**Graphique 4.4:** Taux de mortalité des adultes (par 1000 adultes)

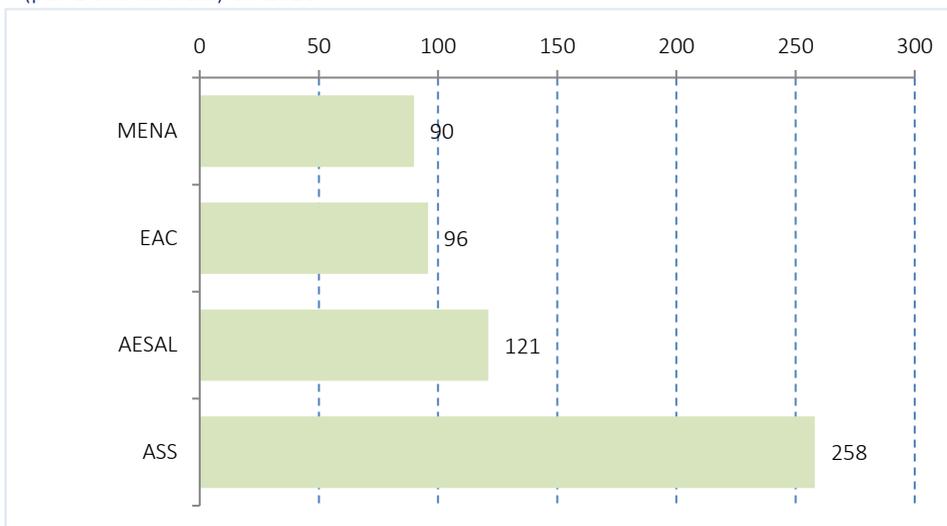


Source: calculs de personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde

Selon le graphique 4.4, le TMA mondial moyen pour les hommes a diminué de 228 décès par 1000 personnes en 2006 à 203 en 2016. Pour les femmes, le TMA moyen mondial est passé de 160 à 140 au cours de la même période. Dans le groupe de l'OCI, il est également constaté que les chiffres du TMA sont en baisse. Entre 2006 et 2016, le TMA pour les hommes a diminué de 242 à 211 où le TMA pour les femmes a passé de 188 à 158 décès. L'écart entre les sexes en termes de TMA a légèrement diminué, passant de 54 à 53. Par conséquent, il est difficile de réclamer qu'il y avait une amélioration significative pour réduire la disparité entre les sexes en termes de TMA entre 2006 et 2016. Cependant, l'écart mondial entre les sexes en termes de TMA est passé de 68 à 63 et l'écart entre les sexes a également diminué de 64 à 41 dans les pays développés. Dans le groupe de l'OCI, la région de l'ASS, avait le TMA le plus élevé pour les femmes (258) suivie de l'AESAL (121) (graphique 4.5).



**Graphique 4.5:** Taux de mortalité des femmes adultes dans les sous-régions de l'OCI (par 1 000 adultes) en 2016



Source: calculs de personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde

Les moyennes des régions MENA (90), EAC (96) et AESAL (121) en 2016 en termes de TMA des femmes étaient encore plus basses que la moyenne mondiale de 140. Dans ce contexte, en termes de TMA, les principaux défis semblent rester sans solution dans les pays de l'OCI situés dans la région de l'ASS.

Dans l'ensemble, la moyenne des taux de mortalité des adultes est tombée dans les pays de l'OCI au cours de la période 2006-2016. Cependant, l'amélioration n'était pas suffisante pour rattraper les moyennes du monde. En outre, elle n'a pas été établie de manière à réduire les disparités du TMA entre les hommes et les femmes de façon significative. Par conséquent, les décideurs dans les pays de l'OCI doivent investir davantage dans les services de santé non seulement dans le but de réduire le TMA général, mais également éliminer les inégalités entre les hommes et les femmes en termes de TMA. Cela permettrait de construire des sociétés où les hommes et les femmes vivent et survivent de manière plus équilibrée. Réduire le TMA pour les femmes les aiderait également à mieux contribuer au développement de leurs sociétés.

#### Encadré 4.2: Les conflits violents, les catastrophes naturelles et la santé des femmes

Un conflit violent n'affecte pas les hommes et les femmes de la même manière. Pendant que les hommes représentent la majorité des combattants lors des conflits et sont plus susceptibles de mourir des effets directs de la violence, les femmes font aussi face à un continuum d'insécurité avant, pendant et après un conflit (Crespo-Sancho, 2017). La violence sexuelle et sexiste tend à être plus élevée dans les situations de conflit et après conflit, comme ce fut le cas dans le recrutement des filles dans la traite, l'esclavage sexuel, et le mariage forcé (Crespo-Sancho, 2017). Dans un environnement instable, la mobilité des filles est souvent très restreinte, ce qui limite leur accès à l'école, l'emploi, et d'autres opportunités. Pour les enfants et les jeunes, les effets à long terme de l'exposition à la violence et les adversités de la vie quotidienne dans un contexte de violence sont associés à de nombreux défis (Miller et Rasmussen, 2010). Ceux-ci comprennent un risque accru face aux violences ou être victime de violence plus tard dans la vie, le traumatisme psychologique, et les effets négatifs sur son développement cognitif et social (Betancourt et al. 2011).

Les catastrophes naturelles affectent également la santé des femmes sévèrement dans un monde en développement y compris les pays de l'OCI. Le statut socioéconomique inférieur des femmes, l'inégalité d'accès à l'information, la santé et les actifs, la charge supplémentaire d'être les principales dispensatrices de soins, et les inégalités dans la vie quotidienne, réduisent leur capacité à faire face aux effets des catastrophes naturelles dans les pays en développement ainsi que les pays de l'OCI. Par exemple, personne ne pense à l'hygiène menstruelle en cas de catastrophe, ou d'assurer un accouchement sans risques dans les abris en période d'inondations. S'il y a une alarme d'un cyclone, tout le monde court à un refuge et se serrent les uns contre les autres, mais quelles sont les exigences en matière de sécurité dans le cas des adolescentes dans une telle situation ? Même des choses simples comme le manque d'accès aux toilettes de façon disproportionnée affecte les femmes et les filles durant les inondations, les hommes seront souvent en position de subvenir à leurs besoins en plein air, tandis que les femmes attendent jusqu'à ce que la nuit tombe, augmentant leur risque d'infection urinaire et d'autres dangers pour la santé, ainsi que l'abus sexuel. Dans ce contexte, il est extrêmement important de concevoir des solutions spécifiques et d'améliorer les capacités nationales des pays de l'OCI auprès des femmes ainsi que leur santé dans les régions et les secteurs qui sont touchés par des conflits violents et les catastrophes naturelles.

Sources: ONU-Femmes(2017).

#### 4.4 La fécondité

Le taux de fécondité est égal au nombre total de naissances par femme au cours de sa vie. Une fécondité élevée est l'un des principaux moteurs de croissance de la population dans un pays. Alors que les pays en développement souffrent d'un taux de fécondité plus élevé associé à une augmentation du coût des soins de santé, une forte croissance de la population et plus de pression sur le système d'éducation entre autres effets, les pays développés tentent de trouver les moyens de mettre fin au vieillissement de la population en raison de la baisse des taux de fécondité.

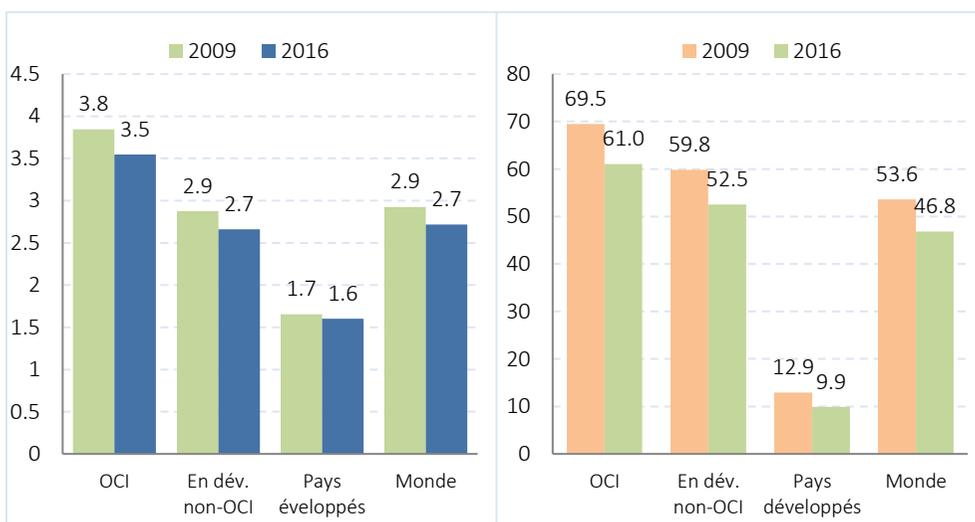
Bien que le taux moyen de fécondité des pays de l'OCI a diminué, passant de 3,8 en 2009 à 3,5 en 2016, le groupe de l'OCI avait le plus haut taux moyen de fécondité les deux années par rapport à d'autres groupes de pays (graphique 4.6, à gauche). La moyenne mondiale du taux



de fécondité a diminué dans la même période, passant de 2,9 à 2,7, et la moyenne des pays en développement non membres de l'OCI est tombée de 2,9 à 2,7. Bien que les gouvernements des pays développés aient exercé des efforts importants pour augmenter le taux de fécondité, il a ensuite diminué de 1,7 en 2009 à 1,6 en 2016.

Un autre indicateur clé en rapport avec la fécondité est le taux de fécondité des adolescentes (adolescent fertility rate, AFR) qui indique le nombre de jeunes filles de 15 à 19 ans qui accouchent chaque année. La majorité de ces mères adolescentes (plus de 90 %) vivent dans les pays en développement (SESRIC, 2013). Chaque année, environ 11 % du total des naissances dans le monde est effectuée par les mères adolescentes. Être une mère entre 15 à 19 ans comprend des risques tant pour la santé du nourrisson que pour sa mère. En d'autres termes, les adolescents sont plus susceptibles de connaître des complications durant la grossesse et l'accouchement, les mères et les bébés sont donc les plus à risque de mortalité (SESRIC, 2013).

**Graphique 4.6:** taux de fertilité chez les adultes(total) (naissances par femme) (à gauche), et taux de fertilité chez les adolescentes (nombre de naissances pour 1000 femmes dans la tranche d'âge des 15-19 ans) (à droite)



Source: Calculs de personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde

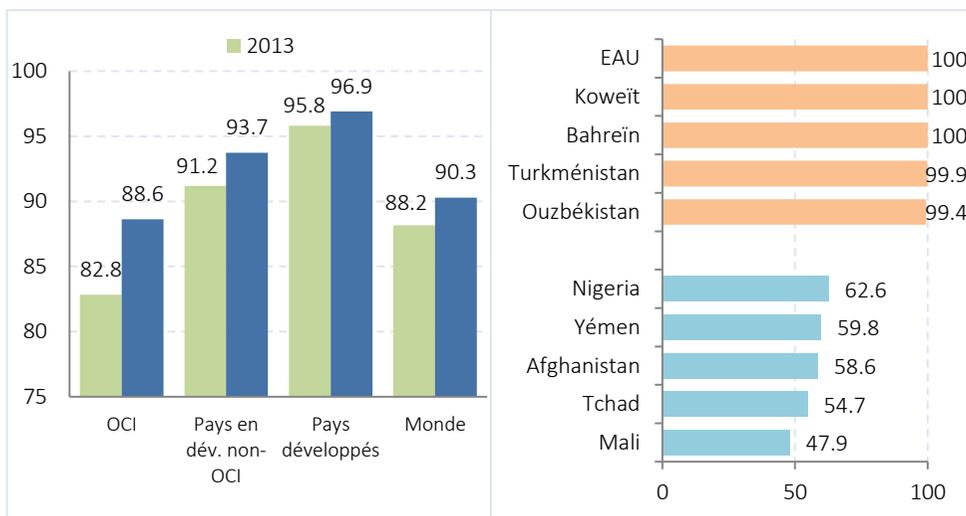
Le graphique 4.6 (à droite) présente le taux de fécondité des adolescentes (AFR) à l'échelle mondiale selon les groupes de pays. En moyenne, le taux de fécondité des adolescentes a diminué de 53,6 en 2009 à 46,8 en 2016 (mesuré en naissances pour 1 000 jeunes filles âgées de 15 à 19 ans). Au cours de la même période, l'AFR dans le groupe de l'OCI a baissé de 69,5 à 61, qui a encore bien dépassé la moyenne mondiale de 46,8 enregistrée en 2016. Il existe des disparités importantes entre les sous-régions de l'OCI, où le taux le plus élevé d'AFR a été enregistré en ASS (110,9 pour 1 000 femmes) et l'AFR le plus faible a été observé en EAC (30,8 pour 1 000 femmes) en 2016.

Dans l'ensemble, il semble que les femmes des pays en développement, y compris les membres de l'OCI, sont sous une haute pression de la fécondité, ce qui les empêche d'investir dans leur auto-développement et conduit à des problèmes de santé pour les mères et nouveau-nés avant et après la naissance. Compte tenu de cet état de fait, les décideurs dans les pays de l'OCI doivent redoubler d'efforts pour réduire les taux de fécondité, en particulier chez les adolescentes qui sont âgées de 15 à 19 ans, de manière à assurer un développement durable et d'avoir des mères et des enfants en bonne santé.

#### 4.5 Les soins prénatals

Les soins et le conseil prénatals constituent une porte d'entrée au système de soins de santé officiel et sont une base solide de contrôle et d'amélioration de la santé mère-enfant à travers l'identification et la prévention/contrôle des complications prénatales au stade le plus précoce. Ce programme de soins de santé comprend l'enregistrement de l'histoire médicale, l'évaluation des besoins individuels, des conseils et des orientations sur la grossesse et l'accouchement, les tests de dépistage, l'identification des conditions préjudiciables à la santé durant la grossesse, l'éducation sur les soins personnels durant la grossesse, l'identification des conditions préjudiciables à la santé pendant la grossesse, la gestion et l'orientation de première ligne si nécessaire (Partenariat dans l'intérêt de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, 2006).

**Graphique 4.7:** Graphique 4.7: Femmes enceintes recevant des soins prénatals (%) (à gauche), et pays de l'OCI ayant les ratios les plus élevés et les plus bas en termes de soins prénatals (%) en 2016\* (ou dernière année disponible) (à droite)



Source: Calculs de personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde

\* Les données portent sur l'année la plus récente disponible au cours de la période spécifiée.

L'UNICEF (2009) estime qu'environ un demi-million de décès maternels et environ quatre millions de nouveau-nés morts s'expliquent principalement par le manque de qualité des soins



de santé prénatale, le manque de l'accouchement sans risque et hygiénique, et le manque des soins postnatales de la mère et du bébé. La plupart de ces décès sont évitables en assurant des soins adaptés et de l'orientation avant et après la grossesse, au moment de l'accouchement et après la naissance de l'enfant.

Le graphique 4.7 montre la couverture des soins prénatals entre 2013 et 2016 à travers le monde. D'après cela, la moyenne mondiale du taux de couverture prénatale a augmenté, passant de 88,2 % en 2013 à 90,3 % en 2016. Au cours de cette période, tous les groupes de pays ont également affiché d'importantes augmentations. La moyenne de l'OCI a augmenté, passant de 82,8 % en 2013 à 88,6 % en 2016. En d'autres termes, en moyenne, 88,6 % des femmes enceintes dans les pays de l'OCI étaient des bénéficiaires de soins prénatals en 2016. Pourtant, par rapport au taux moyen de 96,9 % dans les pays développés en 2016, les pays de l'OCI semblent considérer la nécessité d'exercer des efforts supplémentaires dans ce domaine. Au niveau de pays individuel de l'OCI, toutes les femmes enceintes dans les EAU, le Koweït et le Bahreïn pourraient obtenir des soins prénatals. Cependant, au Mali seulement 47,9 % des femmes enceintes avaient accès à des soins prénatals (graphique 4.7, à droite)

#### 4.6 Naissances assistées par du personnel de santé qualifié

Les soins de santé et l'assistance qualifiés lors de l'accouchement sont impératifs pour la santé et la survie de la mère et du bébé. L'OMS (2011) a estimé que l'absence de soins de santé appropriés pendant la grossesse et l'accouchement est la principale cause d'environ 2 millions de décès maternels et néonataux chaque année. La plupart de ces décès pourraient être évités en s'assurant de l'aide du personnel de santé qualifié - médecin, infirmière ou sage-femme - lors de l'accouchement. À cet égard, les femmes enceintes devraient être éduquées, encouragées et facilitées par les autorités pour donner naissance à la présence de personnel de santé qualifié ; et les infirmières ou sage-femmes doivent avoir un environnement favorable leur fournissant de la formation nécessaire, des médicaments essentiels et des équipements médicaux (FNUAP, 2002).

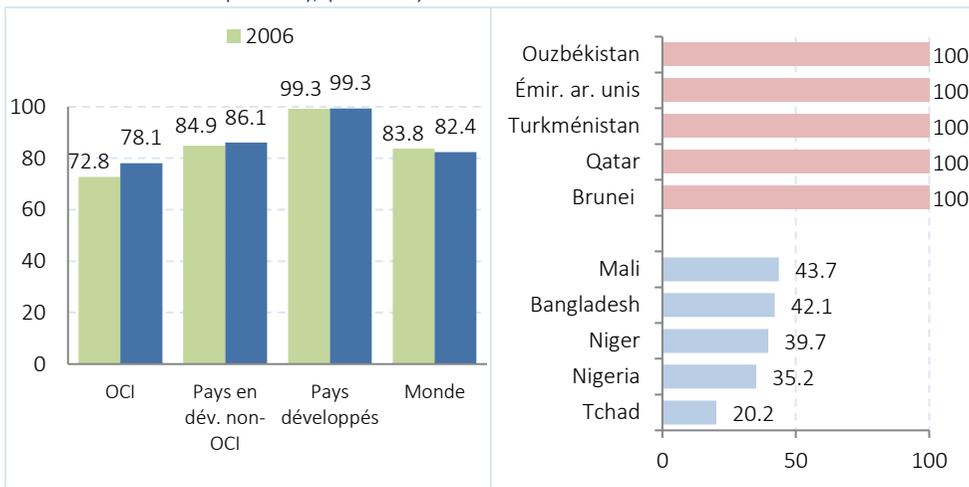
Le graphique 4.8 indique les accouchements assistés par du personnel de santé qualifié selon les groupes de pays entre 2006 et 2016. Il est observé que la moyenne mondiale est légèrement passée de 83,8 à 82,4 % au cours de cette période. Au contraire, une augmentation a été enregistrée dans le groupe de l'OCI où la moyenne est passée de 72,8 % en 2006 à 78,1 % en 2016. Dans les pays développés, plus de 99 % de tous les accouchements étaient assistés par du personnel de santé qualifié à la fois en 2006 et 2016. Dans les pays non membres de l'OCI, le taux moyen a augmenté de 84,9 % en 2006 à 86,1 % en 2016, ce qui a dépassé la moyenne mondiale de 82,4 % enregistrée en 2016.

Dans l'ensemble, les résultats indiquent que les efforts déployés par les pays de l'OCI dans le but d'améliorer l'accès aux services de soins de santé où plus de naissances sont livrées chaque année, par l'aide du personnel de santé qualifié. Cependant, il n'est pas facile d'affirmer que ces efforts sont suffisants, en particulier lorsqu'on examine les performances au niveau de chaque pays. Dans certains pays membres de l'OCI comme au Tchad, seulement 20,2 % de



toutes les naissances étaient assistées par du personnel de santé en 2016. De l'autre côté, en Ouzbékistan, Turkménistan, EAU, Qatar et Brunei 100 % de tous les accouchements étaient assistés par du personnel de santé en 2016.

**Graphique 4.8:** Accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total) (à gauche), et les pays de l'OCI ayant les taux les plus élevés et les plus bas de naissances assistées par du personnel de santé qualifié (% du total) en 2016\* (ou la dernière année disponible), (à droite)



Source: calculs de personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde

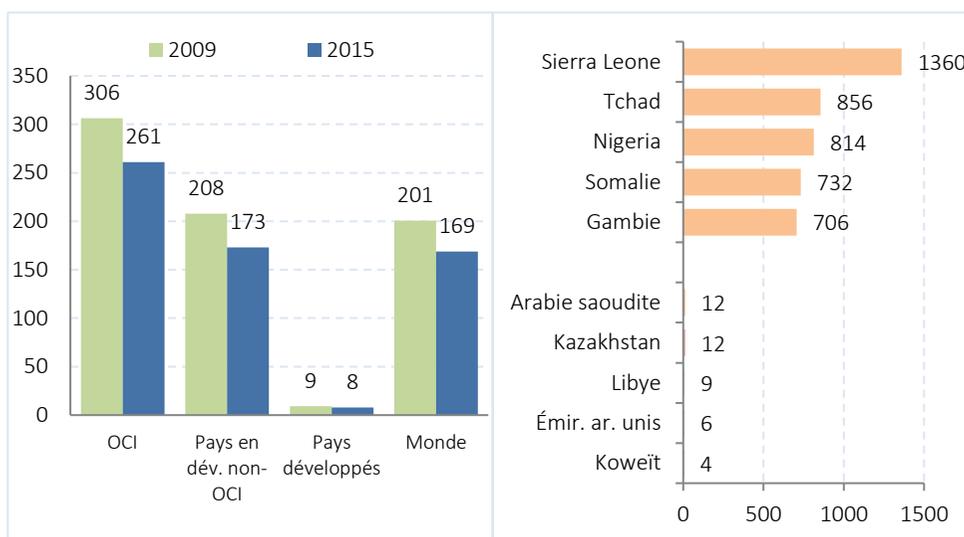
## 4.7 Mortalité maternelle

Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont restées la principale cause de décès et d'invalidité pour les femmes âgées de 15 à 49 ans en particulier dans les pays en développement. Selon l'OMS (2011), au niveau mondial, près d'un demi-million de femmes meurent pendant et après la grossesse et l'accouchement. Environ 99,5 % des décès maternels ont lieu dans les pays en développement, particulièrement en Afrique subsaharienne et en Asie.

Le graphique 4.9 montre le taux de mortalité maternelle entre 2009 et 2015 à travers le monde. Le taux de mortalité maternelle est passé de 201 en 2009 à 169 (pour 100 000 naissances vivantes) en 2015. Dans les pays non membres de l'OCI, il a baissé de 208 à 173. Au cours de la même période, l'OCI a été témoin d'une amélioration considérable où le taux de mortalité maternelle est passé de 306 à 261. En d'autres termes, à partir de 2015, en



**Graphique 4.9:** Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (à gauche), et pays de l'OCI ayant les taux de mortalité maternelle les plus élevés et les plus bas (pour 100 000 naissances vivantes) en 2015 (à droite)

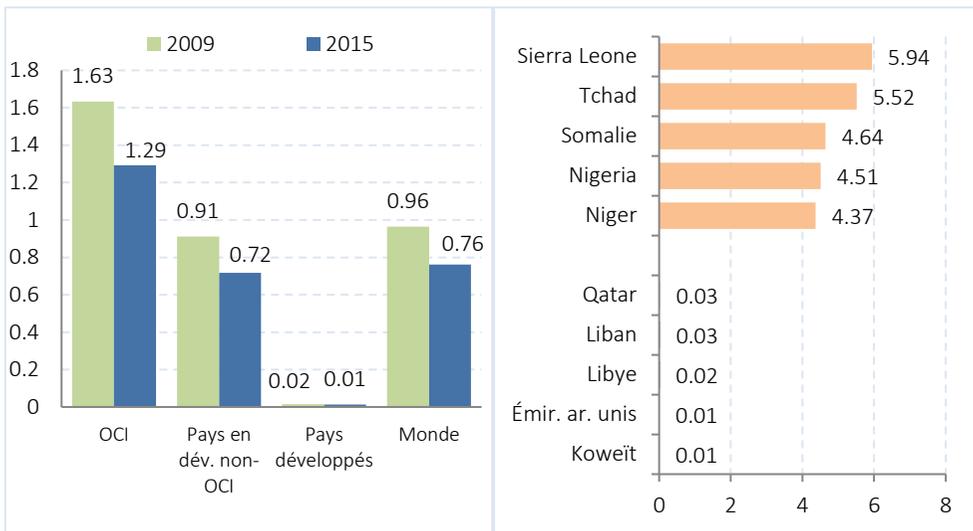


Source: calculs de personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde

moyenne, dans le groupe de l'OCI, 261 mères (pour 100 000 naissances vivantes) sont mortes pendant et après la grossesse et l'accouchement. Cependant, dans les pays développés seulement 8 mères sont décédées pendant et après la grossesse et l'accouchement en 2015. Du point de vue de l'égalité entre les hommes et les femmes, cela constitue une grande disparité parmi les femmes dans les pays développés et dans les pays de l'OCI.

Dans le groupe de l'OCI, le Koweït et les Émirats arabes unis avaient les taux de mortalité maternelle les plus bas en 2015 où 4 et 6 femmes sont décédées pendant et après la grossesse et l'accouchement, respectivement. De l'autre côté, en Sierra Leone 1360 et au Tchad 856 femmes sont décédées pendant et après la grossesse et l'accouchement. Autrement dit, en Sierra Leone, le taux de mortalité maternelle est 340 fois plus élevé que celui au Koweït où les deux pays sont membres de l'OCI.

**Graphique 4.10:** Risque de décès maternel sur une vie entière (%) (à gauche) et pays de l'OCI avec le risque de mortalité maternelle sur une vie entière le plus élevé et le plus bas (%) en 2015 (à droite)



Source: Calculs de personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde

Remarque: le risque de mortalité maternelle au cours d'une vie est possible dans le cas où une jeune fille de 15 ans mourra éventuellement d'une cause liée à la maternité en supposant que les taux actuels de fécondité et de mortalité (y compris la mortalité maternelle) ne changent pas à l'avenir, en tenant compte des causes de décès.

Le risque de mortalité maternelle au cours d'une vie est possible dans le cas où une jeune fille de 15 ans mourra éventuellement d'une cause liée à la maternité en supposant que les taux actuels de fécondité et de mortalité (y compris la mortalité maternelle) ne changent pas à l'avenir, en tenant compte des causes de décès. Par conséquent, un score plus élevé de cet indicateur implique l'existence de graves difficultés dans l'accès aux services de soins de santé maternelle. Selon le graphique 4.10, la moyenne des pays de l'OCI au cours d'une vie de risque de mortalité maternelle a enregistré une diminution qui est passée de 1,63 % en 2009 à 1,29 en 2015. De même, la moyenne mondiale a également connu une baisse de 0,96 % à 0,76 % au cours de la même période. Au niveau de chaque pays, la Sierra Leone (5,9 %) et le Tchad (5,5 %) ont le plus grand risque de décès maternels parmi les pays de l'OCI. De l'autre côté du spectre, la moyenne du Koweït et des Émirats arabes unis n'était que de 0,01 %.

Dans ce contexte, ces chiffres indiquent qu'une grande disparité existe entre les pays de l'OCI à la fois aux niveaux régionaux et nationaux en termes d'indicateurs de la mortalité maternelle. Afin de surmonter ce défi et de réduire le taux de mortalité maternelle dans les pays de l'OCI, il est important d'investir davantage dans la santé maternelle et néo-natale. Ces investissements devraient couvrir à la fois les investissements matériels (hôpitaux, cliniques, écoles de médecine, etc.) et les investissements en capital humain (formation de la mère et du personnel médical etc.). Ces investissements doivent être conçues de façon à améliorer



l'accès des femmes, en particulier dans les zones rurales où les ratios de mortalité maternelle sont relativement plus élevés.

#### **Encadré 4.3: L'histoire de réussite du Bangladesh dans la réduction de la mortalité maternelle**

Le Bangladesh a considérablement amélioré la santé des femmes. Entre 1990 et 2010, la mortalité maternelle au Bangladesh est passée de 574 (pour 100 000 naissances vivantes) à 194. La baisse est associée à une réduction de taux de fécondité total (allant de 5 naissances par femme en 1990, à 2 en 2011) et à une augmentation de l'aide qualifiée lors de l'accouchement (de 5 % en 1991 à 32 % en 2011). Des programmes comme le système de bons de santé maternelle et des services de soins obstétricaux d'urgence (EmOCs), et le développement rapide du secteur privé, ont également contribué à réduire la mortalité maternelle. En particulier, l'identification de domaines prioritaires et l'amélioration des systèmes permettant de fournir les interventions en matière de santé sont parmi les principaux facteurs de réussite. Aussi, l'accent a été mis sur l'intégration des services lors de l'accouchement et les interventions ciblant les populations mal desservies. Ces stratégies ont bénéficié, même les populations les plus défavorisées, et ont contribué à la réduction de la mortalité maternelle et infantile d'une manière remarquable au Bangladesh. Le développement des programmes et projets ciblés, bien conçus et orientés fondés sur l'équité a joué un rôle dans ce succès. Il est également important de mentionner qu'une collaboration fructueuse a été assurée entre le secteur public, la société civile et le secteur privé à la phase de mise en œuvre de ces programmes et projets. Cette collaboration a également ouvert la voie pour atteindre plus de femmes dans les groupes les plus défavorisés.

*Source : OMS (2015).*

# CHAPITRE CINQ

## Femmes et famille



L'inégalité entre les sexes s'expose dans divers domaines de la vie. La famille, au cœur d'une société, est l'un des principaux domaines où l'inégalité persiste. La famille est le principal mécanisme (psychologique, financier, social) de soutien des individus. Le bien-être des femmes dépend du bien-être de sa famille. Toutefois, des pratiques néfastes persistantes telles que la violence à l'égard des femmes, le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines et d'autres entravent le bien-être des femmes et entravent leur contribution au développement.

Les inégalités entre les sexes se manifestent dans toutes les dimensions du développement durable. Pour cette raison, l'égalité entre les sexes est considérée comme une dimension essentielle de l'ordre du jour du développement durable. Mettre fin à toutes formes de discrimination contre toutes les femmes et filles à travers le monde (cible 5.1), l'élimination de toutes formes de violence contre les femmes et les filles dans les domaines publics et privés, y compris la traite et les violences sexuelles et d'autres formes d'exploitation (cible 5.2), et éliminer toutes les pratiques préjudiciables, comme les mariages précoces et forcés des enfants, et les mutilations génitales féminines (cible 5.3) ont des implications directes sur l'inégalité entre les sexes au sein de la famille. Le développement durable va de pair avec l'égalité entre les sexes. Les femmes ont le plus de chances de réaliser les ODD et de faire avancer leurs sociétés plus loin. La réalisation de ces objectifs permettrait aux femmes d'améliorer leur statut dans la vie familiale. En outre, le Plan d'action de l'OCI pour la promotion de la femme (OPAAW) donne également une grande importance au renforcement de l'unité familiale à travers l'autonomisation des femmes tant dans la vie économique que sociale.

Le rôle essentiel que jouent les femmes dans le développement commence par la famille, la communauté et enfin, au niveau des pays. Par conséquent, l'autonomisation des femmes dans la famille devrait être l'un des principaux objectifs des gouvernements pour favoriser le développement durable.

À la lumière de cette information, ce chapitre examine la situation des femmes dans la famille dans les pays membres de l'OCI en ce qui concerne la discrimination et la violence contre les femmes, le mariage d'enfants, les mutilations génitales féminines, le mariage précoce, le mariage et le divorce, et l'âge moyen à la maternité. Les analyses détaillées fournissent des indices concernant les zones d'intervention politique nécessaires qui permettent aux femmes d'atteindre pleinement leurs capacités dans la famille ainsi que dans la vie sociale. En faisant cela, les femmes permettraient de maximiser leur contribution au développement de leurs sociétés respectives.



## 5.1 Discrimination

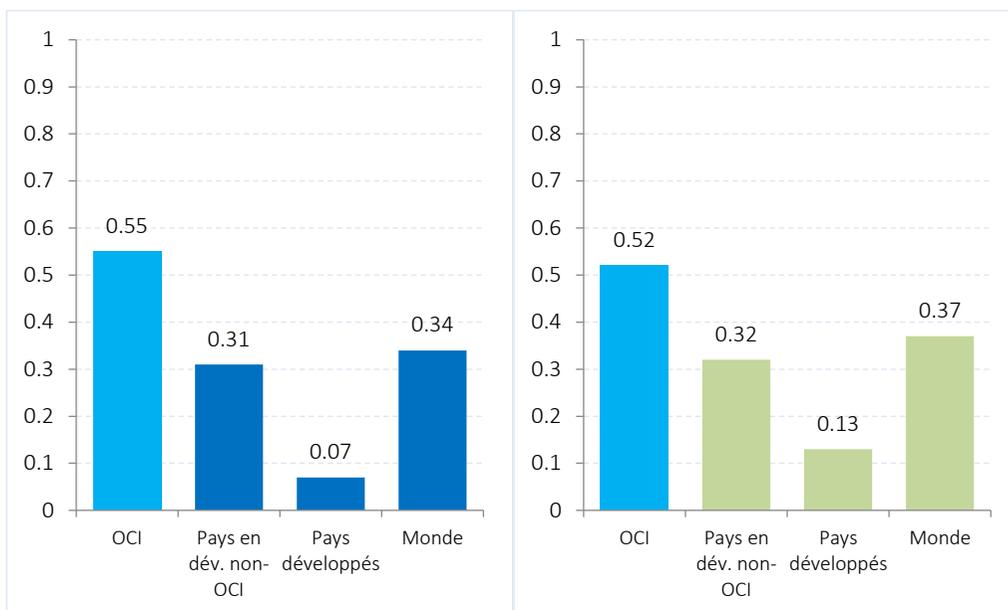
L'indice des institutions sociales et égalité homme-femme (ISE) mesure, à l'échelle internationale, les discriminations à l'encontre des femmes dans les institutions sociales (lois formelles et informelles, normes sociales et pratiques) et couvre 160 pays. L'ISE a cinq sous-indices : code de famille discriminatoire, la restriction de l'intégrité physique, la préférence pour les fils, la restriction des ressources et des actifs, et la restriction des libertés civiles. Les deux premiers indices sont directement liés à la condition des femmes au sein de la famille et, par conséquent, élaborés dans cette section.

Le code de famille discriminatoire se concentre sur les institutions sociales qui sous-évaluent la situation des femmes dans le ménage et la famille et comprend l'âge légal du mariage, le mariage précoce, l'autorité parentale et l'héritage. D'autre part, la restriction de l'intégrité physique inclut les institutions sociales qui empêchent le contrôle des femmes et des filles sur leur corps, qui augmentent la vulnérabilité des femmes, et qui normalisent les attitudes à l'égard de la violence sexiste.

Dans l'indice ISE, les pays avec un score de 0,35 et plus sont considérés avoir des niveaux très élevés de la discrimination entre les sexes dans les institutions sociales. En moyenne, les pays membres de l'OCI ont obtenu un score très élevé (0,55) au sous-indice du code de famille discriminatoire, qui indique que dans les pays membres de l'OCI, en moyenne, les institutions sociales ne sont pas assez fortes, par conséquent, les femmes doivent faire face à une forme de discrimination à la maison et à l'environnement familial (graphique 5.1). Ce score a été mesuré à 0,31 pour les pays non membres de l'OCI et à 0,07 pour les pays en développement en 2014. En outre, on constate également que dans les pays membres de l'OCI, en moyenne, le score de l'intégrité physique restreint est également très élevé (0,52) en comparaison avec les moyennes des pays en développement non membres de l'OCI (0,32), les pays développés (0,13) et le monde (0,37). Les résultats montrent que les femmes dans les pays membres de l'OCI, en moyenne, souffrent de certaines formes de discrimination ainsi que de la violence domestique. À cet égard, les pays membres de l'OCI doivent élaborer des stratégies pour faire face à ces défis en faisant intervenir les parties prenantes nationales. Il est également essentiel de sensibiliser les femmes en ce qui concerne la discrimination et la violence à la maison, et leur fournir les informations et connaissances nécessaires sur les moyens de faire face à ces facteurs de risque.



**Graphique 5.1:** Code de famille discriminatoire (à gauche) et la restriction de l'intégrité physique (à droite), 2014



Source: Base de données sur le genre, les institutions et le développement, 2014

## 5.2 Violence contre les femmes

La déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes (1993) est le premier instrument international traitant directement la violence contre les femmes. Elle définit la violence contre les femmes comme tout acte de "violence sexiste qui entraîne ou est susceptible d'entraîner de graves violences physiques, sexuelles ou psychologiques ou des souffrances aux femmes, y compris les menaces de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée" (Assemblée générale des Nations Unies, 1993).

La violence contre les femmes est suscitée par diverses raisons, telles que les faibles niveaux d'éducation, l'exposition aux mauvais traitements infligés pendant l'enfance, le fait d'être témoin de la violence familiale (en particulier contre la mère), les troubles de la personnalité, l'usage nocif de l'alcool, l'infidélité, les attitudes, les normes sociales, le mécontentement marital, le manque de communication entre les partenaires, les lois non dissuasives sur la violence contre les femmes et autres (OMS, 2017).

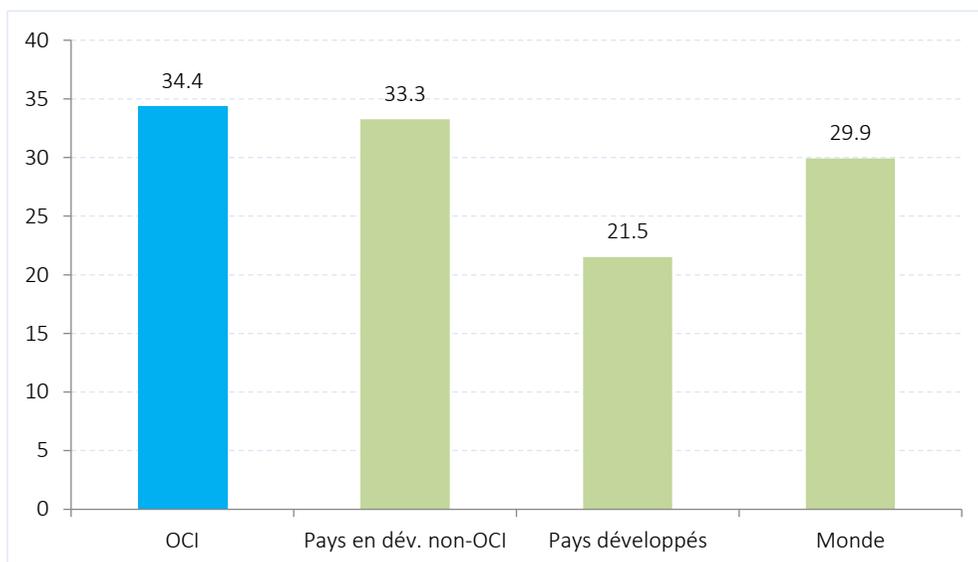
La violence infligée aux femmes par leurs partenaires intimes porte des conséquences particulièrement graves et potentiellement de longue durée, car elle est généralement de caractère répétitif et accompagné également par une violence psychologique et sexuelle. Cette forme de violence est particulièrement l'objet d'enquêtes statistiques sur la violence contre les femmes (ONU, 2010).

La violence contre les femmes a de nombreux effets négatifs sur les femmes, sur leur famille et sur la communauté en général. En outre, les coûts sociaux et économiques de la violence contre les femmes affectent l'ensemble du développement d'une société. D'abord, la violence contre les femmes est une violation des droits fondamentaux des femmes. Elle réduit la liberté du mouvement des femmes en limitant leur accès aux services de base. Les femmes victimes de violence souffrent de problèmes de santé physique et mentale, tels que des blessures, des décès (homicide ou suicide), des problèmes de santé liés à la grossesse, de la dépression, du stress post-traumatique, des troubles de l'anxiété, des troubles du sommeil, des troubles de l'alimentation, des tentatives de suicide et des comportements à risque plus tard dans la vie (OMS, 2017).

En outre, les enfants témoignant de la violence familiale peuvent avoir des troubles comportementaux et émotionnels. Ils risquent davantage de commettre et faire l'objet de violence. Mais surtout, le risque de mortalité et la morbidité infantile et juvénile est plus élevé dans les cas de violence contre les femmes. Enfin l'isolement des femmes de la vie sociale et économique après avoir été victimes de violence peut durer longtemps et leur manque de participation aux activités régulières entrave le développement économique de leur société (OMS, 2017).

Le graphique 5.2 montre la prévalence de la violence contre les femmes dans la vie en 2014. Cet indicateur est défini en tant que pourcentage de femmes qui ont subi des violences physiques et/ou sexuelles d'un partenaire intime à un moment ou à un autre dans leur vie. Selon les données disponibles, dans les pays membres de l'OCI, en moyenne 34,4 % des femmes étaient confrontées à la violence dans leur vie où la moyenne était de 29,9 %. Dans les pays non membres de l'OCI, le taux moyen était de 33,3%. Les pays développés, en moyenne, ont enregistré le taux le plus bas avec 21,5%.



**Graphique 5.2: Prévalence de la violence contre les femmes dans la vie (%), 2014**

Source: OCDE, Indicateur de violence contre les femmes, 2018

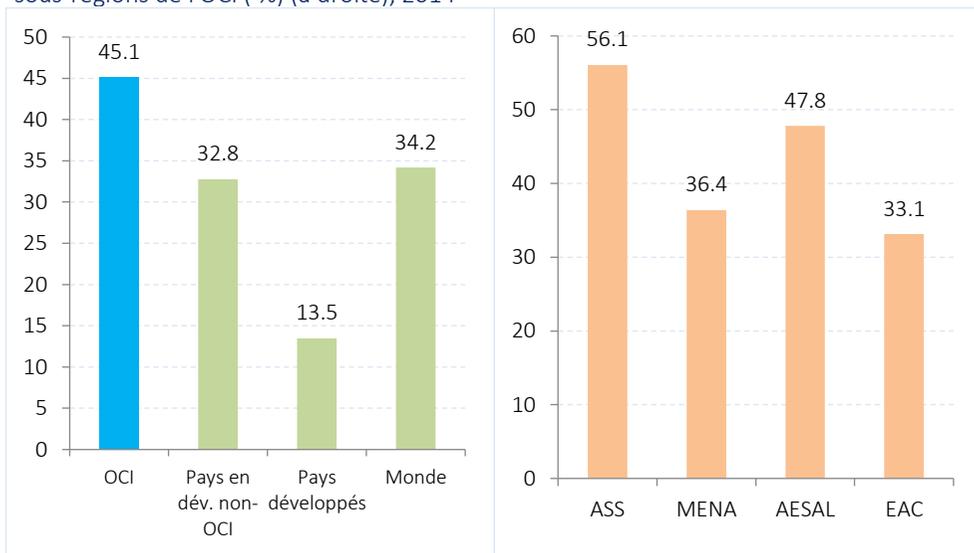
Remarque: la prévalence de la violence contre les femmes dans la vie est le pourcentage de femmes qui ont subi des violences physiques et/ou sexuelles d'un partenaire intime à un moment ou à un autre dans leur vie.

Dans les pays en développement, notamment les pays membres de l'OCI, en moyenne, la violence et les abus contre les femmes sont plus répandus par rapport à la moyenne des pays développés et de la moyenne mondiale. Mais il est important de rappeler que de nombreux cas de violence contre les femmes ne sont pas signalés. Par exemple, une étude basée sur des entretiens avec 42 000 femmes dans les 28 États membres de l'Union européenne a révélé que seulement 14 % des femmes ont rapporté l'incident de violence conjugale le plus grave à la police (UE, 2014).

La fiche d'information "Mettre fin à la violence à l'égard des femmes" préparée par les femmes de l'ONU (2014) a mentionné que dans les pays en développement et développés, la prévalence de la violence et d'abus contre les femmes est plus élevée que les cas rapportés. L'une des raisons qui sous-tend cet argument provient de l'attitude des femmes dans certaines cultures et sociétés contre la violence et les abus.

Le graphique 5.3 indique le taux de femmes qui sont d'accord qu'un mari/partenaire a raison de battre sa femme/partenaire dans certaines circonstances en 2014. Parmi les groupes de pays, le groupe de l'OCI, en moyenne, connaissait le taux le plus élevé avec 45,1 %, ce qui est significativement plus élevé que la moyenne des pays en développement non membres de l'OCI (32,8 %) et celle des pays développés (13,5 %). Au niveau sous régional de l'OCI, le pourcentage de femmes qui sont d'accord qu'un mari a raison de battre sa femme dans certaines circonstances a été enregistré le plus élevée dans l'Afrique subsaharienne (56,1 %) et le plus bas en Afrique du Nord et Moyen-Orient (36,4 %).

**Graphique 5.3:** Les femmes qui sont d'accord qu'un mari/partenaire a raison de battre sa femme /partenaire dans certaines circonstances dans le monde (%) (à gauche) et dans les sous-régions de l'OCI (%) (à droite), 2014



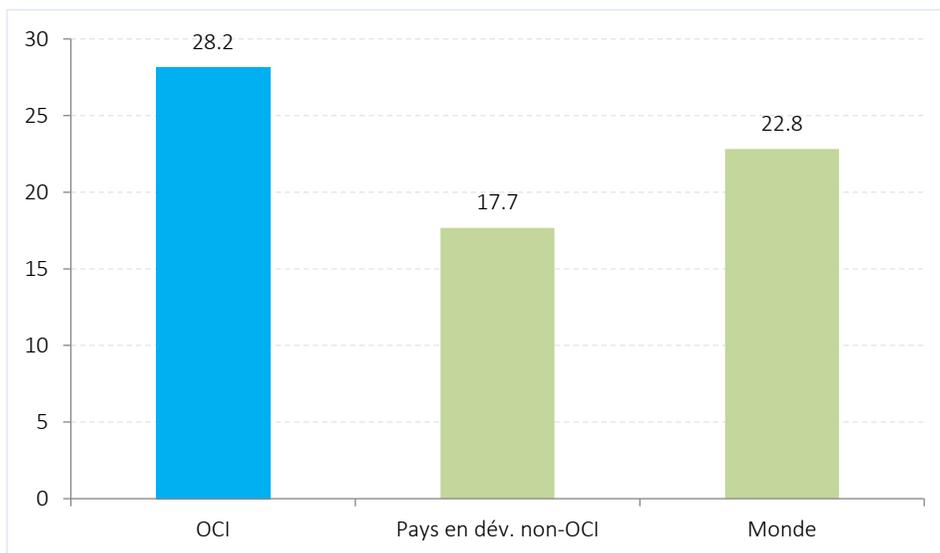
Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur l'OCDE, l'indicateur de la violence contre les femmes, 2018

Dans le même ordre d'idées, le graphique 5.4 présente les résultats d'une enquête sur les comportements qui eut lieu entre 2007 et 2017. Les résultats de l'enquête montrent que 22,8 % des femmes dans le monde estiment que leur mari a raison de battre sa femme quand elle se dispute avec lui. Dans les pays non membres de l'OCI, ce taux a été mesurée à 17,7 %. La moyenne la plus élevée a été enregistrée dans les pays membres de l'OCI, pour lesquels les données sont disponibles, et que 28,2 % des femmes estiment qu'un mari peut battre sa femme quand elle se dispute avec lui. Ces deux chiffres souscrivent à l'idée que les codes culturels et les coutumes locales qui sont hérités de la femme obscurcissent la lutte des femmes contre la violence dans différentes zones géographiques. Par conséquent, il est difficile de pouvoir mesurer correctement la violence et les abus contre les femmes dans les pays membres de l'OCI et de faire face à ce problème social.

La prévention de la violence contre les femmes se produit grâce à la sensibilisation des hommes et des femmes. Le renforcement des institutions officielles et des mécanismes tels que la police et les services de santé aurait également un impact majeur sur la fin de la violence contre les femmes. L'autonomisation des femmes sur le plan économique et social grâce à la microfinance ou la formation professionnelle, la sensibilisation à l'égard des normes sociales et sexospécifiques néfastes, et la promotion de compétences de communication et de relation au sein des couples sont également essentielles pour la réduction de la violence contre les femmes dans les pays membres de l'OCI.



**Graphique 5.4:** Pourcentage de femmes qui croient que le mari a raison de battre sa femme quand elle se dispute avec lui (%), 2007-2017



Source: Banque mondiale, statistiques sur l'égalité hommes-femmes

L'amélioration des législations et des modifications nécessaires sont également d'une importance critique. Fondé sur le Rapport « Women, Business and the Law (2018) », sur les 55 pays membres de l'OCI où les données sont disponibles, 28 pays membres de l'OCI ont une législation sur la violence domestique alors que 27 pays membres de l'OCI n'ont pas de législation sur la violence domestique. Bien que la mise en œuvre de la législation existante soit aussi importante, il y a de graves lacunes et problèmes dans certains pays membres de l'OCI. La formation des fonctionnaires qui s'occupent des cas de violence contre les femmes, le développement de la surveillance réussie et l'octroi de ressources humaines et financières appropriées peut éliminer certains des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de telles législations.

La fourniture des services aux femmes victimes de violence pourrait contribuer à réduire les impacts négatifs sur la santé et la vie des femmes. De cette façon, les femmes peuvent se sentir en sécurité et pourraient avoir l'accès au besoin de services de soins de santé (mentale et physique) ainsi que le mécanisme de la justice.

### Encadré 5.1: La violence contre les femmes palestiniennes

Des années de relations interpersonnelles et institutionnelles de la discrimination et la violence avaient un effet négatif sur le développement des femmes palestiniennes. Des facteurs institutionnels tels que la mobilité physique limitée, le racisme, l'absence de production économique et d'autres opportunités ont eu des répercussions sur les femmes palestiniennes.

La situation est encore aggravée en raison de la violence dirigée par les forces israéliennes et les colons juifs en Palestine envers les femmes, tels que les coups, les jurons, les agressions sexuelles ou verbales aux points de contrôle, et pire, forcer certaines femmes à des accouchements aux postes de contrôle. L'occupation détruit les infrastructures palestiniennes et l'accès des femmes aux écoles, hôpitaux, centres de soins, centres d'associations de femmes devient difficile. Aussi l'occupation israélienne limite l'accès des femmes aux services de base tels que les ateliers de réadaptation et de soutien aux victimes de la violence. Par conséquent, les femmes sont souvent laissées sans protection juridique et sans mécanismes d'aide appropriée.

Afin d'éliminer ces effets négatifs sur les femmes palestiniennes, le Comité national de lutte contre la violence à l'égard des femmes du ministère des Affaires étrangères de l'État de Palestine et l'ONU-Femmes a lancé le Plan stratégique pour la lutte contre la violence faite aux femmes (VAW) 2011 - 2019. Le plan s'articule autour des trois grands axes suivants :

1. La violence contre les femmes palestiniennes en raison de l'occupation israélienne ;
2. La violence domestique et la violence contre la femme (VAW) au sein de la famille ; et
3. La violence contre la femme (VAW) au lieu du travail

Les résultats escomptés de ce plan sont :

- Les victimes de la violence obtiennent la protection et le soutien nécessaires à leur réintégration dans la Communauté à un niveau national.
- Le changement se produit dans les attitudes de la stratégie axée sur les groupes cibles au profit d'un soutien accru pour les droits des femmes.
- Les lois locales et la législation changent pour refléter l'espoir de protéger les femmes contre la violence.
- L'infrastructure des institutions communautaires préoccupées par la protection des femmes contre la violence est orientée dans le sens de droits des femmes.
- Les médias traitent des cas de violence contre la femme d'une manière systématique et organisée.
- Le travail organisé et l'échange systémique d'informations entre les institutions travaillant sur la lutte contre la violence faite aux femmes.

*Source: Comité national de lutte contre la violence faite aux femmes du ministère des Affaires féminines (2011) et le FNUAP (2018).*

## 5.3 Mutilation génitale féminine/excision (MGF/E)

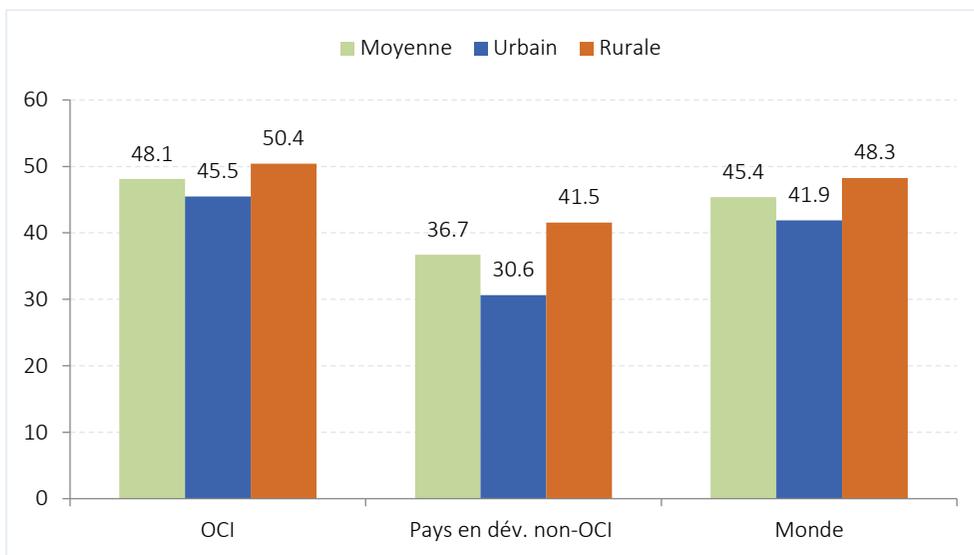
Les mutilations génitales féminines sont signalées partout dans le monde. Elles sont reconnues internationalement comme une violation fondamentale des droits des filles et des femmes, et constituent une forme extrême de discrimination à l'égard des femmes (OMS, 2013). La MGF est pratiquée selon les normes socio-culturelles, même si cela n'a aucun rapport avec les obligations religieuses. Bien que les familles ne la pratiquent pas dans l'intention première de commettre des actes de violence, la MGF est violente par nature. Dans certaines régions du



monde où la MGF est pratiquée, on croit que la MGF assure une bonne éducation d'une jeune fille, futur mariage ou l'honneur de la famille.

Cependant, les mutilations génitales féminines peuvent provoquer des complications à long et à court terme sur le plan de la santé, y compris la douleur chronique, le saignement prolongé, les infections, l'anxiété et la dépression, les complications à l'accouchement, l'infertilité, et même la mort (FNUAP, 2018).

**Graphique 5.5:** Prévalence de la mutilation génitale féminine/excision (MGF/E) chez les filles et les femmes âgées de 15 à 49 ans (%) 2017



Source: Bases de données mondiales de l'UNICEF 2017, fondées sur EDS, MICS et autres enquêtes représentatives au niveau national.

Pour les motifs énoncés ci-dessus, les MGF entraînent la discrimination entre les sexes, nuisent à la santé des femmes, et, par conséquent, freinent le développement général des pays. Pour souligner cette menace, le programme du développement durable à l'horizon 2030 comprenait les MGF dans les objectifs de développement durable sous la cible 5.3, qui appelle à l'élimination de toutes les pratiques néfastes à l'égard des femmes.

L'analyse de l'ensemble de données de 29 pays (22 d'entre eux sont membres de l'OCI), révèle que la prévalence des MGF dans le groupe de l'OCI est de 48,1 % en moyenne en 2017. Dans les zones rurales, la prévalence de cette pratique dépasse 50 % (graphique 5.5). La moyenne de 7 pays en développement non membres de l'OCI est de 36,7 % en 2017, ce qui est inférieur à la moyenne du groupe de l'OCI (48,1 %).

À cet égard, les pays membres de l'OCI doivent intensifier leurs efforts pour lutter contre cette forme de violence traumatisante qui affecte à la fois la santé physique et mentale des femmes durant toute la durée de vie. L'éducation des communautés sur les effets néfastes des MGF et la sensibilisation dans les pays membres de l'OCI peuvent bénéficier aux femmes et filles qui sont sous le risque de MGF.

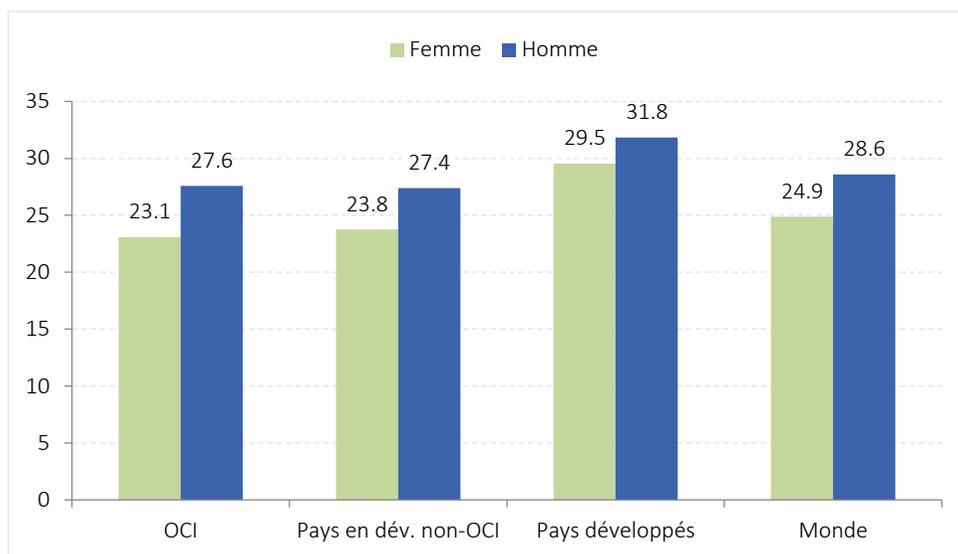
## 5.4 Âge au premier mariage (APM)

Le mariage est la première étape de formation d'une union familiale, l'essentiel d'une société saine et solide. L'âge lors du premier mariage (APM) diffère selon les pays en raison de la culture, le niveau de développement socio-économique, les coutumes locales ainsi que le climat, qui affecte le développement de l'adolescent. L'APM a de graves répercussions sur la vie des femmes. Les mariages précoces peuvent conduire à des problèmes de santé pour les hommes et les femmes qui ne sont pas prêts pour le mariage, tant mentalement que physiquement. En outre, les mariages à un âge très précoce proviennent généralement de pressions sociales et familiales qui sont les principaux facteurs des mariages malheureux (Haloi et Limbus, 2013). Les familles malheureuses qui vivent une relation malsaine entre les couples constituent une menace pour la société. Il est donc important d'évaluer les chiffres de l'APM du point de vue du développement.

Le graphique 5.6 indique l'âge au premier mariage (APM) selon les groupes de pays entre 2006 et 2014. Dans les pays membres de l'OCI, en moyenne, l'âge au premier mariage pour les hommes et les femmes est de 27,6 et 23,1, respectivement. La moyenne mondiale de l'âge au premier mariage est de 28,6 pour les hommes et 24,9 pour les femmes. Dans les pays développés, les gens ont tendance à se marier à un âge relativement avancé où l'APM pour les hommes est de 31,8 et 29,5 pour les femmes. Se marier à un âge avancé est lié principalement aux facteurs économiques et il a des répercussions sur les taux de fertilité et la croissance de la population. Selon Haloi et limbu (2013), le taux de fécondité a tendance à baisser quand l'APM augmente.

Dans l'ensemble, selon les chiffres de l'APM, le groupe de l'OCI a la moyenne la plus faible de l'APM pour femmes. En outre, l'écart d'âge entre les couples au premier mariage est le plus élevé dans le groupe de l'OCI ce qui peuvent causer des problèmes tels que le manque de la cohésion entre des couples qui réduit le bonheur et le bien-être de la famille.



**Graphique 5.6: L'Âge au premier mariage ; 2006-2014**

Source: Calculs du personnel de SESRIC sur la base de la Banque mondiale, statistiques sur l'égalité hommes-femmes

## 5.5 Mariage d'enfants

Le droit à consentir librement et pleinement au mariage est reconnu dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme – consentement qui ne peut être 'libre et plein' si un partenaire au moins est très immature (UNICEF, 2005, p. 1). Le mariage d'enfants est défini comme un mariage formel ou une union informelle avant l'âge de 18 ans et fréquent dans de nombreuses régions du monde.

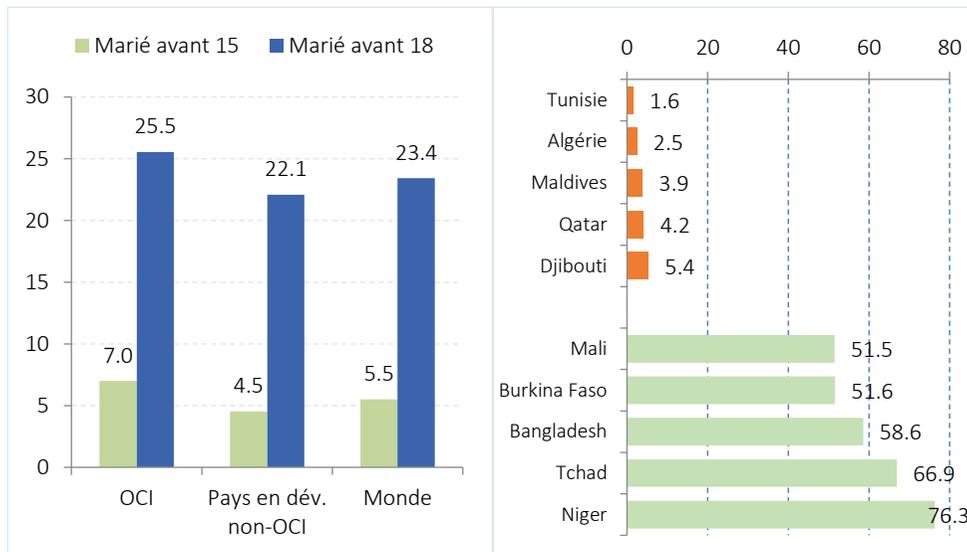
Il y a plusieurs facteurs économiques, structurels et sociaux qui contribuent au mariage des enfants. La littérature suggère que la pauvreté, la protection des filles, l'honneur de la famille, en accordant un dot, le manque de possibilités d'éducation, le sens de la tradition et obligation sociale, et le renforcement de la stabilité pendant les périodes instables sont les principaux éléments à l'origine du mariage précoce (UNICEF, 2001 et 2008).

Le mariage d'enfants, cependant, met en danger la santé et le bien-être des filles. Le plus souvent, le mariage est suivi de grossesse, même si les filles ne sont pas physiquement ou mentalement préparées. Dans le pire des cas, la grossesse et les complications à l'accouchement à un âge précoce risquent de causer la mort chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans. En outre, en raison de la lourde charge de responsabilités du ménage, les filles sont forcées d'abandonner leurs études. Par conséquent, leur droit à l'éducation est retiré (UNICEF, 2001) En conséquence, l'écart entre les femmes et les hommes s'élargit et réaliser l'égalité des sexes devient plus difficile.

Le graphique 5.7 montre la prévalence du mariage d'enfants (tant pour les mariages avant 15 et 18 ans) dans les groupes de pays entre 2010 et 2017. Le groupe de l'OCI a la plus forte

prévalence de mariage des enfants des deux groupes d'âges où 7% des mariages sont célébrés avant l'âge de 15 ans et 25,5% avant l'âge de 18 ans. La prévalence moyenne des mariages au niveau mondiale avant 15 ans est de 5,5% et de 23,4% pour les mariages avant 18 ans. Le mariage d'enfant est moins fréquent dans les pays en développement non membres de l'OCI par rapport au groupe de l'OCI, avec une moyenne de 4,5% et de 22,1%, respectivement, pour les mariages avant 15 et 18 ans.

**Graphique 5.7:** Mariage d'enfants (%) (à gauche), et pays de l'OCI avec la prévalence la plus élevée et la plus faible de mariages d'enfants n'ayant pas atteint l'âge de 18 (%), (à droite) 2010-2017



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur les Bases de données mondiales de l'UNICEF 2018, fondées sur EDS, MICS et autres enquêtes représentatives au niveau national.

Remarque : L'Indicateur de mariages d'enfants montre le pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans dont leurs premiers mariages ou union étaient avant l'âge de 15 et 18 ans.

Au niveau de chaque pays, la prévalence la plus élevée des mariages d'enfants n'ayant pas atteints l'âge de 18 ans dans le groupe de l'OCI a été enregistrée au Bangladesh (76,3 %), suivi du Tchad (66,9 %). En revanche, la prévalence la plus faible des mariages d'enfants n'ayant pas atteint l'âge de 18 dans le groupe de l'OCI a été observée en Tunisie (1,6 %) et en Algérie (2,5 %).

Dans l'ensemble, les chiffres indiquent que le mariage d'enfants dans les pays membres de l'OCI est un problème grave tant pour la santé des femmes que de l'enfant ainsi que pour le bien-être de la famille et de la société. Bien que la plupart des pays disposent de lois régissant le mariage, tant en termes de l'âge minimum et le consentement au mariage, les lois ne s'appliquent généralement pas dans le cas des mariages traditionnels. Les gouvernements, la société civile et les autres partenaires doivent travailler ensemble pour s'assurer que les filles aient accès à l'éducation, à l'information et aux services de santé, et à la formation aux compétences de la vie courante. Lorsque les filles continuent de poursuivre leur scolarité, elles



restent en bonne santé et profitent d'un plus large éventail d'options, et elles sont plus susceptibles d'être aptes à éviter le mariage d'enfants.

## 5.6 Âge moyen de procréation

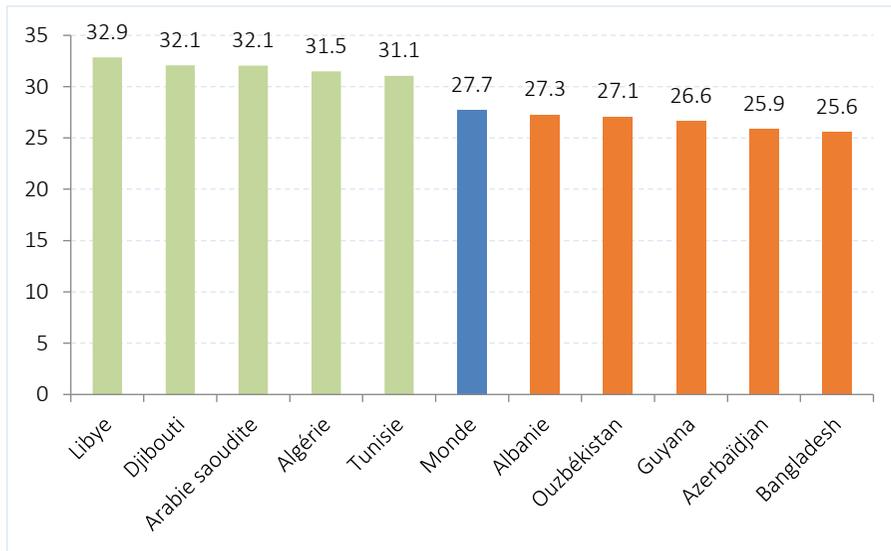
L'âge moyen de procréation se réfère à l'âge moyen des mères lors de la naissance de leurs enfants si les femmes ont été soumises tout au long de leur vie à des taux de fécondité par âge observé pendant une année donnée (DAES de l'ONU, 2008). Avoir des enfants au sein de l'institution du mariage et assurer leur santé et leur bien-être est essentiel pour les familles et pour le bien des sociétés en général. L'âge moyen des femmes en âge de procréer a une grande importance, tant pour les mères que leurs bébés. L'âge à la première grossesse peut avoir des conséquences pour les mères en termes de bien-être, d'éducation, de la participation au marché du travail, et de la taille de la famille en général (Bongaarts et Blanc, 2015).

Cependant, la maternité précoce peut avoir plusieurs risques. Par exemple, les bébés dont les mères sont âgées de 20 ou moins seront probablement prématurés, ont un faible poids corporel et risquent de mourir dans la première année de vie. En ce qui concerne les mères adolescentes, la mauvaise santé et les complications durant la grossesse et l'accouchement menacent leur santé (SESRIC, 2017).

D'autre part, l'accouchement à un âge avancé peut mettre à risquer le bien-être de la mère et son bébé. Par exemple, les mères qui donnent naissance à l'âge de 35 ans ou plus ont tendance à avoir des maladies cardio-vasculaires et des facteurs de risque, notamment le diabète et l'hypertension, l'insuffisance cardiaque congestive, la santé dentaire, les anomalies sanguines, la mobilité physique, et les déficiences visuelles (Alonzo, 2002). Les complications pendant la grossesse et l'accouchement peuvent également gravement affecter la mère et son bébé. En outre, la maternité à un âge avancé peut ralentir la croissance de la population par l'augmentation de l'espace entre les générations et le déclin de la dynamique démographique (Bongaarts et Blanc, 2015).



**Graphique 5.8:** Les pays membres de l'OCI avec l'âge moyen de procréation le plus élevé et le plus bas 2010-2015



Source: DAES de l'ONU, Division de la population (2017) *Perspectives de la population mondiale: La révision de 2017*.

Les données sur l'âge moyen de procréation sont recueillies à partir de trois sources : les systèmes d'état civil, des exemples d'enquêtes et recensements. Cependant, dans les pays en développement, les systèmes d'état civil manquent d'être utilisés à des fins statistiques. En particulier, dans les pays membres de l'OCI, la fréquence des mariages sans papiers (urfi) rend difficile d'évaluer l'âge moyen de procréation. Malgré ces défis, le graphique 5.8 affiche les données pour 10 pays membres de l'OCI avec l'âge moyen de procréation le plus élevé et le plus bas entre 2010 et 2015. Dans cette période, l'âge moyen de procréation le plus élevé a été enregistré en Libye (32,9), suivie de Djibouti (32,1) et de l'Arabie saoudite (32,1). L'âge moyen de procréation le plus faible a été vue au Bangladesh (25,6) où la moyenne mondiale était de 27,7. Bien que de nombreux pays membres de l'OCI ont des âges moyens de procréation qui ne sont pas risqués, les politiques peuvent aider à préserver ces niveaux en vue d'avoir des mères et des enfants en bonne santé. En général, les responsables politiques dans les pays membres de l'OCI doivent faire preuve d'efforts visant à faire connaître les risques de la grossesse à l'âge très précoce et avancé.

## 5.7 Mariage et divorce

Le mariage contribue au développement humain, le développement économique et le développement global des sociétés par l'établissement d'un foyer stable et durable. Renforcer le réseau social, partager les risques, assurer les uns les autres, encourager un comportement plus sûr sont parmi les nombreux avantages du mariage (Anukriti et Dasgupta, 2017). En outre, le mariage est un environnement décent pour les enfants et améliore leur bien-être et leur



développement ; réduit les risques d'avoir de graves maladies et améliore la longévité et contribue à l'économie.

D'autre part, le divorce peut avoir plusieurs inconvénients pour le couple et la société en général. Le divorce affecte les femmes de manière plus négative que les hommes à l'âge adulte. En outre, les femmes divorcées sont susceptibles de faire face à la stigmatisation qui entrave leur survie après le divorce. En général, les femmes divorcées passent par des difficultés économiques en raison de la perte de soutien économique de leur mari.

#### Encadré 5.2: Mariages sans papiers (urfi)

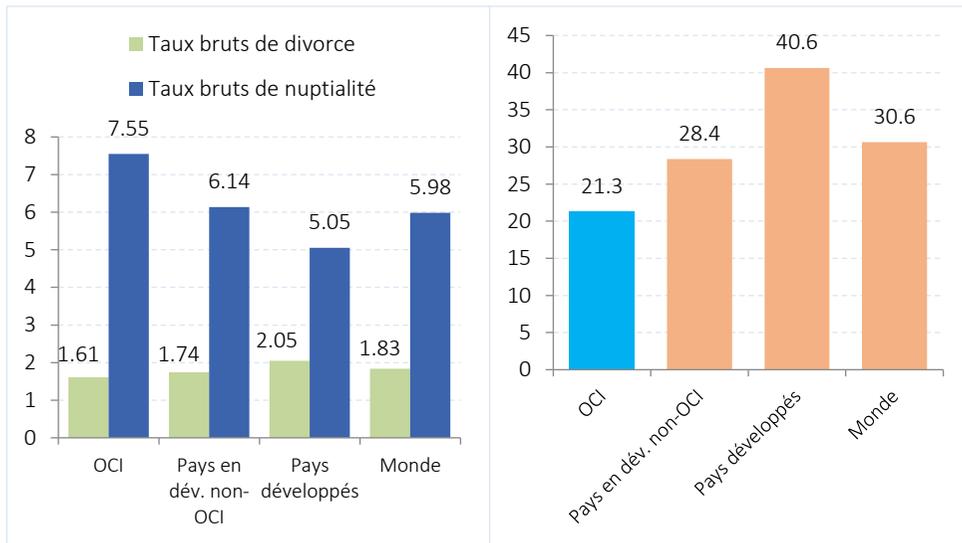
Le mariage urfi désigne le mariage coutumier ou traditionnel qui n'est pas officiellement enregistré. Dans la plupart des pays musulmans, le mariage urfi n'est pas reconnu comme légal, mais reste populaire dans certains pays membres de l'OCI. Les coûts élevés du mariage, l'âge légal du mariage, et les procédures juridiques exhaustives sont parmi les quelques raisons derrière le mariage Urfi.

Cependant, l'institution Urfi n'offre pas les mêmes droits, engagements et sécurité comme un mariage officiel. Depuis, ce type de mariage n'est pas officiellement enregistré, le mari n'est pas financièrement responsable de sa famille dans le cadre du système juridique. La plupart des pays membres de l'OCI ne permettront pas aux partenaires d'obtenir un divorce légal puisque le gouvernement ne reconnaît pas la légalité du mariage en premier lieu. Cela a aussi des conséquences désastreuses pour la femme parce que le mari la laisse sans lui accorder un divorce. Le statut juridique des enfants de ces mariages est imprécis ou pire, non connu. En outre, le bien-être de ces familles est endommagé. Les familles font face à la stigmatisation sociale du mariage Urfi raté ou abandonné.

Mettre en place un mécanisme de contrôle sur les mariages sans papiers ; fournir des subventions pour le mariage des couples qui veulent se marier ; sensibiliser les familles des risques de mariage précoce et les conséquences négatives de mariage informel peuvent réduire le nombre de mariages urfi dans les pays membres de l'OCI.

*Source: SESRIC (2017) et Telum (2016).*

**Graphique 5.9:** Taux bruts de mariages et de divorces (à gauche) et ratio divorces/mariages (en %) (à droite), 2012-2016



Source: Statistique des Nations Unies

Remarque 1: Taux brut de nuptialité est le nombre de mariages pour 1 000 habitants

Remarque 2: Le Taux brut de divorces est le nombre de divorces pour 1 000 habitants

Le graphique 5.9 affiche les taux bruts de nuptialité et de divortialité, ainsi que le ratio divorces/mariages pour la période 2012-2016 entre les groupes de pays. Le groupe de l'OCI a le taux brut de nuptialité le plus haut qui est 7,5 mariages pour 1000 personnes par rapport à la moyenne mondiale de 6. D'autre part, le groupe de l'OCI a le taux de divortialité le plus faible qui est 1,6 divorces pour 1 000 personnes par rapport à la moyenne mondiale de 1,8. Les pays développés font face à de faibles taux de nuptialité (5,1) et des taux élevés de divortialité (2.1). En conséquence, il est le groupe de pays avec le ratio divorces/mariages le plus élevé qui est de 41 pour la période 2012-2016. Au cours de la même période, le groupe de l'OCI a le ratio divorces/mariages le plus bas qui est 21, suivi par les pays en développement non membres de l'OCI (28). Dans l'ensemble, grâce aux taux élevés de nuptialité et de divortialité, l'union de la famille dans le groupe de l'OCI est relativement mieux préservée par rapport à tous les autres groupes.



### Encadré 5.3: Ménages dirigés par des femmes

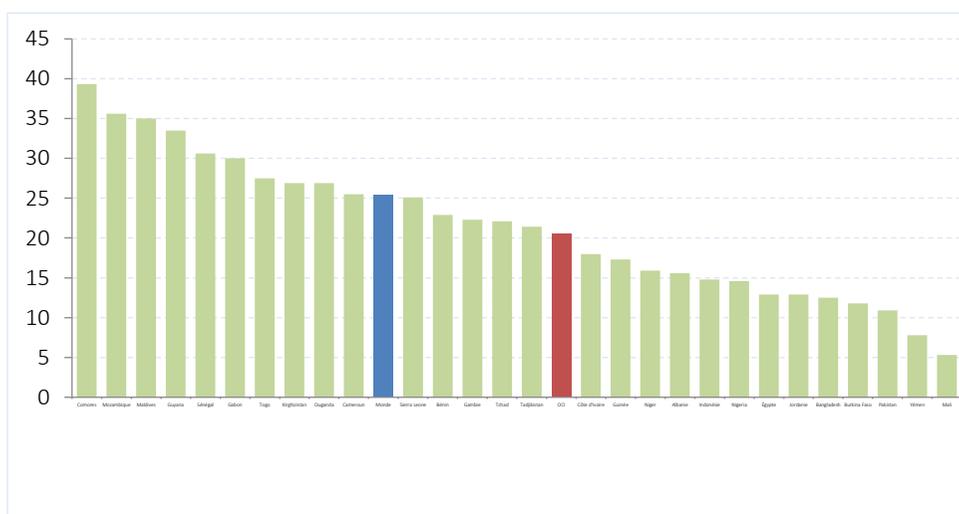
Le centre de développement socio-économique de la société est le ménage. Les transformations dans la structure des ménages ont des répercussions au niveau des pays. Les ménages dirigés par des femmes (MDF) se présentent lorsqu'une femme adulte est le seul ou le principal fournisseur et décideur. Le divorce, la séparation, la migration, le non-mariage, et le veuvage sont les principaux facteurs déterminant les MDF. La majorité des femmes dans les pays développés ne sont jamais mariées ou divorcées alors que la plupart des MDF comprennent des femmes veuves et divorcées dans les pays en développement. Dans les pays développés et pays en développement, le nombre de MDF est en augmentation. À travers le monde, 25,3 % des ménages sont dirigés par des femmes. Dans le monde en développement, ce type de famille est plus fréquent en Amérique latine et en Afrique subsaharienne.

Les femmes chefs de ménages souffrent de désavantages sociaux et économiques. La stigmatisation sociale et la discrimination entre les sexes mettent les femmes dans une situation de vulnérabilité. L'absence de perspectives économiques et l'accès limité aux services de base mènent à la pauvreté. Les MDF sont trois fois plus susceptibles d'être pauvres par rapport aux ménages dirigés par les hommes. En outre, le bien-être des enfants des MDF est affecté négativement. Moins d'investissement dans les enfants peuvent entraîner une malnutrition et des faibles niveaux d'éducation.

Les MDF, qui sont également devenus de plus en plus visibles dans les pays membres de l'OCI, ont représenté 20,5 % de tous les ménages dans le groupe de l'OCI au cours de la période 2008-2016 (graphique 5.A). 39,9 % de tous les ménages dans les Comores sont dirigés par des femmes alors que cette part n'est que de 1,7 % en Afghanistan. L'amélioration de l'emploi, le renforcement du système de protection sociale, et l'augmentation de la pension alimentaire pour enfants peut aider les femmes à maintenir leur famille.

Source: ONU-Femmes (2015) et Sawe (2017).

**Graphique 5.A:** Les ménages dirigés par des femmes dans les pays membres de l'OCI (%), 2008-2016\*

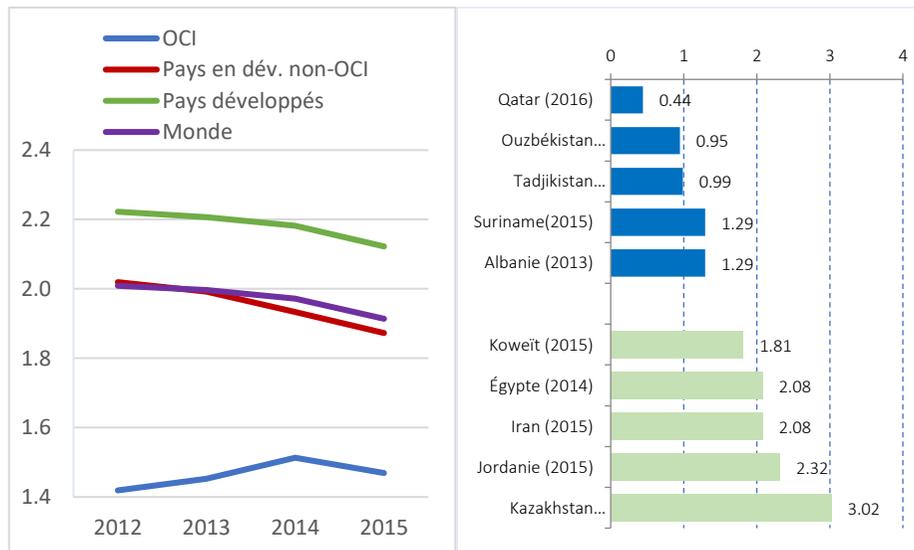


Source: Banque mondiale, statistiques sur l'égalité hommes-femmes

\*Dernière année disponible

Le graphique 5.10 présente un ensemble de données supplémentaires sur les taux de divortialité qui montre le changement dans les taux de divorce entre 2012 et 2015 et, par conséquent, reflète la tendance du taux de divortialité. En ligne avec les résultats présentés dans le graphique 5.9, l'OCI a connu l'incidence la plus faible de divortialité (1,4 pour 1 000 habitants) par rapport à d'autres groupes de pays en 2015. Cependant, la tendance affiche une évolution positive entre 2012 et 2015 où le taux est passé de 1,4 en 2012 à 1,5 en 2015 pour le groupe de l'OCI en termes de taux de divortialité. D'autres groupes de pays, en moyenne, ont enregistré une baisse de taux brut de divortialité. Cela implique que la moyenne du taux de divortialité dans le groupe de l'OCI a augmenté au fil du temps et que s'il continue dans la même direction, le groupe de l'OCI peut atteindre la moyenne du taux de divortialité observée dans les pays développés. C'est une tendance inquiétante pour les pays membres de l'OCI du point de vue de l'union familiale (graphique 5.10, à gauche).

**Graphique 5.10: Changement de taux brut de divortialité entre 2012-2015 (à droite) et les pays membres de l'OCI avec les taux de divortialité brut les plus élevés et les plus faibles**



Source: Statistiques des Nations Unies

Remarque : Le Taux brut de divorces est le nombre de divorces pour 1 000 habitants

Au niveau de chaque pays, il y a deux pays membres de l'OCI avec des taux de divortialité assez élevés au point que leurs moyennes dépassent la moyenne du taux de divortialité des pays développés, à savoir le Kazakhstan (3,0) et la Jordanie (2,3) (graphique 5.10, à droite). Au contraire, les taux de divorce sont extrêmement bas au Qatar (0,4) et en Ouzbékistan (0,9). Au cours de la même période, neuf pays membres de l'OCI ont un taux brut de divortialité plus élevé qui est supérieur à la moyenne mondiale (1,9), à savoir la Jordanie, le Kazakhstan, le Koweït, la Turquie, le Liban, le Kirghizistan, l'Iran, l'Albanie et l'Égypte.

Les changements dans les taux de divorce ont tendance à être en corrélation avec l'éducation des femmes, les taux de participation au marché du travail, les lois sur le divorce, et les normes



culturelles entourant le mariage (Anukriti et Dasgupta, 2017). Les décideurs politiques dans les pays membres de l'OCI doivent prendre des mesures pour inverser la tendance du taux de divorce qui constitue une grave menace pour la structure et le bien-être familiale. Offrir des services de consultation pour les couples et la sensibilisation sur les avantages du mariage peut permettre aux individus d'avoir des mariages heureux ainsi que des familles solides.

#### Encadré 5.4: L'orientation familiale et la consultation aux Émirats arabes unis

Au cours des dernières décennies, les taux de mariage ont baissé, les taux de divorce ont augmenté, et la nature du mariage a changé. L'augmentation du taux de divortialité est une préoccupation critique aux Émirats arabes unis (EAU). En 2013, les cas de divorce ont été enregistrés à 3901, soit une augmentation de 69 % par rapport à 2012. Dans la même année, Abu Dhabi a enregistré 1 700 cas de divorce, suivi de Dubai (1 125), Sharjah (454), Ras Al Khaimah (308), Fujairah (147), Ajman (142), et Umm Al Quwain (25).

Le gouvernement des EAU accorde une grande attention au mariage et au bien-être familiale. Pour cette raison, le gouvernement a mis la "Cohésion sociale et l'identité préservée" comme une priorité stratégique dans la Stratégie du gouvernement des EAU 2011-2013, dans le but d'accroître la stabilité familiale, le respect des valeurs de la famille, et l'autonomisation des femmes.

Dans le même esprit, cette même composante a été inscrite au programme national du gouvernement des EAU. Le Programme national de la Vision 2021 des EAU s'efforce de préserver la cohésion de la société. Ainsi, il renforce la cohésion sociale et familiale. Le programme a son propre indice de cohésion familiale qui mesure le lien social entre les membres de la famille. Ses perspectives principales couvrent : les relations entre les parents, les relations des parents avec leurs enfants, les relations entre les enfants, les relations avec les grandes familles, et l'éducation des nouvelles générations.

En outre, afin de soutenir la stabilité des familles et des relations conjugales, le gouvernement des EAU fournit gratuitement des conseils aux familles par différents moyens :

- Le service de consultation familiale du département judiciaire cherche à trouver des solutions aux différends familiaux dans le but d'obtenir une solution amiable et de régler les conflits familiaux. La Division fournit des conseils juridiques gratuits (et religieux) aux ressortissants et résidents, par téléphone ou face à face.
- Le Département du développement de la famille du ministère du Développement communautaire offre des services de consultation familiale libre qui permet à la personne concernée de demander un conseiller d'orientation familiale. Le public cible est composé de toutes les catégories de la société, y compris les ressortissants ou résidents. Le service est fourni par le site web et les smartphones.
- L'Autorité de développement communautaire (ADC) fournit des services de consultation familiale tels que les conseils, l'orientation, le soutien moral et psychologique aux couples mariés, la sensibilisation sur le renforcement des liens familiaux, l'organisation de cours de formation ayant trait à la structure et stabilité familiales, et la mise en œuvre les meilleures pratiques nécessaires pour une unité familiale.
- Le Gouvernement d'Abu Dhabi fournit des services à des couples, des familles, et des personnes liées à l'orientation, la résolution des différends et la conciliation. Grâce à ces services, les membres de la famille peuvent demander l'avis d'experts et de spécialistes par téléphone, où les problèmes liés à la vie familiale et maritale sont discutés, où les conjoints et les familles peuvent atteindre une résolution appropriée pour les conflits conjugaux et familiaux. Des solutions religieuses et juridiques aux différends relatifs au mariage peuvent être requises pour parvenir à un accord satisfaisant pour toutes les parties.

Source : *Arabian Business* (2014) et *gouvernement des EAU* (2018).

# CHAPITRE SIX

## Les femmes et la prise de décisions



La prise de décisions par les femmes est la pierre angulaire des politiques normatives susceptibles d'avoir un impact significatif sur le développement. Au cours des dernières décennies, les rôles des femmes en tant que décideurs politiques se sont améliorés, tant dans les sphères publiques que privées. À la maison, le pouvoir de décision des femmes est manifesté dans leurs décisions concernant les revenus et les dépenses, la santé et le bien-être, le mariage et le divorce, l'éducation et la profession, la mobilité, et les décisions concernant leurs enfants. À l'extérieur de la maison, la participation politique des femmes, l'activisme judiciaire, et l'engagement civique se sont nettement améliorés au cours des deux dernières décennies. Ce progrès est en grande partie dû à une série de buts et objectifs fixés par la communauté internationale tels que les objectifs du Millénaire pour le développement (objectif 3), les objectifs de développement durable (objectif 5, esp. 5.5), la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (article 7) et le Plan d'action de l'OCI pour la promotion des femmes (sous-objectif 1), (OCI, 2016).

En plus des OMD et des ODD, la Déclaration de Beijing (ONU, 1995) était un important instrument qui a intégré "les femmes et la prise de décisions" comme l'un des 12 domaines critiques. Elle a pris deux engagements essentiels au changement. En premier lieu, il a appelé à des mesures garantissant aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions. Des quotas politiques ou mesures positives sont quelques exemples. En réservant des sièges ou des candidatures à des femmes, elles ont entraîné une augmentation considérable du nombre de femmes dirigeantes dans certains pays. Deuxièmement, la Déclaration invite de faire le nécessaire pour accroître la capacité des femmes à participer. La formation sur le leadership, la prise de parole en public et les campagnes politiques, par exemple, préparent les femmes candidates à rivaliser, gagner et être de bons leaders ayant le pouvoir d'inspirer d'autres.

Cependant, bien que divers instruments de projets politiques représentent l'avenir de la femme en ce qui concerne la prise de décisions, la mise en œuvre de ces politiques est truffée de questions. Par exemple, bien qu'un nombre croissant de gouvernements dans les pays membres de l'OCI aient conclu des quotas de femmes dans les parlements nationaux, le nombre réel de femmes occupant des sièges parlementaires demeure limité.

Pour que les politiques axées sur les femmes soient véritablement efficaces, accorder aux femmes le pouvoir de décision est essentiel pour deux raisons : (i) le pouvoir de décision des femmes peut avoir un effet sur la bonne gouvernance et la responsabilisation des gouvernements - rendre la mise en œuvre de la politique plus efficace, et (ii) l'inclusion des femmes à un pouvoir de décision peut donner lieu à la création de politiques et des institutions sexospécifiques, de la paix, et du développement socio-économique.

La participation des femmes à la prise de décision a des effets positifs sur la promotion de l'égalité. C'est parce que quand les femmes participent à la rédaction et la modification de lois et des constitutions, elles le font à l'aide d'une perspective sexospécifique. Par exemple, la constitution après-apartheid en Afrique du Sud montre une vue sans précédent sur les droits constitutionnels des femmes et la représentation des femmes parce que 117 femmes



parlementaires ont joué un rôle clé dans la rédaction de la constitution (Myakayaka-Manzini, 2018). Néanmoins, cela n'aurait pas été possible en l'absence des institutions nationales qui visent à promouvoir la participation des femmes et la prise de décisions. L'intégration se produit lorsque les institutions nationales promeuvent, soutiennent, et surveillent des politiques et programmes favorables aux femmes. Cela assure la révision des politiques publiques (dans tous les domaines) à travers une perspective sexospécifique. Elle favorise également une approche intersectorielle pour assurer l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques publiques. (Les femmes en politique et dans les postes de direction) jouent également un rôle important dans la formulation et la mise en œuvre des politiques d'égalité des sexes et l'intégration des perspectives sexospécifiques à travers une collaboration entre les institutions nationales, les groupes de femmes, et les femmes dans la fonction publique. Il en résulte la création de conditions qui favorisent l'autonomisation des femmes grâce à l'élimination des lois et pratiques discriminatoires. Par exemple, criminaliser la violence contre les femmes, accorder des réparations et des mécanismes de soutien aux victimes de violence, ou faire rapport de la présence répandue de violence contre les femmes ne serait pas possible sans la collaboration entre les femmes (agents) et les institutions nationales de coopération (structures).

En général, les femmes éduquées sont plus susceptibles d'avoir une compréhension plus nuancée des questions politiques (Campante et Chor, 2012). Par exemple, les données du Bénin et du Nigeria soulignent la participation accrue des personnes éduquées dans l'activité politique pendant plusieurs décennies par rapport aux personnes sans instruction (Wantchekon, Klasnja, et Novta, 2015 ; Larreguy et Marshall, 2017). Pour les pays ayant une forte présence de l'électorat féminin, l'éducation des femmes peut aider les collectivités à demander la transparence politique, la responsabilisation et l'amélioration de la prestation des services de leurs gouvernements. Ainsi, l'éducation des filles et des femmes permet d'accroître le capital social et de créer des institutions qui favorisent l'inclusion et la prospérité partagée dans un pays (Banque mondiale, 2001).

Les femmes avec le pouvoir de décision, notamment en politique, ont aussi joué un rôle déterminant dans leur rôle en ce qui concerne la construction de la paix dans les sociétés. Cela est particulièrement important pour les pays membres de l'OCI en situation (ou sortant) d'un conflit. Les femmes dans les zones de conflit sont responsables de la reconstruction et la réhabilitation de leurs familles, leur infrastructure et leurs sociétés. Les femmes, qui ont peu ou pas de pouvoir de décision, sont également touchées par la répartition inégale des ressources durant les conflits. Sans pouvoir de décision, les femmes sont vulnérables à la violence physique, économique, sexuelle et psychologique (à la maison et à l'extérieur) et la terreur résultant des conflits (Sorensen, 1998).

En outre, le rôle des femmes dans la reconstruction politique et économique dans la phase d'après conflit a été de plus en plus reconnu. Par contre, des conflits internes et externes sont répandus dans diverses régions de l'OCI. En général, les femmes sont exclues de processus de



paix officiels. En outre, lorsque les efforts de démobilisation sont négociés, les ressources sont rarement dédiées aux femmes qui sont les principaux agents de la paix après les conflits.

En ce qui concerne le développement, la participation des femmes dans les mouvements sociaux, les institutions de l'état, et les organisations internationales présentent, à la fois, des possibilités et des limites. La participation égale des femmes dans les processus politiques et les institutions peuvent être efficaces dans l'évolution des cadres politiques. Et la participation politique dans les mouvements de femmes, la représentation politique dans les instances de décision, et le leadership politique sont nécessaires pour s'assurer que les femmes aient un accès égal aux processus de prise de décision et peuvent bénéficier des résultats de ces processus (UNDAW, DESA, CEA, et IPU, 2005).

Les femmes en général peuvent être d'importants agents dans les processus de prise de décision et de contribuer au développement de leurs sociétés. Toutefois, plusieurs facteurs qui entravent la participation globale des femmes et la prise de décision sont les suivantes : l'exclusion des domaines d'action politique centrés sur l'homme tels que la macro-économie (Salcedo La Vina et Morarji, 2016), la défense et les affaires étrangères ; le manque d'environnement sexospécifique dans les parlements et les systèmes judiciaires ; les conflits internes et externes et la violence, et la pauvreté et la marginalisation. De plus, les femmes sont souvent marginalisées dans la prise de décisions en raison d'un manque d'expérience dans la sphère publique, la limitation du rôle des femmes aux sphères traditionnelles telles que le ménage, les institutions centrées sur l'homme, le manque de compétences et de confiance en soi, et la discrimination dans l'accès à l'éducation et à la formation (Corner, 1997).

Dans ce contexte, le présent chapitre examine le rôle des femmes dans la prise de décision dans le domaine politique et des postes d'encadrement en donnant une attention particulière aux pays de l'OCI. À cet égard, l'éradication des inégalités entre les femmes et les hommes, et rétablir les droits des femmes permettraient de renforcer les communautés. La participation des femmes est essentielle à la gouvernance démocratique et au progrès de l'humanité dans son ensemble. Pourtant, les femmes ont encore un long chemin à parcourir vers une représentation égale dans les postes de pouvoir et de leadership, que ce soit dans les salles de réunion, des cabinets présidentiels ou des parlements nationaux.

## 6.1 Les femmes en politique

La contribution des femmes à la politique et à des affaires publiques est de déterminer les priorités en matière de politique et de développement qui influent sur les sociétés et la communauté mondiale. La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît le droit de toute personne à prendre part à l'arène politique de son pays. Une fois dans l'exercice de responsabilités de premier plan, les femmes peuvent faire une différence, qui permet de faire bénéficier tous les segments de la société car les femmes politiques ont tendance à être plus sensibles aux préoccupations réelles des citoyens, accorder plus d'attention au bien-être social et à la protection juridique, et améliorer la confiance (Miranda, 2005).



### Encadré 6.1: Les quotas de femmes en politique dans les pays de l'OCI

L'attribution quotas de femmes est un outil politique largement utilisé qui vise à accroître la participation et la représentation des femmes dans les assemblées législatives. Les trois types de quotas sont : des quotas volontaires des partis, des quotas des candidats fixés par la loi (LCQ), et sièges réservés (RS). Il est communément admis que lorsque la représentation politique des femmes atteint une masse critique (30 % du total dans tout organe de représentation), elle peut mener à la promotion de l'égalité des sexes et peut avoir un effet positif sur les autres femmes. Les systèmes de quotas aident les partis à recruter des femmes candidates pour gagner plus de sièges à l'assemblée législative, tout en devenant plus équilibrée entre les sexes. Le succès du système des quotas est très dépendant de la volonté politique des parties dans une assemblée législative du pays.

L'idéologie normative qui sous-tend l'idée de quotas procède de divers organisations internationales, régionales et sous-régionales concernant les instruments de l'égalité des sexes, l'égalité de représentation, la participation des femmes et la prise de décisions, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) et la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Déclaration de Beijing et la plate-forme d'action (1995), et d'autres.

Dans le groupe de l'OCI, un nombre croissant de pays attribue les quotas de femmes pour assurer une vaste représentation des femmes à la chambre basse (LH), la chambre haute (UH), ou sous-organismes nationaux et régionaux (SN). En décembre 2013, 27 pays de l'OCI pratiquaient une forme de répartition du contingent dans le cadre de leur assemblée législative ou du parlement. Les pays de l'OCI avec un quota de 50 % sont les suivants :

- Afghanistan - RS dans la chambre haute
- Algérie - LCQ dans la chambre basse
- Libye – LCQ dans la chambre basse
- Mauritanie – LCQ dans la chambre basse
- Sénégal - LCQ dans la chambre basse et LCQ au niveau sous-national
- Sierra Leone - RS au niveau sous-national (comités)
- Togo – LCQ dans la chambre basse
- Tunisie – LCQ dans la chambre basse

En plus des 8 pays ci-dessus, les pays de l'OCI qui ont atteint une masse critique (quota de 30 % ou plus) dans l'attribution de quotas de femmes sont les suivants:

- L'Albanie, le Burkina Faso, la Guinée, le Guyana, l'Indonésie, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan (LCQ aux femmes à la Chambre basse)
- L'Algérie, l'Indonésie, et l'Ouzbékistan (LCQ aux femmes au niveau sous-national), et
- La Guinée, la Jordanie, et la Somalie (RS pour les femmes au niveau sous-national)

En outre, le Bangladesh, Djibouti, l'Iraq, le Maroc, le Niger, le Pakistan, la Palestine, l'Arabie saoudite, le Soudan, le Togo, et l'Ouganda ont chacun une partie/niveau de leur quota des candidats ou des sièges réservés aux femmes dans la chambre basse, la Chambre haute, ou à un niveau sous-national (pour plus d'informations, voir l'annexe I).

Source: Dahlerup, Hilal, Kalandadze, et Kandawasvika-Nhundu (2013).

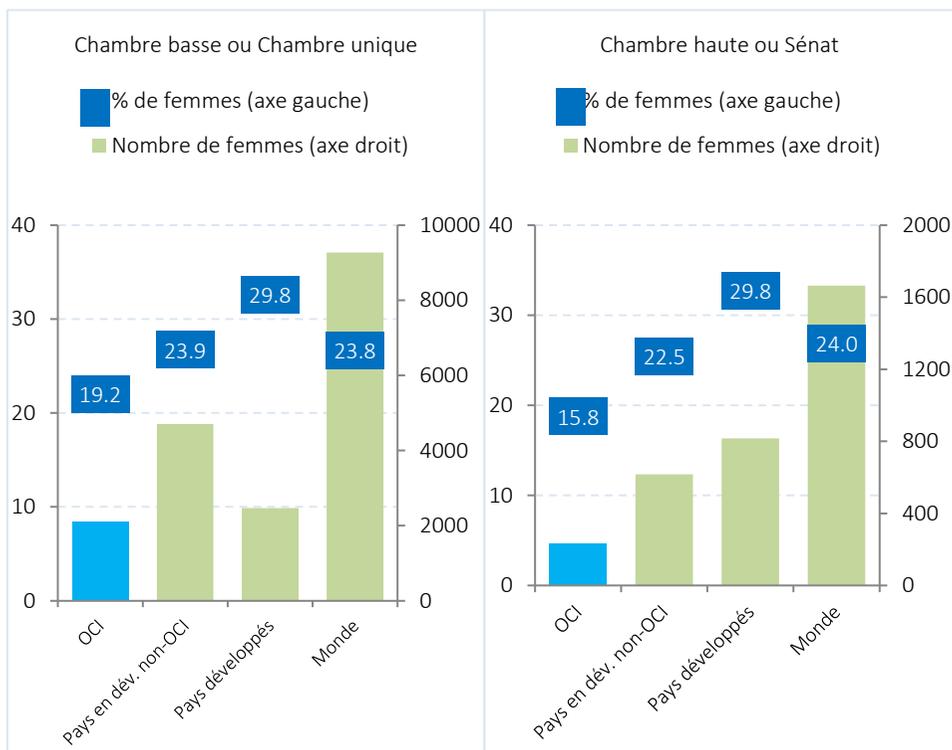


Reprenant en compte les engagements de Beijing et de ralliement autour du leadership des femmes ont accéléré le progrès vers l'égalité de participation. Depuis que la plate-forme d'action de Beijing a été adoptée en 1995, la moyenne mondiale pour la participation des femmes à la vie politique nationale a progressivement augmenté, passant de 11,3 % à près de 23,8 % en 2018 avec 9275 femmes parlementaires dans le monde, prenant les parlements simples ou les chambres basses des parlements bicaméraux en considération. À partir du 1er juin 2018, 2102 femmes parlementaires ont constitué 19,2 % de la population totale des hommes politiques à la Chambre basse ou maisons individuelles des pays membres de l'OCI. Pendant ce temps, les parts de sièges occupées par des femmes parlementaires sont 29,8 % et 23,9 % dans les parlements des pays développés et les pays non membres de l'OCI, respectivement (graphique 6.1, à gauche).

Dans 78 pays qui ont des chambres hautes ou sénats dans leur système parlementaire, il existe 6 950 sièges, dont 1 467 appartiennent à 56 pays membres de l'OCI. Le pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les chambres hautes sont comparativement plus faibles que ceux des chambres basses des pays membres de l'OCI et non membres de l'OCI. La différence la plus importante est observée dans les pays membres de l'OCI. 232 femmes parlementaires ne représentaient que 15,8 % du nombre total de parlementaires de l'OCI, qui est de 3,4 points de pourcentage inférieurs à la part des femmes parlementaires dans la chambre basse. La moyenne mondiale pour les sièges occupés par des femmes dans les chambres hautes ou sénats est de 24 % alors que la moyenne des pays en développement non membres de l'OCI est de 22,5 %. En tant que groupe, le pourcentage de femmes dans les chambres hautes des pays développés (29,8 %) est la même que la part correspondante dans la chambre basse des pays développés (graphique 6.1, à droite).



**Graphique 6.1:** Sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux dans les pays membres de l'OCI, 2018



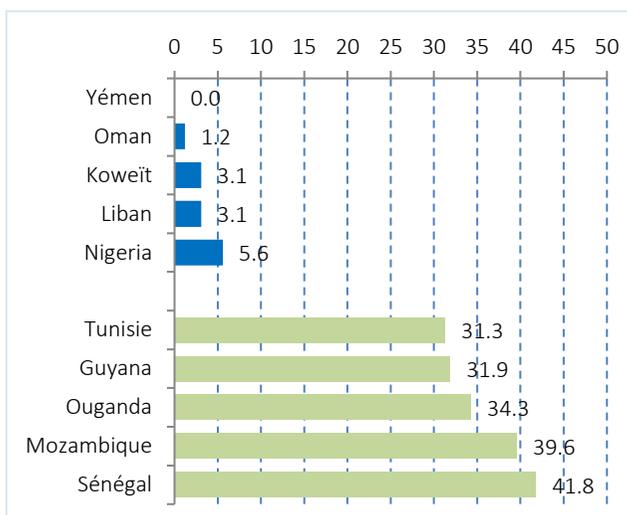
Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur l'union Interparlementaire (UIP), base de données PARLINE

Les deux chambres confondues, 2334 femmes parlementaires constituaient 18,8 % de la population totale dans le groupe de l'OCI, alors que la moyenne mondiale est de 23,8 % avec 10 940 femmes parlementaires. La proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux est un des indicateurs retenus pour le suivi des progrès accomplis en vertu de l'Objectif 5.5 des objectifs de développement durable sur le thème de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Comme le montre le graphique 6.1, le groupe de l'OCI est loin d'atteindre l'objectif de 30 % fixé à Beijing ainsi que les moyennes mondiales dans l'une des parlements. En d'autres termes, dans le groupe de l'OCI, les femmes continuent d'être fortement sous-représentées aux plus hauts niveaux de la prise de décisions nationales.

Compte tenu de la tendance actuelle, on estime que la région de l'OCI va atteindre une moyenne de 30 % de représentation des femmes dans les parlements en 2040. Afin d'atteindre cet objectif, les facteurs culturels, sociaux et économiques qui entravent la participation politique des femmes doivent être abordés. Que ce soit les traditions locales, l'absence de politiques sexospécifiques ou les mécanismes des partis politiques, l'émancipation politique des femmes dans les pays membres de l'OCI est toujours pleine de



**Graphique 6.2:** Les pays de l'OCI avec le pourcentage le plus élevé et le plus bas des femmes dans les parlements (Chambre basse ou unique) (%), 2018



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur l'Union Interparlementaire (UIP), base de données PARLINE

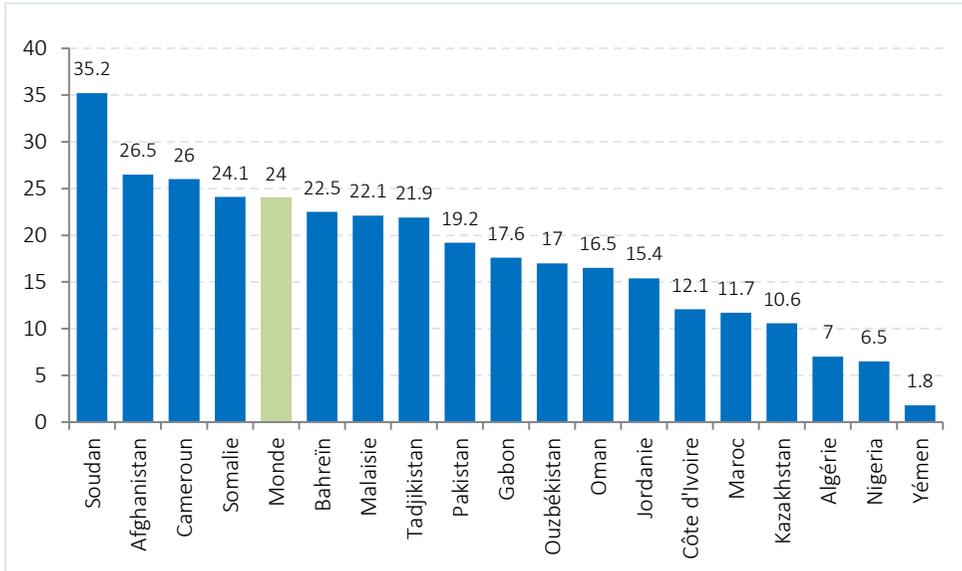
moyenne de l'OCI de 19,2 % dans les chambres parlementaires basses ou simples (graphique 6.2). Le Sénégal et le Mozambique ont été inclus parmi les 25 premiers pays dans le monde avec les femmes politiques constituant plus d'un tiers de la totalité des sièges dans les parlements. 12 pays de l'OCI, à savoir le Cameroun, le Soudan, l'Albanie, l'Afghanistan, le Kazakhstan, le Djibouti, l'Algérie, le Suriname, l'Irak, la Mauritanie, le Turkménistan, et la Somalie, ont également réussi à dépasser la moyenne mondiale de 23,8 % (voir l'annexe II pour une liste complète des pays). D'autre part, le Nigeria (5,6%), le Liban (3,1%), le Koweït (3,1%), Oman (1,2 %), et le Yémen (0 %) ont une part relativement plus faible des femmes parlementaires dans le groupe de l'OCI.

Parmi les 19 pays membres de l'OCI ayant des parlements bicaméraux, 35,2 % des sièges à la chambre haute du parlement soudanais sont occupés par des femmes. Il est également remarquable que près d'une personne au parlement sur quatre est une femme parlementaire en Afghanistan, au Cameroun, et en Somalie. D'autre part, le taux de représentation des femmes est inférieur à 10 % à la Chambre haute de l'Algérie, le Nigeria et le Yémen (graphique 6.3).

défis. Et ces défis doivent être abordés avec les prescriptions de politiques bien adaptées telles que l'introduction de systèmes de quotas et la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation pour promouvoir la participation des femmes en politique ainsi que leur prise de décisions.

Au niveau de chaque pays, il existe des disparités significatives entre les pays de l'OCI. Par exemple, le Sénégal (41,8 %), le Mozambique (39,6 %), l'Ouganda (34,3 %), le Guyana (31,9 %) et la Tunisie (31,3 %) ont une part de femmes parlementaires supérieure à celle de la

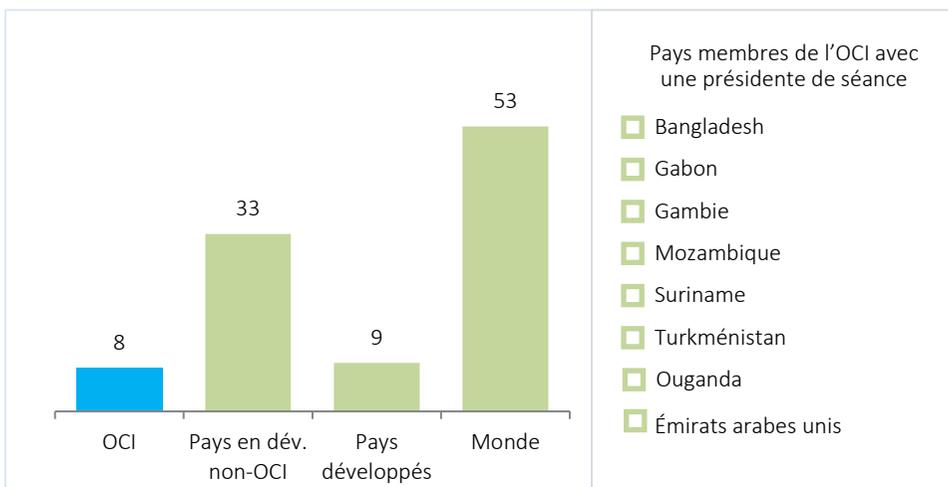
**Graphique 6.3:** Pourcentage de femmes politiques dans les parlements des pays de l'OCI (Chambre haute ou Sénat) (%), 2018



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur l'union Interparlementaire (UIP), base de données PARLINE

Même avec ces améliorations récentes, les hommes dominent largement les postes de direction dans la vie politique, et il y a encore un long chemin à parcourir pour atteindre

**Graphique 6.4:** Les présidentes des chambres parlementaires\* (à gauche) et les pays membres de l'OCI avec des présidentes des chambres parlementaires\* (à droite), à partir du 1er juin 2018



Source:

Base de données Parline de l'Union interparlementaire

\* Le Président de la chambre parlementaire est responsable de : permettre aux membres du parlement d'exprimer leurs points de vue ; garantir le respect des parlementaires aux règles du débat ; gérer efficacement le temps du parlement ; statuer sur les litiges de procédure ; et protéger le droit de la minorité.

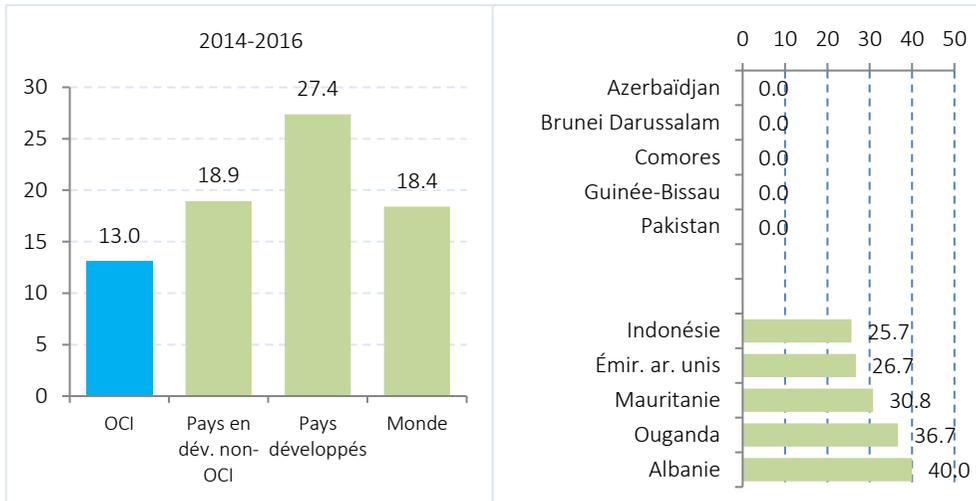


l'égalité entre les sexes à cet égard. Comme illustré au graphique 6.4 (à gauche), seulement 53 femmes dans le monde président actuellement l'une des 193 parlements nationaux qui existent, dont 79 sont bicaméraux. Les femmes, par conséquent, occupent 19,9 % de l'ensemble des 267 postes de président de séance. Dans le groupe de l'OCI, seulement 8 femmes président l'une des chambres des 54 parlements nationaux existants, en fonction des données disponibles. Ces 8 pays de l'OCI sont le Bangladesh, le Gabon, la Gambie, le Mozambique, le Suriname, le Turkménistan, et les Émirats arabes unis.

La proportion de femmes dans les postes ministériels dans les pays membres de l'OCI est présenté au graphique 6.5. Dans chaque pays, la proportion de femmes dans l'échelon ministériel indique l'état de l'autonomisation des femmes au niveau du leadership politique. Partout dans le monde, les femmes ministres représentent 18,4 % de tous les ministres. Entre 2014 et 2016, la part des femmes ministres dans les cabinets des pays membres de l'OCI a été mesurée à 13 %, comparativement à 27,4 % de femmes ministres dans les pays développés et de 18,9 % de femmes ministres dans les pays non membres de l'OCI. Néanmoins, il y a aussi des pays membres de l'OCI à savoir l'Albanie (40 %), l'Ouganda (36,7 %), la Mauritanie (30,8 %), les Émirats arabes unis (26,7 %), et l'Indonésie (25,7 %) dont la proportion de femmes ministres dépasse de loin les moyennes de l'OCI et du monde (18,4 %). D'autre part, l'Azerbaïdjan, le Brunéi Darussalam, les Comores, la Guinée-Bissau, et le Pakistan sont les seuls pays de l'OCI n'ayant pas de femmes ministres dans leurs cabinets. Compte tenu de la part de la population des femmes dans ces pays, le fait de ne pas avoir de femmes ministres pour représenter les intérêts des femmes dans les politiques et législations nationales est un inconvénient notable.



**Graphique 6.5:** Proportion de femmes dans les postes ministériels dans le monde (%) (à gauche) et les pays membres de l'OCI avec le pourcentage de femmes ministres le plus élevé et le plus bas (%) (à droite), 2014-2016\*



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale et statistiques du genre

\* Les données portent sur l'année la plus récente disponible au cours de la période spécifiée. Date d'accès : 15 juillet 2018

En ce qui concerne les portefeuilles ministériels détenus par des femmes, la carte de l'UIP-ONU-Femmes montre que les affaires sociales, l'éducation, la famille et les affaires de la femme continuent d'être les portefeuilles les plus courants détenus par des femmes ministres dans le monde. Le nombre de femmes occupant des postes réputés tant que poste avec plus de responsabilité comme la défense, l'environnement et les affaires étrangères ont légèrement augmenté. Ces femmes ministres constituent de précieux modèles de rôle et elles peuvent aussi être de puissants agents du changement aux niveaux national et mondial. Cependant, pour la plupart, ces femmes sont encore l'exception et non la règle, et il reste encore beaucoup à faire pour surmonter les principaux obstacles qui entravent la participation et la représentation des femmes dans la prise de décision en particulier dans les pays membres de l'OCI.

Afin d'encourager la participation des femmes, une action concertée doit être menée à plusieurs niveaux (local, étatique, national et international) et dans plusieurs domaines politiques. Pour les pays membres de l'OCI, un effort coordonné visant à accroître la participation des femmes et la prise de décisions exige la participation des pays membres, des organes subsidiaires, affiliés et spécialisés de l'OCI, et la coopération intra-OCI.

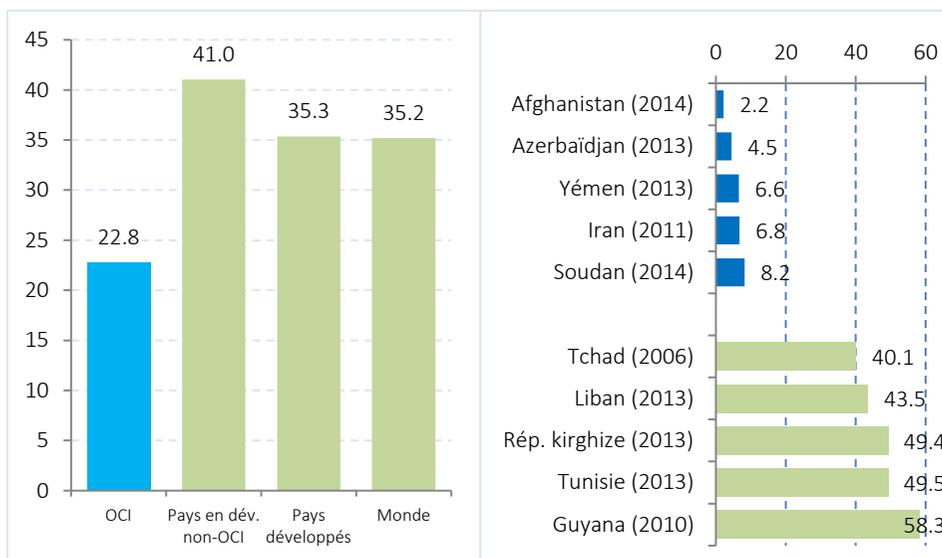
## 6.2 Les femmes aux postes de direction

Au-delà de la politique, l'autonomisation des femmes en tant qu'acteurs juridiques, économiques et sociaux peut modifier les choix politiques et assurer une meilleure représentation d'une multiplicité de voix au sein des institutions. Bien que des progrès importants ont été réalisés au cours de la dernière décennie, les femmes sont encore sous-



représentées dans les domaines législatifs, la justice et la prise de décisions économiques dans le monde entier.

**Graphique 6.6:** Entreprises dirigées par des femmes (% d'entreprises) (à gauche) et les pays de l'OCI avec le pourcentage le plus et le moins élevé d'entreprises dirigées par des femmes (% d'entreprises) (à droite), 2006-2017\*



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, indicateurs de développement mondiaux, 2006-2017

Sur la période 2006-2017, les femmes figuraient parmi les principaux propriétaires d'environ 22,8% du total des entreprises de la région de l'OCI (graphique 6.6). Par rapport à l'OCI, 41% de toutes les entreprises des pays en développement non membres de l'OCI et 35,3% de toutes les entreprises des pays développés détenues par des femmes. Au Guyana (58,3%), en Tunisie (49,5%), au Kirghizistan (49,4%) et au Liban (43,5%), le pourcentage de femmes propriétaires d'entreprises a dépassé les moyennes de l'OCI (22,8%) et du monde (35,2%). En revanche, l'Irak (6,8%), le Yémen (6,6%), l'Azerbaïdjan (4,5%) et l'Afghanistan (2,2%) affichent le pourcentage le plus faible d'entreprises détenues par des femmes.

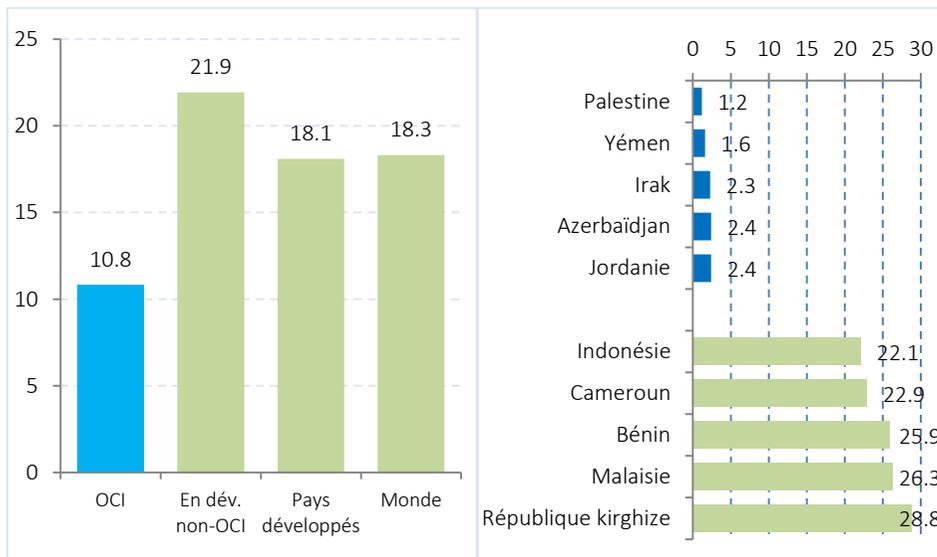
De plus en plus de femmes assument des postes de responsabilité de haut niveau dans le secteur privé. Parmi les entreprises Fortune 500 en 2015, 20 étaient dirigées par des femmes. Les femmes leaders ont des moyens énormes d'influencer le fonctionnement des entreprises en promouvant des pratiques de gestion plus équitables, assurant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale et en réduisant les disparités entre les sexes sur le lieu de travail.

Cependant, en examinant les données de 34 pays de l'OCI figurant dans le graphique 6.7 (à gauche), le pourcentage de femmes assurant des postes de responsabilité est très faible. Seules 10,8% des entreprises de la région de l'OCI sont dirigées par des femmes, tandis que

les moyennes mondiales et celles des pays en développement non membres de l'OCI s'élèvent à 18,3% et 21,9% respectivement. La République kirghize, la Malaisie et le Bénin sont les trois seuls pays de l'OCI où plus de 25% des entreprises sont dirigées par des femmes PDG (graphique 6.7, à droite). En Palestine (1,2%), au Yémen (1,6%), en Irak (2,3%) et en Azerbaïdjan (2,4%), une combinaison de facteurs économiques et réglementaires se traduit par une représentation très limitée des femmes dans les cadres supérieurs des entreprises. Une partie de ce fait pourrait s'expliquer par la notion « plafond de verre ».

Les politiques visant à attirer des femmes compétentes et qualifiées à des postes de décision dans le secteur privé devraient inclure l'amélioration de la collaboration entre les gouvernements, la société civile, les entreprises, les associations professionnelles et les universités. Pour les femmes occupant actuellement des postes de direction dans les pays membres de l'OCI, il est nécessaire de les garder et les encourager en améliorant les procédures internes de mobilité, de formation et de développement de carrière.

**Graphique 6.7:** Entreprises dirigées par des femmes (% des entreprises) (à gauche) et les pays de l'OCI avec le pourcentage le plus haut et le plus bas d'entreprises dirigées par les femmes (% des entreprises) (à droite), 2007-2017\*



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, indicateurs de développement mondiaux, 2007-2017

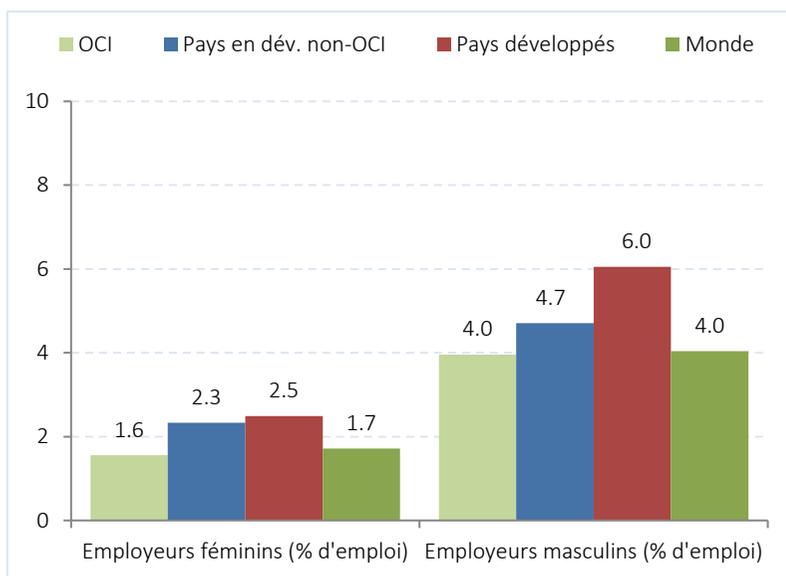
S'agissant de la part des employeuses<sup>3</sup> dans l'emploi total (graphique 6.8), les femmes représentaient 1,6% du total des employeurs dans les pays de l'OCI en 2017. La même année,

<sup>3</sup> Le terme « employeurs » désigne les travailleurs qui travaillent pour leur propre compte ou avec un ou plusieurs partenaires, et qui occupent le type d'emplois définis comme "emplois indépendants", c'est-à-dire des emplois dont la rémunération dépend directement des bénéfices tirés des biens et services produits) et, à ce titre, ont engagé, de manière continue, une ou plusieurs personnes pour travailler pour eux en tant qu'employé(s).



cette part était de 2,3% dans les pays en développement non membres de l'OCI et de 2,5% dans les pays développés, tandis que la moyenne mondiale était de 1,7%. Par rapport à la part des employeurs masculins (4% de l'emploi), les employeuses (1,6%) ne représentaient même pas la moitié du nombre total d'employeurs dans les pays membres de l'OCI. Et si les raisons socioculturelles ont beaucoup à voir avec le fait que les femmes ne sont pas aussi participatives dans la propriété des entreprises, les facteurs institutionnels, réglementaires et structurels sont en grande partie responsables. Encourager la prise de décision par les femmes grâce à la participation aux postes de direction nécessite un changement important de paradigme dans l'environnement entrepreneurial de nombreux pays membres de l'OCI.

**Graphique 6.8:** Employeurs (% de l'emploi), 2017



*Calculs du personnel de SESRIC basés sur la Banque Mondiale, indicateurs de développement mondiaux, 2017*

Dans l'ensemble, dans le groupe de l'OCI, les femmes sont toujours sous-représentées dans les postes liés à la prise de décision, notamment dans les postes de direction. Pour encourager l'émancipation économique des femmes, leur participation et leur prise de décisions dans un contexte entrepreneurial, la deuxième partie de ce rapport examine la situation des femmes entrepreneurs dans les pays de l'OCI, les principaux défis auxquels elles sont confrontées et les recommandations politiques possibles.

# PARTIE II: AMELIORER L'ENTREPRENEURIAT FEMININ POUR LE DEVELOPPEMENT



L'entrepreneuriat féminin est en hausse partout dans le monde. Pourtant, dans les pays membres de l'OCI, l'environnement entrepreneurial reste difficile pour les femmes en raison d'obstacles allant des barrières institutionnelles aux obstacles culturels. Le potentiel sous-utilisé de l'activité entrepreneuriale féminine dans les pays de l'OCI s'associe à des pertes monétaires et non monétaires préjudiciables au développement général de ces pays. Afin de comprendre les causes profondes de ces problèmes et d'améliorer l'entrepreneuriat féminin dans les pays de l'OCI, il est nécessaire d'évaluer soigneusement les expériences des femmes entrepreneurs et l'environnement entrepreneurial en général.

L'importance de l'activité entrepreneuriale féminine pour le développement économique et social est largement reconnue. Sur le plan économique, les femmes entrepreneurs sont importantes car elles mobilisent des ressources, créent des emplois et contribuent à la croissance économique (Nicolas et Rubio, 2016). Les femmes entrepreneurs sont plus susceptibles de prendre en compte les facteurs sociaux et elles prêtent attention aux problèmes tels que la pauvreté, l'environnement ou la cohésion sociale. Par conséquent, leurs activités entrepreneuriales ont des effets positifs sur le développement, notamment dans les pays en développement.

Bien que les entrepreneurs apportent des impacts positifs au développement, dans de nombreux pays en développement, y compris les pays de l'OCI, l'environnement entrepreneurial privilégie les hommes. L'existence d'un biais ressort de façon évidente dans les réglementations, les procédures, les coûts et les délais nécessaires aux hommes pour créer une entreprise par rapport aux femmes entrepreneurs. En conséquence, il existe de fortes disparités entre les sexes dans les pays développés et les pays en développement.

Ces disparités entre les sexes en matière d'entrepreneuriat impliquent forcément une raison. Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, il existe des inégalités significatives entre les sexes dans presque tous les principaux indicateurs de développement dans les pays membres de l'OCI. En conséquence, les femmes dans les pays membres de l'OCI ont généralement un niveau de scolarité inférieur, une participation économique plus faible, des conditions de santé plus médiocres et une très faible capacité d'intervention. Par conséquent, l'écart entre les sexes en matière d'entrepreneuriat est associé aux inégalités entre les sexes.

Dans ce contexte, cette partie du rapport se concentre sur « l'amélioration de l'entrepreneuriat féminin pour le développement ». Le chapitre 7 examine la situation des femmes entrepreneurs dans les pays membres de l'OCI en ce qui concerne leurs forces, leurs faiblesses et leurs possibilités de création d'entreprises. Le chapitre 8 décrit les principaux défis auxquels font face les femmes entrepreneurs dans les pays membres de l'OCI. Le chapitre 9 présente des cas de réussite de certains pays membres de l'OCI sur des initiatives visant à améliorer les activités entrepreneuriales des femmes. Enfin, le chapitre 10 fournit une liste des implications politiques pour améliorer l'entrepreneuriat féminin dans les pays membres de l'OCI.



## CHAPITRE SEPT

### Situation des femmes entrepreneurs dans les pays de l'OCI



## 7.1 Pourquoi l'entrepreneuriat féminin est-il important ?

L'entrepreneuriat est un phénomène multidimensionnel qui peut favoriser le développement durable et améliorer le statut socioéconomique des femmes. Le terme désigne principalement le processus de création de valeur économique et sociale en présence d'incertitude et de ressources limitées (Klein et Bullock, 2006). Le nombre de femmes entrepreneurs à travers le monde a progressivement augmenté ces dernières années et les chercheurs et décideurs accordent plus d'attention à l'entrepreneuriat féminin (Nedelcheva, 2012). Cependant, le taux d'activité entrepreneuriale à travers le monde présente un écart significatif entre les sexes (Allen et al., 2008). En outre, malgré le nombre croissant de femmes entrepreneurs, la part de l'entrepreneuriat féminin reste encore très faible par rapport à leur taux d'activité (Minniti et Arenius, 2003). Néanmoins, l'écart entrepreneurial entre les femmes et les hommes se réduit à mesure que le niveau de développement économique augmente (Kelley et al., 2011).

Les raisons qui poussent les gens à suivre un parcours entrepreneurial varient selon les pays. La question à débattre c'est de savoir si la nécessité ou bien l'opportunité détermine les actions entrepreneuriales dans un pays. Selon Kelly et al. (2012), les individus sont attirés par l'entrepreneuriat pour un motif spécifique ou y sont poussés par nécessité. Desai (2009) et Kelley et al. (2012) soulignent le fait que les individus s'engagent dans l'entrepreneuriat pour éviter le chômage ou la pauvreté ou bien pour trouver une possibilité de réaliser des bénéfices.

Dans le même ordre d'idées, les raisons qui poussent les gens à créer une entreprise sont différentes dans les pays développés et les pays en développement. Dans les pays en développement, l'engagement entrepreneurial repose principalement sur la nécessité et est motivé par la génération de revenus. Lorsqu'un pays atteint un niveau de développement économique plus élevé, la nécessité et les possibilités constituent une base en fonction de la situation financière des individus et de leurs choix de style de vie.

Selon une perspective d'équité entre les sexes, les facteurs qui poussent les femmes à créer une entreprise diffèrent souvent de ceux des hommes (Piacentini, 2013). Les femmes ont des sensibilités uniques qui peuvent les aider à créer de nouveaux marchés et à répondre aux besoins spécifiques des femmes. Le nombre de femmes à créer une entreprise par nécessité est supérieur à celui des hommes car les possibilités d'entrer sur le marché du travail sont très limitées (OCDE, 2014). Grâce à l'entrepreneuriat, les femmes peuvent s'engager activement sur le marché du travail. Par conséquent, les taux relativement élevés d'entrepreneuriat féminin dans les économies émergentes et en développement sont principalement dus à des niveaux élevés d'entrepreneuriat de nécessité (Brush et al., 2010). De plus, la flexibilité offerte par le travail indépendant est la raison pour laquelle un nombre croissant de femmes sont prêtes à créer leur propre entreprise. Le travail indépendant permet d'équilibrer travail et vie de famille. Cependant, cette flexibilité peut également se répercuter sur les bénéfices. Les femmes entrepreneurs gagnent souvent 30 à 40% de moins que leurs homologues masculins (OCDE, 2014).



Les femmes entrepreneurs jouent un rôle important dans le développement de leurs économies (Terjesen et Amorós, 2010). Grâce à leurs activités entrepreneuriales, les femmes entrepreneurs à fort potentiel augmentent leur bien-être économique et améliorent le tissu économique et social de la société grâce à la création d'emplois, des produits, processus et services innovants et en promouvant le commerce transfrontalier.

Au niveau macro-économique, l'entrepreneuriat féminin contribue à la croissance du PIB, à la productivité et à l'efficacité globales de l'économie. Par exemple, Woetzel et al. (2015) prévoient que les entreprises appartenant à des femmes représenteront environ 26% du PIB annuel au cours de la prochaine décennie. De même, Fetsch et al. (2015), constatent que les pays qui ont une plus grande proportion de femmes entrepreneurs actives résistent mieux au plan économique face aux crises financières. Dans une étude portant sur 126 économies, Teignier et Cuberes (2014) ont constaté que les écarts significatifs entre les hommes et les femmes en matière d'entrepreneuriat réduisaient la production moyenne par travailleur de 12%. Par conséquent, la participation des femmes à l'activité entrepreneuriale a également un effet positif sur la productivité économique et la production. Au niveau microéconomique, selon Teignier et Cuberes (2014), l'entrepreneuriat féminin est une source de réduction de la pauvreté dans de nombreuses économies à revenu faible et à revenu moyen. Devant l'ampleur du chômage et le manque de possibilités économiques, l'entrepreneuriat devient une source de revenu (individuel et familial) pour les ménages à revenus faibles et moyens (Meunier et al., 2017).

En outre, les femmes sont plus susceptibles de créer une entreprise avec des attentes personnelles contrairement aux attentes financières de leurs homologues masculins. La satisfaction à l'égard de leur travail et la possibilité de faire une différence dans leur communauté sont d'autres motivations qui poussent les femmes à démarrer leurs entreprises. En raison du rôle axé sur les besoins communautaires que jouent les femmes, elles sont plus susceptibles de s'engager dans l'entrepreneuriat social. En fait, l'écart entre les sexes diminue dans le cas des entreprises sociales. En outre, le taux d'emploi des femmes a tendance à être plus élevé dans les entreprises appartenant à des femmes (Kutanis, 2003).

Cependant, l'impact de l'entrepreneuriat féminin ne se limite pas à la sphère économique. Nicolas et Rubio (2016) constatent que l'écart entre les hommes et les femmes est réduit quand il s'agit d'entrepreneuriat social. Les études montrent que, outre les avantages économiques, les femmes entrepreneurs sont plus susceptibles de rechercher une valeur sociale par le biais de leur entreprise (Urbano et al., 2014; Hechevarria et al., 2012). Selon Nieva (2015), la motivation première d'un entrepreneur social n'est pas de maximiser les profits, mais d'utiliser les revenus pour opérer un changement social. Ces entreprises peuvent être commerciales ou à but non lucratif, grandes ou petites, religieuses ou laïques. Les femmes sont plus susceptibles de participer à une telle entreprise en raison des rôles traditionnels qui leur sont assignés dans la société, c'est-à-dire la prestation de soins, la cohésion sociale, le développement communautaire, etc. (Mckay et al., 2011). Indépendamment de sa taille ou de sa forme, l'entrepreneuriat social est essentiel au développement social. Pour les femmes,



plus que les hommes, les entreprises sociales sont associées à une plus grande autonomisation économique, sociale et politique. La plupart des entreprises appartenant à des femmes restent des micro- ou des petites entreprises ayant peu de potentiel de croissance, en particulier dans les pays en développement, en raison de préoccupations sociales (GEM, 2005). En conséquence, les femmes ne peuvent pas atteindre leur potentiel et contribuer pleinement au développement de leurs sociétés respectives.

## 7.2 Comprendre les principales caractéristiques de l'activité entrepreneuriale dans le contexte des pays en développement

Dans les pays en développement, il existe des différences en ce qui concerne les facteurs qui motivent les femmes et les hommes entrepreneurs. Cela affecte également la concentration sectorielle. Les entreprises appartenant à des femmes se concentrent davantage dans le secteur des services et du commerce de détail, comme le commerce de gros et de détail, la restauration, les services personnels, le tourisme et l'éducation (Sattar, 2011). Ces entreprises n'exigent généralement pas de compétences et d'expertise élevées et n'ont pas besoin de capitaux importants. En outre, la faible demande effective dans ces secteurs entraîne une baisse des bénéfices (Banque mondiale, 2013). Selon le GEM (2016), le secteur de la distribution représente environ 60% de l'activité entrepreneuriale féminine à tous les niveaux de développement. L'OCDE (2014) a révélé que, dans la région MENA, les initiatives des femmes entrepreneurs reposaient principalement sur des activités personnelles axées sur le consommateur, telles que la santé et le cosmétique, et des activités de production moins technologiques qui n'exigent pas un recours aux technologies de l'information et des communications (TIC) ou bien à des éléments scientifiques.

En général, les revenus provenant d'un travail indépendant sont inférieurs aux revenus d'un emploi salarié et les femmes entrepreneurs ont des niveaux de revenus inférieurs à ceux des hommes (OCDE, 2014). Cela affecte fortement le démarrage et l'exploitation d'une entreprise. En outre, de nombreuses femmes entrepreneurs ont un niveau d'instruction inférieur à celui des hommes entrepreneurs et des autres femmes sur le marché du travail. Cependant, leur niveau de scolarité est supérieur au niveau de scolarité moyen chez les femmes. En conséquence, dans le contexte des pays en développement, de nombreuses femmes entrepreneurs choisissent de rester dans l'économie informelle en raison du manque de capital d'amorçage et d'expérience et du fossé éducatif, notamment les procédures formelles, par ex. l'enregistrement des entreprises.

Un vaste corpus de recherches révèle que les institutions publiques, privées, sociales et éducatives jouent un rôle majeur dans l'entrepreneuriat, en particulier pour les femmes entrepreneurs. Les entrepreneurs opèrent en fonction de leur géographie (économie et société locales, nationales ou même supranationales). Par exemple, les institutions liées à la famille, telles que l'offre accrue de services de garde d'enfants et les congés familiaux, sont associées à des niveaux plus élevés d'entrepreneuriat féminin (Elam, 2008, Terjesen et Elam, 2012). En outre, l'égalité des droits, l'accès à l'éducation, les réseaux, la technologie, le capital,



les normes sociales, les valeurs et les attentes sont les facteurs moteurs de l'entrepreneuriat. En outre, l'environnement commercial général en termes de lois, de réglementations et de stabilité des activités affecte la capacité des entreprises à prospérer et à se développer. Par conséquent, examiner l'état de ces institutions permettrait de mieux comprendre les facteurs de sous-développement dans les activités entrepreneuriales féminines, en mettant l'accent sur les pays membres de l'OCI.

### 7.3 Écosystème entrepreneurial dans les pays de l'OCI

Dans la littérature commerciale, les indicateurs liés à l'entrepreneuriat sont majoritairement insensibles à l'inégalité des sexes. Les limitations des données statistiques ventilées par sexe sont devenues un obstacle majeur à la compréhension de l'état et des défis de l'entrepreneuriat féminin. La différence dans les impacts de l'entrepreneuriat sur les femmes et les hommes ne peut être identifiée que si les indicateurs sont sensibles à l'inégalité des sexes. Les indicateurs sensibles au genre sur l'entrepreneuriat peuvent aider à expliquer comment encourager l'esprit d'entreprise chez les femmes, autonomiser les femmes et garantir l'égalité entre les sexes. Ces indicateurs peuvent également aider à suivre la croissance des entreprises féminines et les principaux problèmes auxquels sont confrontées les femmes, comme l'accès au financement. De cette façon, il est possible de développer des interventions politiques cohérentes (Sattar, 2011).

En dépit des difficultés rencontrées en matière des indicateurs ventilés par sexe, l'examen des données sur le climat général de l'entrepreneuriat peut aider à identifier certains défis clés rencontrés par les femmes entrepreneurs. L'indice mondial sur l'entrepreneuriat (Global Entrepreneurship Index (GEI)) est un indice qui permet de mesurer la santé des écosystèmes entrepreneuriaux (attitudes, ressources et infrastructure) dans 137 pays et classant leurs performances les uns par rapport aux autres. Le GEI évalue à la fois la qualité et la faisabilité de l'entrepreneuriat dans un pays. À cette fin, il identifie trois sous-indices (attitudes entrepreneuriales, capacités, aspirations), y compris quatorze composantes qui désignent les écosystèmes entrepreneuriaux.

Les écosystèmes entrepreneuriaux constituent la base de l'entrepreneuriat dans un pays. Un système bien développé favorise et facilite la création d'entreprises. En revanche, les écosystèmes sous-développés découragent les entrepreneurs. En particulier, un environnement défavorable au démarrage et à l'expansion d'une entreprise affecte les femmes entrepreneurs plus que leurs homologues masculins (OCDE, 2013).

Il est possible d'évaluer l'état général de l'écosystème entrepreneurial dans un pays en utilisant l'indice *Doing Business* de la Banque mondiale qui rapporte des données pour 190 pays et les classe sur un ensemble de 10 indicateurs couvrant différents aspects du cycle économique. L'indicateur de la facilité de faire des affaires mesure la distance des économies aux scores de la frontière pour le démarrage d'une entreprise, laquelle est calculée à partir de la pratique la plus efficace ou du score le plus élevé obtenu pour cet indicateur. La facilité de créer une entreprise est importante pour créer un environnement favorable aux



entrepreneurs. En général, l'amélioration de l'environnement entrepreneurial profite davantage aux femmes que leurs homologues masculins en raison de leur vulnérabilité.

En 2018, le score moyen des pays membres de l'OCI dans le sous-indice de facilité de création d'entreprise était de 81,6, ce qui était supérieur au score des pays en développement non membres de l'OCI (80,1) (graphique 7.1). Bien que les performances des pays membres de l'OCI soient bonnes, des améliorations sont encore possibles puisque les pays développés ont obtenu une note moyenne de 91,8.

Au niveau régional, les performances des sous-régions de l'OCI diffèrent remarquablement (graphique 7.1). La région de l'EAC a obtenu le score le plus élevé de 92,1 en termes de facilité générale de création d'entreprise, tandis que la région MENA et la région AESAL ont enregistré des scores respectifs de 83,1 et 79,8. Cependant, le score le plus faible en termes de facilité générale de création d'entreprise a été enregistré dans la région de l'Afrique subsaharienne avec 78,6. Étant donné que la facilité générale de créer une entreprise est principalement liée à l'infrastructure, aux finances et aux réglementations, le sous-développement de ces composants dans les pays membres de l'OCI situés dans la région de l'ASS entrave la facilité de créer une entreprise.

**Graphique 7.1: Notes globales de la facilité de création d'une entreprise dans le monde (à gauche) et pays membres de l'OCI par région (à droite), 2018**



Source: Calculs du personnel de SESRIC basés sur le rapport Doing Business de la Banque mondiale, base de données de 2018.

Le rapport Doing Business (2018) contient des indicateurs sexospécifiques pour les procédures officiellement requises pour créer une entreprise, ainsi que le temps et les coûts nécessaires

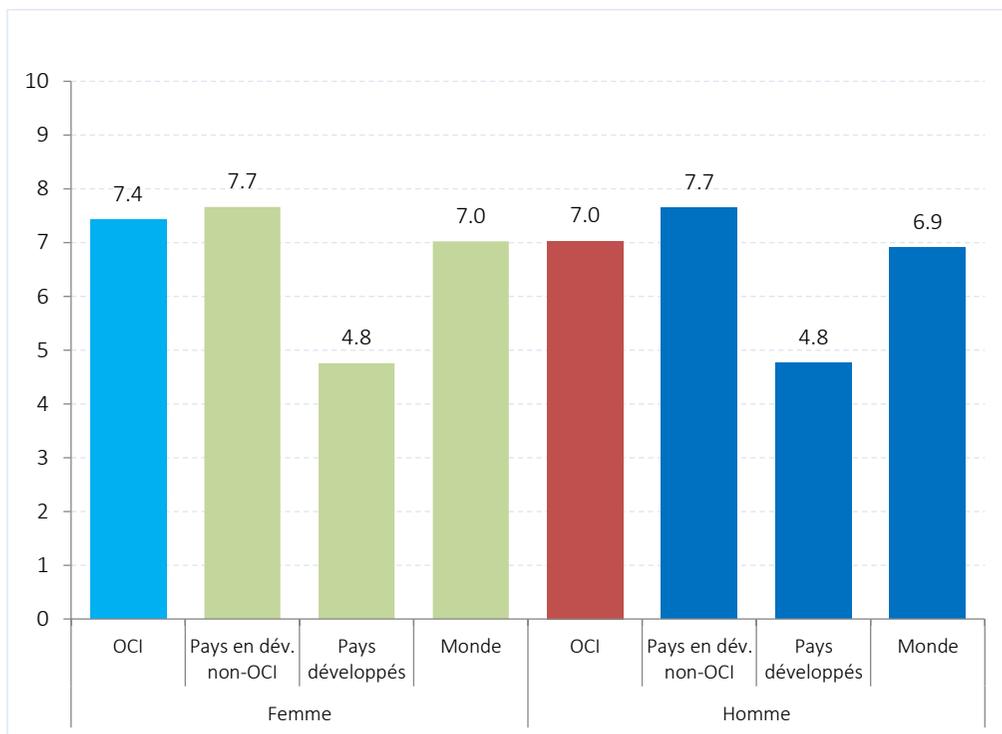
pour les mener à bien. Examiner ces dimensions où des données ventilées par sexe sont disponibles aiderait à mettre en évidence les différences entre les hommes et les femmes entrepreneurs.

La procédure fait référence aux processus que les entrepreneurs expérimentent lorsqu'ils obtiennent les autorisations, licences et autorisations nécessaires telles que le pré-enregistrement, post-enregistrement, obtention de tout document portant sur le genre pour l'immatriculation et le fonctionnement d'une entreprise ou pour obtenir une carte d'identification nationale. Ce processus nécessite la participation de parties externes telles que des agences gouvernementales, des avocats, des auditeurs ou des notaires, ou les conjoints (si la loi l'exige).

Le nombre de procédures requises pour les hommes et les femmes est le même dans les pays en développement non membres de l'OCI et les pays développés, respectivement 7,7 et 4,8 (graphique 7.2). Cependant, dans les pays membres de l'OCI, le nombre de procédures de création d'entreprise pour les femmes (7,4) sont plus élevées que celles de leurs homologues masculins (7,0). En d'autres termes, le nombre de procédures requises n'est pas le même pour les deux sexes et les femmes sont soumises à plus de procédures que les hommes dans les pays membres de l'OCI. En outre, les femmes entrepreneurs ont souvent moins d'expérience que les hommes en ce qui concerne les procédures complexes, y compris les arrangements financiers, et disposent de peu d'informations sur les sources d'aide (OCDE, 2005).

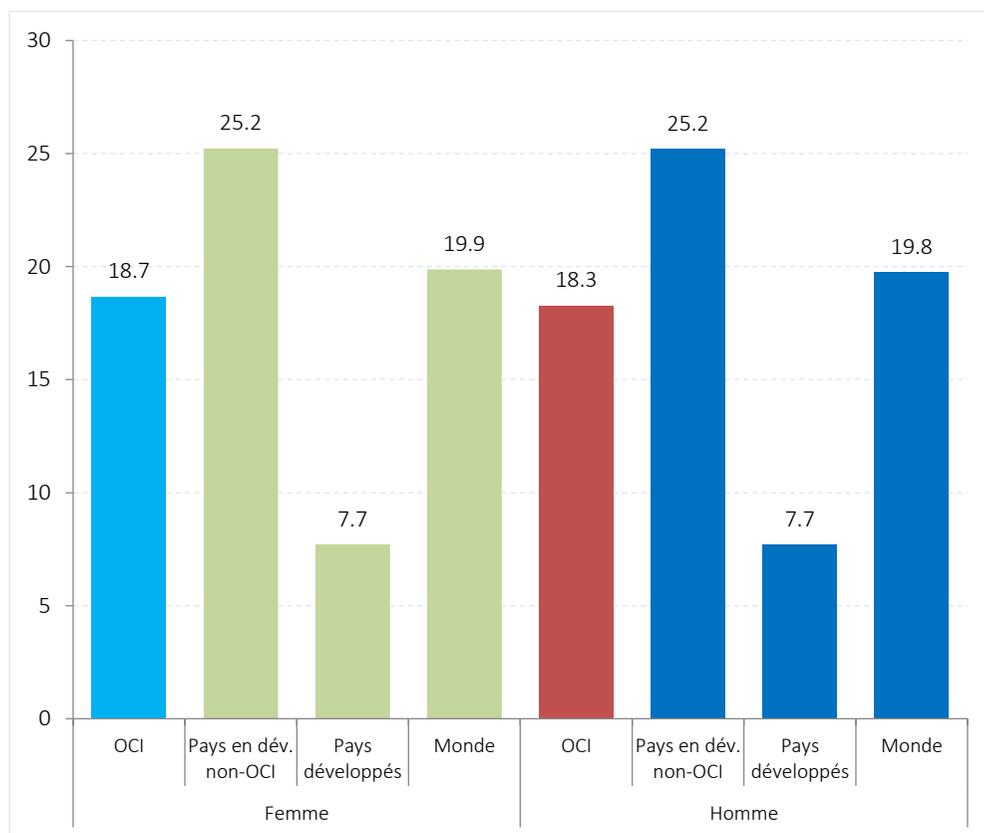


**Graphique 7.2:** Procédures requises pour hommes vs. femmes en matière de création d'entreprise (nombre), 2018



Source: Calculs de personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, Rapport Doing Business, 2018

La composante temporelle de l'indicateur de création d'une entreprise présente le temps nécessaire pour effectuer chaque procédure. Le temps est enregistré dans les jours civils et le temps passé à collecter des informations n'est pas inclus. Selon le graphique 7.3, il n'existe pas de différences entre les sexes dans le temps requis pour parachever les procédures dans les pays en développement non membres de l'OCI (25,2) et dans les pays développés (7,7). Bien que les pays membres de l'OCI obtiennent de meilleurs résultats par rapport aux pays en développement non membres de l'OCI, les pays membres de l'OCI sont le seul groupe de pays à avoir un écart entre les sexes dans le temps requis pour parachever les procédures à suivre par les femmes entrepreneurs (18,7) et les hommes entrepreneurs (18,3).

**Graphique 7.3:** Temps requis pour les hommes vs. les femmes en matière de création d'entreprise (jours), 2018 .

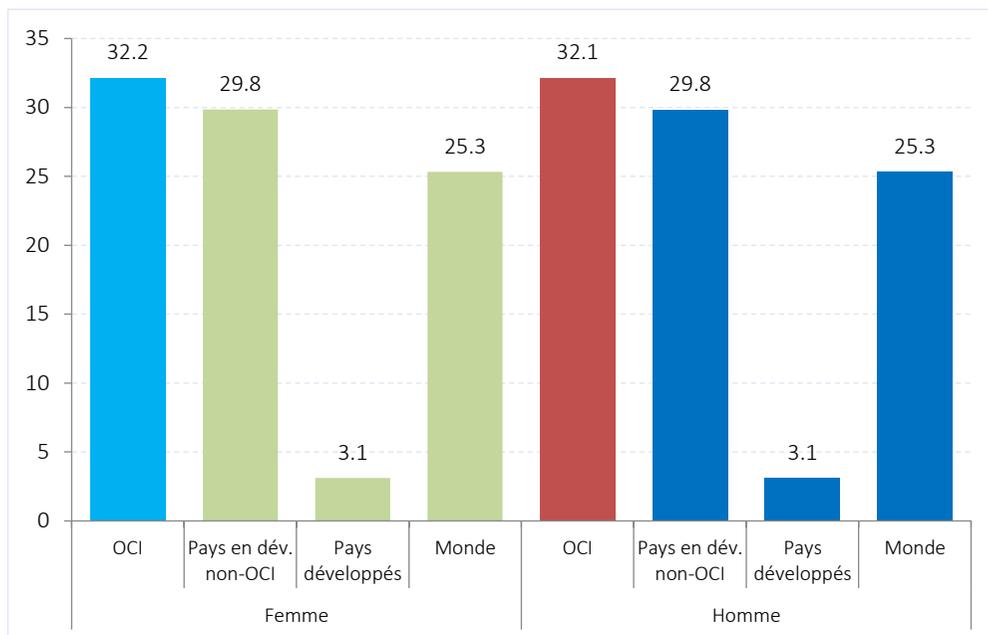
Source: Calculs de personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, Rapport Doing Business 2018

Dans le graphique 7.4, le coût est représenté par le pourcentage du revenu économique par habitant et comprend tous les frais officiels et les honoraires payés dans les services juridiques ou professionnels, si ces services sont requis par la loi ou utilisés couramment dans la pratique. Parmi les groupes de pays, le groupe de l'OCI avait un score significativement plus élevé à la fois pour les femmes (32,2) et les hommes (32,1), tandis que les pays développés ont enregistré le score le plus faible à 3,1 pour les deux sexes.

Dans l'ensemble, les femmes dans les pays membres de l'OCI sont désavantagées en termes de nombre de procédures et de temps et de coûts requis pour créer une entreprise par rapport à leurs homologues masculins. À cet égard, les pays membres de l'OCI devraient concevoir des politiques visant non seulement à renforcer les activités entrepreneuriales, mais aussi à éliminer ces disparités sexospécifiques.



**Graphique 7.4:** Coûts requis pour les hommes vs. les femmes en matière de création d'entreprise (% de revenu par habitant), 2018



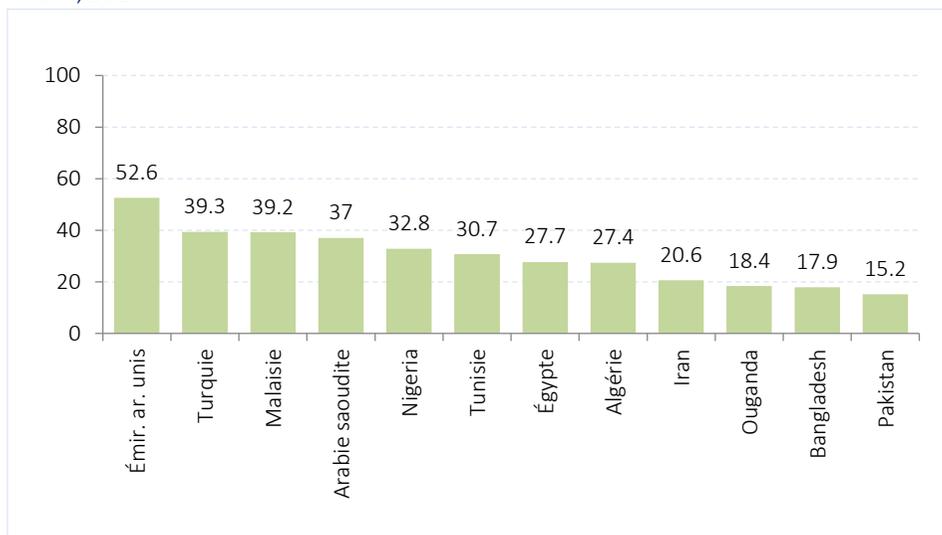
Source: Calculs de personnel de SESRIC basés sur la Banque mondiale, Rapport Doing Business 2018

## 7.4 État de l'entrepreneuriat féminin dans les pays de l'OCI

L'état de l'entrepreneuriat féminin dans les pays membres de l'OCI peut être évalué en examinant l'indice sur l'entrepreneuriat des femmes (Female Entrepreneurship Index) (FEI) (2015), qui évalue le score de l'indice mondial sur l'entrepreneuriat (GEI) en fonction des zones les plus fortes et les plus faibles des pays et régions.<sup>4</sup>

Le graphique 7.5 affiche les scores du FEI des pays membres de l'OCI. Parmi les 12 pays membres de l'OCI (pour lesquels des données sont disponibles), les Émirats arabes unis ont enregistré le score FEI le plus élevé avec 52,6, suivi de la Turquie (39,3) et de la Malaisie (39,2). Au contraire, le Pakistan avait le score FEI le plus faible (15,2), suivi du Bangladesh (17,9). Cela montre que les scores du FEI varient sensiblement à travers les pays membres de l'OCI ainsi que dans les sous-régions. Cela implique qu'il y a plusieurs pays de l'OCI comme les EAU et la Turquie où l'écosystème entrepreneurial est propice aux activités entrepreneuriales des femmes.

<sup>4</sup> Le FEI et le GEI reposent tous les deux sur le même cadre et partagent certaines variables communes. Cependant, la FEI comprend 23 variables sexospécifiques axées sur les femmes entrepreneurs et le GEI ne comprend que des variables non sexospécifiques. Par conséquent, le FEI fournit des informations plus spécifiques au genre sur l'entrepreneuriat. Pour plus de détails, voir l'annexe III.

**Graphique 7.5:** Scores du Female Entrepreneurship Index dans les pays membres de l'OCI, 2015

Source: Le Female Entrepreneurship Index, GEDI, 2015

Remarque: les données ne sont disponibles que pour 12 pays membres de l'OCI

Une autre façon d'évaluer l'état des femmes entrepreneurs dans les pays membres de l'OCI consiste à examiner deux indicateurs, à savoir l'activité entrepreneuriale totale pour les femmes et les hommes et l'activité entrepreneuriale totale axée sur les opportunités pour les femmes et les hommes. Ces deux indicateurs seraient utiles pour comprendre la part relative des hommes et des femmes entrepreneurs et sont dérivés du Global Entrepreneurship Monitor (2017).

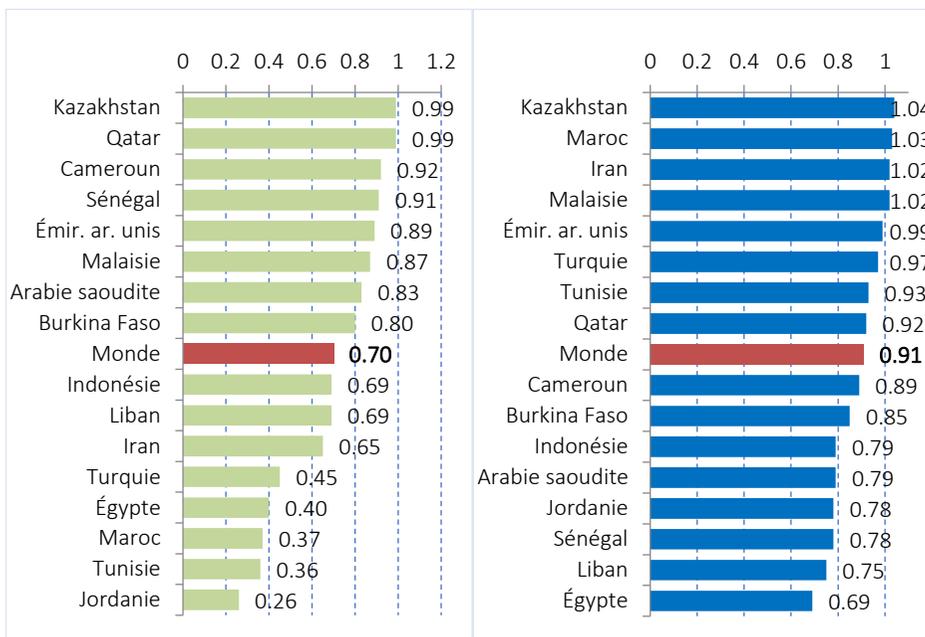
L'activité entrepreneuriale totale (AET) féminine / masculine est le pourcentage de femmes (de 18 à 64 ans) qui sont soit des entrepreneures naissantes, soit des propriétaires-dirigeantes d'une nouvelle entreprise, divisé par le pourcentage équivalent de leurs homologues masculins. D'autre part, l'activité entrepreneuriale totale (AET) axée sur les opportunités pour les femmes et les hommes désigne le pourcentage de femmes impliquées dans l'AET qui affirment être motivées par l'opportunité plutôt que la nécessité et indiquent que le principal moteur de cette opportunité est d'être indépendantes ou bien augmenter leurs revenus plutôt que de maintenir uniquement leur niveau de revenu, divisé par le pourcentage équivalent de leurs homologues masculins.

Le graphique 7.6 montre l'AET féminine/ masculine et l'AET basée sur les opportunités pour les hommes et les femmes entre 2015 et 2017 dans les pays membres de l'OCI, pour lesquels des données sont disponibles. Le rapport de l'AET homme / femme varie considérablement entre les pays membres de l'OCI, ce qui reflète les différences existantes dans les écosystèmes entrepreneuriaux. Le Kazakhstan (0,99) et le Qatar (0,99) sont les pays pour lesquels le rapport AET hommes / femmes est le plus élevé. Cela indique que le nombre de femmes entrepreneurs est aussi élevé que celui des hommes entrepreneurs dans ces pays. En revanche, le rapport de



l'AET homme / femme le plus faible a été enregistré en Jordanie (0,26), suivie de la Tunisie (0,36) et du Maroc (0,37) (graphique 7.6, à gauche).

**Graphique 7.6:** Activité entrepreneuriale totale pour femmes et hommes (rapport (à gauche) et activité entrepreneuriale totale axée sur les opportunités pour femmes



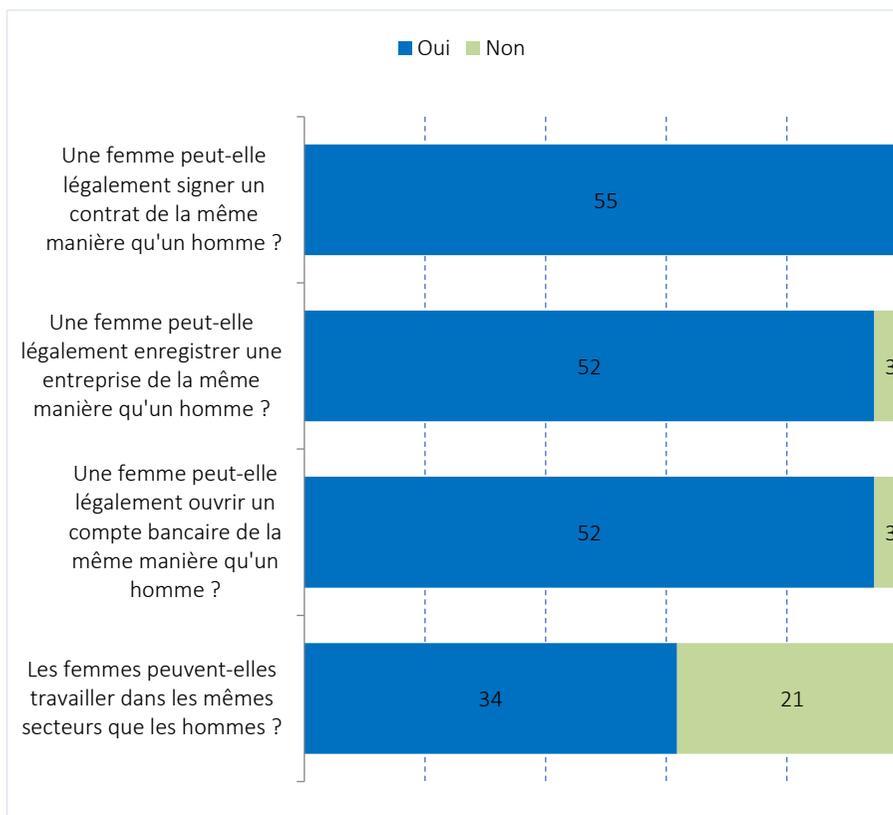
Source: Le Global Entrepreneurship Monitor, 2017-2018

\*Les données portent sur l'année la plus récente disponible au cours de la période spécifiée

Lorsque l'on considère l'activité entrepreneuriale totale basée sur l'opportunité, le classement des pays membres de l'OCI change considérablement. Le Kazakhstan (1,04), le Maroc (1,03), l'Iran (1,02) et la Malaisie (1,02) ont un ratio supérieur à 1,0. Cela implique que le nombre de femmes entrepreneurs est supérieur à celui de leurs homologues masculins dans cette catégorie (graphique 7.10, à droite). Dans les économies émergentes et en développement, il y a une fois et demie plus d'entrepreneurs par opportunité que d'entrepreneurs par nécessité (GEM, 2017).

Pour résumer, quel que soit le niveau de développement économique, les hommes sont plus susceptibles d'entreprendre une activité entrepreneuriale que les femmes. Ceci est reflété dans le graphique 7.6 du score moyen mondial qui reste inférieur à 1 (0,7 et 0,9, respectivement).

**Graphique 7.7:** Les droits juridiques des femmes entrepreneurs dans les pays membres de l'OCI, (nombre de pays) 2018



Source: Base de données sur les femmes, les affaires et les lois

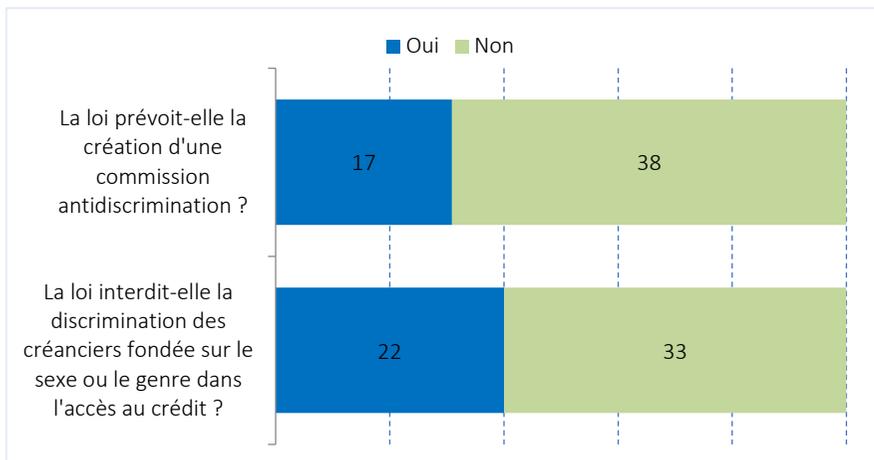
Remarque: nombre total des pays membres de l'OCI dans l'ensemble de données =55.

Tant dans les pays développés que dans les pays en développement, deux facteurs clés influent fortement sur la décision des femmes de devenir des entrepreneurs: les droits juridiques fondamentaux et les institutions. Le graphique 7.7 montre l'état des pays membres de l'OCI en termes de droits juridiques fondamentaux des femmes entrepreneurs. Dans les 55 pays membres de l'OCI, pour lesquels des données sont disponibles, une femme peut légalement signer un contrat de la même manière qu'un homme. 52 pays membres de l'OCI sur 55 approuvent qu'une femme puisse légalement enregistrer une entreprise de la même manière qu'un homme. Dans le même ordre d'idées, dans 52 pays membres de l'OCI, une femme peut légalement ouvrir un compte bancaire de la même manière qu'un homme. Ces résultats révèlent qu'il n'existe pas de grandes disparités entre les sexes en termes de droits juridiques fondamentaux des entrepreneurs dans de nombreux pays membres de l'OCI. Cependant, seulement dans 34 pays membres de l'OCI, les femmes sont capables de travailler dans les mêmes industries que les hommes. Bien qu'il n'y ait pas d'obstacle juridique à l'entrepreneuriat féminin dans de nombreux pays membres de l'OCI, des normes sociales,



telles que la tutelle masculine, empêchent les femmes d'entreprendre des activités entrepreneuriales dans certains secteurs.

**Graphique 7.8 : Discrimination contre les femmes entrepreneurs dans les pays membres de l'OCI, (nombre de pays) 2018**



Source: Base de données sur les femmes, les affaires et les lois

Remarque: nombre total des pays membres de l'OCI dans l'ensemble de données =55.

D'une part, le graphique 7.8 montre l'état des lois/institutions anti-discrimination contre les femmes entrepreneurs dans les pays membres de l'OCI, facteur déterminant pour que les femmes deviennent entrepreneurs. Seuls 17 des 55 pays membres de l'OCI ont une commission anti-discrimination établie par la loi. D'une autre part, dans 22 pays membres de l'OCI, la loi interdit toute discrimination de la part des créanciers en matière d'accès au crédit sur la base du sexe ou du genre. En conséquence, dans de nombreux pays membres de l'OCI, les femmes entrepreneurs ne sont pas protégées contre la discrimination, ce qui réduit leur accès au marché du financement ou du crédit.

## CHAPITRE HUIT

### Principaux défis des femmes entrepreneurs dans les pays de l'OCI



Plusieurs facteurs se répercutent sur les capacités, la motivation et le succès des femmes entrepreneurs. Sur le plan général, de tels facteurs peuvent être regroupés en défis individuels, institutionnels et socioculturels. Ensemble, ils affectent les femmes entrepreneurs de trois manières. Premièrement, les défis individuels, institutionnels et socioculturels empêchent la réalisation des intentions d'entrepreneuriat féminin. Ces défis ont une incidence sur la croissance des entreprises appartenant à des femmes - en les limitant aux petites et moyennes entreprises. Enfin, ces difficultés sont à l'origine des taux élevés d'abandon chez les femmes entrepreneurs par rapport aux hommes. Dans ce contexte, les études historiques sur l'entrepreneuriat féminin tendent à conclure que les femmes sont incapables de créer une entreprise ou faire des affaires pour les raisons suivantes: (a) l'entrepreneuriat est un monde d'hommes - ce qui rend les femmes entrepreneurs étrangères à ce monde et b) les femmes n'ont ni l'intérêt, ni les attitudes ni les capacités requises pour entreprendre une activité entrepreneuriale (Marlow, Hart, Levie et Shamsul, 2013).

Néanmoins, depuis le début des années 2000, la perception des femmes entrepreneurs à travers le monde a évolué. Par exemple, certaines études ont montré que les femmes ne différaient pas beaucoup des hommes en ce qui concerne leur "propension à entreprendre" (probabilité à se lancer en affaires), leur capacité à exploiter une entreprise prospère et la mesure dans laquelle une entreprise appartenant à une femme peut croître (Ahl, 2006; Marlow, Hart, Levie et Shamsul, 2013; Fairlie et Robb, 2009). Il a également été conclu que les entreprises appartenant à des femmes - contrôlées selon leur taille, leur secteur d'activité, leur âge et leur financement - peuvent dépasser les entreprises appartenant à des hommes (Marlow et McAdam, 2013).

Malheureusement, il existe encore de nombreux règlements, politiques et pratiques dans le monde, ainsi que dans les pays de l'OCI, qui continuent de refléter les idées fausses concernant les capacités entrepreneuriales des femmes. Ces réglementations, politiques et pratiques sapent non seulement les intentions entrepreneuriales des femmes, mais également le temps, les efforts et les coûts nécessaires au démarrage d'une entreprise et à sa performance ultérieure. Pour assurer que l'environnement et les services entrepreneuriaux respectent l'équilibre entre les sexes, il est nécessaire de revoir les politiques concernant les pratiques commerciales dans les pays de l'OCI. Afin de réviser les politiques et les pratiques existantes dans les pays de l'OCI vers un plus grand équilibre entre les sexes, les décideurs doivent avoir une compréhension globale des principaux défis auxquels sont confrontées les femmes entrepreneurs. À la lumière des conclusions présentées dans le chapitre précédent, ce chapitre résume les principaux problèmes rencontrés par les femmes entrepreneurs dans les pays de l'OCI, à savoir: un développement du capital humain faible, une concentration sectorielle élevée, l'accès limité au financement, une infrastructure inefficace, les problèmes politiques et juridiques et les barrières culturelles et structurelles.

## 8.1 Faible développement du capital humain

L'enseignement et la formation techniques et professionnels sont essentielles pour devenir un entrepreneur. Dans les pays de l'OCI, la moyenne d'accès aux programmes d'éducation et



de développement des compétences est limitée par rapport à la moyenne mondiale. Comme l'indique le chapitre 2 du présent rapport, l'écart entre les sexes dans l'éducation est le plus grand dans les pays de l'OCI, ce qui a un impact direct sur la capacité des femmes à acquérir le savoir-faire humain qui peut les aider à démarrer et à exploiter leur entreprise.

Dans les pays de l'OCI, divers facteurs entravent le niveau d'instruction et le développement des compétences des filles. Sur le plan économique, l'éducation est un concept abstrait pour les filles qui vivent dans des sociétés déchirées par les conflits et la pauvreté. Les difficultés économiques conduisent les parents à retirer leurs filles de l'école. Les obstacles institutionnels, tels que les capacités limitées en matière de scolarisation, l'éloignement des écoles et la médiocrité des infrastructures matérielles des écoles, influent également sur la décision des filles et de leurs parents de recevoir une éducation formelle. Sur le plan culturel, certains parents, surtout dans les zones rurales, n'envoient pas leurs filles aux écoles car elles s'occupent des membres de la famille et assument des responsabilités domestiques. Une combinaison de ces barrières économiques, institutionnelles et culturelles mène à la discrimination sexuelle dans les écoles et au faible niveau d'éducation des filles et des femmes dans les pays de l'OCI. Par ailleurs, même lorsque les filles et les femmes vont effectivement à l'école, l'éducation et la formation ne sont pas bien conçues pour améliorer les capacités entrepreneuriales des étudiantes.

Le manque d'éducation décente et la faiblesse des compétences professionnelles affectent les attitudes entrepreneuriales des femmes - en particulier en ce qui concerne leur perception des opportunités et leur acceptation des risques. Les femmes entrepreneurs qui ne reçoivent pas une éducation et une formation appropriées ont peu ou pas confiance en leurs compétences en vue de créer ou gérer une entreprise. Ce manque de confiance affecte le degré d'acceptation des risques par les femmes et leur propension à entreprendre dans les pays de l'OCI.

De façon générale, les problèmes susmentionnés associés aux formations et au développement des compétences réduisent les chances de devenir une femme entrepreneur dans les pays de l'OCI.

## 8.2 Forte concentration sectorielle

Bien que le nombre de femmes entrepreneurs augmente, dans les pays de l'OCI, la majorité des entreprises appartenant à des femmes sont concentrées dans le secteur informel ou en tant qu'entreprises à domicile. Le principal défi des entreprises informelles est qu'elles ne sont pas des entreprises enregistrées et ne peuvent donc bénéficier ni de services publics (incitations financières, par exemple) ni de services bancaires (prêts aux entrepreneurs, par exemple).

Les femmes entrepreneurs recourent au démarrage d'une entreprise dans le secteur informel pour plusieurs raisons. Les entreprises du secteur informel exigent peu de compétences et des coûts de démarrage faibles. Cela facilite la vie des femmes entrepreneurs, car elles n'ont généralement ni une grande expérience professionnelle, ni d'importantes sommes



financières. En d'autres termes, dans le secteur informel, les barrières à l'entrée et à la sortie sur le marché sont faibles. Pour les femmes entrepreneurs, c'est une chance de démarrer et d'exploiter une entreprise qui ne nécessite pas de grands investissements, des exigences de fonds ou des conditions réglementaires ou légales.

Dans différentes régions du monde, les normes sociales indiquent que le rôle central confié aux femmes est celui d'assumer les tâches domestiques. Cependant, en l'absence de solutions pour subvenir aux besoins du foyer ou apporter un complément à son revenu, l'entrepreneuriat ou le travail indépendant est la seule option viable pour beaucoup de femmes. En conséquence, les entreprises à domicile offrent aux femmes un moyen d'équilibrer leur temps entre les tâches ménagères et les responsabilités liées à la garde des enfants. Néanmoins, les politiques inadéquates de nombreux pays de l'OCI abordant des problèmes spécifiques aux femmes, tels que la maternité, poussent souvent les femmes à préférer les activités entrepreneuriales à domicile.

Étendre les stéréotypes sexistes à l'entrepreneuriat a également un effet néfaste sur les types d'entreprises que les femmes entrepreneurs choisissent de créer. Comme indiqué au chapitre 3 du présent rapport, il existe un écart important entre les sexes dans la répartition sectorielle des entreprises, car les femmes sont plus susceptibles de créer une entreprise dans le secteur des services. En effet, les entreprises appartenant à des femmes deviennent souvent une extension du rôle des femmes dans la société. Par exemple, dans les pays de l'OCI, les femmes entrepreneurs ont plus de chances de créer des entreprises axées sur la consommation dans le domaine de la santé et de la beauté plutôt que de démarrer une entreprise de fabrication. Ce défi particulier est également abordé dans le rapport de l'OCDE intitulé *Panorama de l'entrepreneuriat* (2017) qui constate également que les hommes entrepreneurs indépendants sont plus nombreux que leurs homologues de sexe féminin dans les secteurs de la fabrication et de la construction et que les femmes entrepreneurs sont plus nombreuses que les hommes entrepreneurs dans les secteurs des services.

Le défi principal que pose la concentration sectorielle disproportionnée des entreprises dirigées par les femmes est que les entreprises du secteur informel, à domicile et du secteur des services offrent des rendements faibles. Par conséquent, l'écart entre les gains entrepreneuriaux des hommes et des femmes est considérable dans de nombreuses régions du monde. En outre, les entreprises basées à domicile, du secteur des services et celles du secteur informel ne peuvent croître que jusqu'à une certaine taille, ce qui se traduit par une stagnation des bénéfices et des progrès après avoir atteint un certain point.

Dans l'ensemble, le déséquilibre entre les sexes causé par la préférence des femmes entrepreneurs pour les entreprises du secteur informel limite leur contribution au développement de leurs sociétés. Il est difficile de devenir entrepreneur étant donné la forte concentration des femmes employées de manière informelle, en particulier dans le secteur de l'agriculture dans les pays en développement spécifiquement, y compris les pays de l'OCI. En fait, dans les pays de l'OCI, une concentration relativement élevée d'entreprises appartenant



à des femmes dans le secteur des services limite leur croissance et tend également à réduire leurs impacts sur le développement de leurs sociétés.

### 8.3 Accès limité au financement

L'un des défis les plus importants auxquels sont confrontées les femmes entrepreneurs dans le monde entier est l'accès limité aux ressources et aux services financiers. Comme indiqué dans le chapitre précédent, dans les pays en développement, les femmes se lancent souvent dans des activités entrepreneuriales par nécessité. Ces femmes entrepreneurs dépendent fortement des institutions financières pour obtenir des capitaux et de l'aide, car elles ont une connaissance limitée de questions financières et manquent de capitaux de démarrage. La valeur financière de leurs actifs est généralement limitée, ce qui les empêche d'être utilisés en garantie en échange de crédits ou de prêts.

En outre, dans les pays membres de l'OCI, le secteur financier en général ainsi que diverses institutions financières sont largement sous-développées (COMCEC, 2017). De nombreuses institutions financières dans les pays membres de l'OCI ne sont pas en mesure de répondre aux besoins des femmes entrepreneurs. Par exemple, les banques ont des exigences de garantie plus élevées, des taux d'intérêt plus élevés et des procédures et des frais bancaires supplémentaires pour les femmes entrepreneurs. En conséquence, les futures femmes entrepreneurs dans les pays membres de l'OCI sont confrontées à un manque d'accès aux prêts et aux crédits ou à des montants limités. Bien que la microfinance ait acquis un élan croissant pour sa flexibilité vis-à-vis des entrepreneurs à faible revenu cherchant à démarrer une entreprise, de nombreux pays de l'OCI n'utilisent toujours pas un tel mécanisme ou outil pouvant aider les femmes entrepreneurs à lancer leurs entreprises.

Les préjugés de certaines institutions financières concernant les entreprises appartenant à des femmes sont un autre facteur qui affecte la croissance de telles entreprises dans les pays de l'OCI. Même si les études démontrent que les femmes entrepreneurs tendent de réussir aussi bien que les hommes, les stéréotypes sexistes et la discrimination affectent les relations entre les femmes entrepreneurs et les institutions financières.

Les stéréotypes sexistes visant les femmes entrepreneurs reposent sur deux arguments: (i) les femmes ne peuvent pas être des entrepreneurs prospères en raison de leurs rôles traditionnels, et (ii) les femmes entrepreneurs préfèrent créer des entreprises dans des industries que les institutions financières ne sont pas habituées à gérer. Un exemple de cette discrimination est visible dans le fait que de nombreuses institutions financières peuvent obliger les femmes entrepreneurs à avoir un cosignataire ou un garant masculin avant de leur accorder des prêts suffisants. En conséquence, la Banque mondiale (2013) constate que les femmes préfèrent utiliser leurs propres économies pour financer leurs activités plutôt que de prendre des crédits auprès d'institutions financières. De même, les institutions bancaires ont relativement moins de produits et services financiers ciblant les micros, petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes en raison de leur plus faible part (et de leur faible participation) sur le marché financier. Il est regrettable que les femmes entrepreneurs



débutantes ou potentielles aient un accès limité au financement formel et soient considérées par les institutions financières comme des clientes à haut risque. En fait, cette approche pourrait tuer de nombreuses idées novatrices et décourager les femmes de devenir entrepreneurs. Les institutions financières dans les pays membres de l'OCI n'ont pas encore élaboré de programmes facilitant l'accès des entreprises appartenant à des femmes au financement et au développement de leurs activités à plus grande échelle.

#### 8.4 Infrastructure inadéquate

De nombreuses preuves montrent qu'une infrastructure efficace a des effets positifs sur l'activité économique des femmes. En fait, la qualité des infrastructures (transports, services publics, communications et énergie) dans les pays membres de l'OCI est relativement faible (SESRIC, 2017). Le manque d'infrastructures fiables pose des problèmes aux femmes entrepreneurs à trois niveaux: i) affecte les intentions entrepreneuriales chez les femmes, ii) affecte la capacité des femmes à créer une entreprise et iii) affecte la compétitivité et le succès des entreprises appartenant à des femmes.

À chaque étape, le manque d'infrastructures efficaces rend plus difficile et plus coûteux pour les femmes de participer à une activité entrepreneuriale. Par exemple, les pénuries d'électricité ont gravement affecté les processus de production. Pour remédier à ces pénuries, se tourner vers les sources d'énergie alternatives telles que des générateurs constitue un besoin, ce qui augmente les coûts énergétiques d'une entreprise. De même, la distribution de biens et de services dépend fortement d'une infrastructure de transport appropriée. Les biens et services produits par des entreprises appartenant à des femmes ne parviennent pas facilement à atteindre les consommateurs ou entraînent des coûts très élevés en raison de la médiocrité des réseaux de transport. L'inefficacité de l'infrastructure fait que les institutions financières ne parviennent pas d'atteindre les femmes entrepreneurs - par exemple en leur fournissant des distributeurs automatiques, des technologies mobiles et autres.

Plus récemment, une attention particulière a été accordée au rôle des technologies de l'information et de la communication dans l'amélioration de l'entrepreneuriat féminin. Les TIC offrent d'importants avantages aux femmes chefs d'entreprise en améliorant les performances des entreprises et en réduisant les obstacles au développement des entreprises appartenant à des femmes. Les services TIC peuvent autonomiser les femmes entrepreneurs en les associant à des ressources telles que des formations en gestion d'entreprises, en reliant les femmes aux marchés locaux et aux consommateurs, en encourageant la participation des femmes aux activités entrepreneuriales communautaires et en augmentant les possibilités de réseautage entre femmes (APEC, 2016). Pour les femmes entrepreneurs dans les pays membres de l'OCI, malheureusement, la qualité actuelle de l'infrastructure des TIC est extrêmement insuffisante. Dans de nombreux pays membres de l'OCI, les services TIC sont particulièrement accessibles dans les centres urbains, généralement à des coûts élevés. Par conséquent, une infrastructure informatique inefficace apparaît comme un autre défi dans ce domaine.



En résumé, les femmes entrepreneurs n'ont pas accès à la technologie et à des infrastructures efficaces en raison de leurs coûts excessifs, du manque de connaissances et d'expertise technologiques et des stéréotypes liés au genre dans de nombreux pays de l'OCI.

## 8.5 Questions juridiques et politiques

En plus des défis individuels et structurels auxquels sont confrontées les femmes entrepreneurs, des problèmes institutionnels et juridiques ont des conséquences directes sur les entreprises appartenant à des femmes. Dans les économies fortement réglementées, des mécanismes bureaucratiques excessifs et disproportionnés peuvent dissuader les femmes de posséder des entreprises en raison de procédures compliquées, de coûts élevés et de la consommation de temps. Comme indiqué dans le chapitre précédent, les femmes entrepreneurs dans les pays membres de l'OCI doivent passer par 7,4 étapes de la procédure, s'étalant sur 18,7 jours et coûtant à 32,3% du revenu individuel par habitant pour pouvoir créer une entreprise (Banque mondiale, 2018). Les difficultés liées à l'enregistrement des entreprises dans les pays membres de l'OCI sont un facteur clé qui pousse les femmes entrepreneurs dans le secteur informel. Pour aggraver encore la situation, les femmes entrepreneurs sont également confrontées à des difficultés de créer des entreprises en raison de leur connaissance limitée de la législation, de la réglementation, des points de repère du secteur et des mécanismes de conformité du gouvernement. L'absence de services et de formations destinés aux femmes entrepreneurs rend plus difficile pour les femmes d'acquérir des connaissances juridiques et réglementaires relatives à la création d'une entreprise.

Dans les cas où les femmes connaissent la législation, les politiques et les réglementations, des lois discriminatoires qui affectent leur capacité de posséder des avoirs et un héritage les découragent de créer leurs propres entreprises. Dans certains pays de l'OCI, les femmes ont toujours besoin de l'autorisation de leur tuteur masculin pour posséder et gérer des biens ou un héritage. En outre, comme mentionné dans le chapitre précédent, seuls 17 pays membres de l'OCI disposent d'une commission anti-discrimination et, dans 22 États membres seulement, la discrimination des créanciers fondée sur le sexe ou le genre est légalement interdite. Par conséquent, il est essentiel pour les pays de l'OCI d'identifier et de réviser les politiques et les réglementations qui ont un impact négatif sur les activités entrepreneuriales des femmes.

## 8.6 Barrières structurelles et culturelles

Dans tous les pays, les barrières culturelles et structurelles jouent un rôle dans la formation des activités entrepreneuriales. Toutefois, l'impact de ces obstacles varie considérablement entre les pays développés et les pays en développement. En particulier, dans de nombreux pays en développement, y compris plusieurs pays de l'OCI, les facteurs culturels et structurels jouent un rôle critique dans l'aggravation de presque tous les défis évoqués ci-dessus. Des facteurs tels que le manque de connaissances et d'exposition, le manque de soutien institutionnel et social et les normes sociales limitent souvent la participation des femmes à l'entrepreneuriat - ou - forcent les femmes entrepreneurs à opérer de manière informelle.



Les défis culturels affectent les femmes dans tous les domaines de la vie. Parfois, une mauvaise interprétation de la religion est associée à des normes, pratiques et attitudes culturelles et peut conduire à un environnement discriminatoire pour les femmes entrepreneurs. En fait, des études montrent que les enseignements islamiques encouragent l'activité entrepreneuriale des hommes et des femmes (Gumusay, 2015). L'islam n'est pas contre l'emploi et l'entrepreneuriat chez les femmes. Il existe des exemples tirés des traditions de Hazrat Khadija, l'épouse du Prophète (PSAL) et des sahabiyyat (femmes compagnons) du Prophète (PSAL) qui étaient impliquées dans diverses activités commerciales autorisées par l'Islam (Maruf Ullah, Mahmoud, et Yousuf, 2013). En outre, l'entrepreneuriat féminin est considéré comme une force pour le bien social dans l'Islam (Anggadwita, Mulyaningsih et Ramadani, 2015). En fait, les enseignements islamiques sur la gestion d'une entreprise réussie conseillent aux femmes entrepreneurs d'adhérer aux pratiques religieuses islamiques de : *amal salih* (travail acharné), *sidq et amanah* (honnêteté et sincérité), *haq et adl* (équité et justice), et *ihsaan* (bienfaisance) (Tliass, 2015).

Cependant, les préjugés culturels se reflètent le plus souvent dans les stéréotypes et les attitudes sociétales associés aux femmes qui travaillent en général. En outre, les attitudes culturelles à l'égard des femmes qui travaillent en dehors de leur foyer ont également un effet sur le soutien que les femmes entrepreneurs reçoivent de leur famille et de la société dans son ensemble dans un certain nombre de pays de l'OCI. Lorsqu'elles sont exposées à de tels stéréotypes pendant toute leur vie, les femmes intériorisent souvent ces récits et perdent confiance en leurs propres capacités entrepreneuriales. C'est pourquoi les contraintes auto-imposées et les contraintes sociales et structurelles ainsi que les stéréotypes négatifs alimentent la peur de l'échec chez les femmes chefs d'entreprise. Par conséquent, c'est la peur de l'échec qui a un impact négatif sur les attitudes et les capacités entrepreneuriales des femmes.

Pour les femmes entrepreneurs, les restrictions culturelles et sociales sont également dominantes dans leur mobilité et interactions avec le monde des affaires. La mobilité limitée résultant de raisons structurelles ou culturelles affecte la capacité d'une femme entrepreneur à former des réseaux d'affaires solides pour obtenir des conseils et de l'expertise, former des partenariats et obtenir du capital. Par conséquent, les barrières culturelles et structurelles existantes dans les pays de l'OCI entravent les chances des femmes entrepreneurs de développer un réseau d'affaires efficace, qui est parmi les facteurs clés de succès dans le monde des affaires.



## CHAPITRE NEUF

### Cas de réussite de pays de l'OCI sélectionnés sur les initiatives de l'entrepreneuriat féminin



Le renforcement de l'entrepreneuriat féminin est socialement et économiquement bénéfique pour les individus, leurs familles et sociétés. De nombreux pays membres de l'OCI ont déployé divers efforts pour renforcer l'entrepreneuriat féminin. Ces politiques, pratiques et initiatives contribuent à améliorer l'environnement entrepreneurial d'un pays, ce qui peut entraîner une augmentation du nombre d'entreprises appartenant à des femmes. Ce chapitre présente une sélection d'initiatives de six pays membres de l'OCI qui ont relevé avec succès les défis auxquels sont confrontées les femmes entrepreneurs dans diverses dimensions et qui ont contribué à améliorer l'environnement entrepreneurial général des femmes entrepreneurs.

Les études de cas sélectionnées reflètent la diversité des initiatives et des politiques couronnées de succès qui existent dans les pays membres de l'OCI d'Afrique subsaharienne, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et d'Asie de l'Est et du Sud. Ces initiatives vont des politiques visant à faciliter l'accès des femmes entrepreneurs au financement, à éliminer les pratiques financières discriminatoires à l'égard des femmes entrepreneurs dans le secteur financier, à améliorer les moyens de subsistance, l'environnement et les communautés par la création de coopératives dans le cadre de l'entrepreneuriat social, et à renforcer l'entrepreneuriat féminin par des partenariats public-privé.

Ces cas sont présentés aux décideurs des pays membres de l'OCI pour qu'ils puissent bénéficier de l'expérience d'autres pays membres et peut-être reproduire certaines dans leurs pays respectifs en tenant compte des conditions locales. En d'autres termes, présenter ces initiatives et/ou politiques pourrait contribuer à renforcer la coopération et les partenariats intra-OCI en vue d'améliorer l'écosystème entrepreneurial global, en particulier pour les femmes.

## 9.1 Programme d'entrepreneuriat féminin d'Ouganda (PEFO) – Ouganda

Le Uganda Women Entrepreneurship Programme (UWEP) est une initiative du gouvernement de l'Ouganda qui vise à donner aux femmes ougandaises les moyens de se développer sur le plan économique. En tant que programme relevant du Ministère du genre, du travail et du développement social, l'UWEP vise à améliorer l'accès des femmes aux services financiers et les doter des compétences nécessaires à la croissance des entreprises, à la valeur ajoutée et à la commercialisation de leurs produits et services. Le groupe cible du programme est constitué de femmes pauvres, au chômage et vulnérables dans tout le pays, notamment de jeunes mères célibataires, de veuves, de survivantes de violences sexistes, de femmes handicapées, de femmes vivant avec le VIH/sida, de femmes chefs de famille, de femmes des bidonvilles et de femmes vivant dans des zones difficiles d'accès et de minorités ethniques.

Le programme est conçu pour s'attaquer aux difficultés rencontrées par les femmes dans la création d'entreprises, notamment l'accès limité au crédit pas cher, les connaissances et compétences techniques limitées pour le développement des entreprises, l'accès limité aux marchés ainsi que les informations concernant les possibilités commerciales. Dans ce but, le programme organise des ateliers de formation pour les femmes dans différents secteurs tels que la finance, les bonnes pratiques agricoles, la gestion des petites entreprises, la



commercialisation, la couture, les compétences de base, la nutrition, la santé et bien d'autres. En outre, il accorde des crédits aux femmes entrepreneurs pour leur permettre de créer ou d'agrandir leur entreprise, et fournit une formation de base en gestion financière, en dynamique de groupe, en tenue de dossiers, en approvisionnement et en mécanisme de fonds renouvelable.

Lancé en 2015, le projet a commencé à porter ses fruits. La confiance en soi des femmes ougandaises s'est considérablement accrue. En outre, la violence domestique a diminué à mesure que le potentiel de développement des femmes a augmenté. Les femmes ougandaises, qui ont bénéficié du programme, ont également commencé à mieux éduquer leurs enfants.<sup>5</sup>

## 9.2 Programme de développement de l'entrepreneuriat féminin (PDEF)– Nigeria

La Small and Medium Enterprises Development Agency of Nigeria (SMEDAN), qui relève du ministère fédéral de l'Industrie, du Commerce et de l'investissement, a pour but d'autonomiser les entrepreneurs nigériens. Dans ce contexte, l'Agence stimule le suivi et la coordination du développement du sous-secteur des MPME ; initie et articule des idées politiques pour la croissance et le développement des PME ; et promeut et facilite les programmes, instruments et services de soutien au développement pour accélérer le développement et la modernisation des opérations des MPME. L'Agence met en œuvre des activités visant à dispenser une formation à l'entrepreneuriat par le biais de programmes de développement de l'entrepreneuriat (EDP).

Le Programme de développement de l'entrepreneuriat féminin (WEDP) est un programme sexospécifique visant à transformer les femmes en entrepreneurs prospères. Le programme vise à autonomiser économiquement les femmes nigérianes par un engagement conscient et par le développement des capacités entrepreneuriales.

Au fil des ans, SMEDAN a contribué à l'autonomisation économique des femmes. Le Nigeria compte de nombreuses entreprises détenues et gérées par des femmes, et la contribution de ces entreprises à l'emploi des femmes est particulièrement importante. En 2010, 420 913 femmes avaient un emploi, comparativement à 869 921 en 2013, ce qui correspond à une augmentation de 439 005, soit une hausse de 48 %.<sup>6</sup>

## 9.3 Programme de promotion de l'investissement et du développement entrepreneurial – Bahreïn

Depuis 2003, le Conseil suprême des femmes et la Société des femmes d'affaires du Bahreïn administrent le Programme de développement des entreprises et de promotion des investissements (EDIP), en collaboration avec l'ONUDI, pour stimuler l'émergence et la croissance d'entreprises appartenant à des femmes qui produisent des biens et services

---

<sup>5</sup> Pour de plus amples informations, voir Ministère du genre, du travail et du développement social (2017).

<sup>6</sup> Pour de plus amples informations, voir SMEDAN (2018) et Shettima (2017).



destinés au secteur commercial et qui créent des emplois - contribuant à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique générale. Entre 2003 et 2014, le pourcentage de femmes entrepreneurs bénéficiant de l'EDIP est passé de 28% à 51%.

Parmi une série de projets divers, le Conseil supérieur de la femme (CSF) a pris des initiatives notables, dont l'élaboration de lois en faveur de l'autonomisation économique des femmes. En 2007, le CSF a élaboré la composante économique de la Stratégie nationale d'autonomisation des femmes du Bahreïn, qui a adopté le Programme de développement des entreprises et de promotion des investissements (DEPI) comme principal mécanisme d'autonomisation économique des femmes du pays.

Dans le cadre de l'actualisation de la législation et des politiques, le CSF a créé en 2008 le " Riyadat " - un centre de développement des femmes et un incubateur d'entreprises pour les femmes entrepreneurs. Riyadat est à la fois un incubateur d'entreprises et un centre commercial, permettant aux femmes entrepreneurs de présenter et de vendre leurs produits et services. Le centre est un hôte économique complet qui offre des services administratifs, de formation et de consultation aux femmes entrepreneurs. Le Riyadat a également pour objectif d'accueillir les projets économiques des femmes et d'offrir de nouvelles opportunités d'emploi aux futures femmes entrepreneurs. Il s'agit d'un projet conjoint du Conseil suprême pour les femmes, du Bahrain Center to Develop Emerging Enterprise et de Bahrain Development Bank.<sup>7</sup>

#### 9.4 PME- Malaisie

En tant qu'organisme central de coordination relevant du Ministère du commerce international et de l'industrie, SME Corporation Malaysia (SME Corp.) est responsable de la formulation des politiques et stratégies globales concernant les petites et moyennes entreprises (PME), la coordination de la mise en œuvre des programmes de développement des PME dans tous les ministères et services gouvernementaux concernés, sert de point de référence et de la diffusion des données sur les PME et de la fourniture de services consultatifs aux PME en Malaisie.

SME Corp. Malaisie a joué un rôle déterminant dans le renforcement de l'entrepreneuriat féminin en Malaisie. Depuis 2013, SME Corp. a organisé de nombreux dialogues et séances d'information et de partage des connaissances avec les présidentes des associations de femmes entrepreneurs. Ces séances périodiques offrent une plateforme pour sensibiliser davantage les gens à la place des femmes dans les affaires, solliciter les commentaires des associations de femmes et générer des idées pour répondre aux besoins des femmes entrepreneurs.

Entre 2013 et 2016, SME Corp. Malaisie a réussi à coordonner les efforts visant à s'attaquer à certains des problèmes fondamentaux auxquels sont confrontées les femmes entrepreneurs grâce à diverses initiatives des secteurs public et privé. Dans le secteur public, SME Corp. a été

---

<sup>7</sup> Pour de plus amples information, voir l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) (2016) et Riyadat (2015).



l'un des principaux contributeurs au lancement du Programme de développement économique du Département du développement de la femme (JPW) du Ministère de la femme, de la famille et du développement communautaire (KPWKM) pour intégrer l'entrepreneuriat féminin comme source de développement des femmes et des communautés. Administrés par le Département de la promotion de la femme, 750 000 RM sont alloués aux programmes Inkubator Kemahiran Ibu Tunggal (I-KIT) et Inkubator Keusahawanan Wanita (I-KeuNITA) qui visent à développer les compétences du capital humain et aider les mères célibataires à faible revenu à créer une entreprise.

Plus important encore, la Société a joué un rôle important dans la coordination et l'organisation d'initiatives visant à améliorer l'accès des femmes entrepreneurs au financement. Grâce à un effort conjoint avec Bank Negara Malaysia et SME Bank Malaysia, la société a lancé des initiatives pour financer les micros, petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes telles que le Programme de financement pour les femmes entrepreneurs (WEP-LEAP) par SME Bank Malaysia et le Programme d'accélération des affaires (BAP), plan 2.0. En plus du financement, la société organise également des ateliers pour améliorer les connaissances financières des femmes entrepreneurs par le biais d'initiatives telles que le briefing du ministère des Finances sur l'enregistrement des sociétés, l'atelier du Département royal des douanes de Malaisie sur l'application de la taxe sur les produits et services et les préparatifs commerciaux, et l'atelier de la Credit Guarantee Corporation Malaysia Berhad (CGC) sur la facilitation de l'accès au financement et le développement des entreprises.

Enfin, la société a également réuni les secteurs public et privé pour traiter des problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les femmes chefs d'entreprise, comme l'aide à la création d'entreprise par le biais d'initiatives telles que Housewives Enhancement and Reactive Talent Scheme (HEARTS) du Pembangunan Sumber Manusia Berhad (PSMB) et Career Come Back Programme par TalentCorp. La Malaisie met en valeur les entreprises féminines et leurs biens et services à l'échelle nationale grâce à des initiatives telles que MATRADE Exporters Development Programme de la Malaysia External Trade Development Corporation (MATRADE) ; et aide les femmes entrepreneurs à intégrer les TIC dans leurs entreprises grâce à des initiatives telles que la session sur les avantages du commerce électronique et d'e-usahawan pour les entreprises détenues par des femmes préparée par Multimedia Development Corporations (MDec).<sup>8</sup>

## 9.5 Financement des entreprises à domicile, des micros, petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire de l'Unité de développement de l'entrepreneuriat féminin - Bangladesh

Dans une économie en développement comme le Bangladesh, l'accès au financement est l'un des plus grands défis pour les entreprises appartenant à des femmes. En 2017, sur les 7,8 millions d'entreprises à domicile, de micro-, petites et moyennes entreprises (PME) du Bangladesh, seulement 17 % appartenaient à des femmes. Pour intégrer l'entrepreneuriat

---

<sup>8</sup> Pour de plus amples informations, voir SME Corporation Malaysia (2018).



féminin, la Banque du Bangladesh, qui est la banque centrale et l'organe de réglementation suprême du système monétaire et financier du pays, a mis en place un ensemble de politiques globales qui facilitent l'accès des femmes entrepreneurs au financement par le biais de son Unité de développement des femmes entrepreneurs. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique, chaque branche de la Banque du Bangladesh est invitée à identifier au moins trois femmes entrepreneurs potentielles qui n'ont pas encore obtenu de prêts.

Selon le Gouvernement bangladais, les politiques relatives à l'entrepreneuriat féminin doivent être mises en œuvre par les banques et institutions financières des secteurs public et privé. Pour ce faire, le gouvernement du Bangladesh a chargé les institutions financières du pays d'élaborer des programmes de crédit spécifiques aux femmes entrepreneurs dans les secteurs des PME et des entreprises à domicile. Les banques et les institutions financières sont également chargées de fournir la formation nécessaire aux entrepreneurs sélectionnées et de prolonger la disponibilité des services financiers pour au moins un an. En outre, les banques et les institutions financières ont été priées d'autoriser des prêts pour les femmes entrepreneurs jusqu'à 2,5 millions BDT (30 225 USD) sans exiger de garantie, mais avec une garantie personnelle dans le cadre des facilités de refinancement accordées par la Banque du Bangladesh.

Grâce aux interventions politiques de la Banque du Bangladesh, le montant du financement pour les femmes entrepreneurs et le nombre d'emprunteurs ont augmenté rapidement. Le nombre de PME et d'entreprises à domicile détenues par des femmes et financées par diverses banques et institutions financières est passé de 13 233 en 2010 à 32 842 en 2016. Le montant correspondant des prêts retirés par les entreprises détenues par des femmes a également augmenté, passant de 231 millions des États-Unis en 2010 à 534 millions des États-Unis en 2016.

Le financement d'entreprises appartenant à des femmes a non seulement amélioré la vie des femmes entrepreneurs, de leurs familles et de leurs communautés, mais il a également favorisé la création d'un environnement favorable aux femmes entrepreneurs dans le secteur bancaire du pays. Le cadre politique était également crucial pour réunir les banques privées, les institutions financières publiques et les agences locales afin d'améliorer l'accès au financement des femmes entrepreneurs.<sup>9</sup>

## 9.6 Le Women Business Development Centre (WBDC) – Égypte

Le Women Business Development Centre (WBDC) (Centre de développement des entreprises féminines) est un centre de ressources autonome à but non lucratif créé sous l'égide du Conseil national des femmes (CNF) en Égypte. Il s'agit de l'un des nombreux projets de développement du Conseil national des femmes conçus pour assurer l'autonomisation économique des femmes, comme le prévoit son mandat. Il fournit aux femmes égyptiennes les outils et les compétences nécessaires pour créer, gérer et soutenir les petites et moyennes

---

<sup>9</sup> Pour de plus amples informations, voir Alliance for Financial Inclusion (AFI) 2017).



entreprises (PME), ou pour entrer sur le marché du travail égyptien par la formation et l'amélioration des compétences.

Afin d'autonomiser les femmes égyptiennes, le WBDC a organisé un grand nombre d'événements et d'ateliers destinés à sensibiliser le public aux PME, tels que des séminaires sur le leadership et la gestion, le branding, l'exportation, la nouvelle loi fiscale, etc. Le WBDC s'est positionné sur le marché comme un centre réputé qui offre une formation de qualité à un coût raisonnable aux femmes entrepreneurs et aux jeunes diplômés dans le but de faciliter leur accès aux cours, séminaires et ateliers.

En outre, le WBDC a créé une base de données pour des centaines de femmes égyptiennes chefs d'entreprise et a fourni des services de conseil en affaires à des milliers de femmes. Par exemple, grâce à une subvention de Microsoft, le WBDC a offert une formation en technologies de l'information et en compétences non techniques à des centaines de femmes diplômées et entrepreneurs et leur a remis des certificats.

Plus précisément, le WBDC offre un soutien technique, en gestion et en marketing aux femmes qui cherchent à créer de petites entreprises. À cette fin, le WBDC a créé un projet modèle, le Centre de soutien au commerce électronique : Cleostore ([www.cleostore.com](http://www.cleostore.com)) est un portail Web qui fournit des informations sur les petites entreprises gérées par des femmes entrepreneurs en Égypte. Il est conçu pour aider les femmes entrepreneurs à vendre leurs produits sur les marchés nationaux et internationaux en affichant des catalogues en ligne de produits de qualité à des prix compétitifs. Il fournit également divers moyens d'orientation et d'aide pour élaborer de nouvelles stratégies de marketing. Des centaines de femmes entrepreneurs se sont inscrites à Cleostore jusqu'à présent. Plusieurs d'entre elles sont des femmes d'affaires qui exportent leurs produits dans les pays arabes et européens.

Enfin, le WBDC a créé le site Web [www.afkargadida.org](http://www.afkargadida.org) pour aider les femmes entrepreneurs existantes et potentielles qui souhaitent améliorer leur situation ou créer leur propre entreprise. Le site fournit des informations sur les idées d'affaires (services, publicités et fabrication), des exemples d'études de faisabilité, les possibilités d'investissement et les démarches juridiques requises pour fonder une entreprise privée. Il aide également les entrepreneurs en les familiarisant avec les procédures et les conditions d'exportation et en leur fournissant des informations sur les ONG, les associations et les institutions financières qui soutiennent les PME.

La création du WBDC sous l'égide du Conseil national des femmes et sa coopération efficace avec diverses institutions publiques l'ont aidé à mettre en œuvre des programmes efficaces pour les femmes entrepreneurs en Égypte.<sup>10</sup>

---

<sup>10</sup> Pour de plus amples informations, voir le Conseil national des femmes (2017).



## CHAPITRE DIX

# Implications politiques sur l'amélioration de l'entrepreneuriat féminin pour le développement des pays de l'OCI



**L**a deuxième partie du rapport a présenté une analyse détaillée de l'état actuel des activités entrepreneuriales des femmes en vue d'explorer les moyens de renforcer l'entrepreneuriat féminin pour le développement dans les pays membres de l'OCI.

D'une part, un examen complet de la littérature et des données sur les pays de l'OCI révèle que les femmes entrepreneurs rencontrent des défis clés qui limitent leurs activités entrepreneuriales. Ces défis clés touchent généralement la portée, la taille et le succès de leurs activités. En conséquence, leur contribution au développement des pays de l'OCI reste limitée par rapport aux potentiels. D'autre part, les défis auxquels sont confrontées les femmes entrepreneurs découragent les femmes qui aspirent à devenir entrepreneurs de prendre des risques.

Les principaux défis auxquels sont confrontées les femmes entrepreneurs dans les pays de l'OCI peuvent être résumés comme suit : faible développement du capital humain, forte concentration sectorielle, accès limité au financement, infrastructure inefficace, questions politiques et juridiques, et obstacles culturels et structurels. Afin de relever ces défis, au cours de la dernière décennie, de nombreux pays de l'OCI ont pris des mesures concrètes en faveur du travail et de l'entrepreneuriat des femmes, telles que l'introduction de lois visant à protéger les femmes contre la violence au foyer et sur le lieu de travail, l'amélioration des procédures permettant aux femmes d'obtenir un emploi, un meilleur accès des femmes au crédit/prêts, l'interdiction de la discrimination entre hommes et femmes au niveau du crédit, des incitations au travail, établir des procédures de recours pour les femmes et faciliter leurs accès aux institutions (consulter l'annexe IV pour voir la liste complète).

Cependant, il y a un manque d'efforts concertés pour renforcer l'entrepreneuriat féminin au niveau national et intra-OCI. Afin de renforcer l'entrepreneuriat féminin pour le développement des pays de l'OCI, il est nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre une série d'interventions allant du secteur éducatif aux institutions financières, qui peuvent être résumées comme suit :

- **Garantir l'égalité entre les sexes dans l'éducation:** Afin d'améliorer la qualité des compétences du capital humain des femmes dans les pays membres de l'OCI, l'égalité des sexes dans l'éducation devrait être promue. À cet égard, il est recommandé aux décideurs politiques des pays membres de l'OCI de revoir les programmes d'enseignement, les attitudes pédagogiques et les pratiques scolaires qui peuvent involontairement conduire à la discrimination et aux stéréotypes sexistes. Pour attirer un plus grand nombre de filles à l'école, les investissements dans les établissements d'enseignement devraient se concentrer sur trois domaines principaux : l'amélioration des infrastructures matérielles, l'introduction de l'enseignement obligatoire pour tous, la révision du matériel pédagogique discriminatoire et la formation des enseignants à la sensibilisation aux questions de genre en classe.



- **Promouvoir l'entrepreneuriat féminin grâce à l'éducation** Pour faire appel au rôle de l'éducation dans le renforcement de l'entrepreneuriat féminin dans les pays membres de l'OCI, les programmes d'enseignement révisés devraient intégrer des récits positifs sur les femmes, le travail et l'entrepreneuriat. Aux niveaux primaire et secondaire, l'inclusion de cours sur l'économie et l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires peut favoriser l'esprit d'entreprise des filles dès le plus jeune âge. Au niveau de l'enseignement supérieur, la politique de l'éducation doit inclure et attirer les filles vers l'étude des sciences, de la technologie, de l'ingénierie, des mathématiques (STEM), de la finance et de l'entrepreneuriat par des actions positives comprenant des quotas d'admission, des bourses universitaires et des bourses.
- **Établir des centres pour les femmes entrepreneurs:** Les femmes entrepreneurs informelles ou à domicile peuvent tirer profit de la création de centres nationaux qui peuvent dispenser une éducation liée à l'entreprise, des formations professionnelles et des ateliers sur l'utilisation des TIC dans les entreprises, des conseils et des services de mentorat, ainsi que des possibilités de réseautage pour les femmes entrepreneurs. En bénéficiant de ces centres, les femmes entrepreneurs de tous les milieux, y compris les groupes défavorisés, ont des chances égales d'améliorer leurs compétences, de développer leurs entreprises et de former des réseaux d'affaires fonctionnels.
- **Renforcer l'industrie de la finance et des banques pour supporter les femmes entrepreneurs** Les institutions bancaires et financières relativement sous-développées dans les pays membres de l'OCI ne sont pas en mesure de répondre pleinement aux attentes et aux besoins des femmes entrepreneurs. Encourager les institutions bancaires et financières à ouvrir un guichet ou à élargir leurs guichets existants pour le financement des femmes entrepreneurs constituerait une avancée importante. Cela est susceptible d'aider davantage de femmes entrepreneurs à bénéficier des institutions bancaires formelles (y compris les banques conventionnelles et islamiques). Les décideurs politiques des pays de l'OCI devraient également concevoir de nouvelles politiques et améliorer les mécanismes pour faire face à la discrimination sexuelle dans l'accès au financement. Afin d'améliorer la participation entrepreneuriale des femmes issues de milieux à faible revenu, les banques et les institutions financières doivent introduire des prêts bonifiés, revoir les exigences en matière de garanties et les pratiques de garantie de prêts et accroître la disponibilité des programmes de micro-finance. Les institutions financières publiques appartenant à l'État devraient être en mesure de prendre l'initiative et de préparer le terrain sur le marché. La mobilisation des fonds du Waqf pour répondre aux besoins croissants des femmes entrepreneurs dans les pays de l'OCI pourrait aider à combler l'écart entre l'offre et la demande.



- **Formuler des programmes pour améliorer l'éducation financière des femmes entrepreneurs:** Afin d'améliorer l'éducation financière des femmes entrepreneurs, il est recommandé aux institutions financières nationales de concevoir et d'offrir des programmes visant à former les femmes entrepreneurs, notamment en matière de gestion financière, de gestion de projets et de collecte de fonds. La participation de toutes les parties prenantes (institutions publiques, banques et institutions financières ainsi que les ONG) augmenterait l'impact et la portée de ces programmes et aiderait les futures femmes entrepreneurs.
- **Investir dans l'infrastructure de base:** De nombreux pays membres de l'OCI ont besoin d'investissements substantiels dans l'infrastructure de base pour réduire les inefficacités. Il est nécessaire d'améliorer la qualité et l'efficacité des services d'infrastructure de base tels que les routes, les transports, l'énergie, l'eau et l'assainissement, et les communications conformément aux normes internationales pour compléter les efforts des femmes entrepreneurs. Le renforcement du rôle des partenariats public-privé contribuerait à réduire les coûts et les risques pour les grands investissements dans les infrastructures. Au niveau de l'OCI, la coopération technique et l'échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques entre les pays membres de l'OCI dans ce domaine seraient un moyen de coopération.
- **Améliorer l'état des compétences en TIC dans les pays de l'OCI :** À mesure que les marchés mondiaux évoluent vers la numérisation, il est nécessaire de mettre en place des programmes pour développer et améliorer les compétences en TIC des femmes entrepreneurs dans les pays membres de l'OCI. Les technologies basées sur les TIC peuvent améliorer l'efficacité et l'accès aux marchés pour les entreprises appartenant à des femmes. Les politiques gouvernementales dans les pays membres de l'OCI doivent également encourager les startups basées sur les TIC qui sont dirigées par des femmes.
- **Développer le cadre législatif pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin:** Les législations sont d'importants éléments constitutifs de l'autonomisation des femmes. Sans cadres juridiques, il serait difficile de mettre en œuvre de nombreuses réformes et politiques. Les décideurs politiques devraient élaborer et promulguer des lois qui contribuent à éradiquer les facteurs qui placent les femmes dans une situation défavorisée. Par exemple, les législations sont très efficaces pour mettre fin à la discrimination entre les créanciers et les prêteurs. Les lois qui imposent une action positive en faveur des femmes aideraient de nombreux pays membres de l'OCI à accroître l'activité entrepreneuriale des femmes. Par exemple, des lois visant à mettre fin à la violence et aux mauvais traitements à la maison et au travail contribueraient à créer un environnement plus favorable à la population féminine.



- **Réviser les lois et règlements relatifs à la création d'une entreprise d'une perspective de genre** Afin de favoriser les activités entrepreneuriales des femmes, il est essentiel de simplifier les procédures de réglementation et d'enregistrement requises pour créer une entreprise dans les pays membres de l'OCI. Comparées aux hommes entrepreneurs, les femmes entrepreneurs des pays membres de l'OCI se heurtent à un certain nombre d'obstacles bureaucratiques pour obtenir des prêts, enregistrer des entreprises, obtenir des licences, gérer les impôts et lutter contre la corruption. L'examen des règles et règlements sous l'angle de l'égalité des sexes contribuerait à réduire les procédures inutiles et à réduire le temps et les coûts exigés aux femmes pour créer une entreprise.
- **Sensibiliser aux avantages de l'entrepreneuriat féminin:** Les idées socioculturelles préconçues sur l'entrepreneuriat féminin pourraient être en grande partie résolues en sensibilisant davantage les décideurs, les représentants du secteur privé et la société civile aux avantages de l'entrepreneuriat féminin. Favoriser une culture où l'entrepreneuriat féminin est la norme dans la société. L'inclusion de personnalités religieuses dans la liste des principales parties prenantes peut aider à clarifier les idées fausses concernant les droits des femmes dans l'islam, en particulier s'agissant de l'entrepreneuriat féminin. L'organisation de campagnes de sensibilisation du public au niveau national pourrait être très utile et efficace dans ce contexte.
- **Mettre en place des initiatives intra-OCI pour améliorer l'entrepreneuriat féminin:** La coopération intra-OCI a le potentiel d'améliorer de plusieurs façons l'entrepreneuriat féminin pour le développement. Les efforts d'un certain nombre d'institutions de l'OCI pourraient fournir des conseils et une assistance aux pays membres de l'OCI pour atteindre les objectifs énoncés dans le Plan d'action de l'OCI pour la promotion de la femme (OPAAW). Par exemple, l'autonomisation économique des femmes est l'un des objectifs clés de l'OPAAW et le renforcement de l'entrepreneuriat féminin est un moyen efficace de renforcer l'autonomisation des femmes. À cet égard, la Banque islamique de développement (BID) pourrait développer et utiliser des programmes spéciaux ciblant les femmes entrepreneurs dans les pays de l'OCI, tels que les programmes de microfinance islamique. Dans le même ordre d'idées, les programmes de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (ICCIA) pourraient être utilisés pour répondre aux besoins des femmes entrepreneurs, car l'ICCIA dispose de divers programmes pour le développement de la parité hommes-femmes, la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises, l'utilisation de la microfinance et le développement de l'entrepreneuriat par les TI. Le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) pourrait développer des foires et expositions dédiées pour présenter les produits des PME dirigées par des femmes dans différentes parties de la région de l'OCI ou allouer certains quotas à ces PME dans le cadre de ses foires et expositions prévues. Les pays de l'OCI pourraient également bénéficier du

mécanisme de financement du projet du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la coopération islamique (COMCEC) afin de développer les capacités de leurs institutions publiques nationales qui œuvrent dans le domaine du soutien et de la programmation des PME. Il est également possible pour les pays de l'OCI de bénéficier des programmes de formation et de renforcement des capacités du SESRIC qui pourraient être conçus et mis en œuvre pour améliorer la base de compétences nationale des décideurs publics travaillant dans ce domaine. Enfin, les forums de l'OCI sur les femmes, tels que les réunions ministérielles, les réunions d'experts, les ateliers et les réunions consultatives, servent de plate-forme où les décideurs se réunissent pour identifier les possibilités de coopération au sein du groupe de l'OCI et échanger leurs points de vue sur l'entrepreneuriat féminin.

Ces initiatives des institutions et instances de l'OCI constituent dans l'ensemble une plate-forme solide pour les échanges techniques, le partage des meilleures pratiques et des leçons apprises dont les pays de l'OCI pourraient bénéficier en vue de renforcer l'entrepreneuriat féminin pour le développement.



## APPENDICE

**ANNEXE I:** Développement urbain dans les pays de l'OCI:

**ANNEXE II:** Pourcentage des femmes à la Chambre basse ou la Chambre unique dans les pays de l'OCI

**ANNEXE III:** Le cadre de l'Indice de l'entrepreneuriat féminin, 2015

**ANNEXE IV:** Les femmes, les affaires et les réformes de politiques entre le 1er mai 2015 et le 1er juin 2017 dans les pays de l'OCI

**ANNEXE V:** Classifications de pays

**ANNEXE VI:** Classification Géographique des pays de l'OCI



## ANNEXE1: Développement urbain dans les pays de l'OCI:

Pays		Niveau	Type de quotas	Pourcentage minimal des femmes requis sur la liste
Afghanistan	Bicamérale <sup>1</sup>	GMTI <sup>3</sup>	Sièges réservés <sup>6</sup>	68 sur 249
		GMTI <sup>4</sup>	Sièges réservés	50%
		GMTI <sup>5</sup>	Sièges réservés	20% de chaque conseil provincial
Albanie	Unicamérale <sup>2</sup>	CB	Quotas légaux de candidats <sup>7</sup>	30%
		SN	Quotas légaux de candidats	33%
Algérie		CB	Quotas légaux de candidats	20%-50%, en fonction du nombre de sièges dans la circonscription
		SN	Quotas légaux de candidats	30%-35%, en fonction du nombre de sièges à pourvoir
		CB	Sièges réservés	Selon la taille de la circonscription électorale
		SN	Sièges réservés	Nombre préétabli
Bangladesh	Monocamérale	CB	Sièges réservés	50 sur 350
		SN	Sièges réservés	Niveau dédié, 3 sièges par conseil
Burkina Faso	Monocamérale	CB	Quotas légaux de candidats	30%
		SN	Quotas légaux de candidats	Quotas légaux de candidats
Djibouti	Monocamérale	CB	Sièges réservés	10%
Guinée	Monocamérale	CB	Quotas légaux de candidats	30%
		SN	Sièges réservés	33%
Guyana	Monocamérale	CB	Quotas légaux de candidats	33%
Indonésie	Monocamérale	CB	Quotas légaux de candidats	30%
		SN	Quotas légaux de candidats	30%
Irak	Monocamérale	CB	Quotas légaux de candidats	25%
		CB	Sièges réservés	25%
		SN	Sièges réservés	Un membre sur trois
Jordanie	Bicaméral	CB	Sièges réservés	15 sièges
		SN	Sièges réservés	297 sur 970 sièges au conseil municipal
Kirghizstan	Monocamérale	CB	Quotas légaux de candidats	30%
Libye	Monocamérale Monocamérale	CB	Quotas légaux de candidats	50%
		SN	Sièges réservés	Réservés mais non spécifiés
Mauritanie	Bicaméral	CB	Quotas légaux de candidats	50%
		CH	Quotas légaux de candidats	25%, de chaque circonscription
		CB	Sièges réservés	20 sièges



		CH	Sièges réservés	20% de chaque conseil provincial
<b>Maroc</b>	Bicaméral	CB	Sièges réservés	60 sur 395
		SN	Sièges réservés	Un tiers, dans les conseils régionaux
<b>Niger</b>	Monocamérale	CB	Sièges réservés	10%
		SN	Sièges réservés	10%
<b>Pakistan</b>	Bicaméral	CB	Sièges réservés	60 sur 342
		CH	Sièges réservés	17 sur 104
		SN	Sièges réservés	Réservés mais non spécifiés
<b>Palestine</b>		CB	Quotas légaux de candidats	1 sur 3, suivi par 1 sur 4, puis 1 sur 5, et ainsi de suite
		SN	Sièges réservés	2 sur 13, de chaque entité locale
<b>Arabie saoudite</b>	Monocamérale	CB	Sièges réservés	20%
<b>Sénégal</b>	Monocamérale	CB	Quotas légaux de candidats	50%
		SN	Quotas légaux de candidats	50%
<b>Sierra Leone</b>	Monocamérale	SN	Sièges réservés	50%, des Comités de développement de quartier
<b>Somalie</b>	Monocamérale	CB	Sièges réservés	30%
<b>Soudan</b>	Bicamérale	CB	Sièges réservés	Part dédiée
<b>Togo</b>	Monocamérale	CB	Quotas légaux de candidats	50%
<b>Tunisie</b>	Monocamérale	CB	Quotas légaux de candidats	50%
<b>Ouganda</b>	Monocamérale	CB	Sièges réservés	Part dédiée, 112 représentants
		SN	Sièges réservés	Part dédiée, un tiers des membres élus
<b>Ouzbékistan</b>	Bicamérale	CB	Quotas légaux de candidats	30%
		SN	Quotas légaux de candidats	30%

Source: Dahlerup, D., Hilal, Z., Kalandadze, N., et Kandawasvika-Nhundu, R. (2013).

Notes:

1. *Législature bicamérale – est une législature composée de deux chambres, généralement connue sous le nom de chambre haute et de chambre basse.*
2. *Législature monocamérale - Législature composée d'une seule chambre.*
3. *CB - Chambre basse - L'une des deux chambres d'une législature bicamérale est généralement considérée comme comprenant " les représentants du peuple ". C'est la chambre la plus puissante lorsque les pouvoirs des deux chambres sont inégaux.*
4. *CH - Chambre haute - L'une des deux chambres d'une législature bicamérale, souvent considérée comme contenant " les représentants des régions/États fédéraux " ou " une chambre de révision ". C'est la chambre la moins puissante lorsque les pouvoirs des deux chambres sont inégaux.*
5. *SN - Sous-national - Désigne les niveaux locaux, de district ou d'État/provincial.*
6. *Quotas légaux de candidats – Disposition de quota réservant un certain nombre de sièges sur les listes électorales aux femmes candidates.*
7. *Sièges réservés aux femmes – Sièges pour lesquels un critère déterminable tel que la religion, l'appartenance ethnique, la langue ou le sexe est une condition préalable à la nomination ou à l'élection. Dans cette publication, il se réfère à l'imposition de quotas du genre qui réserve un certain nombre de sièges dans une assemblée législative.*



**ANNEXE II: Pourcentage des femmes à la Chambre basse ou la Chambre unique dans les pays de l'OCI**

Pays	Chambre basse ou Chambre unique			
	Élections	Sièges*	Femmes	% des femmes
Afghanistan	18.09.2010	249	69	27,70%
Albanie	25.06.2017	140	39	27,90%
Algérie	04.05.2017	462	119	25,80%
Azerbaïdjan	01.11.2015	125	21	16,80%
Bahreïn	22.11.2014	40	3	7,50%
Bangladesh	05.01.2014	350	71	20,30%
Bénin	26.04.2015	83	6	7,20%
Brunei Darussalam	13.01.2017	33	3	9,10%
Burkina Faso	29.11.2015	127	14	11,00%
Cameroun	30.09.2013	180	56	31,10%
Tchad	13.02.2011	188	24	12,80%
Comores	25.01.2015	33	2	6,10%
Côte d'Ivoire	18.12.2016	255	27	10,60%
Djibouti	23.02.2018	65	17	26,20%
Égypte	17.10.2015	596	89	14,90%
Gabon	17.12.2011	117	20	17,10%
Gambie	06.04.2017	58	6	10,30%
Guinée	28.09.2013	114	25	21,90%
Guinée-Bissau	13.04.2014	102	14	13,70%
Guyana	11.05.2015	69	22	31,90%
Indonésie	09.04.2014	560	111	19,80%
Iran	26.02.2016	289	17	5,90%
Irak	30.04.2014	328	83	25,30%
Jordanie	20.09.2016	130	20	15,40%
Kazakhstan	20.03.2016	107	29	27,10%
Koweït	26.11.2016	65	2	3,10%
Kirghizistan	04.10.2015	120	23	19,20%
Liban	07.06.2009	128	4	3,10%
Libye	25.06.2014	188	30	16,00%
Malaisie	05.05.2013	222	23	10,40%
Maldives	22.03.2014	85	5	5,90%
Mali	24.11.2013	147	13	8,80%
Mauritanie	23.11.2013	147	37	25,20%



<b>Maroc</b>	07.10.2016	395	81	20,50%
<b>Mozambique</b>	15.10.2014	250	99	39,60%
<b>Niger</b>	21.02.2016	171	29	17,00%
<b>Nigeria</b>	28.03.2015	360	20	5,60%
<b>Oman</b>	25.10.2015	85	1	1,20%
<b>Pakistan</b>	11.05.2013	340	70	20,60%
<b>Qatar</b>	01.07.2013	41	4	9,80%
<b>Arabie Saoudite</b>	02.12.2016	151	30	19,90%
<b>Sénégal</b>	30.07.2017	165	69	41,80%
<b>Sierra Leone</b>	07.03.2018	146	18	12,30%
<b>Somalie</b>	23.10.2016	275	67	24,40%
<b>Soudan</b>	13.04.2015	426	130	30,50%
<b>Suriname</b>	24.05.2015	51	13	25,50%
<b>Tadjikistan</b>	01.03.2015	63	12	19,00%
<b>Togo</b>	25.07.2013	91	16	17,60%
<b>Tunisie</b>	26.10.2014	217	68	31,30%
<b>Turquie</b>	01.11.2015	549	80	14,60%
<b>Turkménistan</b>	25.03.2018	125	31	24,80%
<b>Ouganda</b>	18.02.2016	449	154	34,30%
<b>Émirats arabes unis</b>	03.10.2015	40	9	22,50%
<b>Ouzbékistan</b>	21.12.2014	150	24	16,00%
<b>Yémen</b>	27.04.2003	275	0	0,00%

Source: Union Interparlementaire (UIP), base de données PARLINE (date d'accès: le 24 juin 2018)

\* Les chiffres correspondent au nombre de sièges actuellement pourvus au Parlement.



## ANNEXE III: Le cadre de l'Indice de l'entrepreneuriat féminin, 2015

<b>Sous-indice 1: Environnement entrepreneurial</b>	Pilier 1: Perception des opportunités	Reconnaissance des opportunités
		Égalité des droits et taille du marché
	Pilier 2: Compétences de démarrage	Perception des compétences
		Formation secondaire
	Pilier 3: Volonté et risques	Volonté de se lancer
		Risque entrepreneurial
	Pilier 4: Réseautage	Connaitre un entrepreneur
		Avoir accès à internet et aux réseaux
	Pilier 5: Soutien culturel	Statut de dirigeant
		Avoir accès aux services de garde d'enfants
<b>Sous-indice 2: Écosystème entrepreneurial</b>	Pilier 6: Possibilité de démarrer	Opportunité d'affaires
		Liberté de circulation
	Pilier 7: Secteur des technologies	Commerce du secteur des technologies
		Intégration de la technologie
	Pilier 8: Qualité des ressources humaines	Propriétaires d'entreprises très instruits
		Appui aux PME et formations
	Pilier 9: Compétitivité	Inventivité
		Marchés monopolisés
	Pilier 10: Écart entre les sexes	Ratio d'entrepreneuriat
		Parité de la population active
<b>Sous-indice 3: Aspirations entrepreneuriales</b>	Pilier 11: Innovation de produits	Nouveau produit
		Transfert des technologies
	Pilier 12: Processus d'innovation	Nouvelles technologies
		Dépenses en R&D
	Pilier 13: Croissance rapide	Entreprises Gazelles
		Leadership
	Pilier 14: Internationalisation	Accent sur les exportations
		Mondialisation
	Pilier 15: Financement externe	Financement de 1er rang
		Financement de 3ème rang

Source: Indice de l'entrepreneuriat féminin, Terjesen and Lloyd (2015).



**ANNEXE IV:** Les femmes, les affaires et les réformes de politiques entre le 1er mai 2015 et le 1er juin 2017 dans les pays de l'OCI

Pays	Domaine politique/législation
<b>Protection des femmes contre la violence</b>	
<b>Afghanistan</b>	L'Afghanistan interdit le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et en milieu éducatif Il prévoit également des sanctions pénales et des recours civils en cas de harcèlement sexuel sur le lieu de travail.
<b>Algérie</b>	L'Algérie a criminalisé la violence familiale, y compris la violence physique, psychologique et économique.
<b>Bahreïn</b>	Le Bahreïn a introduit sa première loi sur la violence domestique, qui protège les conjoints et les membres de la famille et couvre la violence physique, sexuelle, psychologique et économique.
<b>Cameroun</b>	Le Cameroun a adopté un nouveau code pénal qui couvre le harcèlement sexuel dans l'emploi et en milieu éducatif, et a établi des sanctions pénales pour le harcèlement sexuel.
<b>Tchad</b>	Le Tchad a adopté un nouveau code pénal qui aggrave les peines pour les violences domestiques et criminalise le harcèlement sexuel au travail.
<b>Guinée</b>	La Guinée a criminalisé le harcèlement sexuel, notamment sur le lieu de travail
<b>Irak</b>	L'Irak a promulgué un nouveau code du travail qui traite spécifiquement du harcèlement sexuel au travail et le criminalise.
<b>Malaisie</b>	la Malaisie autorise aux victimes de harcèlement sexuel d'exercer des recours civils
<b>Trouver un emploi</b>	
<b>Albanie</b>	L'Albanie a introduit 3 jours de congé de paternité payé. Le nouveau code du travail prévoit également l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes qui accomplissent un travail de valeur égale.
<b>Azerbaïdjan</b>	Azerbaïdjan a augmenté et égalisé progressivement l'âge auquel les hommes et les femmes peuvent prendre leur retraite et recevoir des prestations de retraite.
<b>Bangladesh</b>	Le Bangladesh interdit aux femmes de transporter, de soulever ou déplacer des marchandises et des instruments lourds. Il établit également des seuils différents de poids à soulever pour les hommes et les femmes.
<b>Irak</b>	L'Iraq a porté la durée du congé de maternité payé de 72 à 98 jours. En outre, son nouveau code du travail interdit la discrimination fondée sur le sexe dans divers aspects de l'emploi, y compris l'embauche et le licenciement.
<b>Tadjikistan</b>	Le Tadjikistan a aboli la restriction générale des femmes à travailler la nuit.
<b>Turquie</b>	La Turquie a introduit des possibilités de travail à temps partiel pour les parents jusqu'au début de la scolarité obligatoire de leur enfant. Elle interdit également la discrimination fondée sur le sexe dans plusieurs aspects de l'emploi tels que les promotions.
<b>Palestine</b>	La Palestine a mis en place un système de sécurité sociale qui prévoit des prestations de maternité et a porté la durée du congé de maternité payé de 70 à 84 jours.
<b>Renforcer le crédit</b>	
<b>Brunei Darussalam</b>	Le Brunéi Darussalam a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en distribuant des données provenant de deux sociétés de services publics.



<b>Guinée</b>	La Guinée interdit la discrimination fondée sur le sexe et le statut matrimonial dans l'accès aux biens et services, y compris les services financiers.
<b>Guyana</b>	Le Guyana a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en élargissant la couverture des agences d'évaluation du crédit de sorte qu'elles couvrent maintenant plus de 5 % de la population. Elles présentent des données des entreprises de services publics et des détaillants.
<b>Iran</b>	L'Iran a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en communiquant des données sur les paiements de crédit d'un concessionnaire automobile.
<b>Maldives</b>	Les Maldives interdisent la discrimination fondée sur le sexe et le statut matrimonial lors de l'accès aux services financiers.
<b>Nigeria</b>	Le Nigéria a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en distribuant les données des entreprises de services publics, tant positives que négatives.
<b>Tunisie</b>	La Tunisie a renforcé les rapports de solvabilité en communiquant des informations sur les paiements provenant d'une société de télécommunications.
<b>Fournir des incitations au travail</b>	
<b>Albanie</b>	Le nouveau code du travail garantit également qu'après un congé de maternité, les employées peuvent reprendre leur emploi ou un emploi équivalent à des conditions qui ne sont pas moins favorables qu'avant le congé.
<b>Côte d'Ivoire</b>	La Côte d'Ivoire a rendu l'école primaire obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans.
<b>Irak</b>	L'Irak garantit maintenant aux travailleuses qui reviennent d'un congé de maternité le même poste ou un poste similaire avec le même salaire.
<b>Palestine</b>	En 2017, la Cisjordanie et Gaza ont adopté une nouvelle loi sur l'éducation qui oblige le gouvernement à fournir un an d'enseignement préscolaire public gratuit et obligatoire.
<b>Avoir recours aux tribunaux</b>	
<b>Côte d'Ivoire</b>	La Côte d'Ivoire a mis en place une procédure pour les demandes d'indemnisation de faible valeur en 2015 et a relevé le montant maximum pour les demandes de faible valeur en 2017.
<b>Indonésie</b>	L'Indonésie a mis en place une procédure relative aux demandes de faible valeur en 2015.
<b>Turquie</b>	La loi de 2016 portant création de l'Institution des droits de l'homme et de l'égalité permet aux victimes de porter plainte pour discrimination fondée sur le sexe.
<b>Accès aux institutions</b>	
<b>Irak</b>	L'Irak a promulgué une nouvelle loi sur les passeports en 2015 qui introduit les passeports électroniques. Le processus de demande est maintenant le même pour les hommes et les femmes et n'exige pas que les femmes aient un tuteur.
<b>Sénégal</b>	Le Sénégal a promulgué une nouvelle loi sur la carte d'identité nationale en 2016, introduisant les cartes biométriques. Le processus de demande est maintenant égal pour les hommes et les femmes.

Source: Banque mondiale (2018).



## ANNEXE V: Classifications de pays

**Pays de l'OCI (57):**

Afghanistan	Gabon	Maldives	Soudan
Albanie	Gambie	Mali	Suriname
Algérie	Guinée	Mauritanie	Syrie*
Azerbaïdjan	Guinée-Bissau	Maroc	Tadjikistan
Bahreïn	Guyana	Mozambique	Togo
Bangladesh	Indonésie	Niger	Tunisie
Bénin	Iran	Nigeria	Turquie
Brunei Darussalam	Irak	Oman	Turkménistan
Burkina Faso	Jordanie	Pakistan	Ouganda
Cameroun	Kazakhstan	Palestine	Émirats arabes unis
Tchad	Koweït	Qatar	Ouzbékistan
Comores	Rép. Kirghize	Arabie Saoudite	Yémen
Côte d'Ivoire	Liban	Sénégal	
Djibouti	Libye	Sierra Leone	
Égypte	Malaisie	Somalie	

\*La Syrie est actuellement suspendue de son statut de membre de l'OCI.

**Pays en développement non membre de l'OCI:**

Angola	Dominique	Madagascar	São Tomé et Príncipe
Antigua-et-Barbuda	République Dominicaine	Malawi	Serbie
Argentine	Équateur	Iles Marshall	Seychelles
Arménie	Salvador	Îles Maurice	Îles Salomon
Les Bahamas	Guinée équatoriale	Mexique	Afrique du Sud
Barbade	Érythrée	Micronésie	Sud-Soudan
Biélorussie	Éthiopie	Moldavie	Sri Lanka
Belize	Fidji	Mongolie	Saint-Kitts-et-Nevis
Bhutan	Géorgie	Monténégro	Sainte-Lucie
Bolivie	Ghana	Myanmar	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bosnie et Herzégovine	Grenade	Namibie	Swaziland
Botswana	Guatemala	Nauru	Tanzanie
Bésil	Haïti	Népal	Thaïlande
Bulgarie	Honduras	Nicaragua	Timor-Leste
Burundi	Hongrie	Palau	Tonga



Cabo Verde	Inde	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Trinité-et-Tobago
Cambodge	Jamaïque	Paraguay	Tuvalu
République centrafricaine	Kenya	Pérou	Ukraine
Chili	Kiribati	Philippines	Uruguay
Chine	Kosovo	Pologne	Vanuatu
Colombie	Lao P..D.R.	Roumanie	Venezuela
République démocratique du Congo	Lesotho	Russie	Vietnam
République du Congo	Liberia	Rwanda	Zambie
Costa Rica	Macédoine (ARYM)	Samoa	Zimbabwe
Croatie	Panama		

### Pays développés\*\* (39):

Australie	Allemagne	Lituanie	Singapour
Autriche	Grèce	Luxembourg	République slovaque
Belgique	Hong Kong	RAS de Macao	Slovénie
Canada	Islande	Malte	Espagne
Chypre	Irlande	Pays-bas	Suède
République tchèque	Israël	Nouvelle-Zélande	Suisse
Danemark	Italie	Norvège	Taiwan
Estonie	Japon	Portugal	Royaume-Uni
Finlande	Corée, Rép.	Puerto Rico	États-Unis
France	Lettonie	Saint-Marin	

\*\* Basé sur la liste des pays avancés classés par le FMI.



**ANNEXE VI: Classification Géographique des pays de l'OCI****Afrique subsaharienne (21): OCI-ASS**

Bénin	Gambie	Nigeria
Burkina Faso	Guinée	Sénégal
Cameroun	Guinée-Bissau	Sierra Leone
Tchad	Mali	Somalie
Comores	Mauritanie	Soudan
Côte d'Ivoire	Mozambique	Togo
Gabon	Niger	Ouganda

**Moyen-Orient et en Afrique du nord (19): OCI-MENA**

Algérie	Koweït	Arabie saoudite
Bahreïn	Liban	Syrie*
Djibouti	Libye	Tunisie
Égypte	Maroc	Émirats arabes unis
Irak	Oman	Yémen
Iran	Palestine	
Jordanie	Qatar	

\*La Syrie est actuellement suspendue de son statut de membre de l'OCI.

**Asie de l'Est et du Sud et Amérique Latine (9): OCI-AESAL**

Afghanistan	Guyana	Maldives
Bangladesh	Indonésie	Pakistan
Brunei Darussalam	Malaisie	Suriname

**Europe et Asie centrale (8): OCI-EAC**

Albanie	Kirghizstan	Turkménistan
Azerbaïdjan	Tadjikistan	Ouzbékistan
Kazakhstan	Turquie	



## REFERENCES

- Acs, Z. J., Szerb, L., and Lloyd, A. (2018). Global Entrepreneurship Index 2018. Washington DC: The Global Entrepreneurship and Development Institute. Retrieved from <https://thegedi.org/downloads/>
- Ahl, H. J. (2006). Why research on women entrepreneurs needs new directions. *Entrepreneurship Theory and Practice*, 30(5), 595-621. Retrieved from <http://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1111/j.1540-6520.2006.00138.x?journalCode=etpb>
- Aidis, R., Welter F., Smallbone D., and Isakova N. B. (2007). Female entrepreneurship in transition economies: The case of Lithuania and Ukraine. *Feminist Economics*, 13(2), 157–83.
- Alliance for Financial Inclusion (AFI). (2017). Expanding women's financial inclusion in Bangladesh through MSME finance policies. Kaula Lumpur: AFI-SMEF Working Group Publication.
- Alonzo, A. A. (2002). Long-term health consequences of delayed childbirth: NHANES III. *Women's Health Issues*, 12(1), 37-45.
- Alvarez, M. L. (2013). From unheard screams to powerful voices: A case study of women's political empowerment in the Philippines, presented at the 12th National Convention on Statistics (NCS) EDSA, Mandaluyong City, 1–2 October 2013.
- Andrabi, T., Das, J., and Khwaja, A. I. (2012). What did you do all day? Maternal education and child outcomes. *Journal of Human Resources*, 47(4), 873–912. Retrieved from [https://khwaja.scholar.harvard.edu/files/asim/khwaja/files/what\\_did\\_you\\_do\\_all\\_day.pdf](https://khwaja.scholar.harvard.edu/files/asim/khwaja/files/what_did_you_do_all_day.pdf)
- Anggadwita, G., Mulyaningsih, H. D., and Ramadani, V. (2015). Women entrepreneurship is Islamic perspective: Driver for social change. *International Journal of Business and Globalisation*, 15(3).
- Anukriti, S. and Dasgupta, S. (2017). Marriage markets in developing countries. In S. L. Averett, L. M. Argys, and S. D. Hoffman (Eds.), *The Oxford Handbook of Women and the Economy*. UK: Oxford University Press.
- Arabian Business. (2014). UAE to set up special council to tackle surging divorce rate. Retrieved from <https://www.arabianbusiness.com/uae-set-up-special-council-tackle-surging-divorce-rate-575549.html>
- Asia Pacific Economic Cooperation (APEC). (2016). Innovation for women and economic development. Singapore: APEC. Retrieved from <https://www.apec.org/Publications/2017/02/Innovation-for-Women-and-Economic-Development-Facilitating-Womens-Livelihood-Development-and-Resilie>
- Bailey, M. (2006). More power to the pill: The impact of contraceptive freedom on women's life cycle labor supply. *The Quarterly Journal of Economics*, 121(1), 289-320. Retrieved from <http://www.jstor.org/stable/25098791>
- Bayeh, E. (2016). The role of empowering women and achieving gender equality to the sustainable development of Ethiopia. *Pacific Science Review B: Humanities and Social Sciences*, 2(1), 37-42.
- Betancourt, T. (2011). Attending to the mental health of war-affected children: The need for longitudinal and developmental research



- perspectives. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 50, 323-325.
- Bloom, D. E., Kuhn, M., and Prettnner, K. (2014). The contribution of female health to economic development. *IZA Discussion Paper No. 9268*. Available at SSRN <https://ssrn.com/abstract=2655308>
- Bloom, D.E., Canning, D., Fink, G., and Finlay, J. E. (2009). Fertility, female labor force participation, and the demographic dividend. *Journal of Economic Growth*, 14(2), 79-101.
- Bongaarts, J. and Blanc, A. K. (2015). Estimating the current mean age of mothers at the birth of their first child from household surveys. *Population health metrics*, 13(1), 25.
- Brende, B. (2015, July 07). *Why education is the key to development*. Geneva: World Economic Forum. Retrieved from <https://www.weforum.org/agenda/2015/07/why-education-is-the-key-to-development/>
- Brush, C. G., Edelman, L. F., Manolova, T. S., and Greene, P. G. (2010). Start-up motivations and growth intentions of minority nascent entrepreneurs. *Journal of Small Business Management*, 48(2), 174-196.
- Campante, F. R. and Chor, D. (2012). Schooling, Political Participation, and the Economy. *Review of Economics and Statistics*, 94(4), 841–859. Retrieved from [https://www.jstor.org/stable/23355326?seq=1#page\\_scan\\_tab\\_contents](https://www.jstor.org/stable/23355326?seq=1#page_scan_tab_contents)
- Caprioli, M., Hudson, V., McDermott, R., Emmett, C., and Ballif-Spanvill, B. (2007). Putting women in their place. *Baker Journal of Applied Public Policy*, 1(1), 12–22.
- Corner, L. (1997). Women's participation in decision-making and leadership a global perspective, presented at the conference on women in decision-making in cooperatives, Tagatay City, 7-9 May 1997. Philippines: ACWF and ICAROAP.
- Cotter, D. A., Hermsen, J. M., Ovadia, S., and Vanneman, R. (2001). The glass ceiling effect. *Social Forces*, 80(2), 655-681.
- Crespo-Sancho, C. (2017). *Conflict prevention and gender*. Background Paper for the United Nations–World Bank Flagship Study Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict. Washington DC: World Bank.
- Dahlerup, D., Hilal, Z., Kalandadze, N., and Kandawasvika-Nhundu, R. (2013). Atlas of electoral gender quotas. Stockholm: International Institute for Democracy and Electoral Assistance.
- De La Croix, D. and Donckt, M. V. (2010). Would empowering women initiate the demographic transition in least developed countries? *Journal of Human Capital*, 4(2), 85-129.
- De Walque, D. (2007). How does the impact of an HIV/AIDS information campaign vary with educational attainment? Evidence from rural Uganda. *Journal of Development Economics*, 84(2), 686–714. Retrieved from <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/14107>
- Desai, S. (2009). Measuring entrepreneurship in developing countries. Research Paper No. 2009/10, 2-10. New York: UN. Retrieved from [www.wider.unu.edu/publications/working-papers/research\\_papers/2009/en\\_GB/rp2009\\_10\\_files/81097737354281078/default/RP2009-10.pdf](http://www.wider.unu.edu/publications/working-papers/research_papers/2009/en_GB/rp2009_10_files/81097737354281078/default/RP2009-10.pdf)
- Diebolt, C. and Perrin, F. (2013). From stagnation to sustained growth: the role of female empowerment. *American Economic Review*, 103(3), 545-49.
- Elam, A. (2008). *Gender and entrepreneurship: A multi-level theory and analysis*. UK: Edward Elgar.
- Erogul, M. S. and McCrohan, D. (2008). Preliminary investigation of Emirati women entrepreneurs in the UAE. *African Journal of Business Management*, 2(10), 177-185.



European Commission. (2007). *Tackling the pay gap between women and men*. Luxembourg: EU.

European Union (EU). (2014). *Violence against women: An EU-wide survey*. European Union.

Fairlie, R. and Robb, A. (2009). Gender differences in business performance: Evidence from the characteristics of business survey. *Small Business Economics*, 33, 375 – 395. Retrieved from <https://doi.org/10.1007/s11187-009-9207-5>

Fetsch, E., Jackson, C., and Wiens, J. (2015, 20 July). *Women entrepreneurs are key to accelerating growth*. *Entrepreneurship Policy Digest*. Missouri: Ewing Marion Kauffman Foundation. Retrieved from <https://www.kauffman.org/what-we-do/resources/entrepreneurship-policy-digest/women-entrepreneurs-are-key-to-accelerating-growth>

Field, E., Robles, O., and Torero, M. (2009). Iodine deficiency and schooling attainment in Tanzania. *American Economic Journal: Applied Economics*, 1, 140-169.

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). (2011). *The state of food and agriculture 2010-2011: Women in agriculture, closing the gender gap for development*. Rome: FAO.

General Assembly resolution 35/22, Realizing the equal enjoyment of the right to education by every girl: report of the Human Rights Council, A/HRC/RES/35/22 (14 July 2017), available from <http://undocs.org/a/hrc/res/35/22>.

Global Entrepreneurship Research Association. (2005). *Global Entrepreneurship Monitor: 2004/05*. Boston: Global Entrepreneurship Research Association (GERA).

Global Entrepreneurship Research Association. (2016). *Global Entrepreneurship Monitor: 2015/16*. Boston: Global Entrepreneurship Research Association (GERA).

2015/16. Boston: Global Entrepreneurship Research Association (GERA).

Global Entrepreneurship Research Association. (2018). *Global Entrepreneurship Monitor: 2017/18*. Boston: Global Entrepreneurship Research Association (GERA). Retrieved from <https://www.gemconsortium.org/report/50012>

Gumusay, A. A. (2015). Entrepreneurship from an Islamic perspective. *Journal of Business Ethics*, 130, 199-208.

Gunes, P. M. (2016). The impact of female education on teenage fertility: Evidence from Turkey. *B.E. Journal of Economic Analysis and Policy*, 16(1), 259–288. Retrieved from <https://ideas.repec.org/a/bpj/bejeap/v16y2016i1p259-288n14.html>

Haloï A. and Limbu, D. K. (2013). Socio-economic factors influence the age at first marriage of muslim women of a remote population from north-east India. *Antrocom Online Journal of Anthropology*, 9(1), 75-79.

Hamilton, K. and Liu, G. (2014). Human capital, tangible wealth, and the intangible capital residual. *Oxford Review of Economic Policy*, 30(1), 70-91.

Hanushek, E. A. and Woessmann, L. (2015). *Universal basic skills: What countries stand to gain*. Paris: OECD Publishing. Retrieved from <http://www.oecd.org/education/universal-basic-skills-9789264234833-en.htm>

Hechevarria, D. M., Ingram, A., Justo, R., and Terjesen, S. (2012). Are women more likely to pursue social and environmental entrepreneurship? In K. Hughes and J. Jennings (Eds.), *Global Women's Entrepreneurship Research: Diverse Settings, Questions and Approaches* (pp. 135–151). UK: Edward Elgar Publishing Limited.

Holzner, B., Neuhold, B., and Weiss-Ganger, A. (Eds.). (2010). *Gender equality and empowerment of women: Policy document*.



- Vienna: Federal Ministry for European and International Affairs.
- Hudson, V., Ballif-Spanvill, B., Caprioli, M., and Emmett, C. (2012). *Sex and world peace*. New York: Columbia University Press.
- International Labour Organization (ILO). (2014). *Maternity and paternity at work: Law and practice across the world*. Policy Brief. Geneva: International Labour Organization.
- International Labour Organization (ILO). (2010). *Women's employment concerns and working conditions in Pakistan*. Geneva: International Labour Organization.
- International Labour Organization (ILO). (2013). *Decent work and the informal economy*. Geneva: International Labour Organization.
- International Labour Organization (ILO). (2013). *Employment by status in employment*. Geneva: International Labour Organization.
- International Labour Organization (ILO). (2016). *Sustainable enterprise programme women's entrepreneurship development*. Geneva: International Labour Organization.
- International Labour Organization (ILO). (2016). *Women at work: Trends 2016*. Geneva: International Labour Organization.
- International Labour Organization (ILO). (2017). *World employment social outlook trends for women 2017*. Geneva: International Labour Organization.
- Inter-Parliamentary Union (IPU). (2018). PARLINE database on national parliaments. [Data File]. Retrieved from <http://archive.ipu.org/parline/parlinesearch.asp>
- Jayachandran, S. and Lleras-Muney, A. (2009). Life Expectancy and human capital investments: Evidence from maternal mortality declines. *Quarterly Journal of Economics*, 124, 349-397. Retrieved from <http://dx.doi.org/10.1162/qjec.2009.124.1.349>
- Kelley, D. J., Baumer, B. S., Brush, C., Greene, P. G., Mahdavi, M., Majbouri, M., Cole, M., Dean, M., and Heavlow, R. (2017). *Global Entrepreneurship Monitor 2016/2017: Report on Women's Entrepreneurship*. Boston: Global Entrepreneurship Research Association (GERA). Retrieved from <https://www.gemconsortium.org/report/49812>
- Kelley, D.J., Bosma, N. S., and Amorós, J. E. (2011). *Global Entrepreneurship Monitor 2010 Global Report*. Boston: Global Entrepreneurship Research Association (GERA). Retrieved from <https://www.gemconsortium.org/report>
- Kelley, D.J., Singer, S. and Herrington, M. (2012). *Global Entrepreneurship Monitor 2011 Global Report*. Boston: Global Entrepreneurship Research Association (GERA). Retrieved from <https://www.gemconsortium.org/report>
- Kelly, J. (2017). *Intimate partner violence and conflict: Understanding the links between political violence and personal violence*. Background Paper for the United Nations–World Bank Flagship Study Pathways for Peace: Inclusive Approaches to Preventing Violent Conflict. Washington DC: World Bank.
- Klein, P. G., and Bullock, J. B. (2006). Can entrepreneurship be taught? *Journal of Agricultural and Applied Economics*, 38(2), 429-439.
- Kutanis, R. O. (2003). Gender factor in entrepreneurship: Women entrepreneurs, presented at 11th National Management and Organization Congress.
- Larreguy, H. A. and Marshall, J. (2017). The effect of education on civic and political engagement in non-consolidated democracies: Evidence from Nigeria. *Review of Economics and Statistics*, 99(3), 387-401. Retrieved from



[http://www.mitpressjournals.org/doi/abs/10.1162/REST\\_a\\_00633](http://www.mitpressjournals.org/doi/abs/10.1162/REST_a_00633)

Lavy, V. and Zablotsky, A. (2011). Mother's schooling and fertility under low female labour force participation: Evidence from a natural experiment. *NBER Working Paper No. 16856*. Cambridge: National Bureau of Economic Research. Retrieved from [https://warwick.ac.uk/fac/soc/economics/staff/vlavy/lavy\\_3\\_8\\_2011\\_-\\_mothers\\_school\\_text\\_and\\_tables.pdf](https://warwick.ac.uk/fac/soc/economics/staff/vlavy/lavy_3_8_2011_-_mothers_school_text_and_tables.pdf)

Lewis, K. V., Henry, C., Gatewood, E. J., and Watson, J. (Eds.) (2015). *Women's entrepreneurship in the 21st century*. UK: Edward Elgar Publishing Limited.

Madsen, J. (2014). Human capital and the world technology frontier. *Review of Economics and Statistics*, 96(4), 676-92. Retrieved from <https://ideas.repec.org/a/tpr/restat/v96y2014i4p676-692.html>

Malhotra, A., Schulte, J., Patel, P., and Petesch, P. (2009). *Innovation for women's empowerment and gender equality*. Washington DC: International Center for Research on Women (ICRW).

Marlow, S. and McAdam, M. (2013). Advancing debate and challenging myths: Exploring the alleged case of the under-performing female entrepreneur. *International Journal of Entrepreneurial Behaviour and Research*, 19(1), 114-124. Retrieved from <https://doi.org/10.1108/13552551311299288>

Marlow, S., Hart, M., Levie, J., and Shamsul, M. K. (2013). Women in enterprise: A different perspective. UK: RBS Group. Retrieved from [https://pure.strath.ac.uk/portal/en/publications/women-in-enterprise\(4d087c6f-003b-4b4a-8b7e-cff372de5f1f\)/export.html](https://pure.strath.ac.uk/portal/en/publications/women-in-enterprise(4d087c6f-003b-4b4a-8b7e-cff372de5f1f)/export.html)

Marquez, P. C. and Walker, M. (2017). *Healthy women are the cornerstone of healthy societies*. Blogpost. Washington DC: World Bank. Retrieved from

<http://blogs.worldbank.org/health/healthy-women-are-cornerstone-healthy-societies>

Maruf Ullah, M., Mahmud, T. B., and Yousuf, F. (2013). Women entrepreneurship: Islamic perspective. *EJBM – Special Issue: Islamic Management and Business*, 5(11), 44-52.

McClendon, D., Hackett, C., Potancokova, M., Stonawski, M., and Skirbekk, V. (2018). Women's education in the Muslim world. *Population and Development Review*, 44(2), 311-342. Retrieved from [https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/padr.12142?author\\_access\\_token=JgLj\\_8Vfb7Y8WbTxACa-eYta6bR2k8jH0KrdpFOXc65USd2DI-fGT5f6uxiEyRt7zpCmWBvLAM7EFz14Hgo27mAst4lwFsCaLhpP9MiAnoNjrFknjHVOZkd97KEV\\_MQgHand](https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/padr.12142?author_access_token=JgLj_8Vfb7Y8WbTxACa-eYta6bR2k8jH0KrdpFOXc65USd2DI-fGT5f6uxiEyRt7zpCmWBvLAM7EFz14Hgo27mAst4lwFsCaLhpP9MiAnoNjrFknjHVOZkd97KEV_MQgHand)

Mckay, S., Phillimore, J., and Teasdale, S. (2011). Exploring the 'gendered' nature of social entrepreneurship: Women's leadership, employment and participation in the third sector. *Voluntary Sector Review*, 2(1), 57-76.

Meunier, F., Krylova, Y., and Ramalho, R. (2017). Women's entrepreneurship: How to measure the gap between new female and male entrepreneurs. World Bank Policy Research Working Paper 8242. Washington DC: World Bank. Retrieved from <http://documents.worldbank.org/curated/en/704231510669093889/Womens-entrepreneurship-how-to-measure-the-gap-between-new-female-and-male-entrepreneurs>

Miller, K.E. and Rasmussen A. (2010). War exposure, daily stressors, and mental health in conflict and post-conflict settings: bridging the divide between trauma-focused and psychosocial frameworks. *Social Science and Medicine*, 70(1), 7-16.

Ministry of Gender, Labour and Social Development (2017). Empowering Ugandan



Women for Economic Development. Retrieved from <http://uwep.mglsd.go.ug/>

Ministry of Women's Affairs National Committee to Combat Violence against Women. (2011). National strategy to combat violence against women 2011 – 2019. State of Palestine.

Minniti, M. and Arenius, P. (2003). Women in entrepreneurship, presented at the Symposium of The Entrepreneurial Advantage of Nations, First Annual Global Entrepreneurship Symposium. New York: United Nations Headquarters.

Miranda, R. L. T. (2005). Impact of women's participation and leadership in outcomes, presented at the Expert Group Meeting on 'Equal participation of women and men in decision-making processes, with particular emphasis on political participation and leadership', Addis Ababa, 24-27 October 2005. Ethiopia: UNDESA and UNDAW. Retrieved from [http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/eqm-men/docs/EP.7\\_rev.pdf](http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/eqm-men/docs/EP.7_rev.pdf)

Montenegro, C. E. and Patrinos, H. A. (2017). Comparable estimated of returns to schooling around the world. *World Bank Policy Research Working Paper 7020*. Washington DC: World Bank. Retrieved from <http://documents.worldbank.org/curated/en/830831468147839247/pdf/WPS7020.pdf>

Munoz-Boudet, A. M., Buitrago, P., Leroy De La Briere, B., Newhouse, D. L., Rubiano Matulevich, E. C., Kinnon, S., and Suarez Becerra, P. (2018). Gender differences in poverty and household composition through the life-cycle: A global perspective. Policy Research Working Paper No. WPS 8360. Washington DC: World Bank Group. Retrieved from <http://documents.worldbank.org/curated/en/135731520343670750/Gender-differences-in-poverty-and-household-composition-through-the-life-cycle-a-global-perspective>

Myakayaka-Manzini, M. (2018) Women empowered – Women in parliament in South Africa. Women in Politics – Beyond Numbers. Retrieved on 25<sup>th</sup> June, 2018 from <http://archive.idea.int/women/parl/studies5a.htm>

National Council for Women (2017). The Women Business Development Center (WBDC). Retrieved from <http://ncw.gov.eg/the-women-business-development-center-wbdc/>

Nedelcheva, S. (2012). Female entrepreneurship in Denmark. MSc Thesis. Denmark: International Business, Aarhus University, Business and Social Sciences.

Nicolas, C. and Rubio, A. (2016). Social enterprise: Gender gap and economic development. *European Journal of Management and Business Economics*, 25, 56-62.

Nieva, F. O. (2015). Social women entrepreneurship in the Kingdom of Saudi Arabia. *Journal of Global Entrepreneurship Research*, 5(11).

Organization for Economic Cooperation and Development (OECD). (2017). *Entrepreneurship at a Glance 2017*. Paris: OECD. Retrieved from <http://www.oecd.org/sdd/business-stats/entrepreneurship-at-a-glance-22266941.htm>

Organization for Economic Cooperation and Development (OECD). (2015). *Education at a glance 2015: OECD indicators*. Paris: OECD Publishing Retrieved from <https://doi.org/10.1787/eag-2015-en>

Organization for Economic Cooperation and Development (OECD). (2008). *Gender and sustainable development, maximising the economic, social and environmental role of women*. Paris: OECD.



Organization for Economic Cooperation and Development (OECD). (2014). Unpaid care work: The missing link in the analysis of gender gaps in labour outcomes. Paris: OECD.

Organization for Economic Cooperation and Development (OECD). (2014). *Social Institutions and Gender Index. Synthesis Report*. Paris: OECD.

Organization for Economic Cooperation and Development (OECD). (2014). Enhancing women's economic empowerment through entrepreneurship and business leadership in OECD countries. Paris: OECD.

Organization for Economic Cooperation and Development (OECD). (2013). The missing entrepreneurs: Policies for inclusive entrepreneurship in Europe. Paris: OECD. Retrieved from <http://dx.doi.org/10.1787/9789264188167-en>

Organization for Economic Cooperation and Development (OECD). (2005). SME and entrepreneurship outlook - 2005 edition. Paris: OECD.

Organization for Economic Cooperation and Development (OECD). (2011). *Women's economic empowerment*. Issues Paper. DAC Network on Gender Equality (GENDERNET), April.

Organization for Economic Cooperation and Development (OECD). (2014). *Social institutions and gender index 2014 synthesis report*. Paris: OECD.

Organization of Islamic Cooperation (OIC). (2016). *OIC plan of action for the advancement of Women (OPAAW)*. Retrieved from <https://www.oic-oci.org/subweb/woman/6/en/docs/final/6wom opaaw en.pdf>

Osili, U. O. and Long, B. T. (2008). Does female schooling reduce fertility? Evidence from Nigeria. *Journal of Development Economics*, 87(1), 57–75. Retrieved from

[https://scholar.harvard.edu/files/btl/files/osili\\_long\\_2008\\_does\\_female\\_schooling\\_reduce\\_fertility\\_-\\_jde.pdf](https://scholar.harvard.edu/files/btl/files/osili_long_2008_does_female_schooling_reduce_fertility_-_jde.pdf)

Page, N. and Czuba, C.E. (1999). Empowerment: What is it? *Journal of Extension*, 37, 3-9.

Pereira, J. and Aubyn, M. St. (2004). What level of education matters most for growth? Evidence from Portugal. *ISEG Economic Working Paper No. 13/2004/DE/UECE*. Retrieved from [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=715481](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=715481)

Piacentini, M. (2013). Women entrepreneurs in the OECD: Key evidence and policy challenges. OECD Social, Employment and Migration Working Papers No. 147. Paris: OECD. Retrieved from [www.oecd.org/els/workingpapers](http://www.oecd.org/els/workingpapers)

Quentin, W. and De La Brier, B. (2018). *Unrealized potential: The high cost of gender inequality in earnings*. Washington DC: World Bank. Retrieved from <http://documents.worldbank.org/curated/en/172021527258723053/Unrealized-potential-the-high-cost-of-gender-inequality-in-earnings>

Riyadat. (2015). Riyadat Centre. *Supreme Council for Women*. Retrieved on 31 July 2018 from <http://www.scw.bh/en/SupportCenter/CenterServices/EconomicEmpowerment/PermanentProjects/Pages/DevelopmentCenter.aspx>

Sabarwal, S., and Terrell K. (2008). Does gender matter for firm performance: evidence from Eastern Europe and Central Asia. *Policy Research Working Paper 4705*. Washington DC: World Bank.

Salcedo La Vina, C. and Morarji, M. (2016). Making women's voices count in community decision making on land investments. Washington DC: World Resources Institute. Retrieved from <https://www.wri.org/sites/default/files/Makin>



[g Womens Voices Count In Community Decision-Making On Land Investments.pdf](#)

Sarfaraz, L., Faghih, N., and Majd, A. A. (2014). The relationship between women entrepreneurship and gender equality. *Journal of Global Entrepreneurship Research*, 4(1), 6.

Sattar, S. (2011). Opportunities for men and women: Emerging Europe and Central Asia. Washington DC: World Bank. Retrieved from <http://documents.worldbank.org/curated/en/479131468250293544/Opportunities-for-men-and-women-emerging-Europe-and-Central-Asia>

Sawe, B. E. (2017). Female headed households in the developing world and Middle East. Retrieved from <https://www.worldatlas.com/articles/female-headed-households-in-the-developing-world-and-middle-east.html>

Schopp-Schilling, H. B. (2004). The Role of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women and its Monitoring Procedures for Achieving Gender Equality in Political Representation, presented at the International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA)/CEE Network for Gender Issues Conference, Budapest, 22-23 October 2004. Stockholm: International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA). Retrieved from <http://www.legislationline.org/documents/id/18879>

Shettima, M. B. (2017). Impact of SMEs on Employment Generation in Nigeria. *IOSR Journal Of Humanities And Social Science (IOSR-JHSS)* Volume 22, Issue 9, Ver. 13 (September. 2017) PP 43-50 e-ISSN: 2279-0837, p-ISSN: 2279-0845. [www.iosrjournals.org](http://www.iosrjournals.org)

SME Corporation Malaysia (SME Corp. Malaysia). (2018). Dialogues and information sharing sessions with the presidents of women entrepreneurs associations. *SME Corporation*

Malaysia. Retrieved on 31 July 2018 from <http://www.smecorp.gov.my/index.php/en/programmes/2015-12-21-10-09-47/dialogues-information-sharing-sessions-with-the-presidents-of-women-entrepreneurs-associations>

SMEDAN (2018). Entrepreneurship Development Programmes (EDPs). Retrieved on 25, July 2018 from <http://smedan.gov.ng/index.php/16-departments/enterprise-development-and-promotion/edp-programmes/edp-sub-programmes/38-edp-capital-project.html>

Sorensen, B. (1998). Women and post-conflict reconstruction: Issues and sources. Geneva: UNRISD. Retrieved from <http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/httpPublications/631060B93EC1119EC1256D120043E600>

Standing Committee for Economic and Commercial Cooperation of the Organization of Islamic Cooperation (COMCEC). (2017). Financial outlook of the OIC member countries 2017. Ankara: COMCEC. Retrieved from [http://ebook.comcec.org/Kutuphane/Icerik/Yayinlar/Genel\\_Gorunum/Mali\\_Isbirligi/2017/files/assets/common/downloads/publication.pdf](http://ebook.comcec.org/Kutuphane/Icerik/Yayinlar/Genel_Gorunum/Mali_Isbirligi/2017/files/assets/common/downloads/publication.pdf)

Statistical, Economic, and Social Research and Training Centre for Islamic Countries (SESRIC). (2017). OIC Economic Outlook 2017: Industrial development for structural transformation. Ankara: SESRIC.

Statistical, Economic, and Social Research and Training Centre for Islamic Countries (SESRIC). (2012). *Education and scientific development in OIC countries 2012/2013*. Ankara: SESRIC.

Statistical, Economic, and Social Research and Training Centre for Islamic Countries (SESRIC). (2014). *Education and scientific development in OIC countries 2014*. Ankara: SESRIC.

Statistical, Economic, and Social Research and Training Centre for Islamic Countries (SESRIC).



(2016). *Education and scientific development in OIC countries 2016*. Ankara: SESRIC.

Statistical, Economic, and Social Research and Training Centre for Islamic Countries (SESRIC). (2016). *Humanitarian needs of Syrian refugees: Challenges of the neighbouring countries*. Ankara: SESRIC.

Statistical, Economic, and Social Research and Training Centre for Islamic Countries (SESRIC). (2017). *Safeguarding family values and the institution of marriage in OIC countries*. Ankara: SESRIC.

Statistical, Economic, and Social Research and Training Centre for Islamic Countries (SESRIC). (2013). *OIC Health Report*. Ankara: SESRIC.

Stevens, C. (2010). *Are women the key to sustainable development?* Sustainable Development Knowledge Partnership (SDKP), USA.

Stromquist, N., P. (2015). Women's empowerment and education: Linking knowledge to transformative action. *European Journal of Education*, 50(3), 307-324. Retrieved from [https://www.researchgate.net/publication/27725522\\_Women's\\_Empowerment\\_and\\_Education\\_linking\\_knowledge\\_to\\_transformative\\_action\\_Women's\\_Empowerment\\_and\\_Education](https://www.researchgate.net/publication/27725522_Women's_Empowerment_and_Education_linking_knowledge_to_transformative_action_Women's_Empowerment_and_Education)

TechGirls. (2018). Program - TechGirls. *Legacy International*. Retrieved on 25<sup>th</sup> June, 2018 from <http://legacyintl.org/techgirls/program/>

Teignier, M. and Cuberes, D. (2014). Aggregate costs of gender gaps in the labour market: A quantitative estimate. *UB Economics Working Paper E14/208*. Barcelona: Universitat de Barcelona. Retrieved from <http://www.ub.edu/ubeeconomics/wp-content/uploads/2014/02/308-Web.pdf>

Telum, S. A. (2016). Why Urfi? An examining study of urfi marriage in Egypt and its causalities. Retrieved from

<https://www.duo.uio.no/bitstream/handle/10852/52255/Telum.pdf?sequence=1>

Terjesen, S. and Lloyd, A. (2015). The 2015 Female Entrepreneurship Index: Analysing the conditions that foster high-potential female entrepreneurship in 77 countries. Washington DC: The Global Entrepreneurship and Development Institute. Retrieved from <https://thegedi.org/downloads/>

Terjesen, S., and Amorós, J. E. (2010). Female entrepreneurship in Latin America and the Caribbean: characteristics, drivers and relationship to economic development. *The European Journal of Development Research*, 22(3), 313-330.

Terjesen, S., and Elam, A. (2012). Women entrepreneurship: A force for growth. *International Trade Forum Magazine*, 2.

The Official Portal of the UAE Government. (2018). Get free family counselling and consultation. Retrieved from <https://www.government.ae/en/information-and-services/social-affairs/get-free-family-counselling-and-consultation>

The World Bank. (2013). *Female Entrepreneurship Resource Point - Introduction and Module 1: Why Gender Matters*. Washington DC: The World Bank. Retrieved from <http://www.worldbank.org/en/topic/gender/publication/female-entrepreneurship-resource-point-introduction-and-module-1-why-gender-matters.print>

Tipu, S. A. and Ryan J. C. (2016). Predicting Entrepreneurial intentions from work values: Implications for stimulating entrepreneurship in UAE national youth. *Management Decision*, 54(3), 610-629.

Tlairs, H. A. (2015). How Islamic business ethics impact women entrepreneurs: Insights from four Arab Middle Eastern countries. *Journal of Business Ethics*, 129(4), 859-877.



- UN DESA (2008). Population dataset. [Data file]. Retrieved from <http://www.un.org/en/development/desa/population/publications/dataset/fertility/age-childbearing.shtml>
- UN Security Council Resolution 1325, Landmark Resolution on Women, Peace, and Security, S/RES/1325 (31 October 2000), available from <http://www.un.org/womenwatch/osagi/wps/>
- UNESCO Institute for Lifelong Learning (UNESCO UIL). (2013). 2<sup>nd</sup> Global report on adult learning and education: Rethinking literacy. Hamburg: UNESCO UIL. Retrieved from <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/00224/222407e.pdf>
- UNESCO Institute for Statistics (UNESCO UIS). (2018). Gross enrolment rate, pre-primary, primary, secondary, tertiary, GPI, 2008-2017. [Data file]. Retrieved from <http://data.uis.unesco.org/>
- United Nation (UN). (2001). *Principles and Recommendations for a Vital Statistics System, Series M, no. 19, Rev. 2, Sales No. E.01.XVII.10*. New York: United Nations.
- United National Development Programme (UNDP). (2018). Frequently asked questions - Gender Inequality Index (GII). *UNDP Human Development Reports*. Retrieved from <http://hdr.undp.org/en/faq-page/gender-inequality-index-gii#t294n2423>
- United Nations Children's Fund (UNICEF). (2001). *Early marriages child spouses*. New York: UNICEF.
- United Nations Children's Fund (UNICEF). (2005). *Early marriage a harmful traditional practice a statistical exploration*. New York: UNICEF.
- United Nations Children's Fund (UNICEF). (2009). *Low birth weight: Country, regional and global estimates*. New York: UNICEF. Retrieved from [https://www.unicef.org/publications/files/low\\_birthweight\\_from\\_EY.pdf](https://www.unicef.org/publications/files/low_birthweight_from_EY.pdf)
- United Nations Children's Fund (UNICEF). (2018). *Child marriage*. (Retrieved from [https://www.unicef.org/protection/57929\\_58008.html](https://www.unicef.org/protection/57929_58008.html))
- United Nations Children's Fund (UNICEF). (2018). *Haydi Kizlar Okula! The girls' education campaign in Turkey*. Retrieved from 25<sup>th</sup> June, 2018 on <https://www.unicef.org/turkey/pdf/ge6a.pdf>
- United Nations Children's Fund (UNICEF). (2018). Out-of-school rates for children of primary school age, 2006-2016. [Data file]. Retrieved from <http://data.unicef.org/topic/education/primary-education/>
- United Nations Children's Fund (UNICEF). (2018). Out-of-school rates for children of secondary school age, 2006-2016. [Data file]. Retrieved from <https://data.unicef.org/topic/education/secondary-education/>
- United Nations Division for the Advancement of Women (UNDAW), Department of Economic and Social Affairs (DESA), Economic Commission for Africa (ECA), and Inter-Parliamentary Union (IPU). (2005). Equal participation of women and men in decision-making processes, with particular emphasis on political participation and leadership. Report of the Expert Group Meeting [EGM/EPDM/2005/REPORT]. New York: UNDAW. Retrieved from <http://www.un.org/womenwatch/daw/egm/eq-men/FinalReport.pdf>
- United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization (UNESCO). (2017). *Global education monitoring report 2017/18: Accountability in education*. Paris: UNESCO. Retrieved from <http://unesdoc.unesco.org/images/0025/002593/259338e.pdf>



United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UN Women). (2015). UN Women and WFP Unveil Expansion of 'Oasis for Women and Girls' – Safe Space in Za'atari Refugee Camp. Retrieved from <http://arabstates.unwomen.org/en/news/stories/2015/11/oasis-for-women-and-girls>

United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UN Women). (2018). UN women inaugurate its first 'Oasis for women and girls' in the Azraq refugee camp. Retrieved from <http://arabstates.unwomen.org/en/news/stories/2018/2/azraq-refugee-camp>

United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UN Women). (2014). *Facts and figures: Ending violence against women*. Retrieved from <http://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>

United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UN Women). (2015). Progress of the world's women 2015-2016 transforming economies, realizing rights. New York: UN.

United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UN Women). (2017). *Expert's take: When building climate resilience, women's needs cannot be an afterthought*. Retrieved from: <http://www.unwomen.org/en/news/stories/2017/9/experts-take-dilruba-haider>

United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UN Women). (2014). *World survey on the role of women in development 2014: Gender equality and sustainable development*. New York: United Nations.

United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR). (2014). *Woman alone: The fight for survival by Syria's refugee women*. Geneva: UNHCR.

United Nations High-Level Panel (UNHLP). (2016). *Leave no one behind a call to action for gender equality and women's economic empowerment*. Report of The UN Secretary-General's High-Level Panel on Women's Economic Empowerment. New York: UN.

United Nations Industrial Development Organization (UNIDO). (2016). Women Entrepreneurs: Women empowered. Retrieved from [https://www.unido.org/sites/default/files/2016-11/UNIDO\\_Women\\_SP\\_0.pdf](https://www.unido.org/sites/default/files/2016-11/UNIDO_Women_SP_0.pdf)

United Nations Population Fund (UNFPA). (2002). Reproductive health and safe motherhood. In UNFPA, *Annual Report 2002* (pp. 6-12). New York: UNFPA. Retrieved from <http://tokyo.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Annual-Report-2002.pdf>

United Nations Population Fund (UNFPA). (2018). *Female genital mutilation*. Retrieved from <https://www.unfpa.org/female-genital-mutilation>

United Nations Population Fund (UNFPA). (2018). *Gender-based violence*. Retrieved on 15, July 2018 from <http://palestine.unfpa.org/en/gender-based-violence>

United Nations. (1993). *Declaration on the elimination of violence against women*. New York: United Nations General Assembly.

United Nations. (1995). Beijing Declaration and Platform of Action, adopted at the Fourth World Conference on Women, 27 October 1995. Retrieved from: <http://www.refworld.org/docid/3dde04324.html>

United Nations. (2010). *The world's women 2010: Trends and statistics*. New York: UN.

United Nations. (2015). Sustainable development goals. *UN Sustainable Development Knowledge Platform*. Retrieved from



<https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>

Urbano, D., Ferri, E., and Noguera, M. (2014). Female social entrepreneurship and socio-cultural context: An international analysis. *Revista de Estudios Empresariales Segunda Epoca*, 2, 26-40. Retrieved from <https://dialnet.unirioja.es/descarga/articulo/5098407.pdf>

Walker, M. (2011). Amartya Sen's capability approach and education. *Educational Action Research*, 13(1), 103-110. Retrieved from <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09650790500200279>

Wantchekon, L., Klasnja, M., and Novta, N. (2015). Education and human capital externalities: Evidence from colonial Benin. *Quarterly Journal of Economics*, 130(2), 703-757. Retrieved from <https://scholar.princeton.edu/sites/default/files/lwantche/files/beninwkn-gje-final.pdf>

Warner, A., Stoebenau, K., and Glinski, A. (2014). *More power to her: How empowering girls can end child marriage*. Washington DC: International Center for Research on Women

Warth, L., and Koparanova, M. (2012). Empowering women for sustainable development. *Discussion Paper Series No. 2012.1*. Geneva: United Nations Economic Commission for Europe.

Woetzel, J., A. Madgavkar, K. Ellingrud, E. Labaye, S. Devillard, E. Kutcher, J. Manyika, R. Dobbs, and Krishnan, M. (2015). *The power of parity: How advancing women's equality can add \$12 trillion to global growth*. Washington, DC: McKinsey and Company. Retrieved from [https://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Featured%20Insights/Employment%20and%20Growth/How%20advancing%20womens%20equality%20can%20add%2012%20trillion%20to%20global%20growth/MGI%20Power%20of%20parity\\_Full%20report\\_September%202015.ashx](https://www.mckinsey.com/~media/McKinsey/Featured%20Insights/Employment%20and%20Growth/How%20advancing%20womens%20equality%20can%20add%2012%20trillion%20to%20global%20growth/MGI%20Power%20of%20parity_Full%20report_September%202015.ashx)

World Bank. (2001). *Engendering development*. Washington DC: World Bank. Retrieved from [http://siteresources.worldbank.org/PGLP/Resources/Engendering\\_Development.pdf](http://siteresources.worldbank.org/PGLP/Resources/Engendering_Development.pdf)

World Bank. (2011). *World development report 2012: Gender equality and development*. Washington DC: World Bank. Retrieved from <https://siteresources.worldbank.org/INTWDR2012/Resources/7778105-1299699968583/7786210-1315936222006/Complete-Report.pdf>

World Bank. (2018). *Doing Business 2018: Reforming to Create Jobs*. Washington DC: The World Bank. Retrieved from <http://russian.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf>

World Bank. (2018). *Women, business and the law report 2018*. Washington DC: World Bank.

World Bank. (2018). *Women, business, and the law 2018*. Washington DC: World Bank. Retrieved from <https://wbl.worldbank.org/en/reports>

World Bank. (2018). World Bank Gender Statistics – Proportion of women in ministerial positions (%), 2014-2016. [Data File]. Retrieved from [http://databank.worldbank.org/Data/indicator/SG.GEN.MNST.ZS?id=2ddc971bandreport\\_name=Gender\\_Indicators\\_Reportandpopulartype=series#](http://databank.worldbank.org/Data/indicator/SG.GEN.MNST.ZS?id=2ddc971bandreport_name=Gender_Indicators_Reportandpopulartype=series#)

World Bank. (2018). *World development report 2018: Learning to realize education's promise*. Washington DC: World Bank. Retrieved from <http://www.worldbank.org/en/publication/wdr2018>

World Economic Forum. (2017). *Global gender gap report 2017*. Geneva: World Economic Forum. Retrieved from <https://www.weforum.org/reports/the-global-gender-gap-report-2017>



World Health Organization (WHO). (2010). *World health report*. Geneva: WHO.

World Health Organization (WHO). (2011). *PMNCH 2010 annual report: From hope to action*. Geneva: WHO.

World Health Organization (WHO). (2013). *Global and regional estimates of violence against women: prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence*. Washington DC: World Bank.

World Health Organization (WHO). (2015). *Success factors for women's and children's health: Bangladesh*. Geneva: WHO.

World Health Organization (WHO). (2017). *Violence against women*. Retrieved from <http://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>

